SEDHIOU 2016

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Sédhiou

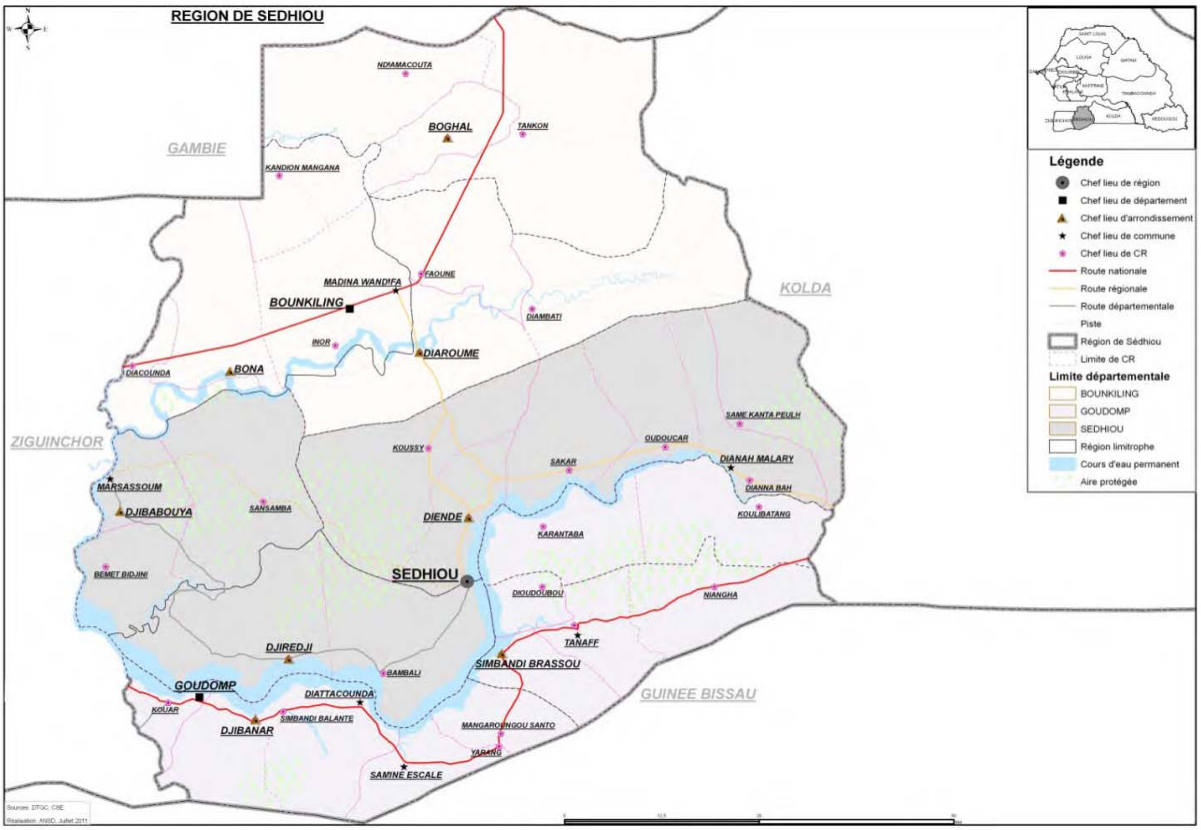

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2016

Mai 2019

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint	Allé Nar DIOP
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG
Président du Comité de Lecture et de Validation	Seckène SENE

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Ibrahima DIOUF

COMITE D'APPUI A LA COLLECTE DES DONNEES

Agent d'appui	Ansoumana SADIO
Chauffeur	Ibrahima CISSE

COMITE DE LECTURE

Seckène SENE	Direction Général
Mamadou DIENG	Direction Général
Amadou Fall DIOUF	CPCCI
Mamadou BAH	DMIS
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain François DIATTA	DMIS
Serge MANEL	DSDS
Awa CISSOKO FAYE	DSDS
Ndeye Binta DIEME COLY	DSDS
Mahmouth DIOUF	DSDS
Bintou Diack LY	DSECN
MM. Ramlatou DIALLO	DSECN
Idrissa DIAGNE	ENSAE
Mamadou BALDE	ENSAE
Oumar SENE	ENSAE
Mady DANSOKHO	ENSAE
Mamadou AMOUZOU	OPCV
Adjibou Oppa BARRY	OPCV
Abdoulaye Mamadou TALL	OPCV

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15 ; Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Sédhiou
Adresse : Quartier Mansacounda
Tél : 33 995 01 33

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 5
I.1. DONNEES PHYSIQUES 5
I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL 6
I.3. VEGETATION ET FAUNE 7
I.3.1. Végétation 7
I.3.2. Faune 7
I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 8
I.4.1. Pluviométrie 8
I.4.2. Température 8
I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 8
I.6. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 9
I.6.1. Agriculture 9
I.6.2. Elevage 9
I.6.3. Pêche 9
I.6.4. Tourisme 10
I.6.5. Voies de communication 10
CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 11
II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 11
II.1.1. Niveau et évolution de la population 11
II.2. Structure par âge et par sexe 12
II.2.1. Analyse de la pyramide des âges 12
II.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges 13
II.3. Répartition spatiale de la population et densité 14
II.3.1. Répartition spatiale 14
II.3.2. Densités de population 15
CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 17
III.1. URBANISATION 17
III.1.1. Taux d'urbanisation 17
III.1.2. Répartition de la population urbaine 18
III.1.3. Lotissements et distributions des parcelles 19
III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 20
III.2.1. autorisations de construire 20
III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 22
III.3.1. Atouts 22
III.3.2. Contraintes 22
III.3.3. Perspectives 22
CHAPITRE IV : EDUCATION 23
IV.1. PETITE ENFANCE 23
IV.1.1. infrastructures 24
IV.1.2. personnel 26
IV.1.3. effectifs 28
IV.1.4. Intensité de la préscolarisation 30
IV.2. ELEMENTAIRE 30
IV.2.1. infrastructures 31
IV.2.2. personnel 32
IV.2.3. Effectifs 34
IV.2.4. intensité de la fréquentation scolaire et les performances dans l'élémentaire 35
IV.2.5. environnement scolaire de l'élémentaire en 2016 38
IV.3. MOYEN SECONDAIRE GENERAL 39
IV.3.1. transition 39
IV.3.2. infrastructures 40

IV.3.3. personnel ***41***
IV.3.4. effectifs ***43***
IV.3.5. intensité de fréquentation scolaire et les performances du moyen secondaire ***46***
IV.3.6. environnement scolaire du moyen secondaire ***48***
IV.4. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE 49
IV.4.1. infrastructures ***50***
IV.4.2. personnel ***50***
IV.4.3. effectifs ***51***
IV.4.4. Performances de l'ETFP ***52***
IV.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 52
IV.5.1. Atouts et potentialités ***52***
IV.5.2. Contraintes ***53***
IV.5.3. Perspectives ***53***
CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE **55**
V.1. SANTE 56
V.1.1. infrastructures de santé ***56***
V.1.2. personnel de santé ***58***
V.1.3. Bilan des programmes de santé ***60***
V.1.3.1 Santé de la reproduction 60
V.1.3.2 Programme Elargi de Vaccination (PEV) 62
V.1.3.3 Programme national de lutte contre le paludisme 63
V.1.3.4 Programme de lutte contre la tuberculose 64
V.1.3.5 Programme de lutte contre le VIH/sida 65
V.1.3.6 Surveillance des maladies chroniques 65
V.1.3.7 Activités de nutrition 66
V.2. HYGIENE PUBLIQUE 67
V.2.1. visites domiciliaires ***67***
V.2.2. inspections des ERP ***68***
V.2.3. activités d'IEC ***69***
V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 70
V.3.1. Atouts et potentialités ***70***
V.3.2. Contraintes ***71***
V.3.3. Perspectives ***71***
CHAPITRE VI : ASSISTANCE **74**
VI.1. ACTION SOCIALE 74
VI.1.1. Introduction ***74***
VI.1.2. Appui-Conseil-Orientation ***75***
VI.1.3. promotion économique et sociale des personnes âgées ***77***
VI.1.4. Programme de Bourse de Sécurité Familiale ***78***
VI.2. SAPEURS POMPIERS 78
VI.2.1. Sorties ***78***
VI.2.1.1 Secours aux victimes 79
VI.2.1.2 Sorties pour opérations diverses 79
VI.2.1.3 Lutte contre les incendies 79
VI.2.1.4 Transports de corps sans vie 79
VI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 80
VI.3.1. Atouts et potentialités ***80***
VI.3.2. Contraintes ***80***
CHAPITRE VII : JUSTICE **81**
VII.1. SITUATION CARCERALE 81
VII.1.1. Introduction ***81***
VII.1.2. population carcérale ***81***
VII.1.2.1 Ecroués 82
VII.1.2.2 Détenus 83
VII.2. EDUCATION SURVEILLEE 84

VII.2.1. Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger *84*
VII.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS 84
VII.3.1. Atouts *84*
VII.3.2. Contraintes *85*
VII.3.3. Perspectives *85*
CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT **86**
VIII.1. EAU 86
VIII.1.1. services techniques et autres intervenants *86*
VIII.1.1.1 Services techniques 86
VIII.1.1.2 Autres intervenants 87
VIII.1.2. Ressources en eau *87*
VIII.1.2.1 Eaux de surface 87
VIII.1.2.2 Eaux souterraines 87
VIII.1.3. Accès à l'eau *87*
VIII.1.3.1 En milieu urbain 87
VIII.1.3.2 En milieu rural 89
VIII.1.3.3 Qualité de l'eau 92
VIII.2. ASSAINISSEMENT 92
VIII.2.1. Services techniques, autres intervenants et infrastructures *92*
VIII.2.1.1 Services techniques 92
VIII.2.1.2 Autres intervenants 92
VIII.2.2. Infrastructures *92*
VIII.2.3. Accès *93*
VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR 94
VIII.3.1. Atouts et potentialités *94*
VIII.3.2. Contraintes *94*
VIII.3.3. Perspectives *95*
CHAPITRE IX : AGRICULTURE **97**
IX.1. SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS 97
IX.1.1. Services techniques *97*
IX.1.2. Autres intervenants *98*
IX.2. PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 98
IX.2.1. Mise en place des semences (riz) *98*
IX.2.2. Mise en place des engrais et autres fertilisants *99*
IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 100
IX.3.1. Cultures vivrières *100*
IX.3.2. Cultures industrielles *101*
IX.3.3. Autres cultures *101*
IX.3.3.1 Arboriculture 101
IX.3.3.2 Banane 101
IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 102
IX.4.1. Atouts *102*
IX.4.2. Contraintes *102*
IX.4.3. Perspectives *102*
CHAPITRE X : ELEVAGE **104**
X.1. SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 104
X.1.1. SERVICES TECHNIQUES *105*
X.1.2. AUTRES INTERVENANTS *105*
X.2. CHEPTEL ET LA VOLAILLE 107
X.3. PRODUCTIONS 108
X.3.1. Production de viande et d'œufs *108*
X.3.2. Production contrôlée de lait *110*
X.3.3. Production contrôlée de miel *110*
X.3.4. Production contrôlée des cuirs et peaux *111*

X.4. MOUVEMENTS DU BETAIL 112
X.4.1. ENTREES ET SORTIES ***112***
X.4.2. Transit du bétail ***113***
X.5. SITUATION ZOOSANITAIRE 113
X.5.1. FOYERS DECLARES ***113***
X.5.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION ***114***
X.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 116
X.6.1. Atouts et potentialités ***116***
X.6.2. Contraintes ***117***
X.6.3. Perspectives ***117***
CHAPITRE XI : PECHE ET AQUACULTURE **119**
XI.1. PECHE : SERVICES TECHNIQUES, INFRASTRUCTURES ET MOYENS DE PRODUCTION 119
XI.1.1. SERVICES TECHNIQUES ***119***
XI.1.2. AUTRES INTERVENANTS ***120***
XI.1.3. INFRASTRUCTURES ***121***
XI.1.4. MOYENS DE PRODUCTION ***122***
XI.1.4.1 Acteurs de la pêche 122
XI.1.4.2 Parc piroguier 123
XI.1.5. PRODUCTION ***124***
XI.1.6. VENTILATION DE LA PRODUCTION ***125***
XI.1.6.1 Les ventes locales 125
XI.1.6.2 Le mareyage vers l'extérieur 125
XI.1.7. TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ARTISANALE ***126***
XI.2. AQUACULTURE : INSFRASTRUCTURE, PRODUCTION ET PROMOTEURS 126
XI.2.1. Infrastructures aquacoles ***126***
XI.2.2. Etat des infrastructures aquacoles ***127***
XI.2.3. PRODUCTION AQUACOLE ***128***
XI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 129
XI.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES ***129***
XI.3.2. CONTRAINTES ***130***
XI.3.3. PERSPECTIVES ***130***
CHAPITRE XII : RESSOURCES NATURELLES **132**
XII.1. SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS 132
XII.1.1. Services techniques ***132***
XII.1.2. Autres intervenants ***133***
XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 134
XII.2.1. Présentation du domaine forestier régional ***134***
XII.2.2. Lutte contre les feux de brousse ***134***
XII.2.2.1 Lutte préventive 135
XII.2.2.2 Lutte active 136
XII.2.3. Reboisement et conservation des sols ***137***
XII.2.3.1 Production de plants 137
XII.2.3.2 Plantations réalisées 140
XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES 140
XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 141
XII.4.1. Potentiel faunique ***141***
XII.4.2. Résultats des campagnes de chasse ***142***
XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 142
XII.5.1. Atouts ***142***
XII.5.2. Contraintes ***143***
XII.5.3. Perspectives ***143***
CHAPITRE XIII : ENVIRONNEMENT **144**
XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 145
XIII.1.1. Collecte et l'évacuation des déchets ***145***

XIII.2. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 145
XIII.3. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 146
XIII.4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 147
XIII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 147
XIII.5.1. Atouts et potentialités 147
XIII.5.2. Contraintes 148
CHAPITRE XIV : EMPLOI ET TRAVAIL 149
XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL 150
XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE 152
XIV.2.1. Ouvertures et fermetures d'établissements 152
XIV.2.2. Situation globale 154
XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL 156
XIV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 157
XIV.4.1. Atouts et potentialités 157
XIV.4.2. Contraintes 157
CHAPITRE XV : TRANSPORT 159
XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES 159
XV.1.1. Le transport routier 160
XV.1.1.1 Classification du réseau routier 160
XV.1.1.2 Réseau routier 160
XV.1.1.3 Transports voyageurs : urbain et interurbain 162
XV.1.1.4 Transport de marchandises 162
XV.1.1.5 Transport fluvial 162
XV.2. Parc automobile et permis de conduire 163
XV.2.1. nouvelles immatriculations 163
XV.2.2. Permis de conduire 164
XV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 165
XV.3.1. Atouts 165
XV.3.2. Contraintes 165
XV.3.3. Perspectives 165
CHAPITRE XVI : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE 167
XVI.1. INDUSTRIE 167
XVI.2. MINES 168
XVI.2.1. Situation des carrières et des mines 168
XVI.2.2. Production des mines et carrières 169
XVI.3. ENERGIE 169
XVI.3.1. Energie électrique 169
XVI.3.1.1 production 169
XVI.3.1.2 abonnés 170
XVI.3.2. Autres sources d'énergie 170
XVI.3.2.1 Produits pétroliers 170
XVI.3.2.2 Energie pour la cuisson 170
XVI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 171
XVI.4.1. Atouts et potentialités 171
XVI.4.2. Contraintes 171
XVI.4.3. Perspectives 171
CHAPITRE XVII : COMMERCE ET ARTISANAT 173
XVII.1. COMMERCE 173
XVII.1.1. MARCHES ET ACTEURS 173
XVII.1.1.1 Marchés 174
XVII.1.1.2 Commerçants 174

XVII.1.2. COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES ***175***
XVII.1.2.1 Stocks 175
XVII.1.2.2 Prix 176
XVII.1.3. VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS ***177***
XVII.1.3.1 Vérification des instruments de mesure 177
XVII.1.3.2 Contrôle de la qualité des produits 178
XVII.2. ARTISANAT 178
XVII.2.1. Corps de métiers répertoriés ***178***
XVII.2.2. artisans inscrits à la chambre de métiers ***179***
XVII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 180
XVII.3.1. Atouts ***180***
XVII.3.2. contraintes ***180***
XVII.3.3. Perspectives ***180***
CHAPITRE XVIII : JEUNESSE ET SPORTS **182**
XVIII.1. JEUNESSE 182
XVIII.1.1. associations de jeunes ***182***
XVIII.2. SPORT 183
XVIII.2.1. disciplines sportives pratiquées ***183***
XVIII.2.2. infrastructures sportives ***184***
Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2016 ***185***
XVIII.2.3. associations et centres de formation sportive ***185***
XVIII.2.4. pratiquants ***186***
XVIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 186
XVIII.3.1. Atouts et potentialités ***186***
XVIII.3.2. Contraintes ***187***
XVIII.3.3. Perspectives ***187***
CHAPITRE XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS **189**
XIX.1. TOURISME 189
XIX.1.1. Situation des réceptifs ***189***
XIX.2. CULTURE ET LOISIRS 190
XIX.2.1. Infrastructures culturelles ***190***
XIX.2.2. Patrimoine culturel ***191***
XIX.2.2.1 Patrimoine matériel 191
XIX.2.2.2 Patrimoine immatériel 191
XIX.2.3. Activités culturelles ***192***
XIX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 193
XIX.3.1. Atouts et potentialités ***193***
XIX.3.2. Contraintes ***193***
XIX.3.3. Perspectives ***193***
CHAPITRE XX : POSTE ET SFD **195**
XX.1. POSTE 195
XX.1.1. Couverture ***195***
XX.1.2. Mandats émis ***196***
XX.1.3. Mandats payés ***198***
XX.1.4. Origine et destination des mandats ***198***
XX.1.5. Trafic postal ***199***
XX.2. SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 200
XX.2.1. épargne et crédits ***201***
XX.2.2. objet et secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés ***204***
XX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 205
XX.3.1. Atouts et potentialités ***205***
XX.3.2. Contraintes ***205***
CHAPITRE XXI : SAISIES DOUANIERES **207**
XXI.1. SITUATION DE LA FRAUDE 207

XXI.1.1. Tendances des saisies douanières *207*
XXI.1.2. Evolution des saisies douanières *208*
XXI.1.3. Affaires contentieuses *209*
XXI.1.4. Personnel des Douanes de Sédhiou *209*
XXI.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 210
XXI.2.1. Atouts et potentialités *210*
XXI.2.2. Contraintes *210*
CHAPITRE XXII : ANNEXES **213**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II.1: Evolution de la population de la région de Sédhiou entre 1976 et l'année 2016 12
Tableau II.2: Répartition de la population de la région de Sédhiou selon le département, le milieu de résidence et le sexe 15
Tableau II.3: Densités de population de la région de Sédhiou selon le département en 2016 15
Tableau III.1: Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe 18
Tableau III.2: Répartition des lotissements et attribution de parcelles 19
Tableau III.3: Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire 20
Tableau III.4: Évolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative 20
Tableau III.5: Répartition des ménages par département selon les caractéristiques de l'habitat 21
Tableau IV.1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 24
Tableau IV.2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative 27
Tableau IV.3: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative 28
Tableau IV.4: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 29
Tableau IV.5: Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 29
Tableau IV.6: Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 31
Tableau IV.7: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative 31
Tableau IV.8: Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 32
Tableau IV.9: Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative 33
Tableau IV.10: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique 33
Tableau IV.11: Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Sédhiou selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 34
Tableau IV.12: Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative 35
Tableau IV.13: Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative 35
Tableau IV.14: Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative ... 36
Tableau IV.15: Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative 37
Tableau IV.16: Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription 37
Tableau IV.17: Evolution du nombre d'admis et du taux de réussite au CFEE selon le sexe, par circonscription administrative 38
Tableau IV.18: Situation de l'environnement scolaire selon la circonscription administrative 38
Tableau IV.19: Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative 40
Tableau IV.20: Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative 40
Tableau IV.21: Répartition du personnel enseignant du secondaire général du public selon le corps et le sexe, par circonscription administrative 42
Tableau IV.22: Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative 42
Tableau IV.23: Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général public selon le diplôme académique et le sexe 43
Tableau IV.24 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 44
Tableau IV.25: Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative 45
Tableau IV.26: Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative 46
Tableau IV.27: Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative 47
Tableau IV.28: Environnement scolaire par année selon la circonscription administrative 49
Tableau IV.29: Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative 50
Tableau IV.30: Répartition et évolution des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative 50

Tableau IV.31: Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des deux dernières années selon le diplôme 52
Tableau V.1: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 56
Tableau V.2: Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département 57
Tableau V.3: Indicateurs de couverture sanitaire des populations 58
Tableau V.4: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative 58
Tableau V.5: Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 59
Tableau V.6: Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts 60
Tableau V.7: Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district 61
Tableau V.8: Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en 2014 et 2015 62
Tableau V.9: Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district 63
Tableau V.10: Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme 64
Tableau V.11: Prise en charge de la tuberculose selon le district en 2015 64
Tableau V.12: Indicateurs VIH/sida selon de DS 65
Tableau V.13: Répartition des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Sédhiou en 2015 66
Tableau V.14: Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 68
Tableau V.15: Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département 68
Tableau V.16: Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département 70
Tableau VI.1: Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Sédhiou selon le type de demande 75
Tableau VI.2: Répartition des résultats et du budget dans le cadre l'exécution PED selon l'axe d'intervention 76
Tableau VI.3 : Répartition des bénéficiaires d'appui dans le cadre du projet PAPA selon la nature de l'intervention 77
Tableau VI.4: Répartition des ménages bénéficiaires de bourse de sécurité familiale, selon le département 78
Tableau VII.1: Répartition du nombre des écroués selon le sexe et la nationalité 82
Tableau VII.2: Répartition des détenus selon la nature des infractions 83
Tableau VII.3: Répartition des condamnés selon la durée de la peine et le sexe 83
Tableau VII.4: Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative 84
Tableau VIII.1: Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 88
Tableau VIII.2: Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 88
Tableau VIII.3: Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative 89
Tableau VIII.4: Répartition des points d'eau de la région de Sédhiou selon l'état 89
Tableau VIII.5: Répartition des ménages selon le type d'aisance 93
Tableau IX.1: Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Sédhiou 99
Tableau IX.2: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 100
Tableau X.1: Répartition et évolution du personnel des services techniques de la région 105
Tableau X.2: Liste des autres intervenants 105
Tableau X.3: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative 106
Tableau X.4: Répartition des effectifs du cheptel selon l'espèce par circonscription administrative 107
Tableau X.5: Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Sédhiou selon les espèces, par circonscription administrative 108
Tableau X.6: Répartition et évolution de la production de viande de volaille et d'œufs selon l'espèce, par circonscription administrative 109
Tableau X.7: Evolution de la production de miel par circonscription administrative 110
Tableau X.8: Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative 111
Tableau X.9: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative 112
Tableau X.10: Evolution de la situation des affections par circonscription administrative 113
Tableau X.11: Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative 114

Tableau X.12: Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination ciblée selon l'affection, par circonscription administrative..... 115
Tableau X.13: Evolution des résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par circonscription administrative..... 116
Tableau XI.1: Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service..... 120
Tableau XI.2: Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région..... 120
Tableau XI.3: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative 121
Tableau XI.4: Répartition des pirogues selon la circonscription administrative..... 123
Tableau XI.5: Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type d'espèces capturées, par circonscription administrative..... 124
Tableau XI.6: Ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination (tonnes) 125
Tableau XI.7: Répartition et évolution des quantités et valeurs des produits transformés selon le type 126
Tableau XI.8: Répartition des infrastructures aquacoles selon le type par circonscriptions administratives..... 127
Tableau XI.9: Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Sédhiou..... 128
Tableau XII.1: Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 133
Tableau XII.2: Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 133
Tableau XII.3: Situation du domaine classé, par circonscription administrative 134
Tableau XII.4: Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative..... 135
Tableau XII.5: Situation et évolution des pare feux et feux précoces réalisés par circonscription administrative136
Tableau XII.6: Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative..... 137
Tableau XII.7: Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative..... 138
Tableau XII.8: Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation..... 139
Tableau XII.9: Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative 140
Tableau XII.10: Evolution des quantités de la production forestière par circonscription administrative..... 141
Tableau XII.11: Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative..... 141
Tableau XII.12: Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative 142
Tableau XIII.1: Evolution des ICPE selon la nature et la classe par circonscription administrative..... 145
Tableau XIV.1: Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe, par circonscription administrative 150
Tableau XIV.2: Evolution des taux d'activité et de chômage dans la région 151
Tableau XIV.3: Distribution et évolution des établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative..... 152
Tableau XIV.4: Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique 153
Tableau XIV.5: Répartition des unités économiques par circonscription administrative selon la forme juridique (%) 154
Tableau XIV.6: Répartition des unités économiques par circonscription administrative selon le régime juridique (%) 154
Tableau XIV.7: Répartition des unités économiques selon l'état d'activités par circonscription administrative (%) 156
Tableau XIV.8: Répartition des contrats de travail selon le sexe du bénéficiaire 157
Tableau XV.1: Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative 160
Tableau XV.2: Projets en cours dans la région 161
Tableau XV.3: Répartition du parc automobile selon le type de véhicule et l'âge 163
Tableau XV.4: Répartition des véhicules nouvellement immatriculés selon le type..... 164
Tableau XV.5: Répartition des inscrits et d'admis aux examens de code de la route et de la conduite selon le type de permis..... 164
Tableau XVI.1: Situation des carrières..... 168
Tableau XVI.2: Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur..... 169
Tableau XVI.3: Evolution de la puissance installée et de l'énergie non distribuée à la clientèle entre 2014 et 2015 169
Tableau XVI.4: Evolution du nombre de stations-service par circonscription administrative..... 170
Tableau XVII.1: Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative 174
Tableau XVII.2: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative..... 174
Tableau XVII.3: Evolution des stocks en tonne des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative..... 175
Tableau XVII.4: Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative..... 176
Tableau XVII.5: Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits..... 178

Tableau XVII.6: Les corps de métier 178
Tableau XVII.7: Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative..... 179
Tableau XVIII.1: Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative 183
Tableau XVIII.2: Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région..... 183
Tableau XVIII.3: Répartition du nombre d'infrastructures sportives de la région 184
Tableau XVIII.4: Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative..... 185
Tableau XVIII.5: Evolution des associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative..... 185
Tableau XVIII.6: Répartition des licenciés selon la discipline et le sexe..... 186
Tableau XIX.1: Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 191
Tableau XIX.2: Liste des sites et monuments historiques de la région, par département 191
Tableau XIX.3: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région..... 192
Tableau XIX.4: Répertoire des activités culturelles de la région en année 2016..... 192
Tableau XX.1: Evolution du nombre de bureaux de poste et de boîtes postales par circonscription administrative 196
Tableau XX.2: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative..... 196
Tableau XX.3: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative..... 198
Tableau XX.4: Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative..... 199
Tableau XX.5: Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative..... 199
Tableau XX.6: Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative..... 200
Tableau XX.7: Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative 201
Tableau XX.8: Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire..... 201
Tableau XX.9: Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence..... 202
Tableau XX.10: Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative..... 203
Tableau XX.11: Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence 204
Tableau XXI.1: Evolution des saisies douanières selon le type de produit 208
Tableau XXI.2: Répartition des affaires contentieuses selon la brigade en 2016..... 209
Tableau XXI.3: Répartition du personnel des douanes de la région selon la Hiérarchie 209

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I.1 : Carte administrative de la Région 6
Graphique I.2: Carte Réseau hydrographique 9
Graphique II.1: Pyramide des âges de la population de la région de Sédhiou en 2016 13
Graphique II.2: Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Sédhiou en 2016 14
Graphique III.1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Sédhiou entre 2010 et 2016 18
Graphique IV.1: Répartition des structures du DIPE selon le type 25
Graphique IV.2: Evolution des structures du DIPE entre 2010 et 2016 25
Graphique IV.3: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 26
Graphique IV.4: Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 27
Graphique IV.5: Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 30
Graphique IV.6 : Répartition du personnel enseignant du moyen général du public selon le corps et le sexe, par circonscription administrative 41
Graphique IV.7: Répartition des effectifs du corps enseignant du secondaire général privé selon le diplôme académique 43
Graphique IV.8: Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière de la région 51
Graphique V.1: Résultats de la surveillance des maladies chroniques dans la région de Sédhiou 66
Graphique VI.1 : Répartition des dossiers complets et validés dans le cadre du programme PAPCEC par circonscription administrative 77
Graphique VI.2: Répartition des sorties effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou selon la nature 79
Graphique VII.1: Répartition des écroués à la MAC de Sédhiou selon la classe d'âges 82
Graphique VIII.1: Répartition des forages par tranche d'âge 89
Graphique VIII.2: Evolution des taux d'accès à l'eau en milieu rural dans la région de Sédhiou 91
Graphique VIII.3: Accès par puits modernes et branchements privés en 2015 91
Graphique VIII.4: Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées 94
Graphique IX.1: Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région 99
Graphique IX.2: Répartition des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions 101
Graphique X.1: Répartition des effectifs du cheptel selon le type d'espèce 107
Graphique X.2: Evolution de la production de lait par circonscription administrative 110
Graphique X.3: Evolutions des espèces qui ont transité par Bounkiling entre 2015 et 2016 113
Graphique XI.1: Répartition des pêcheurs selon la nationalité par circonscription administrative 122
Graphique XI.2: Répartition des acteurs de la pêche selon la catégorie socioprofessionnelle 123
Graphique XI.3: Situation des fermes aquacoles selon la circonscription administrative 128
Graphique XII.1: Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 135
Graphique XII.2: Evolution du nombre de plants produits selon l'espèce 139
Graphique XIII.1: Mode d'évacuation des ordures ménagères 145
Graphique XIII.2: Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative 147
Graphique XIV.1: Evolution du taux d'occupation dans la région 151
Graphique XIV.2: Répartition des entreprises selon l'activité principale 153
Graphique XIV.3: Répartition des entreprises selon la branche d'activité 155
Graphique XIV.4: Evolution du nombre d'établissements fermés ou en cessation d'activité dans la région entre 2015 et 2016 156
Graphique XV.1: Répartition du réseau routier de la région selon l'état 161
Graphique XV.2: Répartition du parc automobile selon le type de véhicule 163
Graphique XV.3: Répartition des véhicules nouvellement immatriculés selon l'état 164
Graphique XVII.1: Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure 177
Graphique XIX.1: Répartition des réceptifs par circonscription administratives 190
Graphique XXI.1: Répartition de la valeur marchande selon le type de produit 208

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Répartition de la Population par localité en 2016..... 213
Annexe 2: Fiche synoptique de la démographie..... 214
Annexe 3: Fiche synoptique de la santé..... 215
Annexe 4: Fiche synoptique de l'éducation 215
Annexe 5: Fiche synoptique du travail et de l'emploi..... 216
Annexe 6: Répartition de la population carcérale par tranche d'âge suivant l'infraction commise..... 216

SIGLES ET ABREVIATIONS

Ad.	administrative
AEMO	Action Educative en Milieu ouvert
AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	l'Agence Française de Développement
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARV	Antirétroviraux
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASP	Agent de Sécurité de Proximité
ASUFOR	Associations des Usagers des Forages
ATEF	Agents Techniques des Eaux et Forêts
AVC	Accident Vasculaire Cérébrale
BAC	Baccalauréat
BCG	Vaccin bilié de Calmette et Guérien
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CBV	Coups et blessures volontaires
CCP	Centre de Chèques Postaux
CE 1	Cours Elémentaire 1er année
CE 2	Cours Elémentaire 2ème année
CEAP	Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique
CFEE	Certificat de Fin d'études Elémentaires
CI	Cours d'initiation
CIMD	Conseil Interministériel Délocalisé
CM 1	Cours Moyen 1er année
CM 2	Cours Moyen 2ème année
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
Cons.	Consommation
CPN	Consultation Prénatale
CPoN	Consultation Postnatale
CRODT	Centre de recherches océanographiques Dakar - Thiaroye
DAC	Domaines Agricoles Communautaires
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DIPE	Développement Intégré de la Petite Enfance
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DRT	Direction de la Règlementation du Tourisme
DS	Districts Sanitaires
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
EPS	Education Physique et Sportive
EPS1	Etablissement Public de Niveau 1
ERSEN	Electrification Rurale Sénégal
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
ETFP	Enseignement Technique et la Formation Professionnelle
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
G.	Garçon
F.	Fille
Ens.	Ensemble
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GNSP	Groupement National des Sapeur-Pompiers
ha	Hectare
hbts	Habitants
IA	Inspection d'Académie
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IDEE Casamance	Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
IEF	Ingénieur des Eaux et Forêts
IMCEC	Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit

IMF	Institution de Microfinance
Inf	Infirmier
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRD/PADEC	Programme d'Appui au Développement de la Casamance
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ITEF	Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JICA	Agence Japonaise de la Coopération Internationale
kg	kilogramme
km	kilomètre
Km²	Kilomètre carré
LA	Langue Arabe
M²	Mètre carré
m3/h	Mètre cube par heure
MAC	Maison d'arrêt et de Correction
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural
mèd	médecin
ml	Mètre linéaire
Nb	Nombre
Nd	Non défini
NINEA	Numéro d'Immatriculation National des Entreprises et Associations
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ORCAV	Organisation
PAEF-PLUS	Projet d'Appui à l'Education Féminine
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPA	Appui à la Promotion des Aînés
PAPEJF	Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
PAPSEN	Programme d'Appui au Programme National d'Investissement de l'Agriculture du Sénégal
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence
PASME	Projet d'amélioration de la sante de la mère et de l'enfant
PBSF	Programme de Bourse de Sécurité Familiale
PDIS	Programme de Développement des Infrastructures Sportives
PED	Programme Enfance Déshéritée
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNEL	Programme National d'Elimination de la Lèpre
PNGD	Programme National de Gestion des Déchets
PNRBC	Programme National de Réadaptation à Base Communautaire
PPDC	Projet Pôle de Développement de la Casamance au Sénégal
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRAO	Programme régional des pêches de l'Afrique de l'Ouest
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PRGTE	Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance
Prod	Production
PRODAC	Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PRODELEC	Projet de Développement de l'Elevage en Casamance
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	partenaires techniques et financiers
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PVVIH	Personne vivant avec le VIH
Qté	Quantité
Rdt	Rendement
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RM	Région Médicale
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal

SF	Sage-femme
SFD	Système Financier Décentralisé
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SN HLM	Société Nationale des Habitations à Loyers Modérés
SRJ	Service Régional de la jeunesse
SRS	Service Régional des Sports
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
Sup	Superficie
T	Tonne
TAP	Taux Achèvement du Primaire
TBA	Taux Brut d'Accès
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
Techn.	Technique
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VAD	Visite à Domicile
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VPI	Vaccin Polio Injectable

AVANT-PROPOS

La Situation Economique et Sociale (SES) régionale, élaborée par le Service Régional de Statistique et de la Démographie (SRSD), fait partie des publications phares régulièrement réalisées par l'ANSD. Elle s'inscrit dans la dynamique de l'ANSD de mettre à la disposition des Autorités, du Secteur privé, des Partenaires techniques et financiers et du public en général, un ensemble d'informations pour une meilleure connaissance de la structure de l'économie de la région. La SES régionale essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative et en tentant, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité de la région. Cette édition intervient dans un contexte particulier où des objectifs communs à atteindre ont été définis par la communauté internationale, à savoir les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Au plan national, le Gouvernement du Sénégal a mis en place un nouveau cadre de référence des politiques économique, sociale et environnementale à l'horizon 2035 (Plan Sénégal Emergent). En outre, l'Acte III de la Décentralisation qui vise à « organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable » a été institué. Cette réforme consacre la communalisation intégrale et l'érection du département en collectivité locale. Ainsi, les communes et les départements ont la compétence d'élaborer et d'exécuter des Plans de Développement (respectivement Plan de Développement Communal et Plan de Développement Départemental). En outre, le Gouvernement est dans une phase d'évaluation des engagements pris lors des conseils de ministres décentralisés.

Cette Edition de l'année 2016 est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité l'implication de Monsieur le Gouverneur et la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés qui évoluent au niveau régional.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie tient à les remercier tout particulièrement pour leur appui et leurs précieuses contributions sans lesquelles la réalisation de ce document ne saurait être possible.

Ibrahima DIOUF

Chef du Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Sédhiou

RESUME

Cette édition de la SES s'est déroulée dans un contexte de décentralisation des politiques publiques impliquant un besoin accru d'informations statistiques. Ledit document s'attèle à mettre à la disposition des utilisateurs des données statistiques fiables sur les secteurs d'activité de la région.
L'étude est descriptive et les sources des données sont diverses (administratives, enquêtes et recensements). Au total, 32 secteurs d'activités ont été analysés pour cette année 2016.

Secteur productif : des potentialités peu valorisées
Sur le plan agricole, seules 29 vallées sont aménagées sur un total de 71. Ces aménagements ont permis d'atteindre une production rizicole de 155 230 tonnes (T). Dans le même sillage, la région a de réels atouts en termes de banane (2 000 T ce qui la situe à la deuxième place au niveau national) et d'anacarde (6 040 T, soit 33% de la production nationale).
Malgré la réserve forestière (12 forêts classées et 3 forêts communautaires aménagées) avec une luxuriante biomasse, l'élevage est de type extensif avec un cheptel estimé à 1 812 463 têtes. Concernant le miel, la production est évaluée à 32 745 litres en 2016.
La pêche continentale a atteint une production de 3 227 372 kg pour une valeur commerciale de 4 512 180 353 de FCFA. La transformation est presque inexistante puisque l'essentiel de la production est consacré à la consommation et au mareyage.
Dans le domaine de l'aquaculture, la région est érigée en pôle aquacole ; toutefois, la production reste modeste : 2 T à travers les neuf (9) fermes.
Pour le tourisme, Sédhiou dispose d'atouts culturels et cultuels en dépit de la faiblesse de ces réceptifs (9). Concernant l'artisanat et l'industrie, beaucoup d'artisans ne sont pas enregistrés à la Chambre des métiers et 14 058 unités ont été recensées lors du Recensement Général des Entreprises (RGE). S'agissant des mines, les productions de sable et de latérite sont évaluées à 10 300 et 12 350 m^3 respectivement. Dans le même domaine, des gisements non exploités de phosphate sont répertoriés dans la région (Tanaff, Samine et Diannah Malary).

Secteur d'appui à la production : des améliorations en perspectives
Sur le plan du transport, le réseau routier de la région s'établit à 1 569 km avec 302 km bitumés. Toutefois, la boucle du Boudié (dont la construction va bientôt démarrer) va impacter positivement sur l'économie de la région. Pour les véhicules, 61 nouvelles immatriculations ont été effectuées en 2016 avec 77,0% de voitures neuves.
Pour l'énergie, la couverture en électricité, bien qu'étant faible, a enregistré des améliorations avec la mise en service de la centrale secondaire de Bacoum.

En ce qui concerne les SFD, plus de 2 milliards de FCFA ont été injectés dans l'économie de la région pour financer une dizaine de secteurs d'activité, soit une hausse de 1,9% par rapport à 2014. Toutefois, le non-respect des échéances édictées pour le paiement des crédits octroyés plombe les activités des SFD (les crédits en souffrance s'établissent à 75 millions de FCFA en 2015).
Pour le trafic postal, les statistiques des 6 bureaux de poste révèlent que les mandats émis à partir de la région sont évalués à 1 730,8 millions de FCFA en 2016 contre 3 179,8 millions de FCFA pour les fonds à destination de la région.
Concernant le secteur du commerce, la population commerçante s'est accrue de 3,0% de même que les produits échangés. A l'instar du reste du pays, le riz est la denrée la plus consommée dans la région (37 795 T dont 1 162 T pour le riz locale, 2 256 T pour le riz parfumé et 34 377 T pour le riz non parfumé). Cette consommation a augmenté de 15,6% par an durant ces trois dernières années.

Secteur social : des mutations au regard des résultats obtenus

Dans le domaine de la démographie, la population régionale est estimée à 500 064 habitants sur une superficie de 7 330 km², soit une densité de 68,2 hts/km².
Pour l'éducation, l'offre éducative s'est améliorée grâce à l'augmentation des structures d'accueil. Dans le même sillage, des efforts sont faits pour changer l'environnement scolaire (baisse du taux d'abris provisoires, hausse du taux d'électrification, du taux d'écoles disposant de point d'eau et du taux d'écoles clôturées). De même, les résultats aux examens et concours ont fortement évolué.
Dans le domaine sanitaire, la situation des infrastructures et du personnel s'est beaucoup améliorée. De même, un bilan satisfaisant a été obtenu dans les différents programmes de santé (santé de la reproduction, paludisme, Sida, etc.).
Sur le plan hydraulique, l'accès par Adduction Eau Potable (AEP) s'établit à 24,7% en 2014 contre 35,5% en 2015 en milieu rural. En zone urbaine, la couverture en eau potable est satisfaisante avec une production plus importante que la consommation.
Pour l'assainissement, les investissements massifs de l'Etat et des PTF changeront la situation de la région.
En termes d'assistance, 15 201 ménages bénéficient de bourses familiales, 30 personnes âgées sont appuyées et 311 sorties ont été effectuées par les sapeurs-pompiers.
Sur le plan de la justice, la population carcérale s'établit à 139 et 24 enfants en danger ou en conflit avec la loi pris en charge par l'AEMO.
Concernant le marché de l'emploi, le taux de chômage est estimé à 23,1% en 2015.
Pour la jeunesse et le loisir, l'âge moyen de la population se situe à 21 ans et sept (7) disciplines sportives sont pratiquées dans la région.

INTRODUCTION GENERALE

La Situation Economique et Sociale (SES) régionale est une publication annuelle élaborée par le Service Régional de Statistique et de la Démographie (SRSD). Elle décrit de la situation économique et sociale de la région en s'efforçant de dégager des tendances, des atouts, des contraintes et des perspectives. La collecte des données et la rédaction se sont déroulées sur la période du mois d'août 2017 à janvier 2018.

Contexte et justification

Cette édition intervient dans un contexte international et national particulier. Au plan international, l'agenda 2030 constitue un nouveau baromètre pour un monde plus juste. L'atteinte de cet objectif passe par le suivi et l'évaluation de 17 objectifs phares.

Au plan national, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé dans un nouveau chantier de développement économique et social à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui constitue le nouveau cadre de référence des politiques publiques auquel tous les outils de planification doivent s'aligner. Ce plan intègre un système de suivi-évaluation adossé sur un ensemble d'indicateurs statistiques qui feront l'objet d'un suivi systématique et régulier.

L'Acte 3 de la décentralisation est venu approfondir le processus de décentralisation avec trois changements majeurs que sont la suppression de la région en tant que collectivité locale, la communalisation intégrale et l'érection des départements en collectivités territoriales. Cette réforme suscite un besoin supplémentaire en information statistique aux niveaux départemental et communal pour la mise en œuvre des plans communaux et départementaux de développement (PDC et PDD).

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie est entrain de consentir d'énormes efforts pour pouvoir adhérer à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) du FMI en 2017. Les efforts vont dans le sens de l'amélioration de la qualité des données, l'élargissement des champs couverts et la réduction des délais de diffusion. Ainsi, des productions de données suivant un calendrier bien déterminé (exemple : Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal qui se réalise sur une base trimestrielle) sont assurées par l'ANSD.

A travers ce rapport, l'ANSD consolide et diffuse les données produites par le Système Statistique Régional (SSR) puisque la SES (nationale et régionale) fait partie des publications les plus consultées de l'Agence.

Objectifs

Cette publication phare du SRSD a pour objectif général de dresser un panorama de la situation de la région sur le plan économique et social en mettant en exergue l'information quantitative.

De façon plus spécifique, la SES :

- ✓ Met à la disposition des utilisateurs des statistiques fiables ;
- ✓ Aide les décideurs locaux dans leur prise de leurs décisions ;
- ✓ Donne des informations sur l'activité économique et sociale de la région ;
- ✓ Met en exergue les performances réalisées dans les différents secteurs d'activités.

Méthodologie

❖ Cadre institutionnel

De façon générale, les activités de production et de diffusion de statistiques publiques sont régies par un cadre institutionnel organisé. Il s'agit de la Loi n°2012-03 du 03 janvier 2012 modifiant et complétant la Loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004. En outre, cette loi traite du fonctionnement et de la coordination du système statistique national. Dans ce sillage, chaque région devrait disposer d'un Comité Technique Régional des Programmes Statistiques (CTRPS) présidé par le Gouverneur.

Le CTRPS a pour missions de coordonner le système statistique régional (SSR) en général, et en particulier, la collecte des données, la correction et la pré validation du document portant « Situation Economique et Sociale Régionale (SES/R) ».

❖ Cadre conceptuel

La SES décrit la situation de chaque secteur d'activité de la région à travers :

- Des analyses sommaires qui portent sur les tendances observées et les évolutions par rapport aux années précédentes ;
- Des diagnostics des secteurs (atouts/potentialités, contraintes et perspectives).

L'élaboration de la SES suit un processus méthodologique qui peut être subdivisé en trois phases à savoir : (i) la collecte des données, (ii) la rédaction et (iii) la validation du document.

Pour la première phase (collecte des données), c'est Monsieur le Gouverneur de la région qui a saisi tous les sectoriels à travers la circulaire N° 1119/GR.SDH/CP du 09 août 2017 pour leurs demander de transmettre les statistiques de leur service au Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD).

La phase de rédaction du document démarre avec les premières données qui sont parvenues au SRSD ; elle se poursuit au fur et à mesure que les différents secteurs envoient leurs données.

Pour la validation, elle se fait en trois étapes. D'abord, une fois la rédaction d'un chapitre bouclée, il est envoyé aux secteurs concernés pour correction et pré validation. Ensuite, le premier draft qui a fait l'objet de pré validation sectorielle est soumis au comité de lecture qui se trouve à l'ANSD. Après l'examen du document par ledit comité, il est renvoyé au Chef du Service Régional de la Statistique et de la

Démographie qui doit intégrer les remarques et suggestions préconisées. Enfin, la validation définitive est faite au cours d'un Comité Régional de Développement (CRD) présidé par Monsieur le Gouverneur de la région. Le document définitif est mis à la disposition du grand public sur le site de l'ANSD (http://www.ansd.sn/).

Plan du document

Ce rapport s'articule autour de 21 chapitres. Le chapitre 1 présente la région de Sédhiou à travers les données physiques, le relief et le type de sol, la végétation, les données climatologiques et hydrographiques et les principales activités économiques. Le chapitre 2, dont les informations sont issues principalement des données du dernier recensement, traite de la démographie de la région. L'urbanisation, la construction et l'habitat sont abordés au chapitre 3. Le chapitre 4 donne la situation du secteur de l'éducation en commençant par la petite enfance. Il fait aussi le point de l'élémentaire, du moyen, du secondaire et de la formation professionnelle. La santé et l'hygiène publique sont analysées dans le chapitre 5. Le sixième chapitre traite de l'assistance apportée aux nécessiteux par l'entremise de l'action sociale mais aussi les secours aux personnes qui sont dans le besoin par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers. La justice, à travers la population carcérale et l'éducation surveillée, est traitée au chapitre 7. Le chapitre 8 donne la situation des secteurs de l'eau et de l'assainissement. L'agriculture, l'élevage et la pêche sont traités respectivement dans les chapitres 9, 10 et 11. Les questions des ressources naturelles et de l'environnement sont évoquées dans les chapitres 12 et 13. Les chapitres 14, 15, 16, et 17 analysent respectivement le secteur de « l'emploi et du travail », du transport, de « l'industrie, des mines et de l'énergie » et du « commerce et de l'artisanat ». Les questions liées à la jeunesse et aux sports sont abordées au chapitre 18. Le chapitre 19 traite de la situation de la région dans le domaine du tourisme, de la culture et des loisirs. La finance et les saisies douanières sont analysées dans les chapitres 20 et 2

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1. DONNEES PHYSIQUES

La région de Sédhiou est créée par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 modifiant les articles premier et 2 de la loi n° 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale.

Elle s'étend sur une superficie de 7 330 km², soit 3,7 % du territoire national. Elle est limitée, au Nord, par la République de Gambie, au Sud, par les Républiques de Guinée Bissau et de Guinée Conakry, à l'Est, par la région de Kolda, à l'Ouest, par la région de Ziguinchor.

Cette position, qui en fait une région frontalière à trois pays et située au centre de la Casamance, lui confère un potentiel géostratégique énorme dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles de la sous-région.

La région est arrosée par le fleuve Casamance, qui sépare le département de Goudomp de celui de Sédhiou, et du Soungrougrou qui sépare le département de Bounkiling de celui de Sédhiou.

Le département de Bounkiling est le plus vaste avec 38,6% de la superficie régionale, suivi de Sédhiou et Goudomp avec respectivement 37,2% et 24,2%.

La région compte 941 villages officiels dont 369 villages dans le département de Bounkiling, 298 dans celui de Goudomp et 274 dans celui de Sédhiou.

Graphique I.1 : Carte administrative de la Région

Source : ARD Sédhiou, 2015

I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL

Le relief est essentiellement composé de plateaux, de vallées et de bas-fonds. Les types de sol rencontrés sont les suivants :

- Les sols ferrugineux, tropicaux et/ou ferralitiques avec des variantes suivant les conditions bioclimatiques. Ils sont communément appelés sols « Deck » et couvrent la majeure partie de la région. Ils sont aptes à la culture des céréales et de l'arachide.
- Les sols argilo limoneux localisés sur les pentes des vallées. C'est le domaine des palmeraies et une zone apte à l'arboriculture et au maraîchage.
- Les sols hydro morphes ou sols gris se situent en bas des pentes. Ces sols sont aptes à la riziculture.
- Les sols hydro morphes à Gley salé sont issus du contact alluvial fluviomarin et bordent les fleuves Casamance et Soungrougrou. Ces sols sont rizicultivables en hivernage mais sont souvent exposés à l'intrusion de la langue salée.
- Les sols halomorphes acidifiés par la forte teneur en sel qui les rend inutilisables.

I.3. VEGETATION ET FAUNE

I.3.1. VEGETATION

Les formations végétales sont caractérisées par une prédominance de la savane boisée.
La région présente les formations végétales suivantes :
- la savane arborée au Nord composée d'essences dominées par les combrétacées, les Ficus glumosa, les Parian biglobosa et les Pterocarpus erinaceus ; les feux de brousse et les coupes clandestines constituent un danger pour cette formation végétale ;
- la palmeraie qui abrite d'importants peuplements de palmiers à huile (Elacis guineensis) avec des superficies estimées environ à 25 000 hectares. Cependant, elle est surtout caractérisée par son état de dégradation avancée et l'absence de régénération naturelle devant assurer sa pérennité ;
- la rôneraie est répertoriée dans les Arrondissements de Djibabouya, Djirédji et Bona. Dans la zone de Diafilon, les coupes clandestines et les effets néfastes des dernières années de sécheresse ont fini par détériorer profondément la rôneraie qui, jadis, faisait la fierté de ces localités.
- la mangrove, localisée dans les Bolongs et le long du Soungrougrou, est composée de Rhizophora racemosa en bordure et d'Avicenia nitida en vasière. Suite aux années de sécheresse, elle a presque disparu.
Aussi, importe-t-il de noter que la nouvelle région de Sédhiou compte 12 forêts classées qui s'étendent sur une superficie de 83 543 ha.

I.3.2. FAUNE

Le potentiel faunique de la région est constitué du gibier à poils et à plumes. Les principales espèces répertoriées sont les phacochères, les biches, les singes, les tourterelles, les pintades, les perroquets, les pigeons verts, les perdrix, les oies et canards sauvages, etc. Pour ce qui est de l'avifaune, la région constitue une plateforme assez importante dans la migration de certaines espèces telles que les cigognes et les anatidés. L'importance et la diversité des ressources fauniques offrent des possibilités de développement du tourisme cynégétique dans la région. Ainsi, les superficies considérées sont évaluées à plus de 200 000 hectares (source BIC, IREF/Sédhiou, 2010).
Cependant, la dégradation de l'habitat sauvage liée au braconnage, à diverses autres actions anthropiques, aux aléas climatiques et aux travaux routiers explique en partie la disparition de certaines espèces comme l'hippopotame, le caïman, le buffle, le lion, la tortue d'eau douce, etc.

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.4.1. PLUVIOMETRIE

Le climat est de type soudano guinéen présentant des précipitations qui s'étalent de juin à octobre et une saison sèche qui couvre la période de novembre à mai. La moyenne des précipitations tourne autour de 1 000 mm par an.

I.4.2. TEMPERATURE

Les températures moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre Décembre et janvier et varient entre 25 à 30°C, les plus élevées sont notées entre Mars et Septembre avec des variations de 30 à 40°C.

I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région de Sédhiou dispose d'un réseau hydrographique assez dense composé essentiellement du fleuve Casamance (la moyenne), de l'affluent Soungrougrou, des mares temporaires et permanentes et de bolongs.
La nappe maestrichtienne, d'une profondeur voisine de 400 m à l'Ouest de l'axe Sénoba-Bafata est accessible à moins de 160 m dans la partie Centre Sud-est de la région. Quant à la nappe lutétienne, elle est exploitable à moins de 60 m à l'Ouest avec des débits de 200 à 300 m3/heure. Au Nord-Ouest, la nappe semi-profonde, résidant dans les sables, peut être atteinte entre 50 et 150 m de profondeur avec des débits pouvant atteindre 20 à 280 m3/heure. Les nappes continentales sont alimentées par les pluies et les cours d'eau. Leurs profondeurs se situent à moins de 40 m. La qualité de l'eau y est bonne et les débits peuvent varier de 5 à 10 m3/heure pour les puits et de 10 à 60 m3/heure pour les forages.

Graphique I.2 : Carte réseau hydrographique

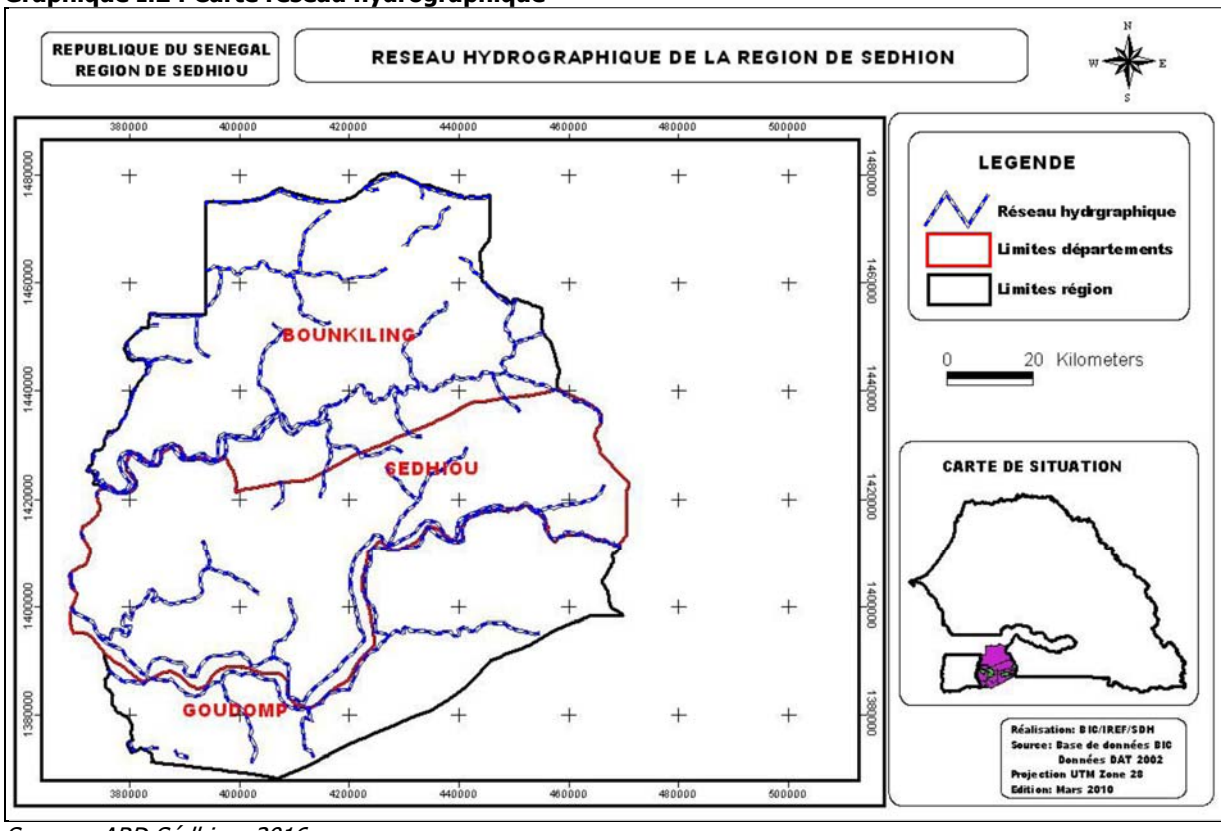

Source : ARD Sédhiou, 2016

I.6. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

I.6.1. AGRICULTURE

L'économie régionale est pour l'essentiel une économie à vocation agricole. D'après le RGPHAE, plus de 4/5 des ménages pratiquent l'agriculture. Les spéculations dominantes restent l'arachide et le mil. L'exploitation forestière et l'arboriculture, notamment, fruitière constitue un secteur d'espoir pour les populations.

I.6.2. ELEVAGE

En majorité de type extensif sédentaire, il constitue une activité essentielle de l'économie régionale. Les espèces élevées dans la région sont essentiellement composés des bovins, composés essentiellement de la race N'dama et de quelques métis issus de races locales (département de Bounkiling) et de races exotiques (produits des campagnes d'insémination artificielle).

I.6.3. PECHE

Arrosé par le fleuve Casamance et ses affluents, Sédhiou est une région où se développent d'importantes activités piscicoles. Les principales espèces rencontrées

sont les carpes, les mulets et les crustacés. Il faut cependant noter la raréfaction de plus en plus accrue de la ressource halieutique.

I.6.4. TOURISME

La région de Sédhiou, de par ses potentialités culturelles et forestières, offre de réelles possibilités de développement du tourisme. En plus des sites et monuments historiques, l'existence de forêts offre des possibilités non négligeables de développer le tourisme cynégétique. La chasse constitue une belle perspective dans la région de Sédhiou. Les réceptifs hôteliers sont pour la plupart localisés dans les communes de Sédhiou et de Diendé.

I.6.5. VOIES DE COMMUNICATION

Une des contraintes majeures qui freinent l'essor des activités de production et de commercialisation, est l'enclavement interne et externe de la région. Isolée du nord du pays et faiblement raccordée aux autres régions et pays limitrophes, la région présente des voies de communication interne (routière et fluviale) très peu praticables ou insuffisamment valorisées en moyens adaptés de transport. Les difficultés liées à la traversée de la Gambie, au niveau de Farafégné, qui constitue la voie d'accès la plus courte, aggravent l'enclavement de Sédhiou. Cependant, des efforts sont notés ces dernières années avec la construction de quelques pistes rurales.

A cette faible mobilité des personnes et des biens, s'ajoute le déficit en moyens de télécommunications. Mais plus généralement, la région de Sédhiou bute sur un déficit en infrastructures. Dans certaines parties de la région de Sédhiou, les populations n'ont pas encore accès au téléphone et l'accès à internet est très faible et principalement concentré dans les grandes agglomérations.

En matière de transport aérien, le seul aérodrome, situé à Diendé, est configuré pour de tout petits avions et uniquement pour des opérations d'atterrissage et d'envol.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

Introduction

La démographie a pour objet l'étude des populations humaines du point de vue quantitatif en ce qui concerne leur répartition, leurs structures, leur évolution, entre autres. L'analyse des variations de ces phénomènes, dans le temps et dans l'espace selon les milieux socioéconomiques et culturels, peut aider à comprendre leur répercussion sur les individus, les familles et la société de façon générale.
Ainsi, la démographie revêt un caractère transversal dans le sens où, en sus de la dimension quantitative, plusieurs autres aspects caractérisant la population humaine peuvent être analysés (économiques, historiques, sociologiques, etc.).
L'étude et l'analyse des données démographiques s'avèrent donc incontournables pour les responsables gouvernementaux et les chercheurs. Pour les premiers, elles constituent un important outil d'aide à la décision sur les politiques à mener puisqu'elles ne peuvent pas être conduites sans une connaissance préalable de l'état et de l'évolution prévisible de la population alors que pour les seconds, les données démographiques leur servent d'intrant pour leurs travaux de recherche.
Partant de ce constat, les autorités sénégalaises accordent une attention toute particulière à la production et à la diffusion de données démographiques à travers des enquêtes et recensements. C'est dans ce sillage que l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a entrepris un certain nombre d'enquêtes ces dernières années notamment (Enquête démographique et de santé, Recensement Général de Population, Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal, etc.). Les données issues de ces enquêtes permettent de suivre une batterie d'indicateurs (mortalité, natalité, espérance de vie, chômage, population scolarisable, etc.) utiles dans la prise de décision et l'élaboration des politiques économiques et sociales.
Ce chapitre se donne comme objectif d'étudier l'état et la structure de la population régionale à travers : son niveau, son évolution, sa structure par âge et par sexe et sa répartition dans l'espace régional.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013 est le quatrième du genre que le Sénégal a réalisé après ceux de 1976, de 1988 et de 2002. Les résultats issus de ces différents recensements ainsi que les données de projection de ces trois dernières années (après 2013) sont contenues dans le tableau qui suit.

Tableau II.1: Evolution de la population de la région de Sédhiou entre 1976 et l'année 2016

Désignation \ Année	1976	1988	2002	2013	2014	2015	2016
Population résidente	212804	282248	341144	452 994	468098	483768	500064
Taux d'accroissement moyen annuel en %		**2,4**	**1,4**	**2,6**	**3,3**	**3,3**	**3,4**

Source : ANSD. Données de projection, 2016

Entre 1976 et 2016, soit une durée de 40 ans, la population de la région de Sédhiou a plus que doublé, passant de 212 804 à 500 064 habitants avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,2%. Les résultats enregistrés lors des différents recensements montrent que la population de la région a progressé plus rapidement durant les périodes intercensitaires 1976-1988 (2,4%) et 2002-2013 (2,6%) que durant la période 1988-2002 (1,4%). Ce rythme d'accroissement rapide de la population constaté à partir des années 2000 et qui se poursuit met en exergue la nécessité d'accentuer la sensibilisation pour une maitrise de la fécondité. Selon les données de l'Enquête Démographique et Santé (EDS) de 2016, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) s'établit à 6,3 à Sédhiou contre 4,7 pour le niveau national.

II.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.2.1. ANALYSE DE LA PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges de la région de Sédhiou présente une base large avec un rétrécissement progressif vers le sommet témoignant ainsi la prédominance des jeunes au sein de la population totale de la région. Cette forme de pyramide (large à la base et étroite au sommet) est caractéristique d'une population à une forte natalité associée à une mortalité tout aussi élevée.

Le nombre de naissances est important (pyramide à base large) et la pyramide s'affine au fur et à mesure que l'âge augmente sous l'effet de la mortalité. De ce fait, on note une prépondérance des moins de 15 ans (47,3%) et une faible minorité des plus de 65 ans (2,8%).

Graphique II.1 : Pyramide des âges de la population de la région de Sédhiou en 2016

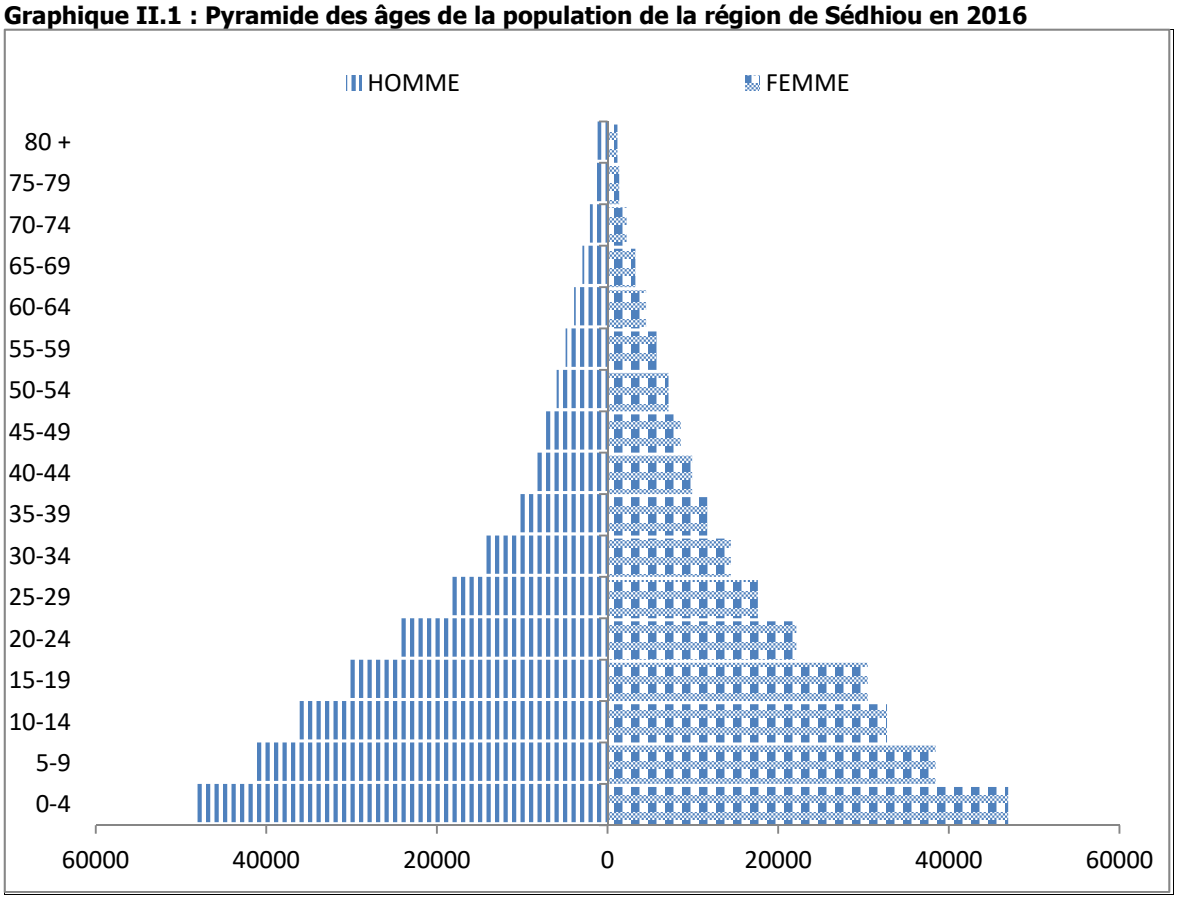

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2016

Cette pyramide met en exergue la prépondérance des enfants de sexe masculin dans la tranche des moins de 5 ans (50,8%). Par contre, à partir de 25 ans, on observe une diminution progressive de la population masculine. En effet, cette période coïncide avec l'âge d'entrée dans la vie active. Ceci pourrait s'expliquer par le fait d'une part que les hommes sont beaucoup exposés aux travaux durs qui augmentent les risques d'exposition à la mortalité et d'autre part à la migration (travail ou études).

En ce qui concerne les femmes, cette diminution s'observe à partir de 20 ans.

II.2.2. RAPPORT DE MASCULINITE PAR GROUPE D'AGES

Le rapport de masculinité, c'est-à-dire le nombre d'hommes pour 100 femmes, est fonction de la répartition par sexe de la population.

Graphique II.2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Sédhiou en 2016

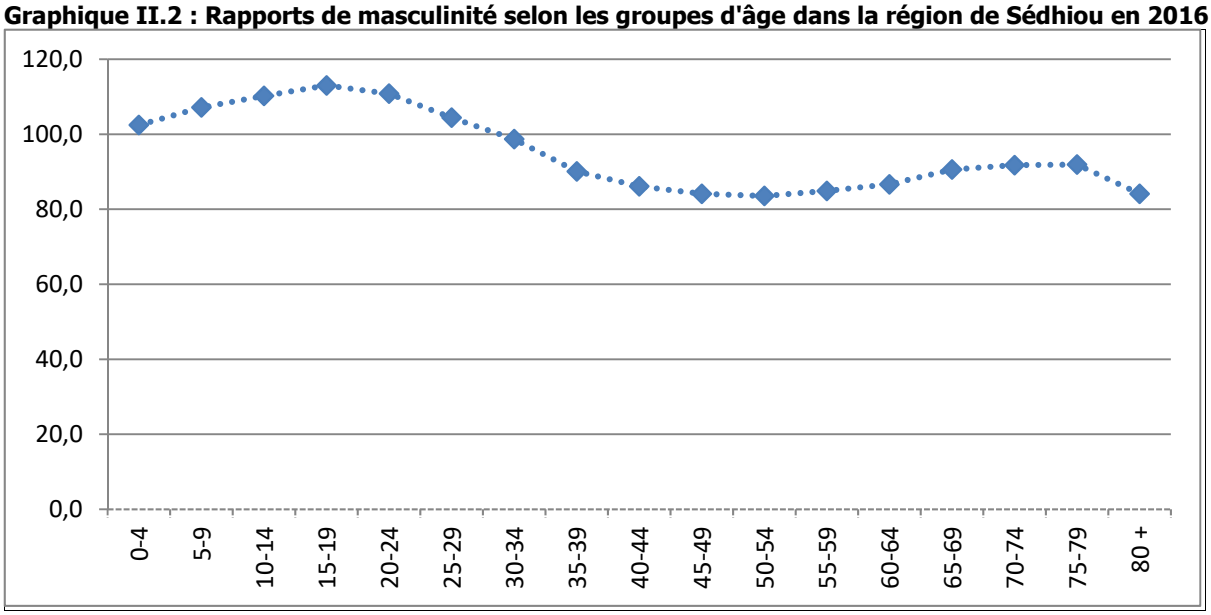

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2016

Les rapports de masculinité par tranche d'âge montrent que, d'une manière générale, il y a un peu plus d'hommes que de femmes (le rapport de masculinité global est égal à 103).

Toutefois, l'ordre de grandeur varie selon la tranche d'âge. En effet, entre 0 et 29 ans, le rapport est largement en faveur des hommes avec un maximum atteint à 15-19 ans (113 hommes pour 100 femmes). Mais au fur et à mesure que l'âge augmente, la tendance se renverse. Cette situation est appréciée par la diminution du rapport qui atteint une valeur minimale de 83 à 50-54 ans.

Cet état de fait pourrait être expliqué par l'effet conjugué de la mortalité et de la migration (surtout l'exode vers les autres centres urbains du pays) qui touche plus les hommes que les femmes.

II.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.3.1. REPARTITION SPATIALE

Le tableau qui suit donne la répartition spatiale de la population régionale pour l'année 2016. Avant la mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation, la région comptait 10 localités qui ont un statut de commune (Bounkiling, Madina Wandifa, Goudomp, Samine, Tanaff, Diattacounda, Diannah Malary, Marsassoum, Sédhiou et Ndiamacouta) et 33 communautés rurales. Cette réforme (acte 3) a consacré la communalisation intégrale. Toutefois, pour suivre la dynamique de développement des territoires et utiliser certains indicateurs à des fins de comparaison, nous considérons toujours les anciennes communes urbaines.

Au regard de ce tableau, il existe une disparité dans la répartition de la population marquée par une prédominance du département de Goudomp qui concentre 34,5%

(172 314 habitants) de la population totale. Il est suivi par Sédhiou avec 167 056 habitants, soit 33,4%. Bounkiling est moins peuplé avec 160 694 habitants (32,1%).

Tableau II.2 : Répartition de la population de la région de Sédhiou selon le département, le milieu de résidence et le sexe

Départements	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Sédhiou	19625	18250	37875	65351	63830	129181	84976	82080	167056
Bounkiling	14672	13810	28482	67182	65030	132212	81854	78840	160694
Goudomp	15530	14168	29698	70951	71665	142616	86481	85833	172314
Région	49827	46228	96055	203484	200525	404009	253311	246753	500064

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2016

Suivant la zone de résidence, on observe une inégale répartition de la population urbaine selon le département de résidence. Le taux d'urbanisation est de 22,7% à Sédhiou, 17,7% à Bounkiling et 17,2% à Goudomp.
Tous milieux confondus, le rapport de masculinité est en faveur des hommes (107 en milieu urbain contre 101,5 en milieu rural)

II.3.2. DENSITES DE POPULATION

Pour rendre compte de la concentration ou de la dispersion de la population, la densité fait partie des indicateurs les plus appropriés. Celle-ci est le rapport entre la population totale de la circonscription administrative sur sa superficie.

Tableau II.3 : Densités de population de la région de Sédhiou selon le département en 2016

Département	Superficie (km²)	Population (hbts)	Densité (hbts/km²)
Sédhiou	2 726,8	167 056	61,3
Bounkiling	2 829,4	160 694	56,8
Goudomp	1 773,9	172 314	97,1
Région	**7 330**	**500 064**	**68,2**

Source : ANSD. Données de projection RHPHAE, 2016

Le tableau ci-dessus permet de voir la pression démographique de chaque département de la région. La population de la région de Sédhiou représente 3,4% de la population sénégalaise et elle occupe par ailleurs 3,7% du territoire national. Cependant, la population est inégalement répartie à l'intérieur du territoire régional. En effet le département de Sédhiou, avec 167 056 habitants (34,4% de la population régionale) sur une superficie de 2726,8 km², soit une densité de 61,3 hts/km², constitue un pôle démographique important. Cette situation pourrait être expliquée par le niveau de concentration des activités économiques dans ce département qui, par ailleurs, fait office de chef-lieu de région. Le département de Bounkiling, avec ses 160 694 habitants répartis sur une superficie de 2 829,4 km², soit une densité de

56,8, dispose du ratio le plus faible au niveau régional. En effet, ledit département concentre 38,6% du territoire régional.
Goudomp est plus densément peuplé avec 97,1 hts/km² du fait de sa superficie qui est relativement faible (1 773,9 km², soit 24,2% du territoire régional).

Conclusion

L'étude de la démographie à travers la structure par sexe et par âge met en exergue le caractère jeune (âge moyen est 21 ans) et à prédominance masculine (50,7%) de la population de la région de Sédhiou. Une bonne partie de la population régionale vit en zone rurale (taux d'urbanisation de 19,2%).
Or ces populations rurales disposent d'un cadre de vie moins attrayant et ont des besoins pressants, d'où le développement du phénomène de la migration (interne et internationale) contre laquelle il urge de trouver des solutions durables.

CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

Introduction

Le processus d'urbanisation s'opère avec l'augmentation progressive de ceux qui habitent en ville par rapport à la population totale. Les commodités qui existent en milieu urbain, comparées aux zones rurales (cadre de vie attrayant, industries, commerce, hôpitaux, possibilités de trouver un emploi, etc.) sont à l'origine de ce mouvement de populations. Le taux d'urbanisation de la région de Sédhiou (21,4% en 2016) connait un accroissement depuis 2010.
Le degré d'urbanisation peut être reflété par les caractéristiques de l'habitat et le niveau de vie des populations.
Dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), les autorités ont pris des initiatives dans le domaine de l'habitat. Dans ce sillage, l'Etat a l'ambition de dérouler un vaste programme de logements sociaux à travers la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP) et la Société Nationale des Habitations à Loyer Modérés (SN HLM).
Dans la région de Sédhiou, aucun projet de logements sociaux n'y est enregistré depuis les HLM des années 1980.
Ce chapitre fait d'abord l'état des lieux de l'urbanisme, il s'intéresse ensuite à l'habitat et à la construction et, enfin, il met en exergue les contraintes ainsi que les potentialités du secteur.

III.1. URBANISATION

III.1.1. TAUX D'URBANISATION

La population urbaine de la région s'établit à 107 013 habitants sur un total de 500 064, soit un taux d'urbanisation de 21,4%. Par rapport à 2015, la population urbaine s'est accrue de 5,3%.

Graphique III.1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Sédhiou entre 2010 et 2016

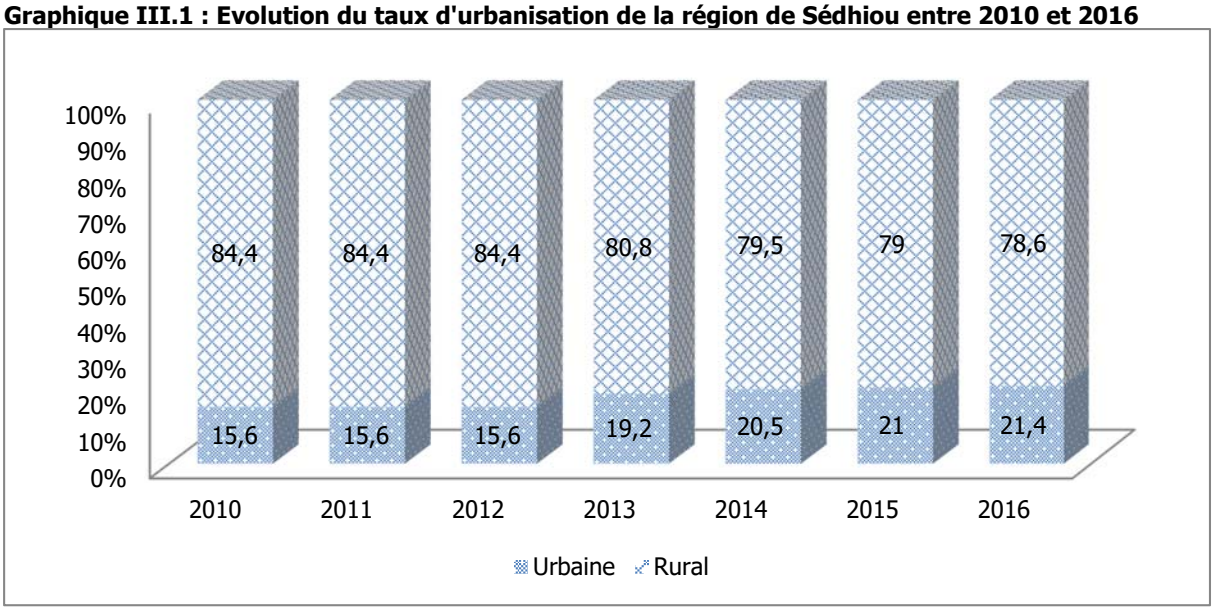

Source : ANSD. Données de projection RHPHAE, 2016

Bien que le taux d'urbanisation soit faible, il a connu une hausse de 5,8 points par rapport à 2010. Cette augmentation importante de la population urbaine fait suite au développement de certains centres urbains qui attirent les ruraux à la recherche d'emploi ou de meilleures conditions de vie. En effet, les communes de Sédhiou, de Madina Wandifa et de Goudomp abritent 56,6% de la population urbaine de la région. Les populations urbaines desdites communes ont augmenté de 3,4% pour la première localité citée et de 3,3% pour les deux dernières en 3 ans (2013-2016).

III.1.2. REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE

La région de Sédhiou compte dix communes urbaines que sont : Sédhiou, Marsassoum, Dianah malary, Bounkiling, Madina Wandifa, Ndiamacouta, Goudomp, Diattacounda, Samine et Tanaff. Selon le poids démographique, la commune de Dianah Malary est la moins peuplée avec 3 385 habitants, soit 3,5% de la population urbaine. Les communes de Sédhiou, Madina Wandifa et de Goudomp concentrent l'essentiel de la population urbaine.

Tableau III.1 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe

Localités	2016		
	Homme	Femme	Ensemble
Région de Sédhiou	**253 179**	**246 885**	**500 064**
Département de Sédhiou	**84 976**	**82 080**	**167 056**
Commune de Sédhiou	13 762	12 968	26 730
Commune de Marsassoum	4 110	3 651	7 759
Commune de Dianah Malary	1 753	1 631	3 385
Département de Bounkiling	**81 854**	**78 840**	**160 694**

Commune de Bounkiling	3 710	3 373	7 083
Commune de Madina Wandifa	6 953	6 521	13 473
Commune de Ndiamacouta	4 009	3 916	7 925
Département de Goudomp	**86 481**	**85 833**	**172 315**
Commune de Goudomp	7 316	6 890	14 206
Commune de Diattacounda	2 565	2 243	4 809
Commune de Samine	2 795	2 556	5 352
Commune de Tanaff	2 854	2 479	5 333

Source : ANSD. Données de projection RHPHAE, 2016

La répartition de la population urbaine selon le sexe révèle que les hommes sont plus nombreux. En effet, ils représentent 51,9% de la population urbaine contre 48,1% pour les femmes. Cette tendance globale caractérise les différentes communes de la région.

III.1.3. LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DES PARCELLES

La répartition des lotissements de 2016 de la région est contenue dans le tableau qui suit. Ces statistiques concernent 7 communes de la région (Sédhiou, Bambaly, Marsassoum, Djibabouya, Diattacounda, Simbandi balante, Samine, Médina Wandifa et Diacounda).

Tableau III.2 : Répartition des lotissements et attribution de parcelles

Circonscription administrative	Nb de parcelles prévues	Nb de parcelles attribuées	Nombre de localités concernées
Sédhiou	168	168	-Commune de Sédhiou
	2062	********	Commune de Bambaly
	3160	********	-Commune de Marsassoum
	1289	********	-Commune de Djibabouya
Goudomp	1364	********	-Commune de Diattacounda
	639	********	-Commune de Simbandi ballante
	2430	********	- Commune de Samine
Bounkiling	2170	********	-Commune de Médina Wandifa
	3580	********	-Commune de Diacounda
Région	**16862**	********	

Source : Division Régionale d'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie de Sédhiou, 2016

Dans le cadre des projets d'urbanisation établis dans le sens d'améliorer les conditions d'habitation de la population, il était prévu 16 862 parcelles en 2016. A terme, 168 parcelles ont été attribuées, soit un taux de près de 1,0%. Ces dites parcelles se trouvent toutes dans la commune de Sédhiou avec un niveau d'exécution de 100%, soit 168 parcelles livrées. Dans les autres communes, le projet n'est pas encore mis en œuvre.

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1. AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

En 2016, 83 demandes de construire ont été déposées à la Division Régionale de l'Urbanisme de Sédhiou. Après traitement de ces demandes, 73 autorisations ont été délivrées, soit un taux de 88,0%. Ledit taux diffère selon le département ; il est de 90,0% à Sédhiou, 88,9% à Bounkiling et 60,0% à Goudomp. Dans le même sillage, 7 demandes de construire sur 10, déposées en 2016, concernent le département de Sédhiou. Cette forte demande au niveau de la commune de Sédhiou peut être expliquée par le fait que ladite localité constitue un pôle d'attraction, puisqu'elle est le chef-lieu de région.

Tableau III.3 : Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
Sédhiou	**Année 2015**	30	28
	Année 2016	60	54
	Variation %	100,0	92,9
Bounkiling	**Année 2015**	12	12
	Année 2016	18	16
	Variation %	50,0	33,3
Goudomp	**Année 2015**	8	8
	Année 2016	5	3
	Variation %	-37,5	-62,5
Région	**Année 2015**	**50**	**48**
	Année 2016	**83**	**73**
	Variation %	**66,0**	**52,1**

Source : Division Régionale d'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie de Sédhiou, 2016

Les demandes d'autorisation de construire ont fortement augmenté, en passant de 50 en 2015 à 83 en 2016, soit une hausse de 66,0%. Cependant, les autorisations ont évolué moins vite sur la même période (+52,1%). Le traitement des dossiers qui demande parfois du temps peut être à l'origine de cette situation. Dans le département de Sédhiou, les demandes sont passées du simple au double (30 en 2015 contre 60 en 2016). Dans le même sillage, les demandes à Bounkiling ont connu un accroissement de 50,0%. Par contre, à Goudomp, elles ont fléchi (-37,5%).

Tableau III.4 : Évolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative

Destination		Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
		Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Lieux d'habitation	**Rez de chaussée**	15	23	53,3	5	12	140,0	5	3	-40,0	25	38	52,0
	Etage	13	37	184,6	7	6	-14,3	3	1	-66,7	23	44	91,3
	Total	28	60	114,3	12	18	50,0	8	4	-50,0	48	82	70,8

Etablissements commerciaux	**Rez de chaussée**	2		-100,0			nd		1	nd	2	1	-50,0
	Etage			nd			nd		1	nd	0	1	nd
	Total	2		-100,0			nd		1	nd	2	2	-50,0
Total	**Rez de chaussée**	**17**	**23**	**35,3**	**5**	**12**	**140,0**	**5**	**4**	**-20,0**	**27**	**39**	**44,4**
	Etage	**13**	**37**	**184,6**	**7**	**6**	**-14,3**	**3**	**2**	**-33,3**	**23**	**46**	**100,0**
	Total	**30**	**60**	**100,0**	**12**	**18**	**50,0**	**8**	**5**	**-37,5**	**50**	**84**	**68,0**

Source : Division Régionale d'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie de Sédhiou, 2016

Selon la destination de la construction, une forte disparité est observée suivant le département.

Dans les départements de Sédhiou et Bounkiling, l'ensemble des nouvelles constructions qui ont fait l'objet d'autorisation en 2016 sont à usage d'habitation, alors qu'à Goudomp, un établissement commercial y a été construit.

La répartition des autorisations de construire selon la nature fait état de la prépondérance des étages (54,8%) contre 45,2% pour les rez-de-chaussée.

Cette nouvelle tendance à construire des maisons à étage contraste avec la situation de 2013 où 76,4% des concessions étaient des constructions basses.

Tableau III.5 : Répartition des ménages par département selon les caractéristiques de l'habitat

		Circonscription administrative			
		Sédhiou	**Bounkiling**	**Goudomp**	**Ensemble**
Type de logement	**Autre**	1,3	1,4	1,7	1,5
	Case	9,4	28,2	16,3	17,9
	Baraque	1,7	1,4	1,7	1,6
	Maison basse	86,5	67,4	75,3	76,4
	Maison à étage	0,8	1,5	4,9	2,4
	Immeuble à Appartement	0,2	0,1	0,1	0,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Statut d'occupation	**Propriétaire**	83,7	89,3	82,0	85,0
	Co Propriétaire	4,9	4,8	8,2	6,0
	Locataire	7,7	3,3	4,9	5,3
	Co Locataire	0,4	0,4	0,6	0,5
	Location-vente	0,0	0,0	0,0	0,0
	Logé par l'employeur	0,8	0,3	0,6	0,6
	Logé par parents/amis	1,9	1,2	3,0	2,0
	Autre	0,5	0,6	0,8	0,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Mode d'acquisition	**Auto construction**	90,7	90,8	86,8	89,4
	Promoteur immobilier	0,8	0,9	0,6	0,8
	Coopérative d'habitat	0,5	0,9	1,2	0,9
	Héritage	5,5	5,1	7,0	5,9
	Autre	2,6	2,3	4,3	3,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPHAE, 2013

Concernant le statut d'occupation, 85,0% des ménages de la région sont propriétaires de leurs maisons contre 5,3% pour les locataires. Le principal mode d'acquisition des logements reste l'auto construction (89,4%), d'où la nécessité d'un accompagnement de l'Etat à travers les sociétés immobilières comme la SN-HLM et la SICAP pour permettre aux ménages de disposer de toit.
Depuis les HLM des années 1980, aucun projet immobilier de l'État n'a pas vu le jour dans la Région de Sédhiou.
Néanmoins, certaines structures essayent de se positionner dans la commune de Goudomp et de Bambaly sur des sites devant servir pour la construction d'habitations à loyer modéré.

III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

III.3.1. ATOUTS

- Existence de projets et programmes de l'Etat ;
- Appui des partenaires techniques et financiers.

III.3.2. CONTRAINTES

- La dégradation du cadre de vie qui se manifeste par la prolifération des ordures ménagères, des déchets plastiques, les dépôts sauvages ;
- L'insuffisance de réseaux d'évacuation et d'épuration des eaux usées et pluviales ;
- Les inondations ;
- L'encombrement de la voie publique ;
- L'insuffisance d'espaces verts.

III.3.3. PERSPECTIVES

- Le Programme de modernisation de la commune de Sédhiou.

Conclusion

La région a beaucoup à faire dans le domaine de l'urbanisation, puisque son taux de 21,4% est largement en deçà de la moyenne nationale (45,2%). En ce qui concerne l'habitat et le cadre de vie, la situation de la région n'est guère meilleure. Même si 85,0% des ménages possèdent leur logement, 17,9% de ces maisons sont des cases contre 76,4% pour les maisons basses. Toutefois, une nouvelle tendance à construire des maisons à étage est observée dans la région.

CHAPITRE IV : EDUCATION

Introduction

L'éducation et la formation sont essentielles pour réduire la pauvreté. Elles constituent le moteur du capital humain gage de créativité, d'innovation, de savoir-faire et de stabilité sociale. Ces capacités sont incontournables pour créer des emplois, obtenir des revenus et emmagasiner de la richesse en vue de constituer un patrimoine.

Toutefois, plus de 750 millions d'adultes à majorité des femmes, ne savent lire ni écrire et plus 263 millions de garçons et de filles sont non scolarisés. Pour corriger ce paradoxe, la communauté internationale, dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD), a fixé l'agenda 2030.

Au niveau national, le Gouvernement du Sénégal accorde une importance toute particulière à l'éducation et à la formation. Il a ainsi mis en place le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence du secteur de l'Education et de la Formation (PAQUET-ET) qui constitue le socle de la politique éducative, pour la période 2013-2030, sur lequel l'Etat compte s'appuyer pour élargir l'accès à l'éducation et à la formation, améliorer la qualité des apprentissages et l'efficacité de la gouvernance scolaire. Au plan local, la région bénéficie des interventions de l'Etat et de certains partenaires techniques et financiers (PTF) comme l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Agence Japonaise de la Coopération Internationale (JICA), le Projet d'Appui à l'Education Féminine (PAEF-PLUS), etc.

A l'échelle régionale, l'Inspection d'Académie (IA) est chargée de mettre en œuvre les politiques de développement du secteur.

L'IA de Sédhiou compte trois Inspections de l'Education et de la Formation (IEF) à raison d'une IEF par département. Concernant les structures d'accueil des élèves, l'IA en compte 966 dont 379 pour la petite enfance, 488 pour l'élémentaire, 66 pour le moyen et 33 pour secondaire. En outre, la région dispose d'une seule structure pour la formation professionnelle.

Le présent chapitre se donne comme objectif d'analyser le secteur de l'éducation et de la formation de la région à travers les structures d'accueil (petite enfance, élémentaire, moyen et secondaire), les indicateurs scolaires (taux brut de scolarisation, taux réussite aux examens et taux de promotion et de redoublement) et le diagnostic du secteur (potentialités, contraintes et perspectives).

IV.1. PETITE ENFANCE

L'éducation préscolaire accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans pour trois années d'études (petite, moyenne et grande section). Au terme de la scolarisation

préscolaire, ces enfants s'inscrivent directement au cours d'initiation (CI) de cycle élémentaire.

IV.1.1. INFRASTRUCTURES

Au total, la région de Sédhiou compte 180 structures de prise en charge de la petite enfance. Ces dites structures sont inégalement réparties sur le territoire régional. Avec 94 établissements, le département de Sédhiou concentre 52,2% des structures. Goudomp et Bounkiling disposent respectivement de 32,8% et 15,0%. Selon le statut, 5 structures sur 10 (53,3%) sont dans le secteur public et 1 établissement sur 10 (5,6%) est privé. Par ailleurs, 41,1% des structures sont d'un autre statut.

Tableau IV.1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Circonscriptions administratives			
		Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Case communautaire	Public	-	1	1	2
	Privé	-	-	1	1
	Communautaire	61	-	-	61
Case des Tout Petits	Public	3	4	17	24
	Communautaire	13	-	-	13
	Total	16	4	17	37
Classe maternelle	Public	11	19	35	65
Ecole maternelle	Public	2	2	1	5
Garderie d'enfants	Privé	4	1	4	9
Total	**Public**	**16**	**26**	**54**	**96**
	Privé	**4**	**1**	**5**	**10**
	Communautaire	**74**	**-**	**-**	**74**
	Total	**94**	**27**	**59**	**180**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Le graphique ci-dessous montre la répartition des structures de prise en charge de la petite enfance selon le type. Les classes maternelles et les cases communautaires prédominent avec respectivement 36,1% et 35,6%. Les cases des tout-petits suivent avec 20,6%. Les écoles maternelles et les garderies d'enfants font moins de 10% des structures de prise en charge de la petite enfance.

Graphique IV.1 : Répartition des structures du DIPE selon le type

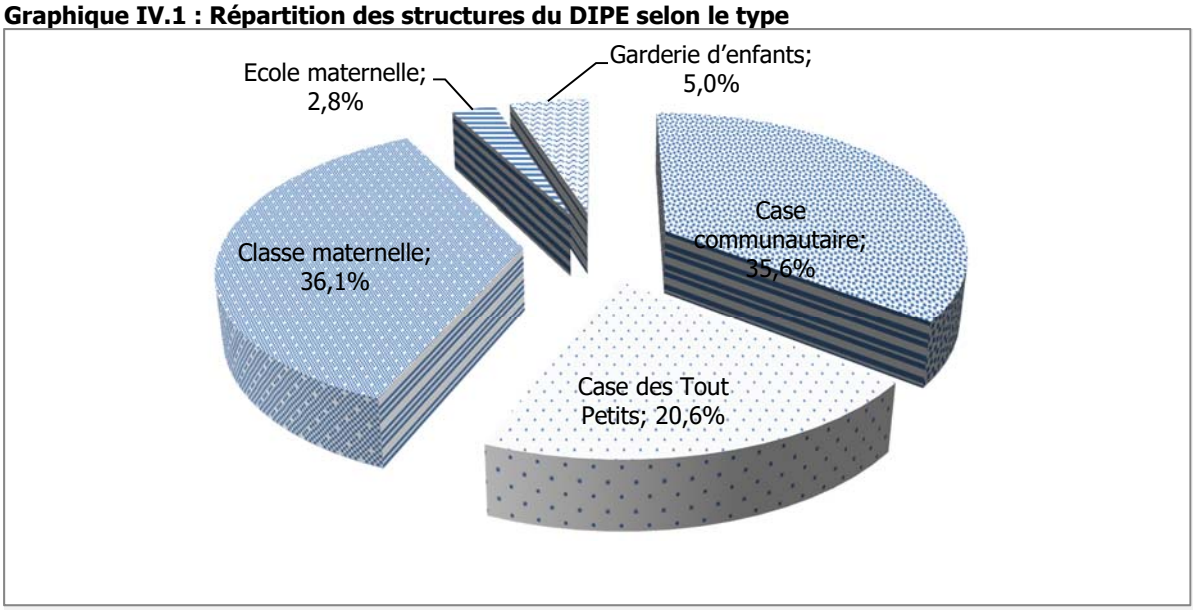

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Le graphique qui suit donne l'évolution des structures de prise en charge de la petite enfance entre 2010 et 2016. Le nombre total de structures a connu une ascension fulgurante en passant de 45 en 2010 à 180 en 2016, soit 135 établissements de plus en 6 ans. Il existe toutefois des disparités selon les départements. En effet, le département de Sédhiou s'est détaché des autres en passant de 34 à 94 structures. Entre 2011 et 2013, le département de Goudomp avait à peu près le même nombre de structures que Sédhiou. L'accroissement des établissements de la petite enfance reste plus faible à Bounkiling.

Graphique IV.2 : Evolution des structures du DIPE entre 2010 et 2016

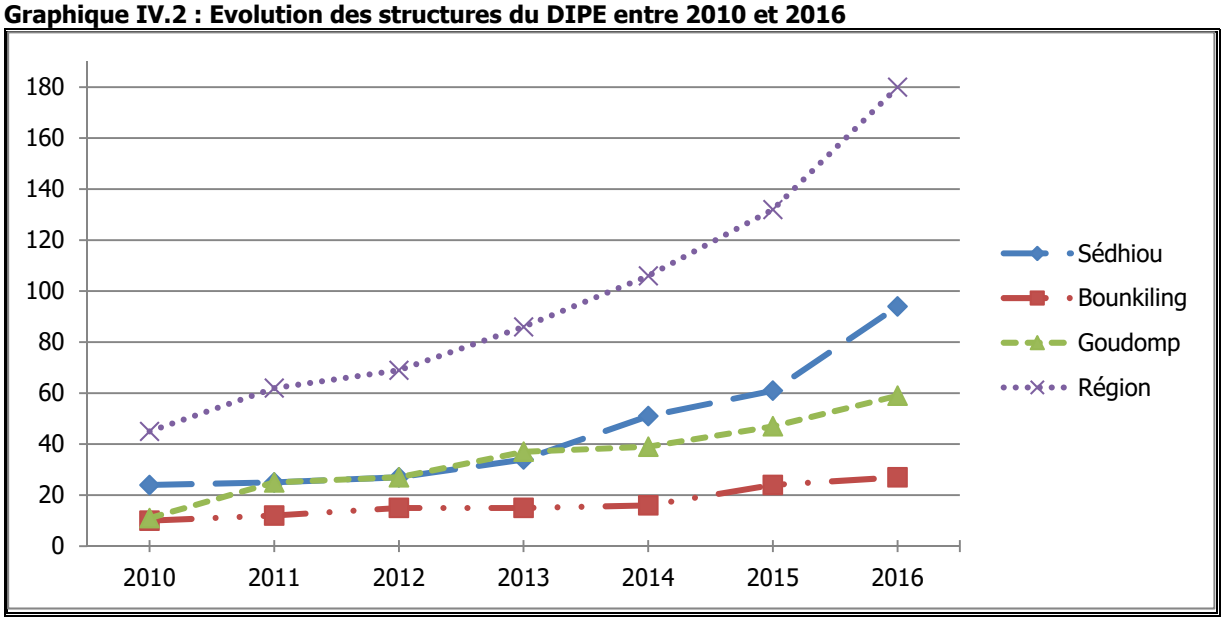

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

IV.1.2. PERSONNEL

Le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance s'établit à 379 en 2016. La répartition suivant le département fait état d'une prédominance de Sédhiou (58, 8%), suivi de Goudomp avec 28,0% et de Bounkiling qui enregistre 13,2%. Ces tendances départementales se justifient par le poids de chaque circonscription dans les structures de prise en charge de la petite enfance.
Par ailleurs, la répartition selon le sexe révèle que 6 enseignants du préscolaire sur 10 sont des hommes contre 4 sur 10 pour les femmes.

Graphique IV.3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Circonscriptions administratives			
		Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Case communautaire	Hommes	70	1	2	73
	Femmes	40	0	0	40
	Ensemble	110	1	2	113
Case des Tout Petits	Hommes	40	4	32	76
	Femmes	24	10	17	51
	Ensemble	64	14	49	127
Classe maternelle	Hommes	1	8	28	37
	Femmes	22	12	8	42
	Ensemble	23	20	36	79
Ecole maternelle	Hommes	6	5	3	14
	Femmes	7	8	3	18
	Ensemble	13	13	6	32
Garderie d'enfants	Hommes	0	1	2	3
	Femmes	13	1	11	25
	Ensemble	13	2	13	28
Total	**Hommes**	**117**	**19**	**67**	**203**
	Femmes	**106**	**31**	**39**	**176**
	Ensemble	**223**	**50**	**106**	**379**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Toutefois, dans les classes maternelles, les écoles maternelles et les garderies d'enfants, le personnel féminin représente respectivement 53,2%, 56,3% et 89,3%. Les hommes prédominent surtout dans les cases des tout-petits (59,8%) et communautaires (64,6%).

Graphique IV.4 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

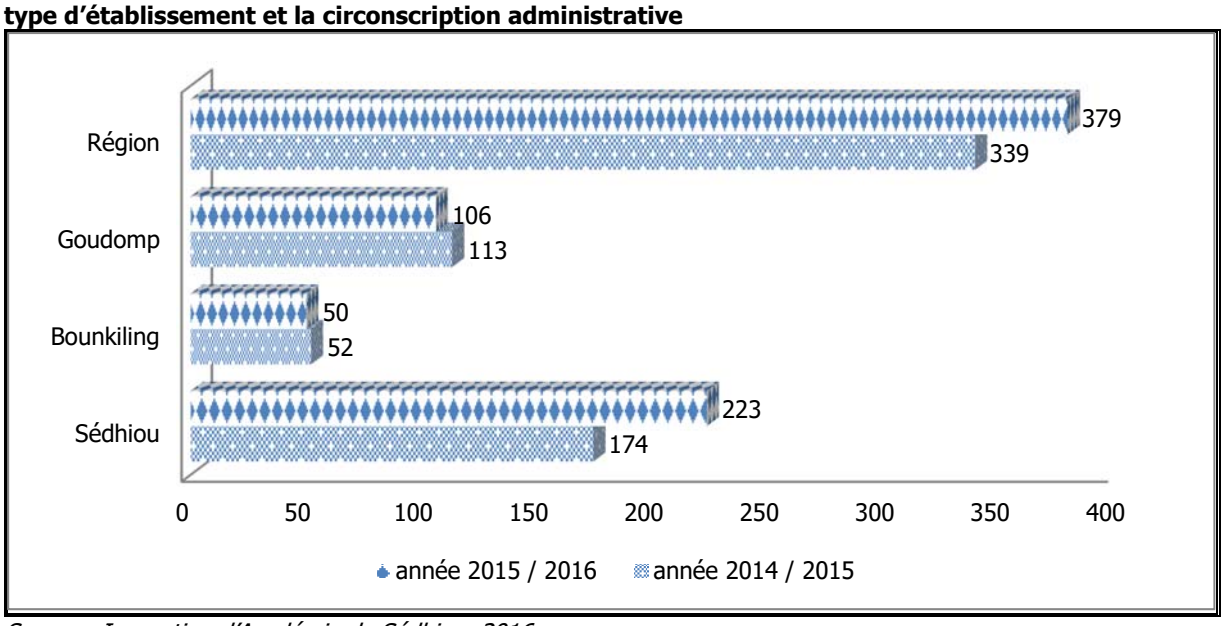

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

L'effectif du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance a connu une forte évolution en passant 339 en 2015 à 379 en 2016, soit une hausse de 10,6%. L'augmentation la plus importante est obtenue à Sédhiou avec 49 enseignants supplémentaires contre 7 pour Goudomp et 2 pour Bounkiling.

Par ailleurs, la répartition du personnel selon le diplôme et la fonction montre que l'essentiel de ces professionnels ont un niveau inférieur ou égal au BAC. En effet, sur 128 directeurs, seuls 3 ont un niveau supérieur au BAC. Pour les éducateurs "craie en main", cette statistique se chiffre à 2. Les titulaires du BFEM dominent (72,7% des directeurs et 86,1% des éducateurs).

Tableau IV.2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative

Circonscription administrative / Fonction	Licence	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans diplôme	total
Département de Sédhiou							
Directeur	-	2	17	62	2	-	83
Educateur " craie en main"	-	-	4	135	1	-	140
Département de Bounkiling							
Directeur	-	-	4	4	-	-	8
Educateur " craie en main"	-	1	10	25	3	3	42
Département de Goudomp							
Directeur	1	-	9	27	-	-	37
Educateur " craie en main"	1	-	9	56	3	-	69
Région de Sédhiou							
Directeur	**1**	**2**	**30**	**93**	**2**	**-**	**128**
Educateur " craie en main"	**1**	**1**	**23**	**216**	**7**	**3**	**251**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

La répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel révèle que 67,5% sont sans diplôme, 20,3% ont le CEAP et 12,3% sont titulaires d'un CAP. Suivant le statut de l'établissement, près de 6 enseignants sur 10 du public ont au moins un diplôme professionnel, alors que dans les autres types d'établissements (privé et 3ème type), cette statistique se chiffre à 1 enseignant sur 10.

Tableau IV.3 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP	CEAP	Sans diplôme	Total
Sédhiou	Public	19	29	3	**51**
	Privé	-	-	13	**13**
	3ème Type		9	150	**159**
	Total	19	38	166	**223**
Bounkiling	Public	8	15	25	**48**
	Privé	-	-	2	**2**
	3ème Type	-	-	-	**-**
	Total	8	15	27	**50**
Goudomp	Public	19	23	51	**93**
	Privé	-	1	12	**13**
	3ème Type	-	-	-	**-**
	Total	19	24	63	**106**
Région	**Public**	**46**	**67**	**79**	**192**
	Privé	**-**	**1**	**27**	**28**
	3ème Type	**-**	**9**	**150**	**159**
	Total	**46**	**77**	**256**	**379**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Dans le département de Sédhiou, sur 223 enseignants, 166 sont sans diplôme professionnel, soit une proportion de 74,4%. A Bounkiling, cette statistique s'établit à 54,0% contre 59,4% à Goudomp.

IV.1.3. EFFECTIFS

L'effectif des élèves des établissements d'accueil de la petite enfance s'établit à 12 945 dont 9 464 filles contre 6 511 garçons. Toutefois, des disparités suivant le sexe sont notées selon le département. A Sédhiou et à Goudomp, les filles sont minoritaires avec respectivement 49,8% et 48,2%. Par contre, à Bounkiling, elles prédominent (53,1%).

Tableau IV.4 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Circonscriptions administratives			
		Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Case communautaire	Garçons	2 106	20	89	2 215
	Filles	2 044	30	82	2 156
	Ensemble	4 150	50	171	4 371
Case des Tout Petits	Garçons	882	186	986	2 054
	Filles	903	259	945	2 107
	Ensemble	1 785	445	1 931	4 161
Classe maternelle	Garçons	308	341	827	1 476
	Filles	317	345	748	1 410
	Ensemble	625	686	1 575	2 886
Ecole maternelle	Garçons	149	144	74	367
	Filles	148	164	75	387
	Ensemble	297	308	149	754
Garderie d'enfants	Garçons	211	48	140	399
	Filles	215	38	121	374
	Ensemble	426	86	261	773
Total	**Garçons**	**3 656**	**739**	**2 116**	**6 511**
	Filles	**3 627**	**836**	**1 971**	**6 434**
	Ensemble	**7 283**	**1 575**	**4 087**	**12 945**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Près de 6 élèves sur 10 sont dans le département de Sédhiou contre 3 sur 10 pour Goudomp et 1 sur 10 pour Bounkiling. Cette situation se justifie par l'importance des établissements d'accueil implantés dans chaque département. L'essentiel des élèves sont dans les cases communautaires et des tout-petits (respectivement 33,8% et 32,1%).

Tableau IV.5 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Circonscriptions administratives			
		Sédhiou	Bounkiln	Goudomp	Région
Case communautaire	année 2014 / 2015	0	0	122	122
	année 2015 / 2016	4150	50	171	4371
Case des Tout Petits	année 2014 / 2015	3344	444	1849	5637
	année 2015 / 2016	1785	445	1931	4161
Classe maternelle	année 2014 / 2015	1102	723	1092	2917
	année 2015 / 2016	625	686	1575	2886
Ecole maternelle	année 2014 / 2015	298	315	145	758
	année 2015 / 2016	297	308	149	754
Garderie d'enfants	année 2014 / 2015	272	87	253	612
	année 2015 / 2016	426	86	261	773
Total	**année 2014 / 2015**	**5016**	**1569**	**3461**	**10046**
	année 2015 / 2016	**7283**	**1575**	**4087**	**12945**
	Variation %	**45,2**	**0,4**	**18,1**	**28,9**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Entre 2015 et 2016, l'effectif des élèves est passé de 10 046 à 12 945, soit une hausse de 28,9%. Cette augmentation est tirée par les départements de Sédhiou (+45,2%) et de Goudomp (+18,1%). Par contre, Bounkiling a enregistré un accroissement modéré de l'effectif des élèves de la petite enfance (+0,4%). De 2010 à 2016, soit une période de 6 ans, l'effectif des élèves des établissements de la petite enfance est passé de 2 510 à 12 945 avec un taux d'accroissement moyen de

31,4%. Cette statistique se chiffre à 36,2%, 21,5% et 29,2% à Sédhiou, Bounkiling et Goudomp respectivement.

IV.1.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

Le Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) s'établit à 25,8% en 2016 au niveau régional. Toutefois, de fortes disparités sont notées entre les départements de la région. En effet, le TBPS de Sédhiou se hisse à 45,6%, soit près du double de celui de Goudomp (23,7%) et plus du quadruple du TBPS de Bounkiling (9,3%).
Selon le sexe, à l'exception de Goudomp, le TBPS est en faveur des filles dans tous les départements et au niveau régional (+2,8 points à Sédhiou, +1,7 point à Bounkiling et +1,2 points pour la région).

Graphique IV.5 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

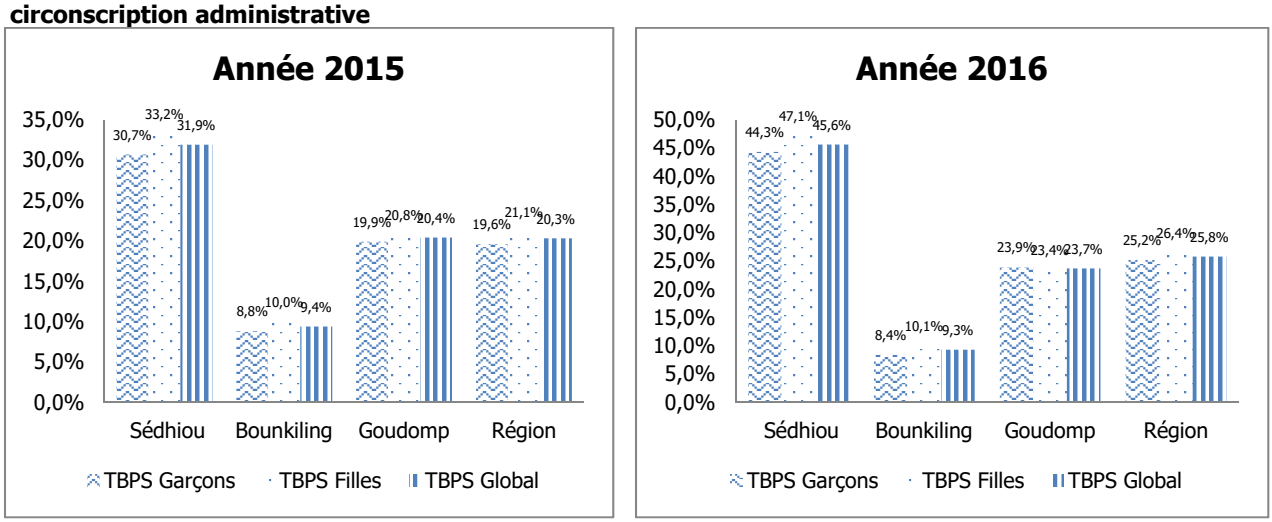

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Comparée à l'année 2015, celle de 2016 a enregistré un plus fort TBPS. Il est ressorti à 25,8% en 2016 contre 20,3% en 2015. Cette valeur est tirée par le département de Sédhiou qui a enregistré une hausse de 13,7 points (31,9% en 2015 contre 45,6% en 2016). Dans le même sillage, le TBPS a connu une hausse 3,3 points à Goudomp (20,4% en 2015 ; 23,7% en 2016).
Toutefois, dans le département de Bounkiling, le TBPS a fléchi de 0,1 point (9,4% en 2015 ; 9,3% en 2016).

IV.2. ELEMENTAIRE

L'élémentaire reçoit les enfants âgés de 6 à 11 ans envers qui il se donne comme objectif de faire acquérir certaines connaissances de base dont notamment l'écriture, la lecture et le calcul. Il dure six années d'études et est sanctionné par le certificat de fin d'études élémentaires (CFEE).

IV.2.1. INFRASTRUCTURES

Au total, 488 établissements d'enseignement élémentaire sont répertoriés dans la région. Le département de Sédhiou, avec 31,6%, dispose de moins de structures que les deux autres (32,8% pour Bounkiling et 35,6% pour Goudomp). Le poids du privé reste faible (1,6%) dans la région. Il faut noter dans ce sillage que Bounkiling ne dispose pas de structure élémentaire privée.

Tableau IV.6 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	Année 2014 / 2015			Année 2015 / 2016			Variation %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Sédhiou	148	3	151	150	3	153	1,4	0,0	1,3
Bounkiling	155	1	156	160	0	160	3,2	-100,0	2,6
Goudomp	164	8	172	167	8	175	1,8	0,0	1,7
Région	**467**	**12**	**479**	**477**	**11**	**488**	**2,1**	**-8,3**	**1,9**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Par rapport à l'année scolaire 2014/2015, les établissements élémentaires ont connu une hausse de 1,9%. Cette hausse globale cache certaines disparités. En effet, le nombre de structures privées a fléchi de 8,3%, alors que celui du public s'est accru de 2,1%.

Le tableau qui suit donne la répartition des classes des établissements primaires de la région. Il ressort de ce dernier que la région dispose de 2 496 classes dont 2 423 dans le public et 73 dans le privé. Suivant le groupe pédagogique, 375, soit 15,0%, sont des classes multigrades, 2,5% sont à double flux et 82,5% sont à flux simple.

Dans le privé, l'essentiel des groupes pédagogiques sont à flux simple (97,3%) contre 2,7% de classes multigrades. Par contre, l'ensemble des classes à double flux et 99,5% des multigrades sont dans le public.

Toutefois, la région a fait des efforts importants dans la réduction des écarts entre les objectifs fixés dans le cadre du PAQUET-ET[1] et les résultats qui y sont obtenus. En effet, les classes multigrades représentent 15,0% contre un objectif de 13,8%. En revanche, la région a fait mieux que les objectifs fixés en termes de classes à flux simple et à double flux. Pour un objectif de 79,8%, les classes à flux unique représentent 82,0%. Les classes à double flux représentent 2,5% contre un objectif de 6,4%.

Tableau IV.7 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total
		Simple	double flux	multigrade	
Sédhiou	**Public**	771	30	64	865
	Privé	29	-	-	29
	Total	**800**	**30**	**64**	**894**

[1] L'objectif étant, in fine, d'avoir seulement des classes à flux simples.

Bounkiling	**Public**	564	10	113	687
	Privé	-	-	-	
	Total	**564**	**10**	**113**	**687**
Goudomp	**Public**	652	23	196	871
	Privé	42	-	2	44
	Total	**694**	**23**	**198**	**915**
Région	**Public**	**1987**	**63**	**373**	**2423**
	Privé	**71**	**-**	**2**	**73**
	Total	**2 058**	**63**	**375**	**2 496**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

L'essentiel des classes multigrades se trouvent dans les départements de Goudomp (52,8%) et Bounkiling (30,1%). Sédhiou en abritent 17,1%. Les deux premiers départements cités sont encore loin de l'objectif de 13,8%, puisqu'ils sont dotés respectivement de 21,6% et 16,4% de classes multigrades.
Pour les classes doubles flux, les proportions des départements s'établissent à 15,9%, 47,6% et 36,5% respectivement à Bounkiling, Sédhiou et Goudomp.

IV.2.2. PERSONNEL

L'effectif du personnel des établissements élémentaires est évalué à 2 605 dont 392 femmes, soit 15,0% contre 85,0% d'hommes.
Suivant le statut des établissements, seuls 3,3% du personnel sont dans le privé contre 96,7% pour le public. La répartition par département fait état d'une prééminence de Sédhiou. En effet, ledit département dispose de 976 enseignants, soit 37,5% contre 35,5% pour Goudomp et 27,0% pour Bounkiling. Cette situation peut être expliquée par la présence importante de classes à double flux et multigrades dans les deux derniers départements.

Tableau IV.8 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	année 2014 / 2015			année 2016 / 2016		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Sédhiou	**Hommes**	740	25	765	777	26	803
	Femmes	153	12	165	163	10	173
	Ensemble	893	37	930	940	36	976
Bounkiling	**Hommes**	526	2	528	602	0	602
	Femmes	86	1	87	102	0	102
	Ensemble	612	3	615	704	0	704
Goudomp	**Hommes**	747	35	782	768	40	808
	Femmes	100	10	110	108	9	117
	Ensemble	847	45	892	876	49	925
Région	**Hommes**	**2013**	**62**	**2075**	**2147**	**66**	**2213**
	Femmes	**339**	**23**	**362**	**373**	**19**	**392**
	Ensemble	**2352**	**85**	**2437**	**2520**	**85**	**2605**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

D'un effectif de 2 437 en 2014/2015, le personnel des établissements élémentaires atteint 2 605 en 2015/2016, soit une hausse de 6,9%. La hausse la plus importante

est obtenue à Bounkiling (+14,5%). Il est suivi par Sédhiou (+4,9%) et Goudomp (+3,7%).

Tableau IV.9 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	année 2014 / 2015	année 2015 / 2016	Variation en %
Sédhiou	**Permanents**	487	509	4,5
	contractuels	406	430	5,9
	Autre	0	1	nd
	Ensemble	893	940	5,3
Bounkiling	**Permanents**	215	232	7,9
	contractuels	392	467	19,1
	Autre	5	5	0,0
	Ensemble	612	704	15,0
Goudomp	**Permanents**	345	395	14,5
	contractuels	485	471	-2,9
	Autre	17	10	-41,2
	Ensemble	847	876	3,4
Région de Sédhiou	**Permanents**	**1047**	**1136**	**8,5**
	contractuels	**1283**	**1368**	**6,6**
	Autre	**22**	**16**	**-27,3**
	Ensemble	**2352**	**2520**	**7,1**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

L'évolution du personnel enseignant selon le statut révèle que les permanents se sont accrus de 8,5% contre 6,6% pour les contractuels. Cependant, les autres statuts ont fortement baissé (27,3%).

La répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique, contenue dans le tableau qui suit, met en évidence un niveau d'études acceptable.

Tableau IV.10 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	Effectif	
	Public	Ensemble
Maîtrise et +	32	32
Licence	89	91
DEUG	67	67
BAC	1322	1352
BFEM	1005	1054
CFEE	1	4
Autre	4	4
Sans diplôme	-	1
Total	**2520**	**2605**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

La majorité des enseignants (59,2%) ont le niveau exigé pour l'élémentaire (BAC). Mieux encore, beaucoup d'enseignants de l'élémentaire de la région sont titulaires d'un diplôme académique du niveau supérieur (1er et 2nd cycle). En effet, 67 enseignants de l'élémentaire ont le DEUG, 91 ont la Licence et 32 ont au moins la Maîtrise. Toutefois, 1 054 enseignants de l'élémentaire (40,5%) sont titulaires d'un BFEM, 4 du CFEE et un seul ne possède aucun diplôme.

IV.2.3. EFFECTIFS

L'effectif des élèves des établissements de l'enseignement élémentaire, en 2015/2016, se chiffre à 95 369 dont 45 628 filles, soit 47,8%. Avec 38,2%, Goudomp dispose de la majorité des élèves de la région ; il est suivi par Sédhiou (37,5%). Bounkiling se situe à 9,6 points du département de Sédhiou (26,1%). Selon le statut de l'établissement, seuls 2 688 élèves, soit 2,8%, sont dans le privé contre 92 681 pour le public.

Tableau IV.11 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Sédhiou selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	année 2014 / 2015			année 2015 / 2016		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Sédhiou	Public	16872	14908	31780	17324	15495	32819
	Privé	655	514	1169	666	558	1224
	Total	17527	15422	32949	17990	16053	34043
Bounkiling	Public	12262	12051	24313	12408	12513	24921
	Privé	29	21	50	-	-	-
	Total	12291	12072	24363	12408	12513	24921
Goudomp	Public	18110	15948	34058	18575	16366	34941
	Privé	729	608	1337	768	696	1464
	Total	18839	16556	35395	19343	17062	36405
Région	**Public**	**47244**	**42907**	**90151**	**48307**	**44374**	**92681**
	Privé	**1413**	**1143**	**2556**	**1434**	**1254**	**2688**
	Total	**48657**	**44050**	**92707**	**49741**	**45628**	**95369**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Evaluée à 92 707 en 2014/2015, la population scolaire de l'élémentaire a atteint 95 369 en 2015/2016, soit une variation de 2,9%. A l'instar du niveau régional, tous les départements connaissent des tendances haussières des effectifs des élèves de l'élémentaire. En effet, Sédhiou a enregistré un accroissement de 3,3%. Pour Goudomp et Bounkiling, les hausses se situent respectivement à 2,9% et 2,3%. Dans ce sillage, l'effectif des filles a plus augmenté que celui des garçons (+3,6% contre +2,2%).

Les indicateurs contenus dans le tableau ci-dessous permettent d'évaluer l'encadrement des élèves et la charge de travail des enseignants.

Tableau IV.12 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Années	Ratios					
		Nb élèves/ classe physique		Nb élèves/ enseignant		Nb élèves / GP	
		Ensemble	Public	Ensemble	Public	Ensemble	Public
Sédhiou	**année 2014 / 2015**	26	27	35	36	39	39
	année 2015 / 2016	37	37	35	35	38	38
Bounkiling	**année 2014 / 2015**	30	30	40	40	38	38
	année 2015 / 2016	38	38	35	35	36	36
Goudomp	**année 2014 / 2015**	29	30	40	40	40	40
	année 2015 / 2016	40	40	39	40	40	40
Région	**année 2014 / 2015**	**28**	**29**	**38**	**38**	**39**	**39**
	année 2015 / 2016	**38**	**38**	**37**	**37**	**38**	**38**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Durant l'année scolaire 2015/2016, chaque enseignant a en charge 37 élèves contre 38 pour 2014/2015. Cette baisse du ratio est imputable à la hausse du nombre d'enseignants (+6,9%) nonobstant l'accroissement des élèves (+2,9%). Chaque classe élémentaire de la région contient en moyenne 38 élèves contre 10 de moins en 2014/2015. Par contre, il y a plus d'élèves par groupe pédagogique que par classe physique. En effet, cette statistique s'établit à 38 en 2015/2016 contre 39 en 2014/2015.

IV.2.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET LES PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

Le Taux Brut d'Accès (TBA) de la région se chiffre 135,8% en 2015/2016. Selon le sexe, il est moins important chez les garçons (135,1%) contre 136,5% pour les filles. Les tendances départementales révèlent que Sédhiou prédomine avec 142,5% contre 141,6% pour Goudomp et 122,4% pour Bounkiling.

Tableau IV.13 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité
Sédhiou	**année 2014 / 2015**	144,8%	136,9%	141,0%	0,9
	année 2015 / 2016	141,4%	143,8%	142,5%	1,0
Bounkiling	**année 2014 / 2015**	107,7%	115,5%	111,4%	1,1
	année 2015 / 2016	116,5%	129,0%	122,4%	1,1
Goudomp	**année 2014 / 2015**	147,8%	139,3%	143,6%	0,9
	année 2015 / 2016	146,4%	136,6%	141,6%	0,9
Région	**année 2014 / 2015**	**133,9%**	**131,0%**	**132,5%**	**1,0**

	année 2015 / 2016	**135,1%**	**136,5%**	**135,8%**	**1,0**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Le TBA a sensiblement augmenté en passant de 132,5% en 2014/2015 à 135,8 2015/2016, soit une hausse de 3,3 points. Cette hausse est tirée par les filles (+5,5 points) et les garçons (+1,2).
L'indice de parité est égal à 1 aussi bien pour le TBA que pour le Taux Brut de Scolarisation (TBS).
Le TBS de 2015/2016 de la région est évalué à 106,2% avec 106,1% pour les filles contre 106,6% pour les garçons. Bounkiling a enregistré le plus faible TBS (87,4%). Par contre, Goudomp et Sédhiou sont à 28,2 points de plus que le premier département cité.

Tableau IV.14 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Sédhiou	**année 2014 / 2015**	115,6%	114,3%	115,0%	0,99
	année 2015 / 2016	115,8%	115,4%	115,6%	1,00
Bounkiling	**année 2014 / 2015**	85,6%	90,1%	87,8%	1,05
	année 2015 / 2016	84,4%	90,7%	87,4%	1,07
Goudomp	**année 2014 / 2015**	115,6%	114,3%	115,0%	0,99
	année 2015 / 2016	115,8%	115,4%	115,6%	1,00
Région	**année 2014 / 2015**	**106,8%**	**105,6%**	**106,2%**	**0,99**
	année 2015 / 2016	**106,6%**	**106,1%**	**106,4%**	**1,00**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Le TBS a sensiblement augmenté (+0,2 point) puisqu'il était chiffré à 106,2% en 2014/2015 contre 106,4% pour l'année scolaire 2015/2016. Les mêmes tendances sont observées dans les départements Sédhiou (+0,6 point) et Goudomp (+0,6 point). Par contre, le département de Bounkiling a enregistré une légère baisse (-0,4 point).
Selon le genre, les filles sont moins performantes que les garçons (taux de promotion 81,7% et taux de redoublement 2,1% pour les filles contre respectivement 82,5% et 3,0% pour les garçons). En revanche, l'abandon frappe plus les filles (16,8%) que les garçons (14,5%).
Le taux de promotion global de l'année scolaire 2015/2016 s'établit à 81,4%. L'analyse de cet indicateur suivant tout le cycle montre qu'il a augmenté avec le niveau, en passant de 83,6% au CI pour atteindre un pic de 86,6% au CE2. C'est à partir du CM1 (79,8%) qu'il a commencé à fléchir jusqu'à 55,3%. Les taux d'abandon et de redoublement prennent le chemin inverse. Ils passent respectivement de 0,1% au CE2 à 27,9% au CM2 et de 0,9% au CI à 16,8% au CM2.

Tableau IV.15 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateur de flux	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	Total
Sédhiou	**taux de promotion %**	84,5	85,6	89,4	91,4	84,4	66,3	84,5
	taux de redoublement %	1,2	4,1	1,8	4,7	2,8	15,7	4,4
	taux d'abandon %	14,3	10,3	8,8	3,9	12,8	18,0	11,2
Bounkiling	**taux de promotion %**	85,6	73,8	86,8	78,9	74,2	56,5	77,8
	taux de redoublement %	1,6	3,7	3,4	5,5	3,0	14,4	4,4
	taux d'abandon %	12,8	22,4	9,8	15,5	22,8	29,1	17,8
Goudomp	**taux de promotion %**	81,2	92,3	85,6	93,1	79,2	44,4	81,1
	taux de redoublement %	0,0	4,8	0,4	6,4	0,1	19,3	4,3
	taux d'abandon %	18,8	2,9	14,1	0,4	20,7	36,4	14,6
Région	**taux de promotion %**	**83,6**	**84,6**	**87,2**	**88,6**	**79,8**	**55,3**	**81,4**
	taux de redoublement %	**0,9**	**4,3**	**1,6**	**5,5**	**1,8**	**16,8**	**4,4**
	taux d'abandon %	**15,6**	**11,1**	**11,2**	**0,1**	**18,4**	**27,9**	**14,2**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Le taux global de promotion qui s'établit à 81,4% en 2015/2016 était de 82,3% en 2014/2015, soit une baisse de 0,9 point. Dans le même sillage, le taux d'abandon a baissé de 0,1 point. Par contre, le taux de redoublement a augmenté de 1 point.

Le niveau d'accomplissement des études au cycle primaire, apprécié par le Taux d'Achèvement du Primaire (TAP), est contenu le tableau qui suit.

Le niveau régional, atteint en 2015/2016 (72,5%), cache certaines disparités départementales. En effet, les départements de Sédhiou et Goudomp (respectivement 77,8% et 78,7%) ont des taux plus importants que Bounkiling (58,5%). Selon le sexe, la proportion de garçons qui achèvent le cycle primaire (73,1%) est plus importante que celle des filles (71,9%).

Tableau IV.16 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription

Indicateurs	Années	Circonscriptions administratives			
		Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
TAP Garçons	**année 2014 / 2015**	78,5%	55,9%	83,2%	73,8%
	année 2015 / 2016	77,8%	58,0%	80,3%	73,1%
TAP Filles	**année 2014 / 2015**	72,9%	56,2%	73,2%	68,0%
	année 2015 / 2016	77,8%	59,0%	76,8%	71,9%
TAP Global	**année 2014 / 2015**	**75,9%**	**56,0%**	**78,5%**	**71,1%**
	année 2015 / 2016	**77,8%**	**58,5%**	**78,7%**	**72,5%**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Le TAP s'est établi à 72,5% en 2015/2016 contre 71,1% en 2014/2015, soit une hausse de 1,4 point.

Le tableau qui suit montre les performances réalisées par les élèves aux examens du CFEE. Le taux global de réussite s'établit à 40,1% en 2016. Il est plus important à Sédhiou (49,9%) et plus faible à Bounkiling (31,0%). Suivant le sexe, les garçons ont mieux réussi à cet examen que les filles (respectivement 41,6% contre 38,4%).

Tableau IV.17 : Evolution du nombre d'admis et du taux de réussite au CFEE selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	Nombre d'admis CFEE		Taux de réussite CFEE	
		Année 2014/ 2015	Année 2015/ 2016	Année 2014/ 2015	Année 2015/ 2016
Sédhiou	**Garçons**	820	1354	35,6%	50,9%
	Filles	655	1193	32%	48,7%
	Ensemble	1475	2547	33,9%	49,9%
Bounkiling	**Garçons**	369	511	27,50%	33,2%
	Filles	334	437	25,6%	28,8%
	Ensemble	703	948	26,6%	31,0%
Goudomp	**Garçons**	699	1109	26,4%	37,5%
	Filles	376	803	18,2%	33,8%
	Ensemble	1075	1912	22,8%	35,8%
Région	**Garçons**	**1888**	**2974**	**30%**	**41,6%**
	Filles	**1365**	**2433**	**25,2%**	**38,4%**
	Ensemble	**3253**	**5407**	**27,8%**	**40,1%**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Comparé à l'année précédente, le taux de réussite au CFEE a connu une augmentation substantielle en passant de 27,8% à 40,1% soit un bond de 12,3 points. Selon le département, Sédhiou a enregistré la plus forte hausse (+16 points) ; il est suivi par Goudomp avec 13 points de plus que l'année précédente.

IV.2.5. ENVIRONNEMENT SCOLAIRE DE L'ELEMENTAIRE EN 2016

Avec un total de 682, les abris provisoires représentent 28,3% en 2016. Les tendances suivant les départements révèlent que Sédhiou est moins frappé par le phénomène (22,6%) que les deux autres (26,8% pour Goudomp contre 37,7% pour Bounkiling). Concernant les points d'eau, 5 établissements sur 10 en disposent dans la région. Alors que seulement 12,1% des structures élémentaires sont clôturées et 13,4% disposent d'électricité. Toutefois, 7 écoles sur 10 disposent de latrines.

Tableau IV.18: Situation de l'environnement scolaire selon la circonscription administrative

Circons. Ad.	Années	Abris Provisoire		Points d'eau		Clôtures en Dur		Electrification		Latrines	
		Nb	taux	Nb	taux	Nb	taux	Nb	taux	Nb	taux
Sédhiou	**2014 / 2015**	223	27,6%	76	46,3%	26	15,9%	13	7,9%	119	72,6%
	2015 / 2016	200	22,6%	90	60,0%	26	17,3%	35	23,3%	118	78,6%
Bounkili	**2014 /**	231	37,6%	59	38,1%	3	1,9%	10	6,5%	100	64,5%

ng	**2015**										
	2015 / 2016	250	37,7%	66	41,2%	5	3,1%	9	5,6%	99	61,8%
Goudomp	**2014 / 2015**	260	31,3%	76	46,3%	26	15,9%	13	7,90%	117	71,3%
	2015 / 2016	232	26,8%	83	49,7%	27	16,1%	20	11,9%	120	71,8%
Région	**2014 / 2015**	**714**	**31,7%**	**226**	**48,4%**	**54**	**11,6%**	**55**	**11,8%**	**336**	**71,9%**
	2015 / 2016	**682**	**28,3%**	**239**	**50,1%**	**58**	**12,1%**	**64**	**13,4%**	**337**	**70,6%**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Globalement, par rapport à l'année précédente, une amélioration de l'environnement scolaire est observée. A l'exception des latrines, L'essentiel des indicateurs mentionnés ci-dessus ont connu un accroissement. La proportion des écoles disposant de points d'eau, de clôture et d'électrification ont enregistré une hausse respective de 1,7, 0,5 et 1,6 point. De plus, la baisse de la proportion d'abris provisoires est le signe que leur résorption est en marche dans la région (taux des abris provisoires de 31,7% en 2014/2015 à 28,3% en 2015/2016).

IV.3. MOYEN SECONDAIRE GENERAL

L'enseignement moyen général, dispensé dans les collèges d'enseignement moyen, reçoit les élèves à l'âge de 12 ans avec quatre années d'études sanctionnées par le Brevet de Fin d'Etudes moyennes (BFEM).
Pour l'enseignement secondaire général, les études durent trois ans et sont sanctionnées par le baccalauréat.

IV.3.1. TRANSITION

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau, l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.
La situation concernant cet indicateur est contenue dans le tableau qui suit. Le taux de transition du CM2 à la 6ème est évalué à 55,3% au plan régional en 2016. La valeur de l'indicateur obtenu dans le département de Sédhiou (66,3%) est plus

importante que celle du niveau régional. Bounkiling (56,5%) est juste au-dessus de la moyenne régionale. Par contre, Goudomp est en deçà (44,4%).
Pour la transition de la 3ème à la 2nde, la région enregistre, en 2016, un taux de 43,1%.
Les taux des différents départements ne sont pas trop loin de la moyenne régionale (43,6%, 41,6% et 43,4% pour respectivement Sédhiou, Bounkiling et Goudomp).

Tableau IV.19 : Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Sexe	Taux de transition %			
			Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Moyen (CM2-6ème)	2014 / 2015	Masc.	76,0	68,1	67,3	**70,8**
		Fem.	76,5	61,4	57,4	**65,6**
		Ens.	76,2	65,0	62,9	**68,5**
	2015 / 2016	Masc.	66,3	61,4	50,8	**58,8**
		Fem.	66,3	51,3	36,4	**51,1**
		Ens.	66,3	56,5	44,4	**55,3**
Secondaire (3ème-2nde)	2014 / 2015	Masc.	40,6	41,2	42,1	**41,3**
		Fem.	42,6	31,5	39,1	**38,8**
		Ens.	41,3	37,6	41,1	**40,5**
	2015 / 2016	Masc.	44,1	42,9	46,2	**44,7**
		Fem.	42,7	39,6	38,0	**40,2**
		Ens.	43,6	41,6	43,4	**43,1**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

En termes d'évolution, le taux de transition du moyen est passé de 68,5% en 2014/2015 55,3% en 2015/2016 soit un repli de 13 points. Pour le secondaire, l'indicateur est passé de 40,5% à 43,1%, soit une hausse de 2,6 points.

IV.3.2. INFRASTRUCTURES

Au total, en 2016, les 66 établissements du moyen répertoriés dans la région englobent 737 Groupes Pédagogiques (GP). Pour le secondaire, la région totalise 33 établissements pour 274 GP. Le département de Sédhiou dispose de 39,4% et 36,4% des établissements du moyen et du secondaire respectivement. Pour Goudomp, ces statistiques s'établissent à 36,4% pour chacun des deux types d'établissements. Pour le privé, son poids diffère selon le niveau. En effet, il concerne 4,8% des établissements du moyen. Par contre, pour le secondaire, près de 6 établissements sur 10 sont dans le privé.

Tableau IV.20 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Statut	Circonscriptions administratives			
			Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Moyen	2014 / 2015	Public	25	16	22	**63**
		Privé	0	1	2	**3**
		Total	25	17	24	**66**

		Nb. GP	304	174	273	**751**
	2015 / 2016	**Public**	25	16	22	**63**
		Privé	1	0	2	**3**
		Total	26	16	24	**66**
		Nb. GP	306	167	264	**737**
Secondaire	**2014 / 2015**	**Public**	5	4	6	**15**
		Privé	7	2	5	**14**
		Total	12	6	11	**29**
		Nb.GP[2]	114	48	95	**257**
	2015 / 2016	**Public**	5	4	6	**15**
		Privé	7	5	6	**18**
		Total	12	9	12	**33**
		Nb. GP	113	62	99	**274**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Par rapport à 2015, le nombre d'établissements du moyen n'a pas connu de changement (66 établissements). Toutefois, les GP ont varié en passant de 751 à 737, soit une baisse de 1,9%. Pour le secondaire, leur nombre passe de 29 en 2015 à 33 en 2016, soit 4 structures supplémentaires. Lesdites structures sont localisées à Bounkiling (3 établissements) et à Goudomp (1 établissement).

IV.3.3. PERSONNEL

L'effectif des enseignants du moyen du public s'établit à 1 003 dont 876 hommes contre 127 femmes. Selon le corps, les permanents représentent 25,5% contre 0,2% pour les vacataires. 7 enseignants sur 10 du moyen du public sont des contractuels.

Graphique IV.6 : Répartition du personnel enseignant du moyen général du public selon le corps et le sexe, par circonscription administrative

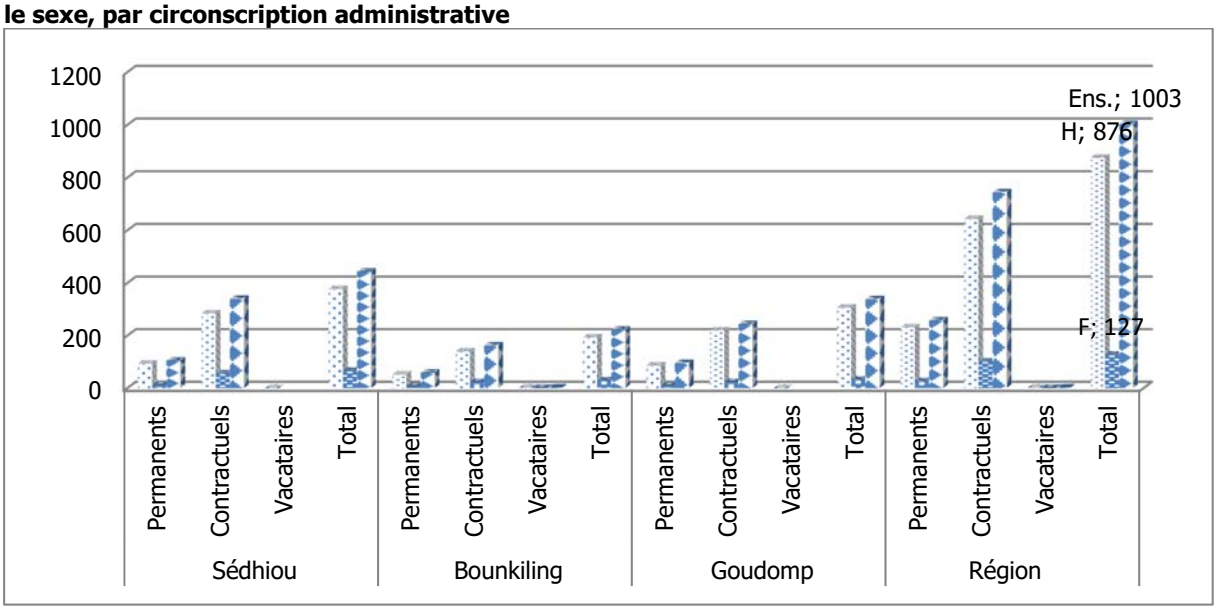

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Le tableau qui suit donne la répartition du personnel enseignant du secondaire général du public selon le corps. Il met en évidence une répartition quasi comparable

[2] GP = Groupe Pédagogique

à celle du moyen. En effet, le personnel contractuel représente près des trois quarts de l'effectif des enseignants.

Tableau IV.21 : Répartition du personnel enseignant du secondaire général du public selon le corps et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	Public		
		H	F	Ens.
Sédhiou	Permanents	62	5	67
	Contractuels	128	26	154
	Vacataires	1	1	2
	Total	191	32	223
Bounkiling	Permanents	44	6	50
	Contractuels	84	23	107
	Vacataires	3	0	3
	Total	131	29	160
Goudomp	Permanents	43	0	43
	Contractuels	151	13	164
	Vacataires	3	0	3
	Total	197	13	210
Région	**Permanents**	**149**	**11**	**160**
	Contractuels	**363**	**62**	**425**
	Vacataires	**7**	**1**	**8**
	Total	**519**	**74**	**593**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

L'effectif des enseignants du moyen passe de 930 en 2015 à 1003 en 2016, soit un accroissement de 7,8%. Cette hausse peut être expliquée par la situation à Bounkiling (+9,4%) et à Goudomp (+10,8%) puisqu'à Sédhiou, il y a eu un seul enseignant supplémentaire par rapport à 2015.

Tableau IV.22 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	année 2014 / 2015			année 2015 / 2016		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen	Sédhiou	422	0	422	443	0	443
	Bounkiling	196	7	203	222	0	222
	Goudomp	305	0	305	338	0	338
	Région	**923**	**7**	**930**	**1003**	**0**	**1003**
Secondaire	Sédhiou	207	41	248	223	4	227
	Bounkiling	139	7	146	160	12	172
	Goudomp	192	10	202	210	13	223
	Région	**538**	**58**	**596**	**593**	**29**	**622**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Concernant le secondaire, l'effectif des enseignants est ressorti à 622 en 2015/2016 contre 596 en 2014/2015, soit une hausse de 4,4%. A Sédhiou, l'effectif s'est replié de 8,5% alors que Bounkiling et Goudomp ont connu des hausses respectives de 17,8% et 10,4%.

L'essentiel des enseignants du moyen ont au moins le BAC. Un peu plus de 72% ont le BAC et 20% ont au moins le DEUG. Toutefois, 72 enseignants ont le BFEM comme diplôme académique.

Tableau IV.23 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général public selon le diplôme académique et le sexe

Diplôme académique	Moyen			Secondaire		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Maîtrise et +	16	1	17	183	25	208
Licence	69	11	80	168	26	194
DEUG	91	11	102	42	1	43
BAC	632	100	732	107	22	129
BFEM	68	4	72	19	0	19
Total	**876**	**127**	**1003**	**519**	**74**	**593**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Pour le secondaire, environ 6 enseignants sur 10 ont au moins la licence et 29% ont au moins le BAC. Très peu d'enseignants du secondaire sont titulaires du BFEM (3%).

Graphique IV.7 : Répartition des effectifs du corps enseignant du secondaire général privé selon le diplôme académique

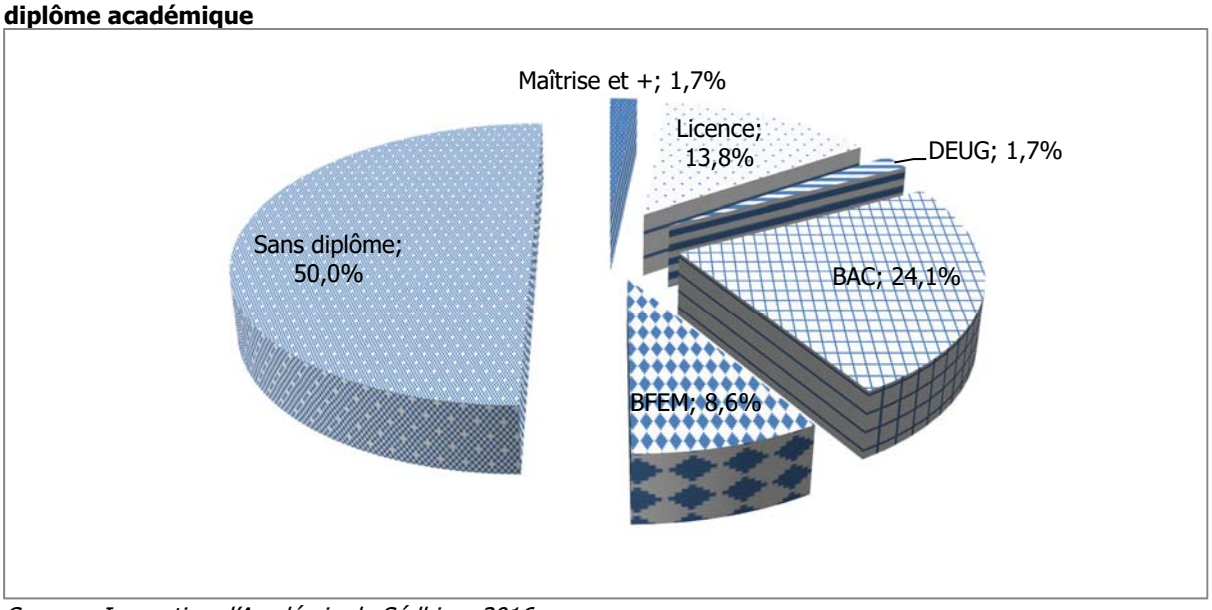

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Pour le secondaire général privé, 50,0% des enseignants sont sans diplôme contre 24,1% de bacheliers. Les titulaires du DEUG, de la licence et de la maîtrise représentent respectivement 1,7%, 13,8% et 1,7%.

IV.3.4. EFFECTIFS

Sur un effectif de 30 178 élèves inscrits au moyen en 2015/2016, 12 596, soit 41,7% sont des filles contre 58,3% pour les garçons. Le poids du privé (4,5%) reste faible par rapport au public (95,5%). Suivant le département, Sédhiou dispose de 41,1% de l'effectif du moyen contre 36,7% pour Goudomp et 22,1% pour Bounkiling. Cette

répartition reflète celle des infrastructures (voir section les infrastructures année 2016).

Contrairement au moyen, le privé secondaire général accueille un quart des élèves de ce cycle qui s'établit à 11 035 en 2015/2016. La répartition par sexe est à la faveur des garçons 69,9%. A l'instar du moyen, les départements de Sédhiou et de Goudomp prédominent dans le secondaire (respectivement 40,8% et 38,7%).

Tableau IV.24 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	total	%Filles	Filles	Garçons	total	%Filles
Sédhiou									
année 2014 / 2015	**Public**	5233	7203	12436	42,1%	969	2265	3234	30,0%
	Privé	176	359	535	32,9%	398	715	1113	35,8%
	Total	**5409**	**7562**	**12971**	**41,7%**	**1367**	**2980**	**4347**	**31,5%**
année 2015 / 2016	**Public**	5019	6698	11717	42,8%	1139	2304	3443	33,1%
	Privé	278	416	694	40,1%	361	700	1061	34,0%
	Total	**5297**	**7114**	**12411**	**42,7%**	**1500**	**3004**	**4504**	**33,3%**
Bounkiling									
année 2014 / 2015	**Public**	3049	4013	7062	43,2%	452	1188	1640	27,6%
	Privé	61	76	137	44,5%	131	216	347	37,8%
	Total	**3110**	**4089**	**7199**	**43,2%**	**583**	**1404**	**1987**	**29,3%**
année 2015 / 2016	**Public**	2825	3648	6473	43,6%	620	1174	1794	34,6%
	Privé	96	108	204	47,1%	160	303	463	34,6%
	Total	**2921**	**3756**	**6677**	**43,7%**	**780**	**1477**	**2257**	**34,6%**
Goudomp									
année 2014 / 2015	**Public**	4606	7281	11887	38,8%	751	2107	2858	26,3%
	Privé	232	321	553	42,0%	375	831	1206	31,1%
	Total	**4838**	**7602**	**12440**	**38,9%**	**1126**	**2938**	**4064**	**27,7%**
année 2015 / 2016	**Public**	4201	6422	10623	39,5%	892	2136	3028	29,5%
	Privé	177	290	467	37,9%	372	874	1246	29,9%
	Total	**4378**	**6712**	**11090**	**39,5%**	**1264**	**3010**	**4274**	**29,6%**
Région									
année 2014 / 2015	**Public**	**12888**	**18497**	**31385**	**41,1%**	**2172**	**5560**	**7732**	**28,1%**
	Privé	**469**	**756**	**1225**	**38,3%**	**904**	**1762**	**2666**	**33,9%**
	Total	**13357**	**19253**	**32610**	**41,0%**	**3076**	**7322**	**10398**	**29,6%**
année 2015 / 2016	**Public**	**12045**	**16768**	**28813**	**41,8%**	**2651**	**5614**	**8265**	**32,1%**
	Privé	**551**	**814**	**1365**	**40,4%**	**893**	**1877**	**2770**	**32,2%**
	Total	**12596**	**17582**	**30178**	**41,7%**	**3544**	**7491**	**11035**	**32,1%**
Variation	**Public**	**-6,5%**	**-9,3%**	**-8,2%**	**0,7**	**22,1%**	**1,0%**	**6,9%**	**4,0**
	Privé	**17,5%**	**7,7%**	**11,4%**	**2,1**	**-1,2%**	**6,5%**	**3,9%**	**-1,7**
	Total	**-5,7%**	**-8,7%**	**-7,5%**	**0,7**	**15,2%**	**2,3%**	**6,1%**	**2,5**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Le nombre d'élèves du moyen a connu une baisse de 7,5% sous l'effet du repli de l'effectif du public (-8,2%) puisque le privé a enregistré une hausse de 11,4%. Cependant, la proportion des filles dans le moyen a sensiblement augmenté (+0,7%). Sous les effets combinés du public (+6,9%) et du privé (+3,9%), l'effectif des élèves du secondaire général s'est accru de 6,1% en passant de 7 322 en 2014/2015 à 7 491 en 2015/2016. Dans le même sillage, le poids des filles s'est amélioré de 2,5 points par rapport à 2014/2015.

Sur les 11 035 élèves du cycle secondaire général, 9 720, soit 88,1%, sont dans les séries littéraires. Les scientifiques ne représentent que 11,9%. La tendance observée au niveau régional, en termes de proportion des scientifiques, est quasi identique à celles des départements. Toutefois, le département de Sédhiou se détache en faisant mieux que la moyenne régionale (13,9%). Bounkiling et Goudomp enregistrent des proportions de 11,0% et 10,3% respectivement.

Tableau IV.25 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total
Sédhiou										
Séries littéraires	**Seconde**	345	679	1024	80	117	197	425	796	1221
	Première	313	528	841	86	121	207	399	649	1048
	Terminale	317	685	1002	189	418	607	506	1103	1609
Séries scientifiques	**Seconde**	69	139	208	1	6	7	70	145	215
	Première	45	116	161	0	8	8	45	124	169
	Terminale	50	157	207	5	30	35	55	187	242
Bounkiling										
Séries littéraires	**Seconde**	244	376	620	53	76	129	297	452	749
	Première	142	248	390	39	55	94	181	303	484
	Terminale	169	367	536	68	172	240	237	539	776
Séries scientifiques	**Seconde**	28	64	92	0	0	0	28	64	92
	Première	23	50	73	0	0	0	23	50	73
	Terminale	14	69	83	0	0	0	14	69	83
Goudomp										
Séries littéraires	**Seconde**	351	697	1048	101	276	377	452	973	1425
	Première	228	515	743	103	192	295	331	707	1038
	Terminale	233	563	796	168	406	574	401	969	1370
Séries scientifiques	**Seconde**	29	128	157	0	0	0	29	128	157
	Première	22	93	115	0	0	0	22	93	115
	Terminale	29	140	169	0	0	0	29	140	169
Région										
Séries littéraires	**Seconde**	**940**	**1752**	**2692**	**234**	**469**	**703**	**1174**	**2221**	**3395**
	Première	**683**	**1291**	**1974**	**228**	**368**	**596**	**911**	**1659**	**2570**
	Terminale	**719**	**1615**	**2334**	**425**	**996**	**1421**	**1144**	**2611**	**3755**
Séries scientifiques	**Seconde**	**126**	**331**	**457**	**1**	**6**	**7**	**127**	**337**	**464**
	Première	**90**	**259**	**349**	**0**	**8**	**8**	**90**	**267**	**357**
	Terminale	**93**	**366**	**459**	**5**	**30**	**35**	**98**	**396**	**494**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

La répartition par sexe fait état d'une prédominance des garçons dans le secondaire général. En effet, près de 7 élèves sur 10 sont de sexe masculin contre 3 sur 10 pour les filles. De même, les statistiques révèlent une faible tendance des filles à embrasser les filières scientifiques. Puisqu'elles ne sont que 24,0% des élèves des disciplines scientifiques.

IV.3.5. INTENSITE DE FREQUENTATION SCOLAIRE ET LES PERFORMANCES DU MOYEN SECONDAIRE

Le TBS du moyen s'est établi au niveau régional à 61,8% en 2015/2016. L'indicateur est à la faveur des garçons avec 67,9% contre 54,9% pour les filles. Les tendances, suivant les départements, montrent de fortes disparités. Le TBS atteint 75,1% à Sédhiou, 64,1% à Goudomp et 44,4% à Bounkiling.
Concernant le cycle secondaire général, l'indice de parité de 0,54 témoigne de la prééminence du TBS des garçons (43,9%) sur celui des filles (23,5,3%).
Le département de Sédhiou, avec un TBS de 40,5%, occupe la première place. Il est suivi par Goudomp (38,4%) et Bounkiling (22,8%).

Tableau IV.26 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Sédhiou	**Moyen**	**année 2014/ 2015**	88,0%	73,3%	81,2%	0,8
		année 2015/ 2016	80,2%	69,2%	75,1%	0,9
	Secondaire	**année 2014/ 2015**	51,8%	27,4%	40,4%	0,53
		année 2015/ 2016	50,3%	29,1%	40,5%	0,58
Bounkiling	**Moyen**	**année 2014/ 2015**	53,9%	44,9%	49,6%	0,8
		année 2015/ 2016	47,9%	40,6%	44,4%	0,8
	Secondaire	**année 2014/ 2015**	28,1%	12,8%	20,8%	0,45
		année 2015/ 2016	28,5%	16,5%	22,8%	0,58
Goudomp	**Moyen**	**année 2014/ 2015**	85,5%	61,8%	74,4%	0,7
		année 2015/ 2016	73,1%	53,9%	64,1%	0,7
	Secondaire	**année 2014/ 2015**	51,5%	22,3%	37,8%	0,43
		année 2015/ 2016	50,9%	24,2%	38,4%	0,48
Région	**Moyen**	**année 2014/ 2015**	**76,8%**	**60,3%**	**69,1%**	**0,79**
		année 2015/ 2016	**67,9%**	**54,9%**	**61,8%**	**0,8**
	Secondaire	**année 2014/ 2015**	**44,5%**	**21,1%**	**33,5%**	**0,47**
		année 2015/ 2016	**43,9%**	**23,5%**	**34,3%**	**0,54**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Le TBS du moyen est ressorti à 61,8% en 2015/2016 après avoir atteint 69,1% en 2014/2015, soit une baisse de 7,3 points. Cette baisse peut être due aux situations observées dans les différents départements (repli de 5,1 points à Sédhiou, 5,2 points à Bounkiling et 10 points à Goudomp).

Contrairement au moyen, le secondaire a vu l'indicateur s'accroitre. Il passe de 33,5% en 2014/2015 à 34,3% en 2015/2016.

Le tableau qui suit contient les statistiques des résultats obtenus en termes de promotion, de redoublement et d'abandon du moyen secondaire général de la région. Il ressort de celui-ci que 52,3% des élèves du moyen ont été promus contre 31,6% de redoublement. Toutefois, 16,1% des élèves de ce cycle ont du abandonner les études. Ce phénomène (abandon) frappe plus les départements de Bounkiling (16,8%) et de Goudomp (16,9%). Cependant, Bounkiling a fait mieux que les autres en termes de promotion (57,8%) et de redoublement (25,4%).

Tableau IV.27 : Répartition des flux selon le niveau d'études, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateurs de flux	6ème	5ème	4ème	3ème	Ens.	2nde	1ère	Tle	Ens.
Sédhiou	taux de promotion %	49,2	62,6	50,9	43,6	51,6	70,4	66,3		
	taux de redoublement %	31,9	30,1	35,2	38,1	33,5	21,7	23,0	55,4	35,2
	taux d'abandon %	18,9	7,4	13,9	18,3	14,9	7,9	10,6		
Bounkiling	taux de promotion %	67,7	62,7	55,7	41,6	57,8	65,1	83,5		
	taux de redoublement %	21,9	20,3	24,0	37,5	25,4	29,0	22,1	49,5	34,6
	taux d'abandon %	10,4	17,0	20,4	20,8	16,8	5,9	-5,6		
Goudomp	taux de promotion %	51,2	54,6	49,0	43,4	49,9	58,7	67,5		
	taux de redoublement %	32,1	28,6	37,3	35,7	33,2	32,3	30,3	45,7	36,6
	taux d'abandon %	16,7	16,8	13,7	20,9	16,9	9,0	2,2		
Région	**taux de promotion %**	**53,7**	**59,5**	**51,2**	**43,1**	**52,3**	**64,6**	**69,9**		
	taux de redoublement %	**30,0**	**27,2**	**33,5**	**37,0**	**31,6**	**27,5**	**25,7**	**50,6**	**35,6**
	taux d'abandon %	**16,4**	**13,3**	**15,3**	**19,9**	**16,1**	**7,9**	**4,4**		

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Au niveau régional, l'Académie de Sédhiou affiche un taux de redoublement de 35,6% à la fin l'année scolaire 2015/2016. Suivant les départements, le taux obtenu à Sédhiou est identique à la moyenne régionale alors que Bounkiling fait mieux

(34,6%). Par contre, Goudomp enregistre un taux supérieur à celui du niveau régional (36,6%).
Les performances à l'examen du BFEM sont marquées par un important taux de réussite (69,4%). A l'issue de l'examen de l'année 2015/2016, les garçons ont mieux réussi (71,6%) que les filles (66,3%).
Dans l'ensemble, , 4 495 élèves des classes de 3ème ont été admis au BFEM. Pour les élèves des classes de terminale, 970 ont passé avec succès l'examen du BAC à la fin de l'année scolaire 2015/2016. Ainsi, environ un quart des élèves ont effectivement réussi à cet examen. Le taux est en faveur des garçons (25,9%) contre 20,4% pour les filles.

Graphique IV.8 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

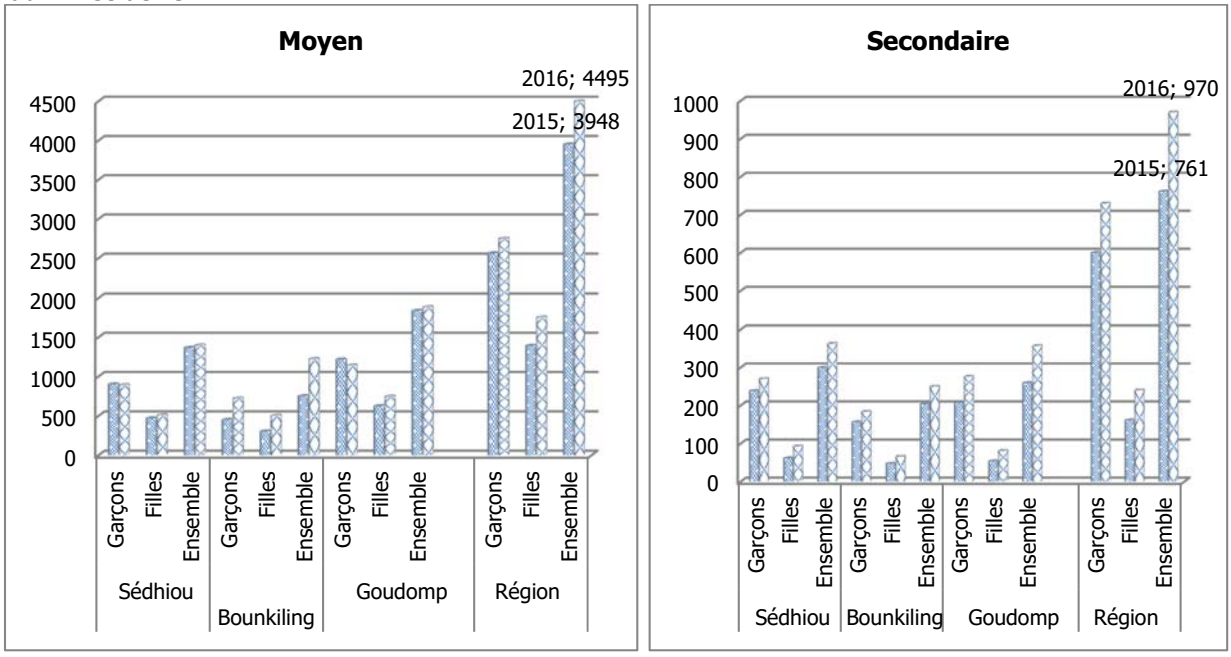

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Comparée à l'année scolaire 2014/2015, le nombre d'admis aux examens a augmenté aussi bien pour le moyen que le secondaire. Pour le moyen, il passe de 3 948 à 4 495 en 2015/2016, soit une hausse de 13,9%. Concernant le secondaire, l'accroissement s'établit à 27,7%.

IV.3.6. ENVIRONNEMENT SCOLAIRE DU MOYEN SECONDAIRE

Le taux d'abris provisoires s'établit à 47,9% au niveau régional en 2015/2016. Cette valeur cache certaines disparités selon les départements. En effet, 30,4% des salles de classe de Sédhiou sont concernées. A Bounkiling, la moitié des classes sont des abris provisoires, alors qu'à Goudomp, près de 7 salles sur 10 sont de cette catégorie. Concernant les points d'eau et les latrines, respectivement 71,8% et 73,1% des établissements en disposent.

Pour les clôtures en dur et l'électrification, les niveaux atteints sont en dessous de 50% (taux de 41,0% chacun).

Tableau IV.28 : Environnement scolaire par année selon la circonscription administrative

Circons. Ad.	Années	Abris Provisoire		Points d'eau		Clôtures en Dur		Electrification		Latrines	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Sédhiou	**2014 / 2015**	140	38,8	23	76,7	15	50,0	11	36,7	21	70,0
	2015 / 2016	112	30,4	24	80,0	16	53,3	12	40,0	23	76,7
Bounkiling	**2014 / 2015**	111	57,8	10	50,0	1	5,0	4	20,0	13	65,0
	2015 / 2016	99	50,0	16	80,0	2	10,0	6	30,0	17	85,0
Goudomp	**2014 / 2015**	229	72,7	14	50,0	7	25,0	13	46,4	14	50,0
	2015 / 2016	212	67,1	16	57,1	14	50,0	14	50,0	17	60,7
Région	**2014 / 2015**	**480**	**55,3**	**47**	**60,3**	**23**	**29,5**	**28**	**35,9**	**48**	**61,5**
	2015 / 2016	**423**	**47,9**	**56**	**71,8**	**32**	**41,0**	**32**	**41,0**	**57**	**73,1**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

En dépit du niveau encore élevé du taux des abris provisoires, des efforts ont été faits pour diminuer l'ampleur du phénomène. En effet, le taux s'est établi de 55,3% en 2014/2015 contre 47,9% en 2015/2016, soit un repli de 7,4 points. Dans le même sillage, les établissements disposant de point d'eau, de clôture, d'électricité et de latrines sont passés, entre 2014/2015 et 2015/2016, de 60,3% à 71,8%, de 29,5% à 41,0%, de 35,9% à 41,0% et de 61,5% à 73,1% respectivement.

IV.4. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle et technique fait partie des plus grands pourvoyeurs d'emplois directs surtout dans le secteur informel. Elle est basée sur des formations courtes et ciblées qui préparent les jeunes vers un métier. Le Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat a pour ambition d'accueillir, à l'horizon 2025, au moins 30% des sortants du cycle fondamental vers la formation professionnelle et technique et de renforcer l'accès et le maintien des filles dans les filières industrielles. Elle ne joue pas encore un rôle significatif dans la

prise en charge des besoins de formation de la région articulés autour des activités économiques dominantes comme l'agriculture.

IV.4.1. INFRASTRUCTURES

La région dispose d'une seule structure de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ladite structure se trouve dans le département de Sédhiou.

Tableau IV.29 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2014/2015	Année 2015/2016
	Public	Public
Département Sédhiou	1	1
Région de Sédhiou	**1**	**1**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Comme en 2014/2015, le nombre de structure de l'ETFP n'a pas connu de changement par rapport à 2016.

IV.4.2. PERSONNEL

Au total, l'effectif du personnel enseignant de l'ETFP de la région s'établit à 31 dont 18 hommes et 13 femmes.

Tableau IV.30 : Répartition et évolution des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative

DISCIPLINES	Département Sédhiou		
	Masc.	Fém.	Ens.
Agri-élevage	4	0	4
Maths	1	0	1
Arabe	1	0	1
Coiffure	0	3	3
Coupe Couture	2	2	4
Développement Local	2	0	2
EPS	0	1	1
Informatique	1	1	2
LA	5	1	6
Restauration	0	4	4
Santé hygiène	1	0	1
Techniques Quantitatives de Gestion	1	1	2
TOTAL	**18**	**13**	**31**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Comme en 2015/2016, l'effectif du personnel n'a pas connu de changement, puisque il était évalué à 31 en 2015.

IV.4.3. EFFECTIFS

Un nombre de 353 apprenants a été recensé dans la structure de l'ETFP de la région. Selon le sexe, 9 apprenants sur 10 sont des femmes contre 1 sur 10 pour les hommes. L'essentiel des hommes sont dans la filière agriculture-élevage (55,0% de l'effectif de la filière). Par contre, dans les filières restauration et coiffure, l'ensemble des apprenants sont de sexe féminin. La filière habillement prédomine avec 86 apprenants soit 24,4%. Elle est suivie de par celle de la coiffure avec 22,1% de l'effectif total.

Graphique IV.9 : Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière de la région

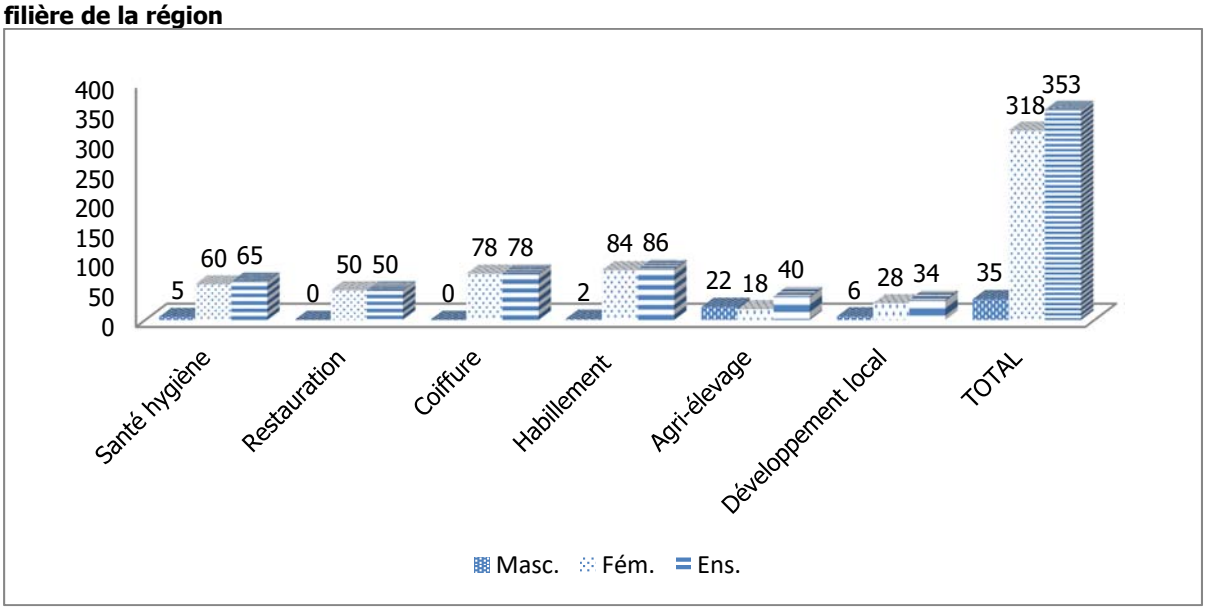

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Comparé à l'année précédente, l'effectif de l'ETFP a connu une hausse en passant de 300 à 353, soit un accroissement de 17,7%. Cette situation peut être expliquée par la hausse de l'effectif féminin (+10,8%) et de celui des hommes (+169,2%) ce qui témoigne de l'intérêt de plus en plus important qu'ils accordent à la formation professionnelle.

IV.4.4. PERFORMANCES DE L'ETFP

Le tableau qui suit contient les statistiques des résultats au concours pour l'obtention de diplôme de l'enseignement professionnel entre les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016. Sur 44 candidats pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), 41 sont admis, soit un taux de 93,2%. Pour les attestations, le taux s'établit à 80,8%.

Tableau IV.31 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des deux dernières années selon le diplôme

Diplôme	Nombre de candidats		Nombre d'admis		Taux de réussite	
	Année 2014/2015	Année 2015/2016	Année 2014/2015	Année 2015/2016	Année 2014/2015	Année 2015/2016
CAP	30	44	26	41	86,7%	93,2%
ATTESTATION	-	26	-	21	-	80,8%

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Le taux de réussite du CAP a connu une hausse de 6,7 points en 2015/2016 pusiqu'il s'établissait à 86,7% en 2014/2015..

IV.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.5.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Augmentation du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) qui est passé de 20,7% en 2015 à 26,2% en 2016, dépassant ainsi l'objectif annuel de l'académie de 1,0 point ;
- TBPS des filles supérieur à celui des garçons et l'indice de parité 1,07 est en faveur des filles ;
- Le développement de modèles communautaires de prise en charge du DIPE ;
- La tenue de séances de mobilisation sociale dans la lutte contre les violences et l'éducation préscolaires ;
- Amélioration du taux d'achèvement du primaire (global) : 74,9% en 2015/2016 contre 73,5% en 2014/2015 ;
- Augmentation du Taux d'achèvement des filles 74,6%) en 2015/2016 comparativement à 2014/2015 (70,6%) ;
- Augmentation notoire du taux d'accroissement des effectifs dans le public (FPT) ;
- L'engagement et la disponibilité de certains partenaires locaux comme :
- UNICEF dans le développement de l'éducation préscolaire et la sensibilisation des communautés sur l'importance de l'éducation, la prise en charge de l'éducation inclusive, la résolution du problème de l'état civil

des élèves ;

- l'AFD à travers le financement du projet PAEBCA ;
- Le PAM dans le fonctionnement des cantines ;
- La JICA dans la formation des Enseignants ;
- Le PAEF-PLUS dans l'encadrement des élèves filles ;
- L'approche inclusive et participative dans la planification et la mise en œuvre de certaines activités ;
- L'amélioration de l'ensemble des résultats scolaires (CFEE, BFEM, BAC).

IV.5.2. CONTRAINTES

- Faible taux d'achèvement du cycle fondamental 40,7% en 2014/2015 contre 33,7% en 2015/2016 ;
- Contraintes climatiques constituant des obstacles sérieux à l'atteinte du quantum horaire planifié ;
- Environnement scolaire défavorable n'offrant pas les conditions optimales de travail ;
- Déficit chronique d'enseignants dans certaines disciplines ;
- Faible taux de qualification des enseignants, surtout dans le DIPE et dans le secondaire ;
- Renouvellement permanent des enseignants car les enseignants les plus expérimentés partent vers les régions du nord et sont remplacés par des nouvelles recrues ;
- Environnement scientifique très pauvre avec un manque de documentation dans les disciplines scientifiques combiné à une absence de laboratoire pour les manipulations ne favorisant pas ainsi le développement d'une masse critique d'élèves à orienter en seconde scientifique ;
- Taux d'abandon encore élevé dû aux mariages et grossesses précoces ;
- Taux de redoublement encore élevé.

IV.5.3. PERSPECTIVES

- Maintenir la mobilisation sociale dans la lutte contre les violences et les stéréotypes de genre et le phénomène des motos « jakarta », afin d'améliorer les taux d'achèvement surtout des garçons ;
- Renforcer la campagne de sensibilisation pour le recrutement au CI ;
- Créer davantage de synergie autour du suivi- encadrement des élèves à tous les niveaux ;
- Développer des activités de promotion de l'apprentissage des sciences ;
- Sensibiliser les élèves pour l'orientation dans le secteur de la FPTA ;
- Continuer la sensibilisation pour le développement et la pérennisation du

modèle communautaire de prise en charge du DIPE (CPC) ;

- ❖ Améliorer l'environnement physique des écoles pour sécuriser le quantum horaire ;
- ❖ Pérenniser l'organisation du concours régional d'excellence (à l'instar de « miss science ») où une attention particulière sera réservée aux disciplines scientifiques en vue de créer l'émulation et la motivation ;
- ❖ Développer des actions et activités en faveur de la réduction des taux de redoublement et d'abandon ;
- ❖ Augmenter le taux de couverture en personnel enseignant axé sur l'enseignement des maths et des sciences ;
- ❖ Assurer un suivi régulier des constructions scolaires pour garantir la qualité des ouvrages livrés.

Conclusion

L'analyse de la situation de l'éducation révèle une amélioration de l'offre éducative grâce à l'augmentation des structures d'accueil. Toutefois, des efforts restent à faire pour changer l'environnement scolaire (un taux d'abris provisoires de 28,3%, un taux d'électrification de 13,4%, un taux d'écoles disposant de point d'eau de 50,1% et un taux d'écoles clôturées de 12,1% pour l'élémentaire alors que pour le moyen secondaire, ces statistiques s'établissent respectivement à 47,0%, 41,0%, 71,8% et 41,0%).

Cependant, les résultats obtenus dans les différents examens révèlent une amélioration des taux de réussite enregistrés dans la région. En effet, le taux de réussite au CFEE s'établit à 40,1% contre 27,8% en 2014/2015. Pour le BFEM et le Bac, les effectifs des admis se sont accrus de 13,9% et 27,7% respectivement. L'efficacité des programmes nationaux et l'engagement des autorités en charge du secteur dans la région ne sont pas étrangers à ces performances obtenues aux examens nationaux.

CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

Introduction

La santé est un élément clé de la croissance économique (théories de la croissance endogène).
L'amélioration de la santé fait partie des efforts pour éradiquer la pauvreté dans le monde, stimuler la croissance inclusive et favoriser l'égalité. C'est dans ce sillage qu'en assemblée générale, les Nations Unies ont adopté un programme de développement durable pour transformer le monde à l'horizon 2030. Au plan national, le Sénégal a compris très tôt l'importance du secteur de la santé dans l'activité économique (Constitution). La santé est une des orientations majeures du Plan Sénégal Emergent (PSE), notamment en son axe 2 (capital humain, protection sociale et développement durable).
A côté de ce plan global, des stratégies sectorielles qui visent des objectifs plus spécifiques ont été mises en place par l'Etat du Sénégal. Ainsi, le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PLNT), le Programme National d'Elimination de la Lèpre (PNEL), entre autres, visent à lutter plus efficacement contre les maladies endémiques et à risque épidémique élevé.
En outre, pour permettre à tous les Sénégalais d'accéder à des soins de santé de qualité, il a été mis en place la Couverture Maladie Universelle (CMU). En l'instar des autres régions du Sénégal, Sédhiou bénéficie de ces projets et programmes de l'Etat. A côté de l'Etat, des partenaires techniques et financiers y viennent en appui (USAID, PASME/AFD, UNICEF, Handicap International, IntraHealth, etc.)
La région de Sédhiou est subdivisée en trois districts sanitaires, correspondant aux trois départements, coordonnés au niveau régional par la Région Médicale. Concernant les infrastructures de prise en charge des malades, la région en compte 163 (1 hôpital, 3 centres de santé, 51 postes de santé, une maternité rurale, 4 cabinets privés, 8 infirmeries militaires, 2 infirmeries MAC et 93 cases de santé). En sus de ces infrastructures sanitaires, la région est dotée de 3 Sous - brigades d'hygiène et d'une Brigade Régionale.
Dans ce chapitre, il sera analysé l'état de santé et d'hygiène de la population en 2016 à travers les infrastructures, les bilans des programmes de santé et les activités des Brigades d'hygiène.

V.1. SANTE

La région est subdivisée en trois districts sanitaires (DS). Le DS, échelon périphérique de la pyramide sanitaire, est constitué de centres de santé, de postes de santé supervisant les cases et les maternités rurales. Il constitue une subdivision sanitaire proche des populations qui est placé sous la responsabilité du Médecin Chef. Il s'agit du niveau opérationnel de la pyramide sanitaire où s'applique la médecine dans son aspect quadridimensionnel : curatif, préventif, social et éducatif.
La Région Médicale (RM), située à l'échelon intermédiaire, est la structure de coordination du niveau régional. La RM traduit les politiques nationales en stratégies régionales. Elle correspond à la région administrative et a pour mission, entre autres, d'assurer l'inspection et le contrôle des structures sanitaires publiques et privées de la région, d'assurer la coordination, le suivi ainsi que la supervision des structures sanitaires publiques et privées de la région, d'organiser la collaboration technique entre les structures régionales de santé, d'assister les structures régionales dans leurs tâches d'administration, de gestion et de planification.

V.1.1. INFRASTRUCTURES DE SANTE

La situation des infrastructures sanitaires de la région entre 2015 et 2016 est contenue dans le tableau qui suit. Il est délivré dans ces structures de santé des soins préventifs et curatifs.
La composition des infrastructures sanitaires publiques de la région en 2016 fait état de l'existence d'un seul Etablissement de Santé Publics de niveau 1 (ESP1), de 3 centres de santé à raison d'un par district, de 48 postes de santé, de 8 infirmeries militaires et de 93 cases de santé. La répartition spatiale des structures de santé révèle que le district de Sédhiou est plus desservi (36,8%) ; il est suivi par le DS de Goudomp avec 34,2%. Avec 29,0%, Bounkiling est moins loti en infrastructures sanitaires.

Tableau V.1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Hôpital	**2015**	1	0	0	1
	2016	1	0	0	1
Centre de santé	**2015**	1	1	1	3
	2016	1	1	1	3
Poste de santé	**2015**	17	20	11	48
	2016	17	20	11	48
infirmeries militaires	**2015**	2	4	2	8
	2016	2	4	2	8
Maternité rurale	**2015**	0	0	1	1
	2016	0	0	1	1
Inspection Médicale des	**2015**	1	0	0	1

Ecoles (IME	**2016**	1	0	0	1
Cases de santé fonctionnelles	**2015**	35	20	38	93
	2016	35	20	38	93
Total	**2015**	**57**	**45**	**53**	**155**
	2016	**57**	**45**	**53**	**155**

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

Le nombre de structure de santé de la région n'a pas connu d'évolution entre 2015 et 2016 (155 structures).

Les progrès de l'Etat en matière de prise de charge de la santé de la population sont indéniables. Toutefois, des efforts restent à faire pour satisfaire les besoins sanitaires des populations. Pour répondre à ce défi, des initiatives privées sont prises dans la région. Les structures sanitaires privées s'établissement à 8 dont 3 à Goudomp, 1 à Bounkiling et 4 à Sédhiou. Suivant le type, on dénombre 3 postes de santé et 5 dispensaires.

Concernant les officines de pharmacie, elles se chiffrent à 7. Sédhiou et Bounkiling concentrent les 6 pharmacies (85,7%) contre une structure pour Goudomp.

Tableau V.2 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Poste de santé	**2015**	1	0	2	3
	2016	1	0	2	3
	Variation en %	0,0	nd	0,0	0,0
Dispensaire privé	**2015**	3	0	1	4
	2016	3	1	1	5
	Variation en %	0,0	nd	0,0	25,0
Total	**2015**	**4**	**0**	**3**	**7**
	2016	**4**	**1**	**3**	**8**
	Variation en %	**0,0**	**nd**	**0,0**	**14,3**
Officine de Pharmacie	**2015**	2	3	1	6
	2016	3	3	1	7
	Variation en %	50,0	0,0	0,0	16,7

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

Comparée à l'année 2015, les structures privées ont augmenté de 14,3%. Cette hausse est due à la mise en place d'un dispensaire privé confessionnel à Bounkiling. Dans le même sillage, une officine supplémentaire est fonctionnelle en 2016 dans le département de Sédhiou.

Tableau V.3 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2015	2016	Normes
Nombre d'habitants par poste de santé	1/9 486 hts	1/9805 hts	1/10 000 hts
Nombre d'habitants par centre de santé	1/161 256 hts	1/166688 hts	1/50 000 hts
Nombre d'habitants par hôpital	1/478 809 hts	1/500064 hts	1/150 000 hts

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2015

Si l'on se réfère aux résultats des données de projection de 2016, le taux de couverture de la région de Sédhiou est d'un hôpital pour 500 064 habitants, alors que la norme OMS est d'un hôpital pour 150 000 habitants. Pour les centres de santé, le ratio est d'un centre de santé pour 166 688 habitants, alors que la norme OMS est d'un centre de santé pour 50 000 habitants. A la lumière de ces statistiques, nous pouvons constater que la région n'est pas encore aux normes concernant l'implantation de ces types de structure. En revanche, la région de Sédhiou est bien aux normes pour les postes de santé. En effet, le taux de couverture s'est établi à un poste de santé pour 9 805 habitants contre un poste de santé pour 10 000 habitants selon l'OMS. Toutefois, les deux centres de santé en finition dans le département de Goudomp (Goudomp et Samine) pourront permettre d'améliorer le ratio en vue de se rapprocher du niveau préconisé par l'OMS.

Par rapport à 2015, les taux de couverture de la région en infrastructures sanitaires se sont détériorés. La croissance de la population combinée à la stagnation des structures sanitaires sont à l'origine de cette situation.

V.1.2. PERSONNEL DE SANTE

L'effectif du personnel de santé de la région de Sédhiou s'établit à 1 860 en 2016. Avec un effectif de 119, le personnel soignant (médecins, infirmiers et sages-femmes) représente 6,4%. Quant au personnel d'appui et d'assistance, il représente 93,6%. Le personnel soignant des structures de santé de la région est dominé par les Sages-femmes qui représentent 63,9% ; suivent les infirmiers avec 26,1%, les médecins généralistes (8,4%) et enfin les médecins spécialistes (1,7%).

Tableau V.4 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

Catégories professionnelles de santé	Bounkiling	Goudomp	Sédhiou	EPS1	RM	Total Région
Médecin spécialiste	0	0	0	2	0	**2**
Médecin généraliste	1	2	3	3	1	**10**
Pharmacien biologiste	0	0	0	1	0	**1**
Planificateur	0	1	0	0	1	**2**
Technicien supérieur	3	1	0	7	3	**14**
TSO	0	1	0	1	0	**2**
Préparateur en pharmacie	0	0	2	0	0	**2**
Conseiller en travail social	0	0	0	0	0	**1**
Psychologue Conseiller	0	0	0	0	0	**1**
Assistant social	0	2	1	1	0	**5**
Infirmier d'état	9	3	10	8	1	**31**
Assistant infirmier	13	12	13	7	0	**45**
Sage-femme d'état	26	16	22	12	0	**76**

Agent de l'hygiène	5	4	8	1	0	**18**
Secrétaire	1	1	1	2	1	**7**
Dépositaire	24	15	22	1	0	**62**
Vendeur de tickets	22	15	22	3	2	**64**
Matrone	60	49	36	4	0	**149**
Relais	156	148	182	0	0	**486**
ASC	51	53	35	8	0	**147**
Bajenu Gox	98	119	144	0	0	**361**
DSDOM	56	18	55	0	0	**129**
Agent de Sécurité de Proximité	0	3	2	8	2	**15**
Gardien	7	1	5	0	2	**15**
Chauffeur	9	4	13	4	4	**34**
Praticiens de la médecine traditionnelle (tradi praticiens)	50	47	72	0	0	**169**

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

En termes de tendance géographique, il apparait selon les statistiques de 2016 que les départements de Bounkiling et de Goudomp ne disposent pas de médecin spécialiste, puisque les 2 spécialistes que compte la région sont à Sédhiou (EPS 1). Néanmoins, ces départements ont respectivement un et deux médecins généralistes. Concernant les agents d'hygiène, la région en compte 18.
Les effectifs du personnel soignant en activité dans la région ne permettent pas de satisfaire les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Tableau V.5 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Couverture	Normes OMS
Médecins	**2015**	1/37 213 hbts	1 méd/10 000 hbts
	2016	1/41 672 hbts	
Sages-femmes	**2015**	1/1 443 FAR	1 SF/6 000 FAR
	2016	1/1 592 FAR	
Infirmiers	**2015**	1/6 365 hbts	1 Inf/3 000 hbts
	2016	1/6 580 hbts	

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

Au regard des données de projection démographique de la région en 2016, les ratios en personnel de santé sont encore en-deçà des normes OMS. Le ratio des médecins, qui est passé d'un médecin pour 37 213 habitants en 2015 à un médecin pour 41 672 habitants, reste encore loin des objectifs de l'OMS fixés à 1 médecin pour 10 000 habitants. En effet, la population régionale continue de croître alors que l'effectif des médecins reste inchangé.
La même tendance est aussi observée pour le ratio des infirmiers qui passe d'un infirmier pour 6 365 habitants en 2015 à un infirmier pour 6 580 habitants en 2016. Pour les sages-femmes, le ratio est d'une sage-femme (SF) pour 1 443 Femmes en Age de Reproduction (FAR) en 2015 contre une SF pour 1 592 FAR en 2016. A la lumière de ces chiffrent, on peut constater que la région de Sédhiou est aux normes pour les sages-femmes mais pas encore pour les médecins et les infirmiers.

V.1.3. BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

V.1.3.1 Santé de la reproduction

La réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle, néonatale et infanto juvénile constitue un défi majeur dans le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS). Pour améliorer la santé de la mère et du nouveau-né, quatre mesures sont proposées : (i) la relance de la planification familiale, (ii) la couverture adéquate en consultation prénatale (CPN) de qualité dans tous les districts, (iii) la généralisation de l'assistance à l'accouchement et (iv) la couverture adéquate en consultation post natale.

Le taux d'utilisation des services de CPN s'établit 100% contre un objectif régional de 90%. Il est plus faible dans le DS de Goudomp (90%) et plus élevé à Bounkiling (109%). Nonobstant le niveau atteint dans la région (29% contre un objectif de 25%), le taux d'achèvement en CPN reste faible. Plusieurs facteurs sont sous-jacents à la sous-utilisation de la CPN :

- ✓ La première consultation prénatale souvent tardive ;
- ✓ Le faible niveau d'instruction de la FE et du conjoint ;
- ✓ Le faible niveau de vie du ménage ;
- ✓ Les problèmes d'accessibilité géographique des zones rurales ;
- ✓ L'exposition aux médias ;
- ✓ Déficit de formation et/ou recyclage des responsables de structure sur la consultation prénatale.

Contrairement aux CPN, les consultation post natales (CPoN) sont plus respectées par les femmes. En effet, 8 femmes qui ont donné naissance sur 10 ont effectué au moins une consultation post natale contre un objectif de 9 sur 10 pour la région. Le DS de Goudomp est le plus performant avec un taux de réalisation de 98% contre 83% pour Bounkiling et 91% pour Sédhiou.

L'utilisation et l'accès aux moyens contraceptifs constituent un enjeu majeur pour la maitrise de la fécondité qui reste élevée dans la région (l'Indice Synthétique de Fécondité est évalué à 6,3 contre 4,7 pour le niveau national selon l'Enquête Démographique et Santé de 2016). Un taux de prévalence de 12% est atteint en 2016, soit 2 points de plus que l'objectif régional.

Tableau V.6 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts

Indicateurs	Année	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région	Objectif Régional
Taux d'utilisation CPN	**2015**	99,9%	98,9%	83,8%	94,0%	90%
	2016	102%	109%	90%	100%	
Taux d'achèvement (couverture adéquate) en CPN	**2015**	22%	13%	8%	15%	25%
	2016	47%	19,2%	48%	29%	
Pourcentage de femmes ayant effectué au moins une consultation post natale (CPoN)	**2015**	95%	83%	78%	86%	90%
	2016	91%	83%	98%	88%	

Taux de prévalence contraceptive	**2015**	14,8%	10,3%	8,5%	11,8%	10%
	2016	13,4%	11,8%	10%	12%	

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

Pour un meilleur aboutissement de la grossesse et pour le bien-être de l'enfant, il recommandé à la femme enceinte (FE) au moins quatre visites prénatales suivant un planning bien déterminé.

Le taux d'utilisation des services de CPN a considérablement augmenté, passant de 94% en 2015 à 101% en 2016. Le taux de couverture adéquate en CPN a connu une nette amélioration, passant de 15% en 2015 à 29% en 2016. La plus grande performance vient du DS de Goudomp (8% en 2015 contre 48% en 2016, soit une hausse de 40 points).

Le pourcentage de femmes ayant effectué au moins une consultation post natale (CPoN) est passée de 86% en 2015 à 88% en 2016, soit un accroissement de 2 points. Dans le même sillage, le taux de prévalence contraceptive a gagné 0,2 point par rapport à 2015.

Concernant l'accouchement assisté par un personnel qualifié, le taux s'établit à 42% au niveau régional. Il atteint 57% dans le DS de Sédhiou contre 39,9% à Bounkiling et 33% à Goudomp.

La proportion des accouchements qui se sont déroulés dans une structure de santé se chiffre 57,4% (source EDS_2016). Quant au taux d'accouchements à domicile enregistrés dans les structures sanitaires, il est évalué à 13% au niveau régional. Des disparités existent selon le DS. En effet, la proportion s'est établie à 16,6% à Sédhiou, contre 11,9% pour Bounkiling, 10,5% pour Goudomp. A la lumière de ces données, on peut constater que dans la région, les accouchements dans les structures de santé sont plus fréquents que ceux à domicile.

Pour la césarienne, les statistiques de 2016 de l'EPS de Sédhiou font état de 345 cas.

Tableau V.7 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district

Indicateurs	Année	DS Sédhiou	DS Bounkiling	DS Goudomp	Région	Objectif régional en 2016
Taux accouchements assistés par du personnel qualifié	**2015**	54%	35%	28%	39%	60%
	2016	57%	39,9%	33%	42%	
Taux d'accouchements à domicile enregistrés dans les structures sanitaires	**2015**				8,8%	6%
	2016	16,6%	11,9%	10,5%	13%	
Proportion d'accouchements dans les structures	**2015**	53,6%	44,0%	44,8%	45,7%	
	2016				57,4%	
Nombre de césariennes réalisées à l'EPS1	**2015**				282	420
	2016				345	
Nombre de décès néonatals	**2015**				132	NA
	2016	88	11	27	126	

Nombre de décès maternels	**2015**				28	NA
	2016	22	2	3	27	

Source : Région Médicale de Sédhiou et EDS, 2016

Les statistiques de 2015 révèlent que les accouchements qui sont faits avec l'assistance d'un personnel ont connu une hausse de 3 points. Concernant les accouchements à domicile vus, les statistiques de 2016 montrent une tendance à la hausse du phénomène. En effet, les effectifs des femmes qui ont accouché à domicile sont passés de 8,8% en 2015 contre 13%.
Les décès néonatals et maternels se sont repliés respectivement de 6 et d'une unité.

V.1.3.2 Programme Elargi de Vaccination (PEV)

La couverture vaccinale des enfants de moins de cinq ans contre certaines maladies dites de l'enfance est une activité prépondérante des services de santé notamment dans le cadre du Programme Elargie de Vaccination (PEV) qui couvre 9 maladies cibles (Tuberculose, Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite, Hépatite B, Hémophilus influenzae, Rougeole et Fièvre jaune).

Tableau V.8 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en 2015 et 2016

Antigène	Année	DS Sédhiou	DS Bounkiling	DS Goudomp	Région	Objectif
			Taux de Couverture			
BCG	**2015**			89%	94%	90%
	2016	92%	99%	93%	94%	
Polio1	**2015**	91%		94%		
	2016	92%	107%	103%		
Polio3	**2015**	90%		94%		
	2016	90%	101%	102%		
VP1	**2015**	90%		85%	87%	
	2016	91%	79%	90%	94%	
Penta1	**2015**	91%		90%	96%	
	2016	92%	107%	103%	99%	
Penta3	**2015**	89%		90%	93%	
	2016	91%	101%	101%	96%	
Pneumo1	**2015**	91%		90%		
	2016	91%	107%	102%		
Pneumo3	**2015**	89%		92%		
	2016	91%	101%	101%		
Rota1	**2015**	91%		91%	96%	
	2016	92%	107%	103%	99%	
Rota2	**2015**	89%		86%	91%	
	2016	90%	100%	102%	97%	
Var/RR1	**2015**	86%		91%		
	2016	95%	96%	104%		
RR2	**2015**	82%		67%	91%	

2016	91%	90%	96%	97%	

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

Les résultats enregistrés en 2016 montrent que l'objectif de couverture vaccinale (90%) a été atteint dans les trois districts pour quasiment tous les antigènes contenus dans le tableau ci-dessus. Seul le DS de Bounkiling n'a pas atteint son objectif pour le VP1 (79% pour un objectif de 90%).

Concernant la première dose du vaccin antipoliomyélitique, le DS de Bounkiling a la meilleure couverture vaccinale de la région avec un taux de 107% en 2016. Toutefois, tous les districts de la région ont largement dépassé l'objectif fixé (90%).

A l'instar de l'antigène contre la polio, la meilleure couverture régionale est obtenue avec la première dose (99%) pour le vaccin pentavalent. Par rapport à 2015, le taux s'est accru de 3 points. Pour la troisième dose, le taux de couverture s'établit à 90%, 101% et 102% à Sédhiou, Bounkiling et Goudomp respectivement.

En ce qui concerne le BCG, le DS de Bounkiling a enregistré la meilleure couverture vaccinale (99%) contre 93% pour Goudomp et 92% pour Sédhiou.

Des performances sont aussi notées pour le vaccin contre le rotarus (Rota1 99% et Rota2 97%), la rubéole et la rougeole (RR) avec un taux de couverture de 97% et le pneumocoque.

V.1.3.3 Programme national de lutte contre le paludisme

Au cours de l'année 2016, 7 694 cas de paludisme confirmés par des Tests de Diagnostic Rapide (TDR), ont été répertoriés dans la région. Il (paludisme) représente ainsi 19,7% des motifs de consultation de la population de la région.

Tableau V.9: Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district

District Sanitaire	Nb. total de cas vus (toutes affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Décès liés au paludisme	Taux de couverture en SP3
Sédhiou	25175	3835		47%
Bounkiling		2544		38,9%
Goudomp	13899	1315		49%
Région	**39074**	**7694**	**3**	**46%**

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

Au total, 3 décès, dont celui d'un enfant âgé de moins de 5 ans, liés au paludisme, ont été recensés en 2016. Le Traitement Préventif Intermittent (TPI) est une solution idoine pour lutter contre la maladie pour les couches vulnérables (femmes enceintes et enfants). Dans ce sillage, le niveau du taux de couverture de la troisième dose est satisfaisant (46%).

Tableau V.10 : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme

Indicateurs	DS Sédhiou	DS Bounkiling	DS Goudomp	Année	
				2016	2015
Morbidité proportionnelle palustre chez la femme enceinte	0,9%	1,4%	0,01%	1,1%	2,2%
Pourcentage de cas de paludisme suspects pris en charge selon les normes	100%	100%	100%	100%	99,9%

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

La morbidité proportionnelle palustre reste relativement faible dans la région entre 2015 et 2016. En effet, de 2,2% en 2015, elle passe à 1,1% en 2016, soit une baisse de 1,1 point. Le DS de Goudomp obtient la plus grande performance (0,01%). Le DS de Sédhiou, avec 0,9%, occupe la deuxième place et Bounkiling la troisième (1,4%).

V.1.3.4 Programme de lutte contre la tuberculose

Les statistiques de la prise en charge de la tuberculose concernant les années 2015 et 2016 sont contenues dans le tableau qui suit. Le taux de détection de la tuberculose s'établit à 40%, soit 30 points de moins que l'objectif régional qui est fixé à 70%. Toutefois, les cas dépistés sont bien suivis. En effet, le taux de succès est évalué à 91,1% contre un objectif de 85%.

Tableau V.11 : Prise en charge de la tuberculose selon le district en 2015

Indicateurs	DS Sédhiou	DS Bounkiling	DS Goudomp	Année		
				2016	2015	Objectif 2016
Taux de détection de la tuberculose toutes formes confondues	50,9%	39,7%	29,6%	40,0%	45,5%	70,0%
Taux de succès au traitement TB	95,0%	84,0%	86,0%	90,6%	91,1%	85,0%

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

Aussi bien la détection que le suivi se sont détériorés dans la région en 2016. Le taux de détection a fléchi de 5,5 points en passant de 45,5% à 40%. La faiblesse des taux obtenus aux DS de Goudomp (29,6%) et Bounkiling (39,7%) peuvent être à l'origine de cette situation. Dans le même sillage, le taux de succès s'est légèrement replié (-0,5 point).

V.1.3.5 Programme de lutte contre le VIH/sida

La prévalence du VIH (1,1%) reste élevée dans la région de Sédhiou, comparativement au pays (0,5%) ; cette situation cache des disparités entre les trois départements, notamment celui de Bounkiling qui présente un taux de séropositivité de 2,6% en 2016 (1,1% à Goudomp et 1,2% à Sédhiou).

Toutefois, 98% des PVVIH sont sous ARV contre un objectif régional de 95%. Dans la même logique, le test a été effectué sur 96% des FE vues en CPN. A l'issue de ces tests, 50 FE sont dépistées séropositives, soit un taux de 0,5%. Néanmoins, 47 FE séropositives ont été mises sous ARV, soit un taux de couverture de 94%.

Tableau V.12 : Indicateurs VIH/sida selon de DS

Indicateurs	DS Sédhiou	DS Bounkiling	DS Goudomp	Année		
				2016	2015	Objectif 2016
Taux de prévalence du VIH	1,2	2,6	1,1	1,1	-	-
Taux de réalisation du test VIH chez les FE	94%	99,6%	98%	96%	89%	90%
Taux de séropositivité chez les FE	0,4%	0,6%	0,7%	0,5%	1,0%	ND
Taux de couverture en TARV chez les FE séropositives	100%	97,5%	85%	94%	84%	100%
% de nourrissons VIH+ qui ont commencé le traitement ARV	100%	88%	91%	94%	78%	100%
Proportion de PVVIH mise sous ARV	97,9%	98,2%	98,8%	98%	76,1%	95%

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

Comparé à l'année 2015, la région a réalisé des performances importantes. En effet, la proportion des PVVIH mises sous ARV est passée de 76,1% en 2015 à 98% en 2016. De même, le taux de couverture en TARV chez les FE séropositives a connu une hausse de 10 points.

V.1.3.6 Surveillance des maladies chroniques

Les statistiques de la surveillance des maladies chroniques sont contenues dans le tableau qui suit. Elles montrent qu'en 2016, l'hypertension artérielle reste la maladie chronique qui touche plus la population de la région. Les causes de cette situation restent à élucider.

Graphique V.1 : Résultats de la surveillance des maladies chroniques dans la région de Sédhiou

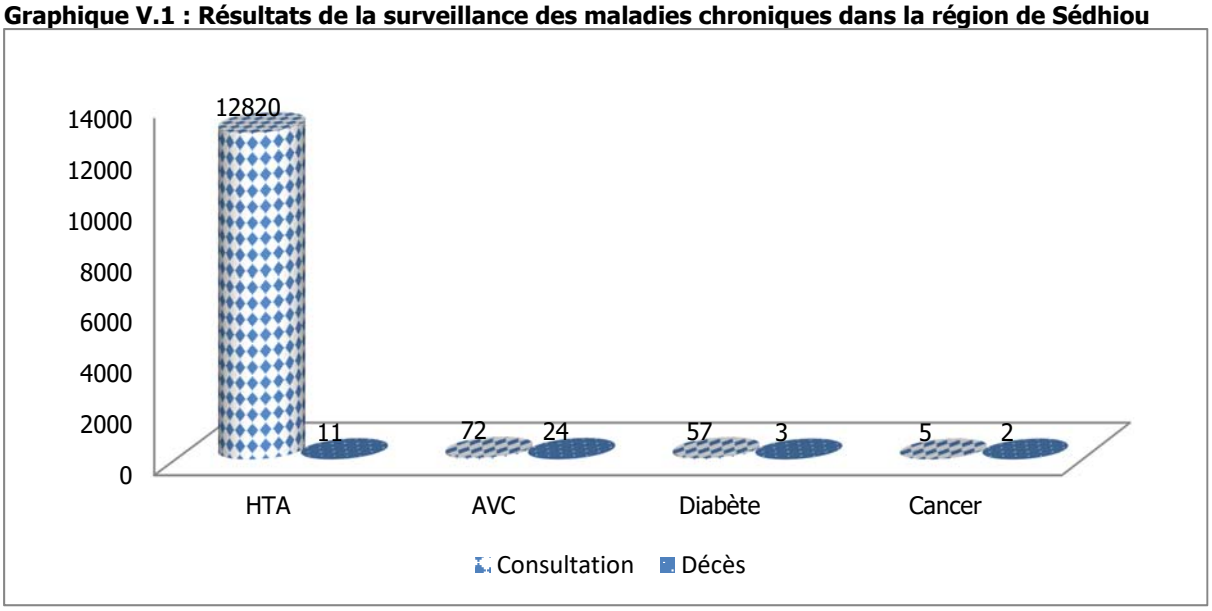

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

Le nombre d'hypertendus répertoriés dans la région par les services médicaux s'établit à 12 820. Pour les pathologies telles que les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC), le diabète et le cancer, respectivement 72, 57 et 5 consultations ont été effectuées en 2016.

Toutefois, le cancer est plus mortel avec 2 décès, soit un taux de 40% ; il est suivi par les AVC avec un taux de 33,3%.

Cependant, en valeur absolue, l'HTA est plus mortelle (11 décès en 2016).

V.1.3.7 Activités de nutrition

La campagne de déparasitage menée dans la région en 2016 a permis de déparasiter 86 026 enfants sur les 79 011 prévus, soit un taux de couverture de 109,0%. Le district de Goudomp a enregistré la meilleure performance avec un taux de couverture de 131,6%. Dans le district de Sédhiou, sur les 26 395 enfants ciblés, 27 450 ont été déparasités, soit un taux de couverture de 104,8%. Le district de Bounkiling a enregistré le plus faible taux de couverture (91,9%)

Tableau V.13 : Répartition des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Sédhiou en 2015

District Sanitaire	Année	Couverture Supplémentations en vitamine A			Déparasitage		
		Couverture Supplémentation 6-11 mois	Couverture Supplémentation 12-59 mois	Couverture Supplémentation 6-59 mois	Pop cible 12-59 mois	Déparasités	Taux de couverture
Sédhiou	2015	136%	113%	115,0%			
	2016	85%	92%	91,2%	26395	27450	104,8%
	Variation %	-37,5%	-18,6%	-20,7%			
Bounkiling	2015	73%	106%	103,0%			

	2016	83%	132%	127,1%	25390	23335	91,9%
	Variation %	13,7%	24,5%	23,4%			
Goudomp	**2015**	90%	111%	109,0%			
	2016	89%	104%	102,5%	27226	35841	131,6%
	Variation %	-1,1%	-6,3%	-6,0%			
Région	**2015**	**110%**	**110%**	**109,0%**			
	2016	**85%**	**109%**	**107,0%**	**79011**	**86026**	**109,0%**
	Variation %	**-22,7%**	**-0,9%**	**-1,8%**			

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

La supplémentation en vitamine A cible les enfants âgés de 6 à 59 mois. Pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, le taux de couverture s'établit à 85%.
Selon le district, Goudomp enregistre la meilleure performance. En effet, son taux de couverture s'établit à 89% contre 83% pour le district de Bounkiling et 85% pour le district de Sédhiou. Comparé à l'année 2015, le taux de couverture a baissé de 22,7% au niveau régional sous l'effet des résultats obtenus à Sédhiou (baisse de 37,7%) et à Goudomp (baisse de 1,1%).
Dans le même sillage, les taux de couverture en supplémentation en vitamine A ont connu des replis pour les cibles de 12-59 mois et 6-59 mois.

V.2. HYGIENE PUBLIQUE

La Brigade Régionale d'Hygiène (BRH) joue un rôle essentiel dans le cadre de la prévention des maladies. Il a une mission de police sanitaire qui consiste à faire respecter les normes de salubrité. La BRH, rattachée au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, participe à cette double mission de prévention et de contrôle, par l'information et la sensibilisation des populations, la convocation, l'avertissement, la sommation (délai de trois mois) et enfin la répression (amendes forfaitaires, saisies).
Les ERP (marchés hebdomadaires, boutiques, restaurants, gargotes, cafétérias, dibiteries, boulangeries ou fours traditionnels, cantines ou étals, kiosques à pain, hôtels ou campements, boucheries, fast-foods, pâtisseries, etc.) et les maisons sont les cibles principales de la structure. L'objectif est de veiller au respect des travaux d'assainissement et au suivi médical des manipulateurs de denrées alimentaires. Pour cela, la BRH, riche d'un effectif de 18 agents, dispose comme relais de trois Sous Brigades départementales.

V.2.1. VISITES DOMICILIAIRES

Les prospections domiciliaires effectuées dans le cadre de la police d'hygiène s'établissent à 9 865 en 2016.
Avec 4 631 concessions visitées, soit 46,9%, la Sous Brigade de Sédhiou a effectué plus de sorties que les autres en 2016. En deuxième position, vient la Sous brigade

de Goudomp avec 30,7% des concessions visitées.
Ces écarts dans les réalisations des différentes Sous Bridages peuvent s'expliquer par la planification établie au début de chaque année où un nombre précis de concessions à visiter est assigné à chaque Sous Brigade.

Tableau V.14 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	Année 2015		Année 2016		Variation %
	Nb	%	Nb	%	
Sédhiou	4415	63,8%	4631	46,9%	4,9
Goudomp	2021	29,2%	3028	30,7%	49,8
Bounkiling	481	7,0%	2206	22,4%	358,6
Région	**6917**	**100,0%**	**9865**	**100,0%**	**42,6**

Source : Brigade Régionale d'hygiène de Sédhiou, 2016

Comparé à 2015, le nombre de concessions visitées a connu une hausse. Effet, de 6 917 prospections en 2015, les sorties augmentent en 2016 pour atteindre 9 865, soit un accroissement de 42,6%.
C'est dans le département de Goudomp que la plus importante hausse, en termes de nombre de prospections, a été enregistrée. En effet, les sorties ont quadruplé en passant de 481 en 2015 à 2 206 en 2016.
Ces mêmes tendances sont notées dans les départements de Bounkiling et Sédhiou (+49,8% et +4,9% respectivement).

V.2.2. INSPECTIONS DES ERP

Le contrôle des Etablissements Recevant du Public (ERP) fait partie des missions des agents d'hygiène. Sur les 3 247 prospections effectuées au niveau des ERP, les boutiques constituent la première cible des soldats de l'hygiène. Elles représentent 49,1% des ERP visités. Elles sont suivies d'abord par les restaurants et gargotes avec 14,9% ; ensuite, viennent les cafétérias, tangana, bars et buvettes (11,6%) et, enfin, arrivent les écoles avec 4,5%. Selon le département, Sédhiou enregistre 42,7% des prospections contre 30,7% pour Boukiling, et 26,6% pour Goudomp.

Tableau V.15 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département

Nature ERP / Année	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation %

Boutiques	741	949	213	295	475	339	1429	1593	11,5
Restaurants, gargotes	144	115	221	186	221	182	586	483	-17,6
Cafétérias, tangana, bars, buvettes	100	57	27	196	204	123	331	376	13,6
Dibiteries	38	26	15	46	63	38	116	110	-5,2
Boulangeries	40	13	2	12	60	46	102	71	-30,4
Kiosques pain	0	2	0	0	6	0	6	2	-66,7
Kiosques à lait	00	0	00	15	14	1	14	16	14,3
Boucheries	03	35	15	36	26	30	44	101	129,5
Marchés	00	6	18	0	18	9	36	15	-58,3
Etabl. de vente d'eau de table	00	0	00	2	00	0	0	2	nd
Auberges	10	6	00	2	03	4	13	12	-7,7
Hôtel	1	0	0	3	0	0	1	3	200,0
Ecoles	30	50	06	38	49	57	85	145	70,6
Daaras	02	35	03	36	00	0	5	71	1320,0
Ateliers meuniers	01	7	11	67	67	36	79	110	39,2
Epicerie	01	0	00	0	00	0	1	0	-100,0
Autres	07	84	00	63	09	0	16	147	818,8
Total	**1120**	**1385**	**531**	**997**	**1215**	**865**	**2866**	**3247**	**13,3**

Source : Brigade Régionale d'hygiène de Sédhiou, 2016

Par rapport à l'année 2015, les prospections ont connu une hausse de 13,3% sous l'effet de l'augmentation des visites effectuées dans les boutiques (+11,5%), les cafétérias, tangana, bars et buvettes, les boucheries (+129,5%) et les écoles (+70,6%).

V.2.3. ACTIVITES D'IEC

En sus de sa mission de supervision et de contrôle, la BRH a un rôle de prévention. Dans ce sillage, la sensibilisation de la population est incontournable pour éviter certaines pratiques qui peuvent être source d'insalubrité.

Durant l'année 2016, 35 268 entretiens sur les bonnes pratiques d'hygiène ont été effectués. Dans la même logique, 128 causeries, 20 réunions et 9 704 visites à domiciles (VAD) se sont tenues. En outre, 7 émissions radio ont été organisées pour toucher un public plus large.

Tableau V.16 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département

Nature	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation %
Entretiens	14835	23456	1650	6408	9007	5324	25492	35268	38,3
Causeries	50	39	8	33	59	56	117	128	9,4
Réunions	2	2	0	12	6	6	8	20	150,0
Fora	1	0	0	0	0	0	1	0	-100,0
Emission radio	3	6	0	0	0	1	3	7	133,3
Visite à domicile	1905	0	0	9407	61	297	1966	9704	393,6
Plaidoyer	1	0	0	0	0	0	1	0	-100,0
Conférence	0	0	0	9	0	0	0	9	nd
Total	**16777**	**23503**	**1658**	**15869**	**9133**	**5684**	**27588**	**45316**	**64,3**

Source : Brigade Régionale d'hygiène de Sédhiou, 2016

Le nombre d'activités d'IEC s'est d'accru en passant de 27 588 en 2015 à 45 316 en 2016, soit une hausse de 64,3%. Cette situation peut être expliquée par la hausse des entretiens (+38,3%), des réunions (+150%), des émissions radio (+133,3%) et des VAD (+393,6%).

V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de santé

Les principaux atouts identifiés sont :

- L'existence d'infrastructures sanitaires ;
- L'existence d'un personnel qualifié et d'un personnel d'appoint ;
- L'existence d'une Région Médicale fonctionnelle ;
- La disponibilité des partenaires ;
- L'accompagnement des collectivités locales et des services administratifs ;

- La diversité des Programmes, Projets et ONG.

2. En matière d'hygiène publique

Les principaux atouts identifiés sont :

- Nombre d'agents d'hygiène acceptables pour couvrir la Région ;
- Dotation en véhicule neuf ;
- Disponibilité de Kits d'analyse d'eau ;
- Compte rendu à l'administration des activités de la BRH/SBH (Gouverneur, Préfets, Sous-Préfets)
- Bons efforts de répartition des tâches dans les Sous Brigade ;
- Dotation de Kits d'hygiène par l'UNICEF utilisés également pour la promotion du lavage des mains au savon et à la prévention d'Ebola.

V.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de santé

Les principales contraintes de la santé sont :

- Le déficit de personnel qualifié (sage-femme, médecin, chirurgien, pédiatre etc.) ;
- L'absence de poste de santé dans 8 communes (Ndiamalathiel, Kandion Mangana, Baghère, Kaour, Dioudoubou, Koussy, Yarang et Samé Kanta Peulh) ;
- Le déficit en ambulances ;
- L'insuffisance de véhicules pour les activités de stratégies avancées aux districts sanitaires ;
- Le peu de comités de gestion fonctionnels.

2. En matière d'hygiène publique
   - L'absence globale de formation des agents en analyse de l'eau ;
   - Le manque d'appareils de pulvérisation à moteur à Goudomp et Bounkiling ;
   - La faiblesse de la couverture en concessions ;
   - La perte de données du troisième trimestre à la Sous Brigade de Bounkiling ;
   - L'absence de planification pour l'appui en véhicule de la BRH par les Sous Brigade ;
   - Les difficultés de compréhension de la maquette de saisie.

V.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière de santé

- ❖ Construction d'1 Service d'Accueil et d'Urgences (SAU), 1 bloc chirurgical supplémentaire, 1 banque de sang et 1 pédiatrie de l'EPS1
- ❖ Construction d'un EPS 2 à Sédhiou par l'Etat
- ❖ Démarrage des centres de santé de Goudomp et Samine
- ❖ Construction d'un SAU à Goudomp
- ❖ Construction des maternités de Dioudoubou, Yarang, Kaour, Ndiama et Sénoba dans le cadre du Budget Consolidé d'Investissement (BCI)
- ❖ Construction de nouveaux postes de santé (Kandion Mangana, Boumouda, …)
- ❖ Equipement des maternités des postes de santé par l'AFD ;
- ❖ Equipement des unités d'urgences par l'Etat et l'AFD ;
- ❖ Construction et équipement CS Bounkiling financé par l'AFD ;
- ❖ Mise en œuvre du nouveau programme de santé de l'USAID (Neema).

2. En matière d'hygiène
   - ❖ Réparation envisagée du véhicule WINGLE en panne par le MCD de Bounkiling ;
   - ❖ Proposition de plans de gestion des déchets dans les principales communes ;
   - ❖ Développement d'un système de Benchmarking pour tout problème spécifique ;
   - ❖ Couverture convenable de tous les événements avec rassemblement humain ;
   - ❖ Amélioration de l'hygiène en milieu scolaire.

Conclusion

Des efforts importants en matière de santé et d'hygiène sont déployés dans la région par les autorités en charge de ces secteurs. Toutefois, les besoins en matière de santé, comparés aux indicateurs internationaux de l'OMS, font état d'un gap énorme à travers les infrastructures, les équipements et le personnel soignant qualifié. Les mortalités néonatale et maternelle restent fortes dans la région.
Cependant, le Programme Elargi de Vaccination enregistre une performance qui se consolide d'année en année avec une diversification et une disponibilité des vaccins. Dans ce sillage, la lutte contre le paludisme enregistre des résultats encourageants.
Concernant le sous-secteur de l'hygiène, les activités de la BRH et des SBH sont dominées par les prospections domiciliaires et les contrôles menés au niveau des établissements recevant du public. Ces opérations ont permis de déceler des manquements dont certains sont causés par la pauvreté, le manque de civisme ou l'ignorance de certaines catégories de la population, d'où l'importance des séances d'information et de sensibilisation.

Fort de ce constat, les autorités centrales et locales doivent mutualiser d'avantage leurs efforts pour augmenter les structures d'accueil et le personnel de santé et d'hygiène, améliorer le cadre de vie et faire la promotion de l'hygiène publique, trouver des mécanismes pour gérer les déchets solides et liquides comme c'est le cas avec le Programme National de Gestion des déchets (PNGD), car un investissement dans ces différents domaines n'est pas une dépense mais une économie.

CHAPITRE VI : ASSISTANCE

Introduction

L'assistance peut être considérée comme le devoir de la société de porter secours aux groupes vulnérables (indigents, personnes âgées, enfants abandonnés…). En outre, la mission de protection des personnes et des biens exercée par les sapeurs-pompiers peut y être classée.
Le premier type d'assistance mentionné (assistance sociale) passe par l'octroi d'une aide, non contributive aux populations vulnérables, afin de leur permettre de disposer d'un revenu minimum, de moyens de subsistance et de soins de santé. A ce titre, le Programme de Bourses de Sécurité Familiale (PBSF), le Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC), le Programme Enfance Déshéritée (PED), le Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA), la Carte d'Egalité des Chances et la Couverture Maladie Universelle (CMU) constituent des réponses pertinentes pour réduire la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.
Selon le type d'assistance, l'Etat a mis en place des structures habilitées pour soulager la population. Ainsi, le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS), l'Antenne Régionale de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la solidarité Nationale (AR-DGPSN) se sont investis dans la promotion économique et sociale des personnes en situation d'handicap et des personnes âgées, entre autres, et dans la supervision de la distribution des bourses de sécurité familiale.
Quant à la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours, elle offre une gamme de secours de diverses natures comme la lutte contre les incendies, le secours et l'évacuation des eaux en cas d'inondation, le secours aux victimes, l'assistance aux personnes, le transport de corps sans vie et d'autres opérations diverses.
Ce chapitre fait la synthèse de la situation des différentes formes d'assistance dans la région en 2016.

VI.1. ACTION SOCIALE

VI.1.1. INTRODUCTION

Le Service Régional et les Services départementaux de l'action sociale sont chargés de mettre en œuvre, aux niveaux régional et départemental, la politique de l'Etat en matière d'action sociale. A ce titre, ils sont chargés, entre autres, de promouvoir l'insertion socio-sanitaire et économique des groupes sociaux défavorisés, de veiller à la promotion et à la protection des personnes handicapées et des personnes âgées, de coordonner les programmes en matière d'action sociale, etc.

VI.1.2. APPUI-CONSEIL-ORIENTATION

Le SRAS joue un rôle important dans l'orientation et le conseil des demandeurs d'aide. En plus du rôle susmentionné, le SRAS reçoit les demandes formulées et effectue des consultations pour assurer une prise en charge correcte de ces personnes qui sont dans le besoin. Le Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC) œuvre dans le sens de soutenir les handicapés, afin de leur permettre d'être autonomes. Ainsi, les axes stratégiques d'intervention du programme sont : (i) l'appui scolaire, (ii) la formation professionnelle, (iii) l'appui en appareillage (béquilles, cannes, fauteuils roulants) et (iv) le financement et le suivi de projets collectifs (projets économiques).

En 2016, une enveloppe d'un montant de 7 500 000 FCFA a été décaissée pour le financement de trois projets collectifs sélectionnés dans les trois départements de la région.

Concernant l'appareillage, la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) a transmis au SRAS des fauteuils roulants (10), des cannes anglaises (15 paires), des cannes blanches (17) et des béquilles (12 paires) répartis entre les trois Services Départementaux de l'Action Sociale (Sédhiou, Goudomp et Bounkiling) pour distribution aux ayants droits.

Tableau VI.1 : Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Sédhiou selon le type de demande

Axes d'intervention	Indicateurs	Résultats atteints	Budget
Projets économiques	Nombre de projets économiques financés	03	7 500 000
Appuis scolaires	Nombre d'élèves handicapés bénéficiant d'appuis scolaires	39	1 928 000
Formation professionnelle	Nombre de jeunes handicapés placés en formation professionnelle	11	2 214 000
Appareillage	Nombre d'appareils pour handicapés reçus	54	ND
Subventions	Nombre d'Organisation de Personnes Handicapées (OPH) bénéficiant de subventions	01	1 000 000
Secours	Nombre de personnes handicapées et familles bénéficiant de secours	50	1 000 000

Source : Service Régional de l'Action Sociale de Sédhiou, 2016

En sus des appuis mentionnés, 50 familles et personnes handicapées ont été secourues à hauteur de 1 000 000 de FCFA et une organisation d'individus souffrant d'handicap a reçu une subvention d'un million de FCFA.

Dans le domaine de l'éducation, une enveloppe de 1 928 000 FCFA a été dégagée pour appuyer 39 élèves handicapés, soit une moyenne de 49 734 FCFA pour chacun. Dans le même sillage, 11 jeunes handicapés ont été placés en formation professionnelle avec une aide évaluée à 2 214 000 FCFA, soit 201 272 FCFA par apprenant.

Dans le cadre du Programme Enfance Déshéritée (PED), une subvention à hauteur de 300 000 FCFA a été accordée à un daara classique. Lequel daara se trouve dans la commune de Sansamba dans le département de Sédhiou. Pour les daaras modernes, un important programme a été déroulé en 2016. En effet, un daara pilote a bénéficié d'un appui de 250 000 FCFA. En outre, une somme de 500 000 FCFA a été utilisée pour placer 10 talibés en apprentissage et 30 autres enrôlés dans les mutuelles de santé.
Dans la même logique, une association de veuves a reçu un financement de 1 000 000 FCFA.

Tableau VI.2 : Répartition des résultats et du budget dans le cadre l'exécution PED selon l'axe d'intervention

Axes d'intervention	Indicateurs	Résultats atteints	Budget alloué
Subvention Daaras pilotes	Nombre de talibés enrôlés dans les mutuelles	30	300 000
	Nombre de talibés placés en apprentissage	10	500 000
	Nombre de Daaras bénéficiaires d'appui alimentaire	1	250 000
Formation professionnelle	Nombre de jeunes placés en formation professionnelle	2	500 000
Subvention Daaras classiques et structures de prise en charge enfance déshéritée	Nombre de Daaras et structures bénéficiaires de subvention	1	300 000
Veuves	Nombre d'associations de veuves bénéficiaires de financement	1	1000000

Source : Service Régional de l'Action Sociale de Sédhiou, 2016

Dans le cadre de l'exécution de la phase 3 du Plan d'Accélération de la Production de la Carte d'Egalité des Chances (PAPCEC), les services en charge de l'action sociale de la région ont réalisé, entre autres activités, l'élaboration et la collecte des dossiers individuels par les équipes mixtes itinérantes, la validation des dossiers individuels d'enquête sociale par les commissions techniques départementales chargées d'instruire les demandes de cartes d'égalité des chances et la transmission des dossiers complets et validés à la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS).
La Carte d'Egalité des Chances (CEC) est créée par les autorités pour permettre à son titulaire selon l'importance de son handicap de bénéficier d'une gratuité partielle ou totale de soins dans les institutions médicales relevant de l'Etat, des collectivités locales et à prix réduit dans les services de santé privés.
Au total, 680 dossiers complets et validés ont été transmis à la DGAS pour la région en 2016. La répartition par département laisse apparaitre une prédominance de Bounkiling avec 370 dossiers, soit 54,4%. Le département de Sédhiou est le deuxième en termes de dossiers complets envoyés (160). Goudomp comptabilise 150 dossiers validés.

Graphique VI.1 : Répartition des dossiers complets et validés dans le cadre du programme PAPCEC par circonscription administrative

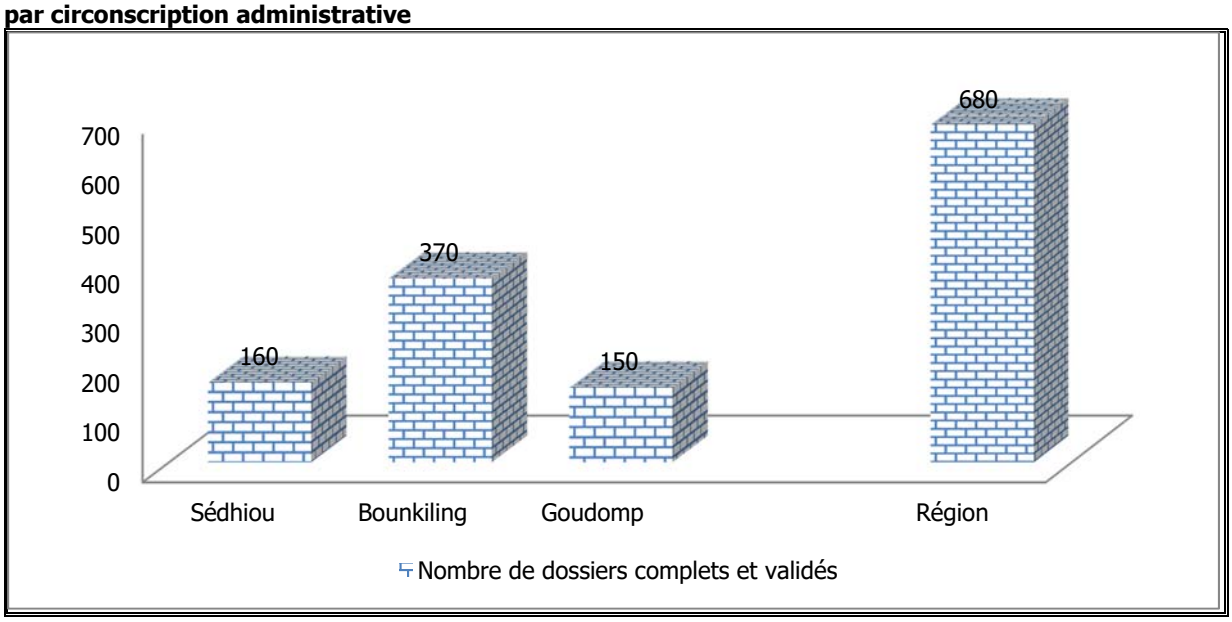

Source : Service Régional de l'Action Sociale de Sédhiou, 2016

Le SRAS a reçu, en 2016, un lot de 380 cartes d'égalité des chances remises aux ayant droits à travers les SDAS des départements de Goudomp, Sédhiou et Bounkiling.

VI.1.3. PROMOTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES PERSONNES AGEES

Dans cadre du Projet d'Appui à la Promotion des Ainés (PAPA), une enveloppe d'un montant global de 7 500 000 FCFA a été dégagée pour le financement des trois projets collectifs PAPA sélectionnés dans les départements de la région de Sédhiou.
Le projet PAPA intervient dans les quatorze régions du Sénégal mais en privilégiant l'approche départementale.
A l'issue des réunions tenues par les comités départementaux PAPA (Sédhiou, Goudomp et Bounkiling), 3 projets économiques à raison d'un projet collectif par département ont été choisis et transmis à la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS).

Tableau VI.3 : Répartition des bénéficiaires d'appui dans le cadre du projet PAPA selon la nature de l'intervention

Axes d'intervention	Indicateurs	Résultats atteints	Budget
Secours	Nombre de personnes âgées bénéficiant de secours	30	500 000
Projets économiques	Nombre de projets économiques financés	03	7 500 000
Subventions	Nombre d'OPA bénéficiaires de subvention	04	250 000

Source : Service Régional de l'Action Sociale, 2016

En ce qui concerne les secours, la somme dégagée (500 000 FCFA) a servi à appuyer 30 personnes âgées à travers toute la région. De même, 4 Organisations de Personnes Handicapées ont reçu des subventions d'une l'enveloppe de 250 000 FCFA, soit 62 500 FCFA par bénéficiaire.

VI.1.4. PROGRAMME DE BOURSE DE SECURITE FAMILIALE

Selon les données de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II, 2011), 68,3% de la population régionale vivent en deçà du seuil de pauvreté. D'où l'importance du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) qui est une réponse pertinente de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Une bourse de 100 000 FCFA est allouée annuellement, soit 25 000 FCFA par trimestre aux ménages bénéficiaires.

Tableau VI.4 : Répartition des ménages bénéficiaires de bourses de sécurité familiale, selon le département

Collectivité Locale	Nb ménage bénéficiaire
Sédhiou	7 322
Bounkiling	3 599
Goudomp	4 280
Région	**15 201**

Source : Antenne Régionale de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, 2016

Le nombre de bénéficiaires de bourses de la région s'établit à 15 201. Selon le département, Sédhiou dispose de 48,2% de l'effectif. Il est suivi par Goudomp avec 4 280 bénéficiaires, soit 28,2%. Bounkiling ferme la marche avec 3 599 ménages bénéficiaires, soit 23,8%.

VI.2. SAPEURS POMPIERS

La 43ème Compagnie des sapeurs-pompiers du Groupement d'Incendie et Secours n°4 a pour, entre autres missions, le secours et la protection de la population contre les incendies, les accidents ou tout autre péril pouvant atteindre leur intégrité physique et leurs biens.

VI.2.1. SORTIES

En 2016, le nombre total de sorties effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours s'établit à 311.

L'essentiel des sorties effectuées sont de nature à assister des personnes. En effet, 6 sorties effectuées sur 10 sont de ce type. Viennent ensuite les secours à victime et les opérations diverses avec respectivement 19,0% et 12,5%. Les sorties pour transport de corps sans vie ou pour incendie ne sont pas assez fréquentes (8,7% et 3,5% respectivement).

Graphique VI.2 : Répartition des sorties effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou selon la nature

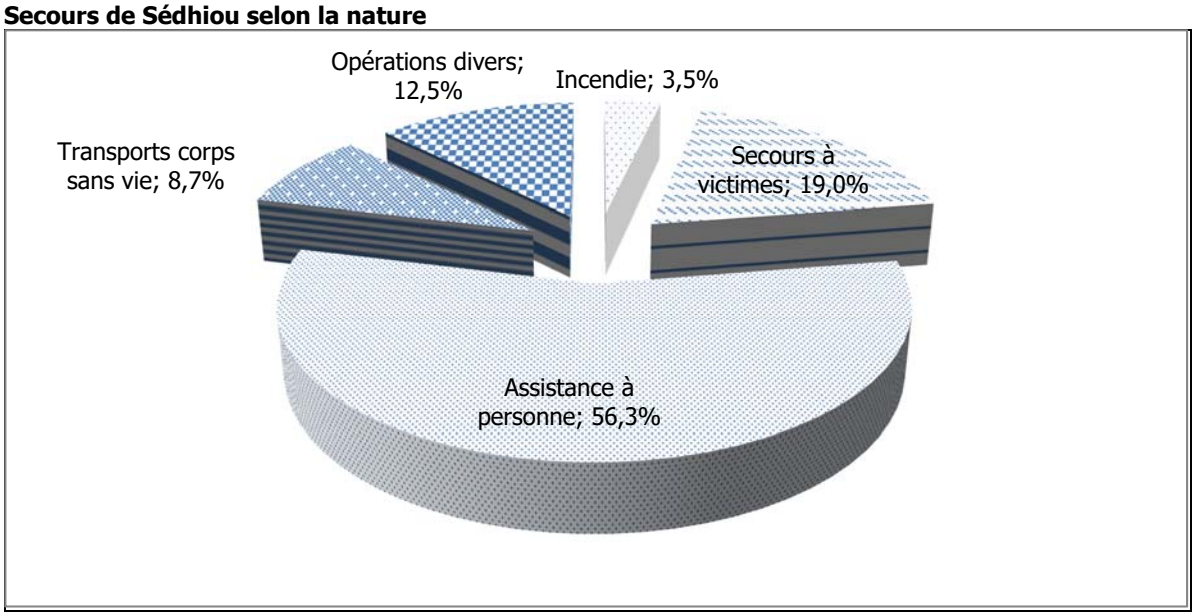

Source : 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou, 2016

Comparé à l'année 2015, le nombre sorties effectuées a connu une baisse 18,6% en passant de 382 à 311 sous l'effet du repli des sorties pour incendie (-59,3%), pour secours à victimes (-9,2%), pour assistance à personne (-24,6%) et pour transport de corps sans vie (-20,6%).

VI.2.1.1 Secours aux victimes

Les sorties de la 43ème pour assistance à personne concernent les personnes malades ou en danger. En 2016, 232 sorties ont été effectuées par la structure. 7 sorties pour assistance à personne sur 10 sont destinées à des personnes malades contre 4 sur 10 pour des personnes en danger. Par rapport à 2015, les sorties pour assistance à personne ont connu une baisse substantielle sous l'effet du fléchissement des secours des personnes malades (195 en 2015 contre 149 en 2016).

VI.2.1.2 Sorties pour opérations diverses

En 2015, 39 sorties pour des opérations diverses ont été effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours. Avec 35,9%, l'assainissement ou le ravitaillement en eau constituent l'essentiel des sorties pour opérations diverses. En outre, la structure a effectué 9 sorties de prévention en 2016. Au total, 14 alertes motivées ont été enregistrées contre 2 fausses alertes.

VI.2.1.3 Lutte contre les incendies

Au total, 11 cas d'incendies ont été notés en 2016 par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours contre 27 en 2015, soit une baisse de 59,3%.

VI.2.1.4 Transports de corps sans vie

Les transports de corps sans vie se chiffrent à 27 en 2016 contre 34 en 2015, soit un repli de 20,6%.

VI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VI.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière d'action sociale
   - ❖ L'existence d'une solidarité au niveau local ;
   - ❖ L'existence de projets et programmes de l'Etat ;
   - ❖ L'appui des partenaires.

2. En matière de sapeurs-pompiers
   - ❖ L'engagement des éléments de la 43ème compagnie des sapeurs-pompiers ;
   - ❖ L'accompagnement des autorités administratives et locales.

VI.3.2. CONTRAINTES

1. En matière d'action sociale
   - ❖ Le manque d'infrastructures du Service régional de l'Action Sociale et de l'Antenne Régionale de DGPSN ;
   - ❖ Le manque de moyens matériels des deux services susmentionnés ;
2. En matière de sapeurs-pompiers
   - ❖ La distance à parcourir surtout pour les zones les plus reculées ;
   - ❖ L'enclavement de certaines zones de la région ;
   - ❖ Manque de matériels.

Conclusion

L'assistance, à travers les différentes formes d'aides apportées aux couches vulnérables et les secours aux personnes à la suite d'un choc causé par l'homme ou la nature, joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Cela explique les efforts consentis par les autorités pour soulager les personnes démunies ou en danger. Plusieurs structures déconcentrées (SRAS, AR-DGPSN et GNSP) se chargent de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le secteur. Toutefois, il est important de mettre plus de moyens financiers et logistiques au profit de ces dites structures, afin de leur permettre d'être plus efficaces dans leurs interventions.

CHAPITRE VII : JUSTICE

Introduction

La justice est incontournable dans le fonctionnement d'un pays. La prééminence de la loi, l'égalité des citoyens devant la loi, le respect des lois et des libertés par les pouvoirs publics garantissent un Etat de droit. En outre, la justice contribue à l'améliorer l'environnement des affaires et à la cohésion sociale. Le secteur étant très large, puisqu'il n'y a pas un seul domaine de la vie sociale qui ne soit pas pris en compte par le système judiciaire, le chapitre va se limiter à l'analyse de la situation de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée dans la région de Sédhiou.

L'Administration pénitentiaire est une Direction du Ministère de la Justice dont la mission est de gérer les établissements pénitentiaires. A ce titre, elle assure la surveillance des personnes qui sont dans les liens de la détention dans le cadre de l'exécution des décisions judiciaires prononçant une mesure privative de liberté. Elle assure aussi leur préparation à la réinsertion sociale.

Quant à la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS), elle assure l'éducation surveillée des enfants en danger et/ou en conflit avec la loi.

La Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) et l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) sont les répondants respectifs de ces structures au niveau régional.

Le présent chapitre va d'abord analyser la situation carcérale de la région ; ensuite, il s'intéressera aux activités de l'AEMO et, enfin, il fera un diagnostic des deux sous-secteurs.

VII.1. SITUATION CARCERALE

VII.1.1. INTRODUCTION

L'administration pénitentiaire de la région de Sédhiou joue un rôle important, malgré le manque d'infrastructures, puisqu'il y a une seule MAC pour toute la région.

VII.1.2. POPULATION CARCERALE

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.2.1 Ecroués

Le tableau ci-après donne la situation de la population carcérale en 2016. Il ressort de ce dernier que 111 individus ont été placés sous mandat de dépôt durant l'année. On dénombre 101 Sénégalais parmi ces écroués, soit 91,0% contre 6 étrangers (9,0%). Suivant le sexe, les statistiques de 2016 révèlent que l'essentiel des infractions sont commises par des hommes (96,4%), alors que la part des femmes n'est que 3,6%.

Tableau VII.1 : Répartition du nombre des écroués selon le sexe et la nationalité

Désignation	Sénégalais		Etrangers		Ensemble
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détenus provisoires	28	2	2	0	32
condamnés	73	2	4	0	79
Ecroués	**101**	**4**	**6**	**0**	**111**
Détenus à la MAC	25	0	3	0	28
Total	**126**	**4**	**9**	**0**	**139**

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2016

Sur les 111 écroués, 32 individus placés sur mandat de dépôt ont été élargis après jugement contre 79 condamnés. Ainsi, 28 personnes sont dans les liens de la détention à la MAC de Sédhiou.

Graphique VII.1 : Répartition des écroués à la MAC de Sédhiou selon la classe d'âges

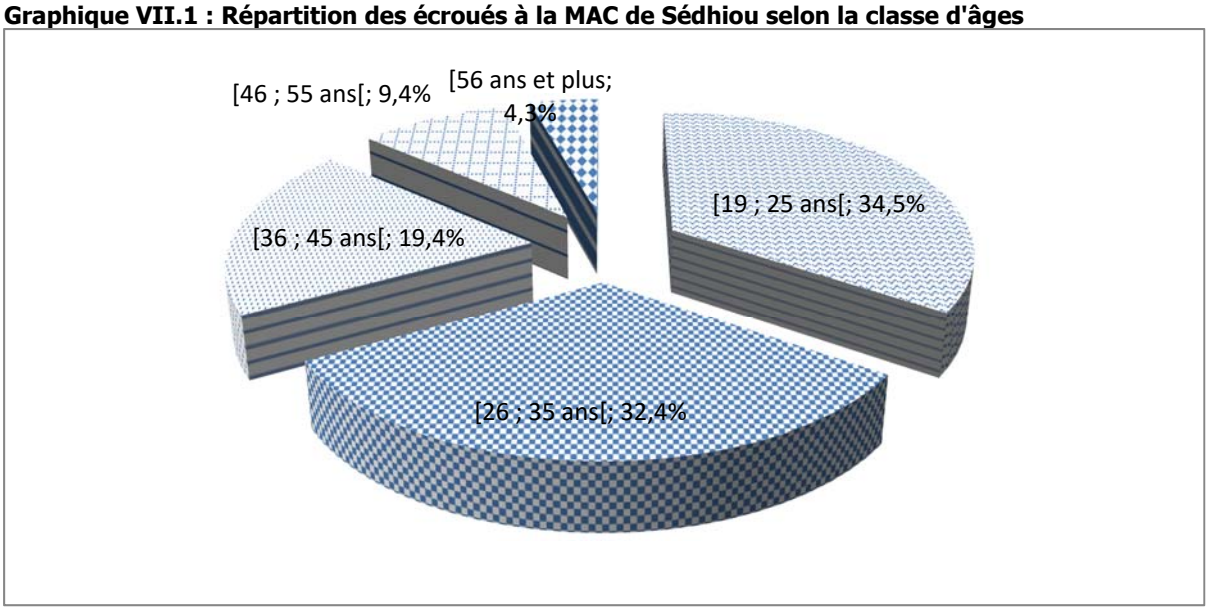

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2016

La répartition des écroués selon l'âge révèle la prédominance des jeunes. En effet, sept détenus sur 10 ont un âge inférieur à 36 ans (avec 32,4% pour les individus dont l'âge est compris entre 26 et 35 ans et 34,5% pour ceux de la tranche 19-25 ans). Avec 4,3%, les détenus âgés de plus de 55 ans sont moins nombreux. Il est à noter qu'aucun mineur n'a été écroué de la MAC en 2016.

VII.1.2.2 Détenus

L'ensemble des cas de viols enregistrés en 2016 ont été commis par des jeunes. En effet, 100,0% de ces types d'infraction concernent des individus de la tranche d'âge 19-25 ans. Dans le même sillage, l'essentiel des cas de vol sont l'œuvre des jeunes puisque 8 individus condamnés pour ce type d'infraction sur 10 sont âgés de moins de 35 ans. Pour les personnes condamnées pour recel, leur âge est compris entre 26 et 35 ans. Avec 54,5% (tranche d'âge 46-55 ans), 36,4% (tranche d'âge 36-45 ans) et 9,1% (plus de 55 ans), l'usage et le trafic de drogue concernent les adultes. A l'instar du trafic de drogue, les violences et voies de fait sont commises par des personnes d'âge compris entre 46 et 55 ans.

Tableau VII.2 : Répartition des détenus selon la nature des infractions

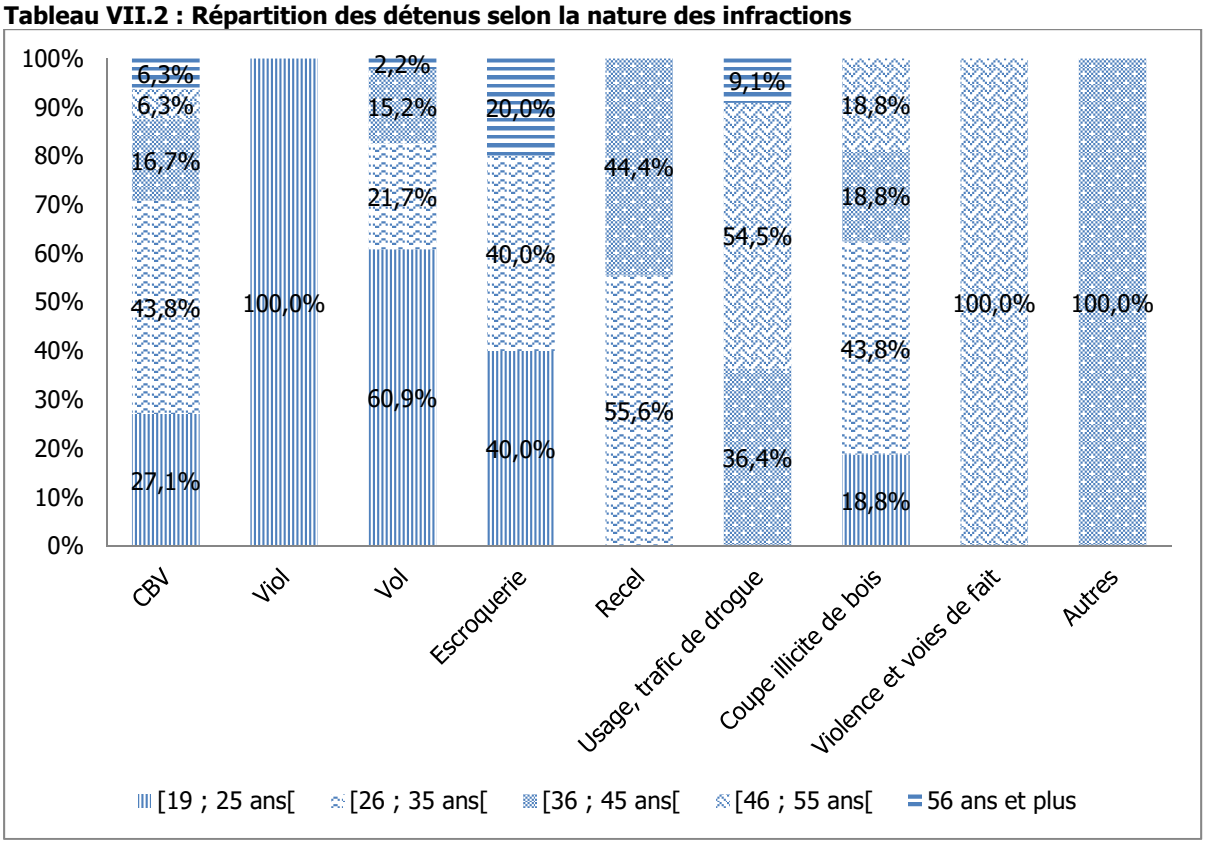

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2016

Concernant les condamnés, une peine d'emprisonnement de 1 mois à 1 an a été prononcée pour 13 détenus. Ainsi, 77,2% des condamnés doivent purger des peines inférieures ou égales à 1 an. Cependant, une peine comprise entre 1 et 5 ans a été infligée à 18 condamnés. Ces peines d'emprisonnement relativement courtes peuvent être expliquées par la nature des infractions commises (voir tableau annexe).

Tableau VII.3 : Répartition des condamnés selon la durée de la peine et le sexe

Peine prononcée	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins d'un mois	46	2	48
1 mois à 1 an	13	0	13
1 à 5 ans	18	0	18

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2016

Au total, 79 individus ont été condamnés dans la région en 2016.

VII.2. EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.
Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs. Au niveau régional, une seule structure (AEMO) avec un personnel réduit (2 personnes) se charge du secteur.

VII.2.1. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET ENFANTS EN DANGER

L'AEMO intervient beaucoup dans le suivi et la réinsertion sociale des enfants ayant déjà commis un délit ou en danger. En 2015, le nombre d'enfants pris en charge dans les structures d'éducation surveillée s'établissait à 45 dont 24 filles et 21 garçons.

Tableau VII.4 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en danger			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Région de Sédhiou	**Année 2015**	13	2	15	8	22	30	21	24	45
	Année 2016	9	15	24	0	0	0	9	15	24

Source : Action Educative en milieu Ouvert de Sédhiou, 2016

Au total, le nombre d'enfants en conflit avec la loi enregistré par les services de l'AEMO est passé de 15 en 2015 à 24 en 2016, soit une hausse de 60,0%. Selon le sexe, l'effectif des garçons a baissé de 30,8%, alors que celui des filles s'est accru de 650,0%.
Contrairement à 2015, aucun enfant en danger n'a été pris en charge par les structures d'éducation surveillée.

VII.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS

VII.3.1. ATOUTS

1. En matière d'administration pénitentiaire

- ❖ Engagement des éléments de l'administration de la région.

2. En matière d'éducation surveillée
   - ❖ Existence de partenaires qui s'activent dans le domaine.

VII.3.2. CONTRAINTES

1. En matière d'administration pénitentiaire
   - ❖ Manque de structures d'accueil (une seule MAC pour toute la région) ;
   - ❖ Faiblesse du budget alloué à la MAC pour prendre en charge l'alimentation des détenus ;
   - ❖ Pas encore de tribunal régional pour Sédhiou.
2. En matière d'éducation surveillée
   - ❖ Manque de structures d'accueil (une seule structure pour toute la région) ;
   - ❖ Pas de tribunal pour enfants dans la région ;
   - ❖ Manque de personnel d'encadrement (2 spécialistes).

VII.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière d'administration pénitentiaire et d'éducation surveillée
   - ❖ Construction d'un tribunal régional à Sédhiou.

Conclusion

La région de Sédhiou ne s'est pas encore dotée de tribunal régional et compte sur le tribunal départemental pour traiter les affaires relevant de sa compétence. Toutefois, aucune lenteur n'est notée dans le traitement des dossiers judiciaires. Les détenus sont écroués au niveau de la seule Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou. On note par ailleurs que les délits les plus fréquents sont le vol, les coups et blessures volontaires et les coupes illicites de bois. Pour l'éducation surveillée, 24 enfants en conflits avec la loi ou en danger ont été enregistrés par les services de l'AEMO durant l'année. Compte tenu de l'importance de ces structures pour la stabilité du climat social, il est nécessaire d'augmenter les infrastructures et les moyens y afférents (matériels et humains).

CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

Introduction

Une eau potable et un assainissement accessibles pour tous sont des éléments essentiels pour une bonne santé de l'Homme. Toutefois, 663 millions de personnes n'ont pas encore accès à des sources améliorées d'eau potable et 2,4 milliards de personnes manquent d'installations sanitaires de base (toilettes ou latrines).
Fort de ce constat, des cibles communes à atteindre ont été fixées au niveau international dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD). L'ambition des ODD est d'assurer, avant 2030, un accès universel et équitable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base.
Au Sénégal, le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Millénaire (PEPAM) constitue le cadre programmatique national qui opérationnalise la politique de l'État en matière d'eau potable et d'assainissement pour la période 2005-2015. Toutefois, dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE) l'échéance du PEPAM a été prolongée avec les objectifs suivants: atteindre 100% en milieu urbain à partir de 2015 et 98% en 2017 en milieu rural, pour l'eau potable et atteindre un taux d'accès des ménages à des systèmes améliorés d'assainissement de 85% dès 2017 en milieu urbain et 70% dès 2017 en milieu rural.
Dans la région de Sédhiou, les statistiques de 2015 font état d'un taux d'accès global à l'eau de 73,8% et d'un taux de 35,5% par AEP.
Dans le sous-secteur de l'assainissement, le taux de défécation à l'air libre s'établit à 12% et 67,8% des ménages utilisent la nature comme mode d'évacuation des eaux usées (source RGHAE 2013).
Cependant, les interventions de l'Etat central, des collectivités locales et des partenaires techniques et financiers (PEPAM/UE, PEPAM/USAID, UNICEF, PUDC…) œuvrent à renverser la situation.
Le présent chapitre est articulé autour de trois points. Le premier point est axé sur la situation de l'eau, le deuxième sur la situation de l'assainissement et le troisième sur le diagnostic des deux sous-secteurs.

VIII.1. EAU

VIII.1.1. SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

VIII.1.1.1 Services techniques

La production et la distribution de l'eau potable en zone urbaine de même que la facturation et le recouvrement sont coordonnés par la Direction Régionale de la

Sénégalaise Des Eaux (SDE) de Ziguinchor. Ladite Direction est représentée au niveau régional par l'Agence de la commune de Sédhiou.
L'hydraulique rurale est du ressort de la Division Régionale de l'Hydraulique Rurale. La DRHR est chargée d'effectuer les grosses réparations hydrauliques dans la région. Quant à la Brigade des Puits et Forages, elle est chargée des petites réparations au niveau des forages, du suivi des eaux de surface et des eaux souterraines et de l'encadrement des gestionnaires des forages.

VIII.1.1.2 Autres intervenants

Des partenaires techniques et financiers viennent appuyer l'Etat du Sénégal dans le domaine de l'hydraulique au niveau de la région. Ainsi, à travers le Programme Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), l'USAID, l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement œuvrent pour une amélioration de l'accès à l'eau potable.

VIII.1.2. RESSOURCES EN EAU

VIII.1.2.1 Eaux de surface

Le réseau hydrographique concerne essentiellement le fleuve Casamance qui prend sa source à Saré Boydo dans le département de Vélingara. Il est long de 350 km traversant la région naturelle de la Casamance avec un débit moyen inter- annuel de 2,56 m^3/s.
Ses affluents principaux sont : Soungroungrou, Kayanga, Thiangol Dianguina, Khorine, Baïla, Bignona, Niassia, Kamobeul-bolong, Guidel et Agnack. Il s'y ajoute le Koulountou, affluent de la Gambie à la limite de la région de Ziguinchor.
D'autres petits bassins versants dont les écoulements sont temporaires arrosent la région.

VIII.1.2.2 Eaux souterraines

Dans la zone de Sédhiou, la nappe profonde du Maestrichtien est exploitée à des profondeurs de plus de 350 m. Le toit de cette nappe est situé aux environs de 320 m. Les débits sont également importants et dépassent 100 m^3/h.

VIII.1.3. ACCES A L'EAU

VIII.1.3.1 En milieu urbain

Le réseau total de distribution de l'eau dans la zone urbaine de la commune de Sédhiou s'étend sur 54 281 mètres linéaires (ml) en 2016 contre 53 658 ml en 2015, soit une hausse de 623 ml en valeur absolue et 1,2% en valeur relative.

Tableau VIII.1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Longueur Réseau d'AEP (ml)	Production (m^3)	Consommation (m^3)
Sédhiou	**2015**	53 658	250 334	248 408
	2016	54 281	268 380	264 110
	Variation %	1,2	7,2	6,3

Source : Division Régionale de la SDE de Ziguinchor, 2016

En 2016, la production d'eau par la SDE pour la commune de Sédhiou se chiffre à 268 380 m^3, soit un accroissement de 7,2% par rapport à 2015 où elle s'était établie à 250 334 m^3. Par rapport à la production, la consommation évolue moins vite. En effet, entre 2015 et 2016, la consommation d'eau potable est passée de 248 408 m^3 à 264 110 m^3, soit une augmentation de 6,3%.

Comparée à la consommation, la production est plus importante ; ce qui témoigne d'une bonne couverture en eau potable dans la zone.

L'effectif des abonnés à la SDE au niveau de la commune de Sédhiou s'établit à 1 377. Avec 1 290, soit 93,7%, les privés prédominent ; ils sont suivis par les officiels (5,4%).

Le volume d'eau potable consommé par l'administration de la région a atteint 55 746 m^3 contre 55 421 m^3 en 2015, soit un accroissement de 0,6%. La consommation moyenne journalière de l'administration se chiffre à 151,8 m^3 en 2015 contre 152,7 m^3 en 2016. Cette situation (augmentation) peut être expliquée par la hausse du nombre d'abonnés officiels (+12,1%). Nonobstant la stagnation des abonnés affaires, leur consommation s'est accrue de 4%.

Tableau VIII.2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)
Sédhiou	**2015**	13	11427	66	55421	1189	181560	1268	248408
	2016	13	11885	74	55746	1290	196560	1377	264191
	Variation %	0	4	12,1	0,6	8,5	8,3	8,6	6,4

Source : Division Régionale de la SDE de Ziguinchor, 2016

Les privés restent les plus gros consommateurs d'eau potable avec 73,1% de la consommation de 2016. L'effet quantité (nombre d'abonnés privés) explique cette situation.

VIII.1.3.2 En milieu rural

Il ressort d'abord de ce tableau que le département de Sédhiou est plus doté en forages avec 44,9% en 2016. Il est suivi ensuite par le département de Bounkiling avec 28,6% et enfin vient le département de Goudomp avec 26,5%.

Tableau VIII.3 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Forages					
	Fonctionnel		Non fonctionnel		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sédhiou	21	44,6	1	50	22	44,9
Bounkiling	13	27,7	1	50	14	28,6
Goudomp	13	27,7	0	0	13	26,5
Région	47	100	2	100	49	100

Source : Brigade Régionale de l'hydraulique Rurale de Sédhiou, 2016

Concernant les forages fonctionnels, Sédhiou en concentre 44,6% contre 27,7% pour chacun des deux autres départements (13 forages chacun). Deux forages à l'arrêt sont répertoriés, l'un à Sédhiou et l'autre à Bounkiling.

Graphique VIII.1 : Répartition des forages par tranche d'âge

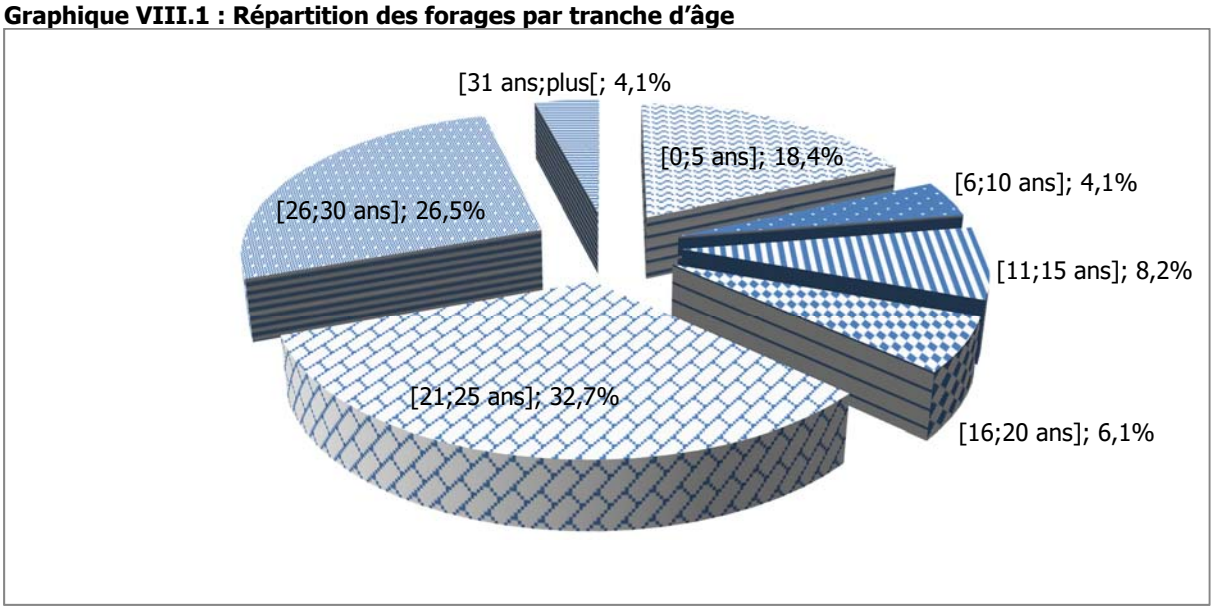

Source : Brigade Régionale de l'hydraulique Rurale de Sédhiou, 2016

Le graphique ci-dessus met en exergue les efforts consentis par les autorités et ses partenaires en termes de forage. Durant ces 5 dernières années, 9 nouveaux forages ont été construits dans la région, soit un taux 18,4%. Toutefois, 63,3% des forages de la région ont plus 20 ans d'existence.

Tableau VIII.4 : Répartition des points d'eau de la région de Sédhiou selon l'état

Points d'eau	Fonctionnel	Non fonctionnel	Abandonné	Total

Borne fontaine (BF)	206	176	78	460
Branchement particulier (BP)	2191	333	33	2557
Pompe à motricité humaine (PMH)	166	50	25	241
Puits Moderne (PM)	519	69	22	610
Abreuvoir (AB)	74	53	21	148
Branchement communautaire (BC)	138	26	4	168
Potence (PO)	24	13	4	41

Source : Brigade Régionale de l'hydraulique Rurale de Sédhiou, 2016

L'inventaire des points d'eau réalisé dans la région en 2015 sur les ouvrages hydrauliques fait état de l'existence de 460 bornes fontaines, 2 557 branchements particuliers, 241 pompes à motricité humaine, 610 puits modernes, 148 abreuvoirs, 168 branchements communautaires et 41 potences.
Selon l'état, seuls 4 bornes fontaines sur 10 sont fonctionnels contre 6 sur 10 non fonctionnels ou abandonnés.
Pour les branchements particuliers et les puits modernes, le taux atteint 85%.
Ces différentes réalisations dans le secteur ont permis une nette amélioration du taux d'accès à l'eau potable.

Le taux d'accès global est le ratio entre la population des localités desservies par les bornes fontaines, les branchements particuliers, les puits motorisés ou les forages villageois équipés d'une pompe à motricité humaine à la population totale de la région.

L'accès global à l'eau potable en zone rurale s'établit à 73,8% en 2015, soit 12,8 points de moins que la moyenne nationale (86,6%). Les puits modernes protégés et des mini-forages contribuent à l'élevation de cet accès global..
Quant à l'accès par adduction d'eau potable (personnes desservies par le biais des bornes fontaines et branchements particuliers), il se chiffre à 37,5% dans la région en 2016.

Graphique VIII.2 : Evolution des taux d'accès à l'eau en milieu rural dans la région de Sédhiou

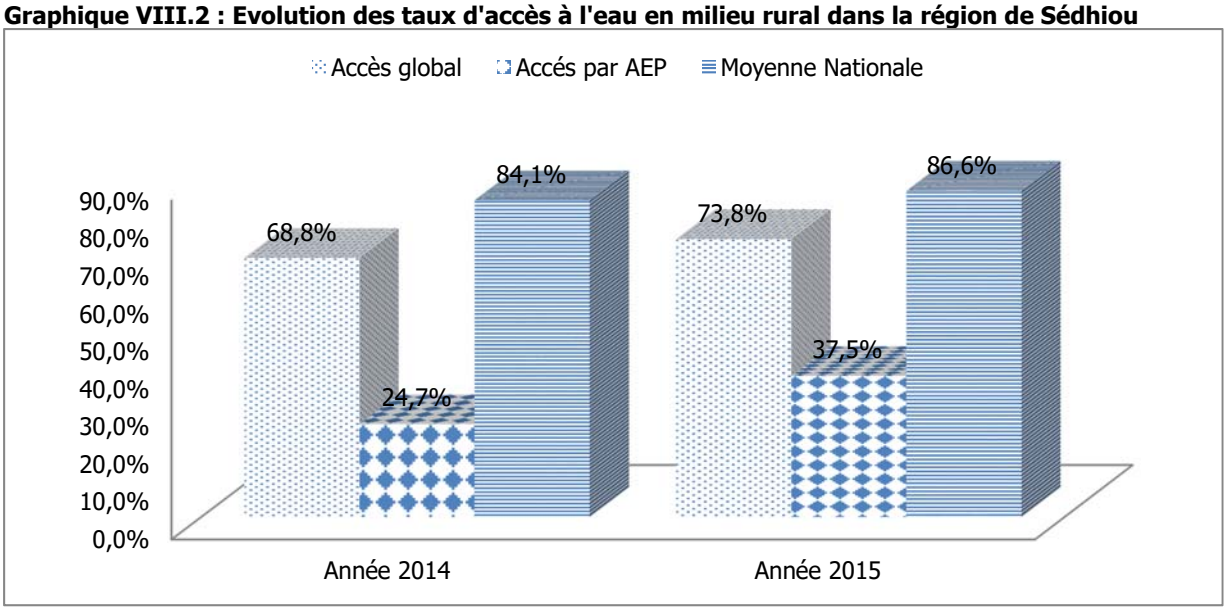

Source : Revue Sectorielle Conjointe du PEPAM, 2014 et 2015

Comparée à l'année 2014, les deux indicateurs ont connu une hausse dans la région. En effet, l'accès global est passé de 68,8% en 2014 à 73,8% en 2015, soit un accroissement de 5 points. Concernant l'accès par adduction d'eau potable, il s'est accru de 12,8 points (24,7% en 2014 contre 37,5% en 2015).

Graphique VIII.3 : Accès par puits modernes et branchements privés en 2015

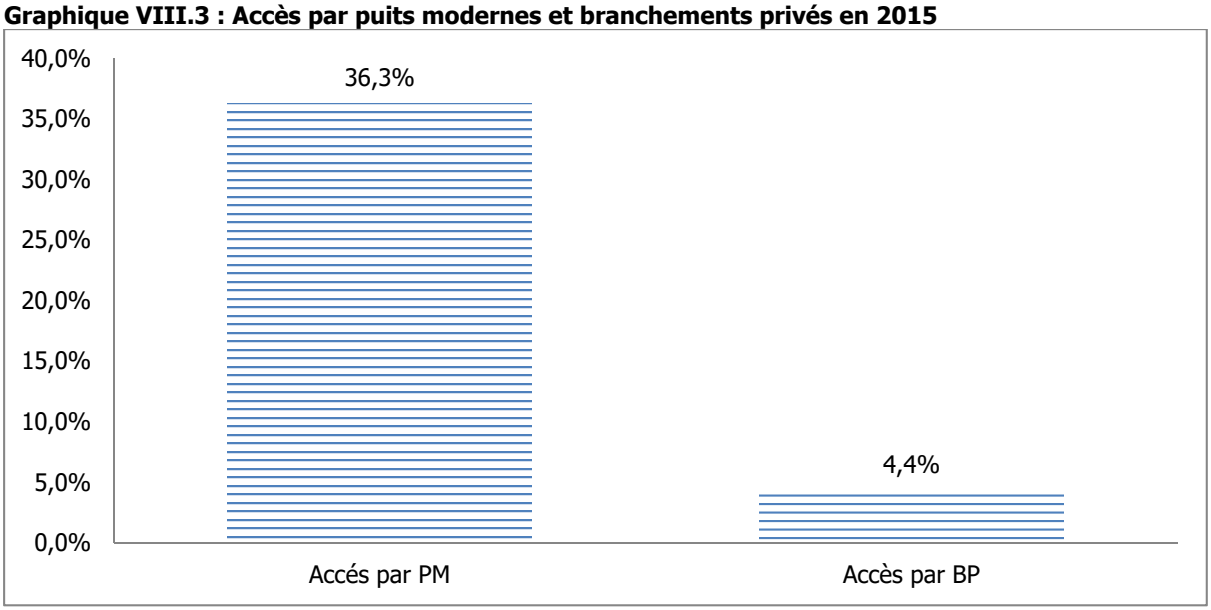

Source : Revue Sectorielle Conjointe du PEPAM, 2015

Le taux d'accès par branchements privés est évalué à 4,4% en 2015. Ce faible taux d'accès par branchement privé indique les efforts qui restent à faire pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité quant à l'accès par adduction d'eau potable. En effet, les pannes récurrentes qui frappent parfois les bornes fontaines et autres puits motorisés ne garantissent pas une distribution continue de l'eau potable. L'accès par puits motorisé reste élevé dans la région (36,3%).

VIII.1.3.3 Qualité de l'eau

Les prélèvements et les analyses effectués par le Service National d'Hygiène (SNH) auprès des services distributeurs ou des concessionnaires visent à vérifier que les normes physiques, chimiques, biologiques et bactériologiques qui déterminent la potabilité sont respectées.

Au niveau régional, le problème de la qualité de l'eau se pose avec acuité du fait de la consommation des eaux de puits en priorité (selon les données du RGPHAE de 2013, 71,8% des ménages s'approvisionnent en eau dans des puits non protégés contre 13,6% pour la moyenne nationale). Ces eaux issues des puits traditionnels sont toutes contaminées au plan bactériologique.

Sur le plan chimique, la présence du fer est constatée surtout au niveau du Département de Bounkiling et la salinité gagne les nappes allant vers Diannah Malary (département de Sédhiou).

VIII.2. ASSAINISSEMENT

La problématique de l'accès à l'assainissement reste une préoccupation majeure dans la région. Toutefois, la concrétisation des engagements, en termes d'ouvrages d'assainissement, pris par les autorités lors du conseil interministériel de développement (CIMD) contribueront à améliorer la couverture qui reste très faible dans la région. L'Etat central est accompagné par les collectivités locales et des partenaires techniques et financiers.

VIII.2.1. SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.2.1.1 Services techniques

La région dispose d'un Service Régional d'Assainissement (SRA) qui est chargé de coordonner, de superviser et mettre en œuvre les projets et programmes de l'Etat dans le secteur de l'assainissement.

VIII.2.1.2 Autres intervenants

L'UNICEF intervient dans la région par la réalisation d'édicules publics. Dans le même sillage, l'UE, la BAD et l'USAID, à travers le PEPAM, s'activent dans le domaine de l'assainissement.

VIII.2.2. INFRASTRUCTURES

En zone urbaine, des réseaux de drainage des eaux de ruissellement existent dans certains chefs-lieux de commune. En outre, depuis 2010, 4 868 latrines familiales et 209 édicules publics ont été réalisés dans la région.

VIII.2.3. ACCES

Au niveau des chefs-lieux de communes, le réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales existant se résume à quelques centaines de mètres constitués surtout de caniveaux. Ainsi, l'assainissement collectif est le parent pauvre du sous-secteur. Toutefois, les engagements pris, lors du conseil interministériel de développement, en la matière constituent un début de solution.
En zone rurale, ces réseaux d'évacuation des eaux n'existent toujours pas, en dépit du boom démographique qui accentue les besoins en matière d'assainissement collectif.

Tableau VIII.5 : Répartition des ménages (%) selon le type d'aisance

Type d'aisance	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Ensemble	Moyenne nationale
Chasse raccordée à l'égout	1	1	1	1	15,6
Chasse avec fosse	4	4	3	4	32,4
Couverte	17	15	13	15	17,1
Non couverte	61	55	65	60	18,4
Ventilée améliorée	3	2	1	2	2,6
Edicule public	2	5	1	3	1,1
Dans la nature	9	15	11	12	11,2
Autre	2	4	4	3	1,6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : RGPHAE, 2013

Le type d'aisance utilisé par les ménages renseigne sur les conditions d'hygiène et d'assainissement. Dans la région de Sédhiou, 77% des ménages utilisent des latrines comme type d'aisance (couvertes, non couvertes et ventilés) contre une moyenne nationale de 38,1%. Le raccordement au système d'égouts est quasi inexistant dans la région (1%). Par contre, au niveau national, cette statistique s'établit à 15,6%.
Malgré les efforts réalisés dans la lutte contre la défécation à l'air libre, 12% des ménages de la région utilisent la nature comme type d'aisance. Cette proportion est particulièrement élevée dans les départements de Bounkiling et Goudomp avec respectivement 15% et 11%.

Graphique VIII.4 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées

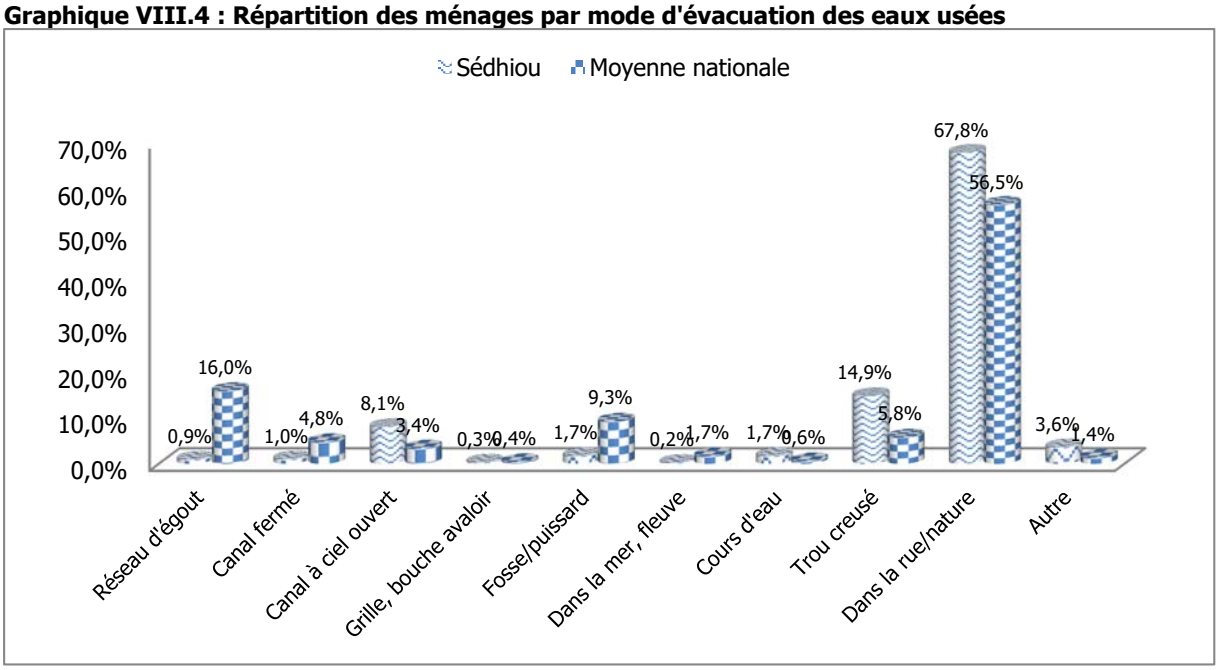

Source : RGPHAE, 2013

La nature constitue le principal mode d'évacuation des eaux usées (67,8%). Alors qu'au niveau national, cet indicateur s'établit 56,5%. Dans ce sillage, 14,9% des ménages creusent des trous pour évacuer les eaux usées, soit 9,1 points de plus que la moyenne nationale (5,8%).
Le réseau d'égout (environ 0,9%) est très peu utilisé par les ménages de la région.

VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VIII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière d'eau
   - ❖ La présence de plusieurs partenaires ;
   - ❖ L'existence de puits forés sans château d'eau ;
   - ❖ La disponibilité d'un potentiel hydraulique assez intéressant tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

2. En matière d'assainissement
   - ❖ L'existence de projets et programmes de l'Etat dans le sous-secteur ;
   - ❖ L'accompagnement des partenaires techniques et financiers.

VIII.3.2. CONTRAINTES

1. En matière d'eau
   - ❖ L'absence de données actualisées sur les ouvrages d'hydraulique de la région ;

- Le faible nombre de points de distribution (branchements particuliers, BF et AB) ;
- Les réseaux d'adduction d'eau ne sont pas étendus, ni densifiés ;
- La sous-exploitation des forages ;
- La concurrence des points d'eau alternatifs (puits d'eau dans les maisons) dont la qualité est douteuse ;
- La présence de fer à des teneurs assez élevées par rapport à la norme au niveau de certains forages dans le département de Bounkiling ;
- La salinité de la nappe phréatique dans certaines zones ;
- La vétusté des équipements d'exhaure de certains forages et l'absence d'entretien adéquat.

2. En matière d'assainissement
   - L'absence de Plan Directeur d'Assainissement dans les départements ;
   - L'absence de données actualisées sur les ouvrages d'assainissement de la région ;
   - L'inexistence ou insuffisance de réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
   - La faible prise en compte du volet assainissement par les collectivités locales ;
   - L'absence de véhicule de vidange de fosses septiques et de sites de dépotage des boues de vidange ;
   - L'actualisation peu fréquente des statistiques sur l'assainissement ;
   - L'abandon ou arrêts momentanés de chantiers par certaines entreprises ;
   - Le déficit en personnel (01 Chef de service et 02 ASP).

VIII.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière d'eau
   - Réalisation de 20 nouveaux forages ;
   - Réhabilitation de 10 forages ;
   - Réalisation de 181 Adductions d'Eau Multi-villages.

2. En matière d'assainissement
   - Réalisation de 3 500 latrines et 121 édicules publics par le PEPAM/UE ;
   - Etude d'un Plan Directeur Assainissement pour la commune de Sédhiou ;
   - Construction de réseau d'évacuation eaux pluviales.

Conclusion

Nonobstant les efforts consentis par l'Etat et les partenaires techniques et financiers, le sous-secteur de l'assainissement n'a pas trop bougé à Sédhiou.

Par contre, dans le domaine de l'hydraulique, une tendance haussière des indicateurs d'accès à l'eau potable est notée dans la région.

Toutefois, la situation de l'assainissement pourrait connaître des améliorations avec l'exécution des projets qui étaient prévus lors du CIMD. Dans le même sillage, les performances notées dans le sous-secteur de l'eau en termes d'accès vont être renforcées avec l'exécution des nouveaux projets et programmes au cours de l'année 2017.

L'échéance des OMD est passée et beaucoup de cibles ne sont pas atteints ; toutefois, les Objectifs de Développement Durable (ODD) représentent un nouveau baromètre pour la région.

CHAPITRE IX : AGRICULTURE

Introduction

Le secteur agricole fait partie des leviers de l'économie du pays. Il constitue un secteur incontournable pour le développement économique et social du Sénégal eu égard à la population qui en dépend directement et de son rôle en matière de réduction de l'insécurité alimentaire. Lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013, il a été dénombré 755 532 ménages agricoles à travers le pays et 32 319 à Sédhiou.
Fort de ce constat, l'Etat du Sénégal a entrepris beaucoup de projets et programmes pour redynamiser le secteur. Parmi ceux-ci, il y a le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), volet agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE), qui vise à construire une agriculture compétitive et diversifiée. A travers ce plan, l'Etat veut créer un grand nombre d'emplois agricoles et non agricoles, notamment pour les jeunes. Dans ce sillage, le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) se donne comme objectif de créer 300 000 emplois, d'ici 2019, dans les 8 Domaines Agricoles Communautaires (DAC).
La région de Sédhiou dispose d'un DAC qui a entamé ses activités. En outre, dans le domaine rizicole, la région regorge d'énormes potentialités (71 vallées d'une superficie de 36 000 ha) qui peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du PSE en matière d'autosuffisance alimentaire. Les vallées aménagées sont chiffrées à 29 dans la région. Afin de développer la riziculture, le Projet Pôle de Développement de la Casamance au Sénégal (PPDC), le Programme d'Appui au Programme National d'Investissement de l'Agriculture du Sénégal (PAPSEN), entre autres, interviennent dans l'aménagement et la réhabilitation des vallées.
Dans ce chapitre, il sera procédé à une analyse du bilan de la campagne agricole 2015/2016 après avoir identifié les acteurs qui interviennent dans le secteur sans oublier de parler de la distribution des semences et de l'engrais. L'analyse du chapitre se bouclera par un diagnostic du secteur à travers les contraintes, les atouts et les perspectives.

IX.1. SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

IX.1.1. SERVICES TECHNIQUES

La Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) est une structure déconcentrée du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER) chargée, entre autre, d'assurer le contrôle, le suivi et la coordination de la mise œuvre des politiques dans le domaine agricole au niveau régional et de contribuer à l'appui technique des producteurs. Elle peut proposer aussi des politiques agricoles adaptées aux conditions régionales.

Au niveau départemental et sous le contrôle de la DRDR, il y a trois Services Départementaux du Développement Rural (SDDR) chargés de l'application des programmes d'action définis dans le secteur agricole dans le département.
L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), par le biais de son antenne sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou), s'occupe de tout ce qui a trait au conseil agricole et rural dans la région.

IX.1.2. AUTRES INTERVENANTS

Compte tenu du potentiel de la région en matière agricole, plusieurs partenaires y interviennent.
Le PAPSEN et PPDC interviennent dans l'aménagement et la réhabilitation de vallées pour booster la riziculture. A cet effet, le PAPSEN prévoit de réhabiliter 11 660 ha contre 3155 ha pour le PPDC. En termes d'aménagement, les prévisions de ces partenaires s'établissent à 4000 ha et 1000 ha respectivement.
En matière d'équipement et d'intrants, l'USAID/NAATAL MBAY appuie les producteurs de la région, afin d'améliorer la productivité du riz et du maïs.
Le Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF) intervient dans la réalisation de fermes agricoles et le PRODAC dans la construction de magasins de stockage, le renforcement des producteurs en matériels post récolte, entre autres.

IX.2. PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.2.1. MISE EN PLACE DES SEMENCES (RIZ)

La filière riz (pluvial) connait un important développement dans la région. L'Etat du Sénégal, dans sa volonté d'améliorer les productions, a mis en œuvre un ambitieux programme. Ainsi, il est mis à la disposition des agriculteurs des semences certifiées à des prix subventionnés.

Graphique IX.1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région

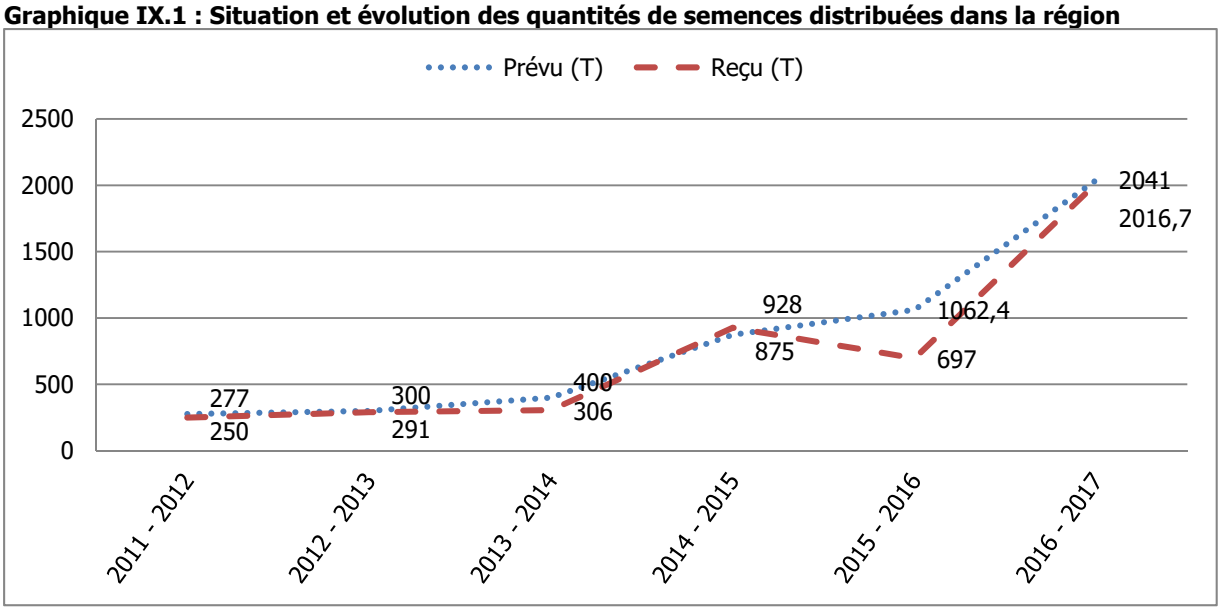

Source : Direction Régionale du Développent Rural de Sédhiou, 2016

La région de Sédhiou a reçu une importante quantité de semences certifiées durant la campagne agricole 2015/2016 (2016,7 T) sur 2041 T prévues. Comparées à la campagne précédente, les quantités distribuées ont connu une hausse (+1,2%). De 2012 à 2016, les quantités de semences de riz reçues par la région ont octuplé (250 T en 2011/2012 à 2016,7 T en 2015/2016).

IX.2.2. MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

En sus des semences, l'Etat a mis à la disposition des producteurs des intrants subventionnés. Le tableau qui suit contient les statistiques des 5 dernières campagnes agricoles.

Concernant l'engrais 11.15.15, pour les 2420 T prévues, 2280 T ont été reçues, soit 94,2%. Les quantités vendues s'établissent à 1 865,8 T, soit 81,8%. Pour l'urée, 551 T ont été écoulées, soit une proportion de 78,9%.

Tableau IX.1 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Sédhiou

Année	15.15.15 (T)			Urée (T)		
	Prévu	Reçu	Vendu	Prévu	Reçu	Vendu
2011 - 2012	310	310	310	60	35	25
2012 - 2013	290	269,4	269,4	500	500	500
2013 - 2014	430	422	394,8	560	560	439,3
2014 - 2015	1210	1200	1097,2	1977	1619	812
2015 - 2016	2420	2280	1865,8	2070	698	551
Variation %	100,0	90,0	70,1	4,7	-56,9	-32,1

Source : Direction Régionale du Développent Rural de Sédhiou, 2016

Les quantités d'engrais 15.15.15 prévues passent du simple au double (1 210 T à 2 420 T) entre les campagnes agricoles 2014-2015 et 2015-2016. Les quantités vendues pour ce type d'engrais ont augmenté de 70,1%. Quant aux quantités reçues, elles se sont accrues de 90,0%.
Par contre, pour l'urée, nonobstant la hausse des quantités prévues (+4,7%), celles reçues et celles vendues ont connu des replis respectifs de 56,9% et 32,1%.
Entre 2012 et 2016, soit une durée de 4 années, les quantités d'engrais 15.15.15 reçues sont passées de 310 T à 2 280, soit un accroissement moyen de 64,0% contre 116,7% pour l'urée.

IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.3.1. CULTURES VIVRIERES

Les superficies emblavées pour les cultures vivrières sont estimées à 162 969 ha durant la campagne 2015-2016.
Selon les spéculations, le riz concentre 40,9% contre 22,2% pour le mil et 25,4% pour le maïs. Respectivement 53,1%, 11,6% et 28,3% de la production de cultures vivrières sont obtenus dans ces différentes spéculations.

Tableau IX.2 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Cultures	Superficie (ha)			Production (T)			Rendement (kg/ha)	
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016
Mil	36 515	36 130	-1,1	33 877	33 792	-0,3	928	935
Sorgho	14 251	15 677	10,0	16 354	17 989	10,0	1 148	1 148
Mais	37 621	41 383	10,0	71 005	82 766	16,6	1 887	2 000
Riz	60 265	66 700	10,7	174 264	155 230	-10,9	2 892	2 327
Fonio	2 877	3 079	7,0	2 317	2 479	7,0	805	805
Total	**151 529**	**162 969**	7,5	**297 817**	**292 256**	-1,9	**7 660**	**7 215**

Source : Direction Régionale du Développent Rural de Sédhiou, 2016

Par rapport à la campagne 2014/2015, les emblavures se sont accrues de 7,5%. Cependant, la production a enregistré un repli de 1,9%. Cette situation globale cache des disparités en termes de tendances suivant les spéculations.
Le riz revêt un caractère particulier, puisque l'Etat vise à atteindre l'autosuffisance en 2017. Les emblavures de la région sont passées de 60 265 ha en 2014/2015 à 66 700 ha en 2015/2016, soit une hausse de 10,7%. Toutefois, les rendements se sont repliés de 19,5%, d'où la baisse de la production (-10,9%).
En dépit de la hausse des rendements (+0,8%), la production de mil a fléchi de 0,3% contre 1,1% pour les superficies cultivées.

Pour le maïs, la production est ressortie à 82 766 tonnes, soit une hausse de 9,2% par rapport à la campagne 2014/2015 où elle s'est établie à 71 005 tonnes.

IX.3.2. CULTURES INDUSTRIELLES

Les emblavures régionales durant la campagne 2015/2016 pour l'arachide s'établissent à 55 611 ha pour une production de 67 064 T, soit un rendement de 1 206 kilogrammes à l'hectare.
Pour le sésame, 4 231 ha ont été emblavés en 2015/2016 et la production se chiffre à 2 295 T.

Graphique IX.2 : Répartition des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions

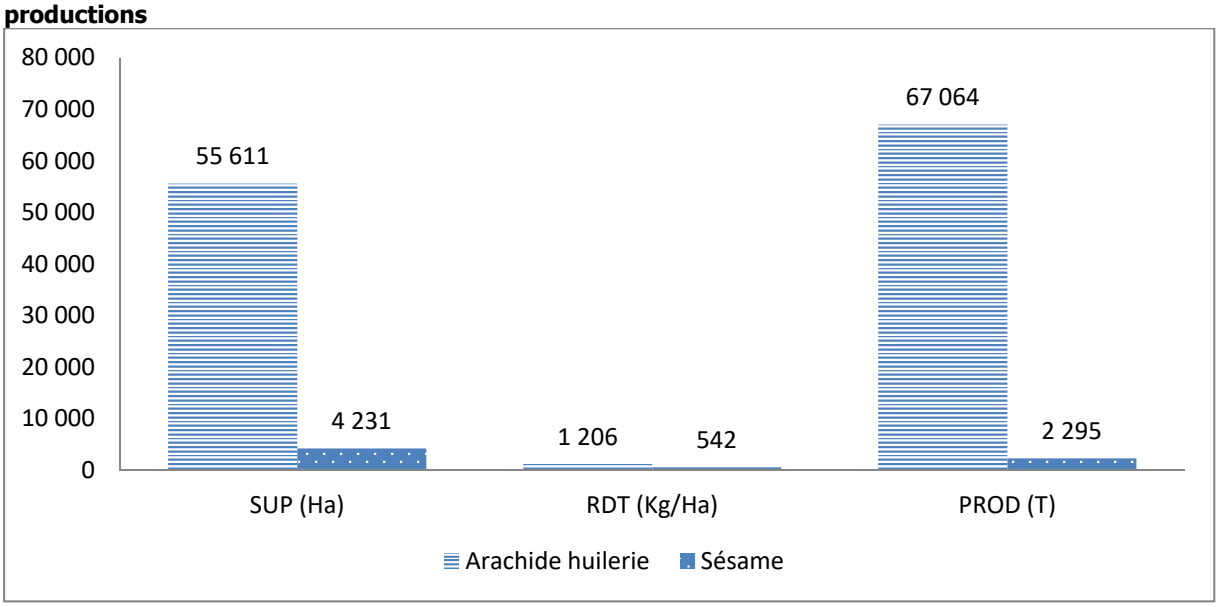

Source : Direction Régionale du Développent Rural de Sédhiou, 2016

IX.3.3. AUTRES CULTURES

IX.3.3.1 Arboriculture

L'anacarde est l'une des cultures d'exportation de la région qui constitue aujourd'hui la principale source de revenus des populations rurales de Sédhiou. Les ménages producteurs d'anacarde sont estimés à 7 092, soit 21,9% des ménages agricoles de la région (32 319 ménages agricoles étaient recensés dans la région en 2013). La production est estimée à 6 040 tonnes et représente 33% de la production nationale. (Source IRD/PADEC 2013/2014).

IX.3.3.2 Banane

Sédhiou est la deuxième région productrice de banane, en termes de tonnage. Les superficies varient de 10 à 20 hectares suivant les périmètres. Ainsi, pour l'ensemble des 17 périmètres que compte la région, la superficie est estimée à environ 350 ha. Depuis l'installation des premiers périmètres, la production a connu une tendance ascendante jusqu'au milieu des années 90, atteignant ainsi un pic de 3 300 T, avant

de baisser considérablement par la suite autour de 2 000 T. Actuellement, les rendements tournent autour de 20 T/ha avec un potentiel de 60 tonnes/ha (Source DRDR).

IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.4.1. ATOUTS

Les atouts majeurs du secteur de l'agriculture sont :

- Une bonne pluviométrie ;
- Un climat favorable aux activités agro-sylvo-pastorales ;
- Une bonne aptitude des sols à l'agriculture pluviale, à l'arboriculture, au maraîchage et à la riziculture ;
- Des conditions écologiques propices à la diversification de la production agricole ;
- 208 050 Ha de terres cultivables avec 20 000 Ha de terres de plateau rizicultivables et 36 111 Ha de vallées aptes à la riziculture ;
- Des projets et programmes qui appuient les producteurs (intrants, matériels agricoles, renforcement de capacités, etc.).

IX.4.2. CONTRAINTES

Le diagnostic du secteur agricole de la région montre que les principales contraintes qui entravent son développement sont :

- La méconnaissance de certains programmes par les populations ;
- Le faible niveau d'aménagement des zones de productions ;
- La vétusté et le faible taux de renouvellement du matériel agricole ;
- L'enclavement de certaines zones de production ;
- L'absence de structures de conservation et de transformation des produits ;
- La salinisation des terres.

IX.4.3. PERSPECTIVES

En perspectives, on peut noter :

- L'aménagement de 3000 ha de vallée par le PPDC et le PAPSEN ;
- La réhabilitation de 3155 ha par le PPDC 11 660 ha par le PAPSEN ;
- Réalisation de station d'essai de semences par le PRODAC.

Conclusion

L'augmentation des superficies emblavées, d'une part, et l'équipement du monde rural en matériels agricoles ainsi que la mise à leur disposition d'intrants d'autre part

ne semblent pas impacter positivement sur les résultats de la campagne 2015/2016, puisque la production s'est repliée en dépit de la hausse des emblavures. Cette situation pourrait être due à la pluviométrie qui est déficitaire et qui est marquée par un retard d'installation et un arrêt précoce.

Ce constat rappelle l'urgence de développer l'irrigation pour s'affranchir des aléas de la pluie.

CHAPITRE X : ELEVAGE

Introduction

L'importance du sous-secteur de l'élevage n'est plus à démontrer dans la région de Sédhiou. La population est constituée, en majorité, d'agro-pasteurs qui partagent leurs activités entre l'élevage et l'agriculture. L'élevage est de type extensif sédentaire et occupe une place importante dans la zone.
La région de Sédhiou est une zone géographiquement très propice à l'élevage qui est entretenue par une bonne pluviométrie. Elle regorge diverses espèces animales et ligneuses importantes. La nature offre une importante et luxuriante biomasse herbagère, de nombreux sous-produits agricoles et de résidus de récolte, offrant ainsi des opportunités considérables propices à une intensification des productions animales.
Compte tenu de ces atouts, l'Etat du Sénégal, à travers le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, a mis en œuvre des projets et programmes qui redonnent de l'espoir pour promouvoir l'élevage et améliorer les conditions de vie des populations de Sédhiou.
Ainsi, le Projet de Développement de l'Elevage en Casamance (PRODELEC) qui durera 5 années compte contribuer à la réduction de la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire dans la zone d'intervention (Sédhiou et Ziguinchor).
En outre, des initiatives dans le sens du développement du secteur sont enregistrées au niveau local (le regroupement des auxiliaires d'élevage, la maison des éleveurs, le directoire des femmes en élevage et le GIE des agropasteurs).
Le présent chapitre décrit la situation de l'élevage durant l'année 2016 en identifiant les services techniques et les autres intervenants du secteur, en évaluant le cheptel et la production sans oublier de parler de la situation zoo-sanitaire avant de terminer par un diagnostic du secteur.

X.1. SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

L'Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV) est un démembrement du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales. Ses missions, issues de cette déconcentration, sont entre autres, l'hygiène publique vétérinaire, la protection zoo-sanitaire. Les Inspections Départementales et les Postes Vétérinaires sont les relais de l'IRSV respectivement au niveau des départements et des arrondissements et communes rurales, voire des villages.

X.1.1. SERVICES TECHNIQUES

Pour atteindre ses missions au niveau régional, l'IRSV et les services qui lui sont rattachés disposent d'un personnel qualifié. L'effectif total du personnel vétérinaire de la région s'établit à 16 composé de 2 Docteurs, 3 Ingénieurs des Travaux d'Elevage, 10 Agents Techniques d'Elevage.

Tableau X.1 : Répartition et évolution du personnel des services techniques de la région

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire	Ingénieur des Travaux d'Elevage	Agents Techniques d'Elevage	Autres	Ensemble
IRSV [3]	**Année 2015**	1	0	0	1	2
	Année 2016	2	0	0	1	3
IDSV [4] de Sédhiou	**Année 2015**	0	1	3	0	4
	Année 2016	0	1	4	0	5
IDSV de Bounkiling	**Année 2015**	0	1	3	0	4
	Année 2016	0	1	3	0	4
IDSV de Goudomp	**Année 2015**	0	1	2	0	3
	Année 2016	0	1	3	0	4
Total	**Année 2015**	**1**	**3**	**8**	**1**	**13**
	Année 2016	**2**	**3**	**10**	**1**	**16**
	Variation %	**100,0**	**0,0**	**25,0**	**0,0**	**23,1**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

Par rapport à 2015, l'effectif des services vétérinaires de la région s'est accru de 23,1%. Les 2 Agents Techniques d'Elevage supplémentaires des IDSV de Sédhiou et de Goudomp et du Docteur de l'IRSV expliquent cette hausse.

X.1.2. AUTRES INTERVENANTS

A côté des services déconcentrés de l'Etat, plusieurs partenaires interviennent dans le secteur au niveau régional.

Tableau X.2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention

[3] Inspection Régionale des Services Vétérinaires
[4] Inspection Départementale des Services Vétérinaires

PRODELEC	PROJET	Production animale	Région de Sédhiou et Ziguinchor
PRESAEC	PROJET	Production animale	Sédhiou, Ziguinchor et Kolda
Le regroupement des auxiliaires d'élevage	Organisation non encore légalisée	Santé animale	Département Bounkiling
La Maison des éleveurs	Organisation reconnue par l'Etat	Production Sensibilisation	Régionale et Départementale
Directoire des femmes en Elevage (DIRFEL)	Organisation reconnue par l'Etat et affiliée à la MDE	Production, Collecte, Transformation, Distribution Sensibilisation	Régionale et départementale
GIE des Agropasteurs	Organisation reconnue	Collecte, Transformation, distribution	Sédhiou commune

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

Au total, 2 projets et 4 organisations interviennent dans la région dans différents domaines de l'élevage. Les projets PRODELEC et PRESAEC interviennent dans le domaine de la production animale. Alors que le regroupement des auxiliaires d'élevage intervient dans la santé animale. Le GIE des agropasteurs privilégie la collecte, la transformation et la distribution de lait. La Maison des éleveurs (MDE) et le Directoire des Femmes en Elevage (DIRFEL) interviennent dans la production, la collecte, la transformation, la distribution et la sensibilisation.
Le nombre total d'infrastructures pastorales de la région s'établit à 5 dont une aire d'abattage, une ferme moderne d'embouche et 3 parcs à vaccination.

Tableau X.3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative

Infrastructures	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Campagne 2014/ 2015	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2014/ 2015	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2014 / 2015	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2014 / 2015	Campagne 2015 / 2016
Parcs à vaccination	2	2	1	1	0	0	3	3
Fermes modernes d'embouche	1	1						1
Aire d'abattage	1	1						1

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

Comparée à l'année 2015, les infrastructures pastorales ont augmenté en passant de 3 à 5 en 2016. Cette hausse est expliquée par la mise en place de la ferme moderne et de l'aire d'abattage.

X.2. CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Le cheptel de la région est assez diversifié. En effet, on y trouve presque toutes les espèces domestiques. L'effectif total du cheptel de la région est estimé à 1 812 463 têtes en 2016.

Graphique X.1 : Répartition des effectifs du cheptel selon le type d'espèce

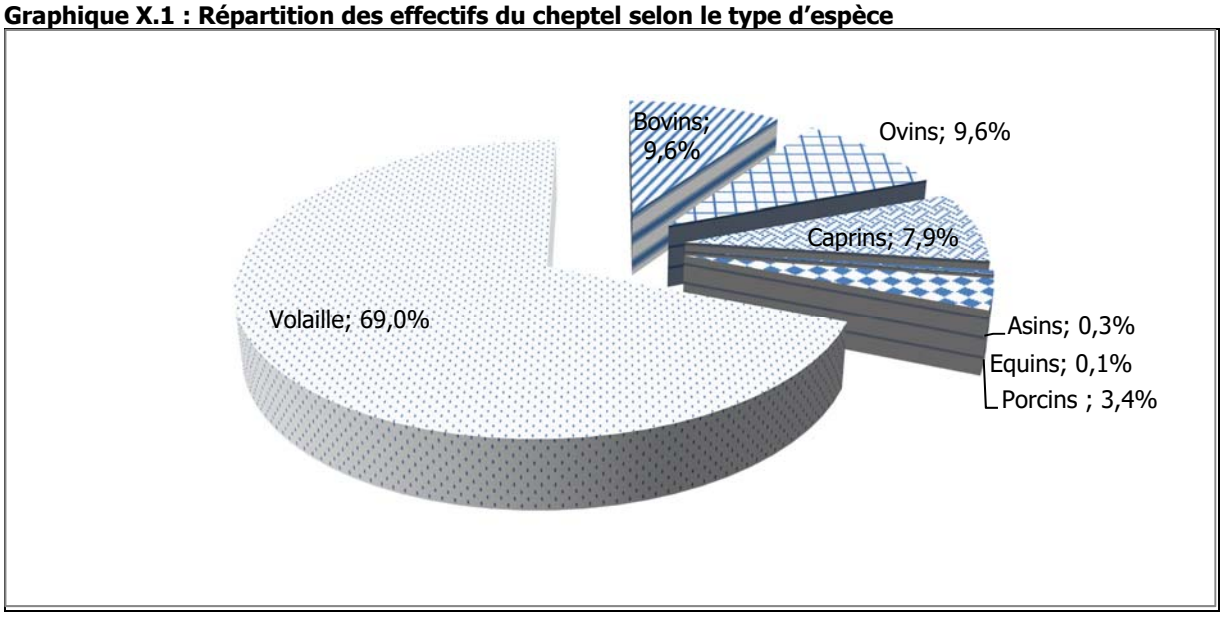

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

Avec 69,0% de l'effectif total du cheptel, la volaille est l'espèce la plus élevée dans la région. Une situation dont l'explication pourrait se trouver dans la forte proportion de ménages (35,9%) qui élèvent ce type d'espèce (source : RGPHAE 2013). Viennent ensuite les bovins et les ovins avec 9,6% pour chaque espèce. Selon toujours les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), respectivement 26,4% et 17,2% des ménages élèvent ce type d'animal. Malgré la faiblesse de leurs effectifs (comparativement aux espèces précitées), les caprins, les porcins et les équins sont présents dans la région avec respectivement 7,9%, 3,4% et 0,1%.

Tableau X.4 : Répartition des effectifs du cheptel selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Bovins	50612	71812	52436	174860
Ovins	75437	82725	15162	173324
Caprins	62031	68308	12981	143320
Asins	1722	2624	1418	5764
Equins	102	1019	102	1223
Porcins	23732	29983	8762	62477
Total bétail	**213636**	**256471**	**90861**	**560968**
Volaille	500577	625853	125065	1251495

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

Bounkiling apparait comme le premier département de la région en termes d'élevage. En effet, il concentre pour les types d'espèces au moins 41,0% des effectifs. Pour la volaille, la moitié se trouve dans ce département et pour les porcins, 8 porcs sur 10 y sont élevés. Il est suivi par le département de Sédhiou avec des proportions qui fluctuent entre 28,0% et 44,0% à l'exception de la race équine (8,3%). Par contre, l'élevage n'est pas développé à Goudomp, comparativement aux deux autres départements. Toutefois, 30,0% de l'espèce bovine se trouvent dans ce département.

X.3. PRODUCTIONS

X.3.1. PRODUCTION DE VIANDE ET D'ŒUFS

La production contrôlée de bovins s'élève à 512,9 T pour 3 945 espèces abattues. Avec 2 114 bovins abattus pour un poids total de 246,9 T, le département de Bounkiling enregistre 48,1% de la production régionale. A Sédhiou 135,5 T de viande sont produites soit 26,4%.Avec, 19,9%, Goudomp se distingue par le plus faible tonnage de viande..

Selon l'espèce, 945 taureaux ont été abattus pour un poids total de 122,9 T soit une masse moyenne de carcasse de 130,05 kg par tête. Les bœufs ont à peu près une masse identique (130,07 kg), puisque les 266 têtes pèsent 34,6 T. Par contre, un veau ou une vêle a une masse de 129,69 kg.

Pour les petits ruminants (ovins et caprins), une production de 100,1 T a été obtenue pour 6 673 têtes abattues. Les ovins abattus s'établissent à 1 998 pour une masse de 29,9 T, soit un poids moyen par carcasse de mouton de 14,96 kg.

Tableau X.5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Sédhiou selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
		Campagne 2014 / 2015	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2014 / 2015	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2014/ 2015	Campagne 20145/ 2016	Campagne 2014 / 2015	Campagne 2015/ 2016	Variation %
Taureaux	Nb	187	194	338	402	291	349	816	945	15,8
	Poids (T)	24,3	25,2	43,8	52,1	37,8	45,4	106,1	122,9	15,8
Bœufs	Nb	136	141	26	78	38	47	200	266	33,0
	Poids (T)	17,7	18,3	3,4	10,1	4,9	6,11	26	34,6	33,0
Vaches	Nb	576	599	1810	1553	346	390	2732	2542	-7,0
	Poids	74,9	77,9	225,2	178,6	44,9	50,70	355,2	330,5	-7,0

	(T)									
Veaux / vêles	Nb	107	111	57	81	0	0	164	192	17,1
	Poids (T)	13,9	14,4	4,1	6,1	0	0	21,3	24,9	17,1
Total bovins	Nb	1006	1045	2231	2114	675	786	3912	3945	0,8
	Poids (T)	130,8	135,9	276,4	246,9	87,8	102,2	508,6	512,9	0,8
Ovins	Nb	426	443	1064	944	459	611	1949	1998	2,5
	Poids (T)	6,4	6,65	10,2	8,97	6,89	9,2	29,2	29,9	2,5
Caprins	Nb	560	582	3229	3280	558	813	4064	4675	15,0
	Poids (T)	8,4	8,7	30,2	30,7	8,4	12,2	60,9	70,1	15,2
Total ovins et caprins	Nb	986	1025	4293	4224	1017	1424	6296	6673	6,0
	Poids (T)	14,8	15,4	40,4	39,7	15,3	21,4	94,4	100,1	6,0

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

La production contrôlée de viande bovine a enregistré une hausse de 0,8% par rapport à 2015 sous l'effet de l'augmentation du nombre de bovins abattus (3 912 en 2015 contre 3 945 en 2016). Toutefois, au sein même des bovins, il existe des disparités. En effet, la production contrôlée de viande de vache a fléchi de 7,0%, alors que celles des taureaux et des bœufs se sont accrues de 15,8% et 33,0% respectivement.

Dans le même sillage, la production contrôlée de petits ruminants s'est accrue de 6,0%. Cette hausse est due en partie à l'augmentation exceptionnelle des abattages de caprins en 2016 (+15,2%). En effet, la production contrôlée de caprins représente 70,0% de la production totale des petits ruminants.

Pour la production de poulets de chair et d'œufs, seule celle du département de Bounkiling fait l'objet de contrôle.

Il ressort du tableau qui suit que la production de poulets de chair s'établit à 1,08 T pour 600 espèces, soit une masse de 1,8 kg par poule.

Concernant les œufs, 261 000 ont été produits en 2016.

Tableau X.6 : Répartition et évolution de la production de viande de volaille et d'œufs selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		**Bounkiling**	
		Campagne 2014 / 2015	**Campagne 2014 / 2016**
Poulets de chair	**Nb**	600	600
	Poids (T)	1,08	1,08
Œufs	**Nb**	265500	261000

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

Par rapport à 2015, la production de poulets de chair n'a pas connu de changement. Par contre, la production d'œufs a enregistré un repli de 1,7% en passant de 265 500 en 2015 à 261 000 à 2016.

X.3.2. PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT

La production contrôlée de lait est contenue dans le graphique suivant. Seules les statistiques de Bounkiling sont disponibles.

Graphique X.2 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative

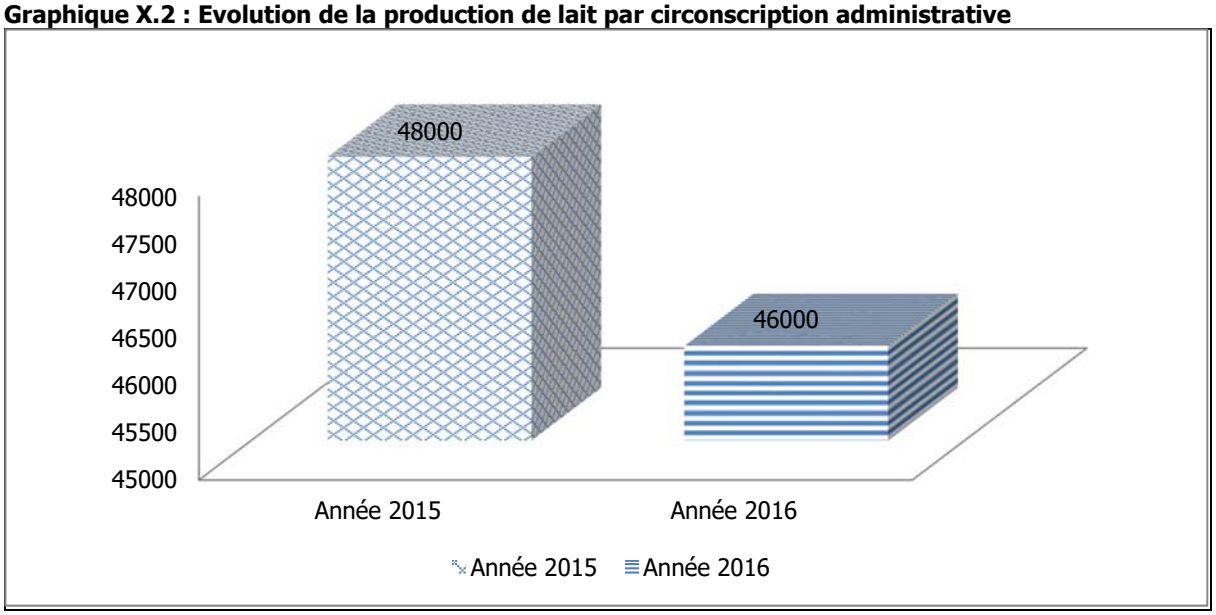

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

La production contrôlée de lait est estimée à 46 000 litres en 2016 contre 48 000 en 2015, soit une baisse de 4,2%.

X.3.3. PRODUCTION CONTROLEE DE MIEL

La production contrôlée de miel (il s'agit du miel faisant l'objet de laisser-passer dans les services de l'élevage de la région) est estimée à 32 745 litres en 2016 pour un chiffre d'affaire de 80 797 500 FCFA, soit 2 333 FCFA par litre. Elle est évaluée à 5 415 et 25 200 litres respectivement à Sédhiou et à Bounkiling, alors qu'à Goudomp, elle s'établit à 1 755 litres. Le miel est plus cher à Bounkiling et à Sédhiou, puisqu'un litre y coûte 2 500 FCFA contre 2 000 FCFA à Goudomp. Avec 77,9%, Bounkiling concentre l'essentiel de la production régionale.

Tableau X.7 : Evolution de la production de miel par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2015			Année 2016		
	Quantité (litres)	PU (FCFA)	Coûts (FCFA)	Quantité (litres)	PU (FCFA)	Coûts (FCFA)
Sédhiou	3610	2500	9 025 000	5415	2500	13 537 500

Bounkiling	25 000	2500	62 500 000	25 500	2500	63 750 000
Goudomp	1220	2000	2 440 000	1755	2000	3 5100 000
Région	**29 830**	**2333,3**	**73 965 000**	**32 745**	**2333,3**	**80 797 500**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

La production contrôlée de miel a augmenté de 9,8% entre 2015 et 2016. En effet, elle était de 29 830 litres en 2015 contre 32 745 litres en 2016 grâce à l'accroissement de la production de Sédhiou (+50,0%) et de Goudomp (+43,9%). Dans le même sillage, le chiffre d'affaires a fortement progressé en passant de 73 965 000 FCFA à 80 797 500 FCFA.

X.3.4. PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

La production régionale de cuirs et peaux s'établit à 12 007 en 2016. La répartition spatiale laisse apparaitre une représentativité élevée du département de Bounkiling (70,8%). Sédhiou avec 17,3% et Goudomp (11,9%) contribuent faiblement à la production.
La production est répartie ainsi selon l'espèce : 35,6% peaux caprines, 32,1% de cuirs bovins et 27,1% de peaux ovines.

Tableau X.8 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
		Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Cuirs	**Nb**	1009	1050	2 900	2 748	ND	675	3909	4473	14,4
	Qté (T)			13,63	13		ND	ND	ND	ND
Peaux ovines	**Nb**	986	1026	1371	1211	ND	1017	2357	3254	38,1
	Qté (T)			2,74	2,42					ND
Peaux caprines	**Nb**	ND	ND	4229	4280	ND	ND	4229	4280	1,2
	Qté (T)			7,3	7,27					ND
Total	**Nb**	**1995**	**2076**	**8500**	**8239**	**ND**	**1692**	**10495**	**12007**	**14,4**
	Qté (T)			**23,67**	**22,71**					**-4,1**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

La production contrôlée de cuirs et de peaux a connu les mêmes tendances que les abattages contrôlés en 2016. Elle est passée de 10 495 en 2015 à 12 007 en 2016, soit une hausse de 14,1%. Ladite hausse est obtenue grâce à l'augmentation de la production de cuirs bovins (+14,1%), de peaux caprines (+1,2%) mais surtout de peaux ovines (+38,1%).

X.4. MOUVEMENTS DU BETAIL

X.4.1. ENTREES ET SORTIES

Le commerce du bétail est relativement développé dans la région comme en témoignent les chiffres du tableau qui suit. En 2016, la région a enregistré 8 746 entrées contre 8 291 sorties avec un solde positif de 455. Le commerce des espèces bovines, caprines et ovines est très dynamique dans la région. En effet, ces espèces représentent respectivement 47,9%, 26,9% et 11,3% des entrées. Dans le même sillage, 46,8%, 27,5% et 18,6% respectivement des sorties les concernent.

Tableau X.9 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016
Bovins	**Entrées**	323	ND	4190	4186	223	ND	4736	4186
	Sorties	ND	ND	4586	3880	ND	ND	4586	3880
	Solde	323	ND	-460	306		ND	150	306
Ovins	**Entrées**	ND	ND	1168	986	110	ND	1278	986
	Sorties	548	ND	949	1546	ND	ND	1497	1546
	Solde	-548	ND	495	- 560	ND	ND	495	-560
Caprins	**Entrées**	ND	ND	2008	2352	22	ND	2030	2352
	Sorties	548		1772	2276			2320	2276
	Solde			553	76			553	76
Equins	**Entrées**			291	301			291	301
	Sorties	ND	ND	26	123	ND	ND	26	123
	Solde			225	178	ND	ND	225	178
Asins	**Entrées**	ND	ND	628	921			628	921
	Sorties	ND	ND	278	265	ND	ND	278	265
	Solde	ND	ND	350	656	ND	ND	350	656
Porcins	**Entrées**	175	ND	ND	ND	ND	ND	174	ND
	Sorties	134	ND	110	201	28	ND	272	ND
	Solde	41	ND	-110	-201	ND	ND	-69	ND
Total	**Entrées**	**498**	**ND**	**8285**	**8746**	**ND**	**ND**	**8783**	**8746**
	Sorties	**682**	**ND**	**7151**	**8291**	**ND**	**ND**	**7833**	**8291**
	Solde	**-184**	**ND**	**1134**	**455**	**ND**	**ND**	**950**	**455**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

Excepté les ovins et les bovins (baisses respectives de 22,8% et 11,6%), les entrées de tous les autres types d'espèces durant l'année 2016 sont en hausse par rapport à celles de l'année 2016. Toutefois, au niveau de la région, nous avons obtenu un repli, puisque ces deux espèces pèsent 59,1% du total.

A l'instar des entrées, les sorties bovines ont connu une baisse de 15,4%. Pour les caprins, les sorties sont passées de 2 320 en 2015 à 2 276 en 2016, soit un fléchissement de 1,9%. Par contre, les sorties de caprins ont connu une hausse de 3,3% en passant de 1497 en 2015 à 1546 en 2016.

X.4.2. TRANSIT DU BETAIL

Les données sur le transit concernent le seul département de Bounkiling, puisque les informations des autres départements ne sont pas disponibles.

Graphique X.3 : Evolutions des espèces qui ont transité par Bounkiling entre 2015 et 2016

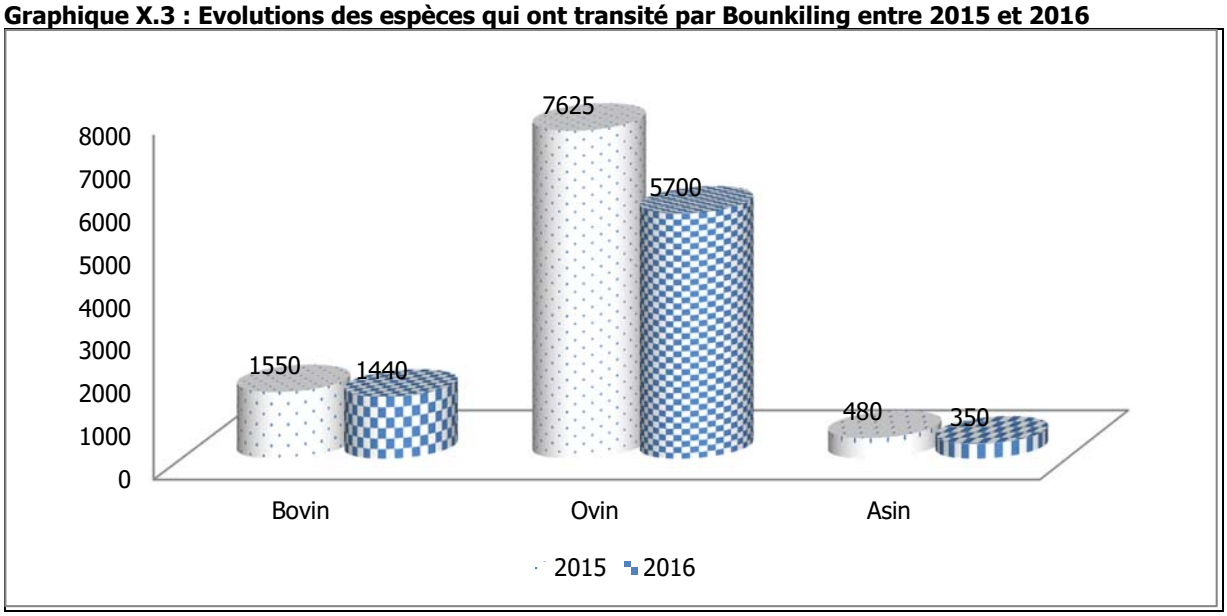

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

Les flux ont fortement baissé entre 2015 et 2016. De 7 625 en 2015, l'effectif des ovins ayant transité par Bounkiling passe à 5 700, soit un repli de 25,2%. Pour les asins, la baisse atteint 27,1%. Par contre, en ce qui concerne les bovins, la chute est plus modérée (7,1%).

X.5. SITUATION ZOOSANITAIRE

X.5.1. FOYERS DECLARES

Les surveillances épidémiologiques réalisées au cours de 2016 ont donné le bilan contenu dans le tableau ci-dessus.

Tableau X.10 : Evolution de la situation des affections par circonscription administrative

Affections	Sédhiou	Bounkiling

		Campagne 2014 /2015	Campagne 2014 / 2015	Campagne 2015 / 20116
Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine(DNCB)	**Nb. foyers**	14	1	1
	Morbidité	65	2	3
	Mortalité	48	2	3
Péripneumonie Contagieuse Bovine(PPCB)	**Nb. foyers**		1	
	Morbidité		110	
	Mortalité		25	
Peste des Petits Ruminants(PPR)	**Mortalité**		9	
Total	**Nb. foyers**		**2**	
	Morbidité		**112**	
	Mortalité		**33**	

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

A Bounkiling, 2 foyers ont été déclarés en 2016 pour 112 espèces atteintes et 33 morts. La Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB), la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) sont les principales pathologies repérées dans la région.

X.5.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION

La santé animale constitue une préoccupation majeure des autorités qui font de la prévention une priorité.
Au cours de l'année 2016, 128 254 espèces ont été immunisées dans la région dont 57 957 à Bounkiling, 41 914 à Sédhiou et 28 383 à Goudomp.
Concernant le déparasitage, 103 220 espèces ont été touchées dont 78,7% à Bounkiling et 19,1% à Sédhiou.

Tableau X.11 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés			Effectifs déparasités		
	année 2015	année 2016	Variation %	année 2015	année 2016	Variation %
Sédhiou	63651	41914	-34,2	10398	19685	89,3
Bounkiling	63405	57957	-8,6	34439	81276	136,0
Goudomp	25668	28383	10,6	1829	2259	23,5

Région	**152 724**	**128254**	**-16,0**	**46666**	**103220**	**121,2**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

Le déparasitage a connu une tendance à la hausse en 2016. En effet, les effectifs déparasités sont passés de 46 666 en 2015 à 103 220 en 2016, soit une hausse de 121,2%. D'importantes disparités, suivant l'importance de la variation, sont observées selon le département. Dans les départements de Sédhiou et de Goudomp, les effectifs déparasités ont connu des performances respectives de 89,3% et 23,5%. L'accroissement le plus spectaculaire est enregistré à Bounkiling (+136,0%).

Cependant, l'effectif total du cheptel vacciné a fléchi de 16,0% en passant de 152 724 en 2015 à 128 254 en 2016. Les plus importantes baisses sont observées dans les départements de Sédhiou et de Bounkiling avec respectivement 34,2% et 8,6%. Goudomp, par contre, a vu l'effectif du cheptel vacciné augmenter de 10,6%. Toutefois, comme seulement 2 espèces vaccinées sur 10 se trouvent dans ce département, cette hausse ne peut pas impacter positivement sur le résultat global de la région d'où le repli enregistré.

La vaccination du cheptel cible les neuf maladies contenues dans le tableau qui suit.

Tableau X.12 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination ciblée selon l'affection, par circonscription administrative

Antigènes	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Campagne 2014/2015	Campagne 2015/2016	Variation %
Pasteurelloses de petits ruminants	ND	ND	3870	28736	ND	ND	3870	28736	642,5
MN	ND	ND	13400	28000	ND	ND	13400	28000	109,0
Fièvre aphteuse	ND	ND	35	-	ND	ND	35	-	ND
Clavelée	ND	ND	-	25059	ND	ND	-	25059	ND
Peste des petits ruminants (PPR)	29619	ND	21477	-	8617	ND	59713	-	ND
Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)	29619	ND	34141	24545	17151	ND	80911	24545	-69,7
Peste équine	ND	ND	2334	2572	ND	ND	2334	2572	10,2
I2 (volailles)	1066	ND	5100	-	ND	ND	6166	-	ND
Charbon Symptomatique			3750	3383	150		9606	-	ND

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

Lors de la campagne de vaccination ciblée 2015/2016, 28 736 espèces étaient vaccinées contre la Pasteurellose de Petits Ruminants (PPR) alors que pour celle de 2014/2015, cette statistique s'établissait à 3 870, soit une hausse de 642,5%.

Pour la Maladie de New Castle (MN), le nombre de sujets vaccinés a connu une hausse de 109,0%. Cependant, l'effectif les sujets vaccinés contre le Dermatose

Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) s'est réduit en passant de 80 911 en 2014/2015 à 24 545 en 2015/2016, soit une baisse de 69,7%.
Le tableau qui suit donne la situation des Campagnes d'Insémination Artificielle (CIA). Il ressort de celui-ci que 5 CIA ont été effectuées en 2015/2016.

Tableau X.13 : Evolution des résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par circonscription administrative

Désignation		Bounkiling	Goudomp		Région	
		Campagne 2014 / 2015	Campagne 2014 / 2015	Campagne 2015 / 2016	Campagne 2014 / 2015	Campagne 2015 / 2016
Nombre de CIA		9	3	5	12	5
Nombre d'Eleveurs		32			32	
Nombre de vaches	**recensées**	116	150	70	266	70
	sélectionnées	88	83	20		
	synchronisées	88	83	20		
	Inséminées	88				
	contrôlées	88				
	gestantes	38	ND		92	
Taux de gestation		43,2%				

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Sédhiou, 2016

Le recensement de la génération hybride est en cours mais celui-ci n'est pas exhaustif à cause du manque de suivi après insémination. Le nombre de vaches recensées durant la campagne 2015/2016 s'établit à 70 contre 266 pour celle précédente, soit une baisse de 73,7% qui peut être expliquée par la non disponibilité des données de Bounkiling pour 2015/2016. Pour ce dit département, les 88 vaches inséminées ont été contrôlées ; ce qui a donné un nombre de 38 gestantes, soit un taux de gestation de 43,2% en 2014/2015

X.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Potentialités du secteur de l'élevage :

- Population constituée en majorité d'agro-pasteurs ;
- Cheptel important ;
- Importante et luxuriante biomasse herbagère et de nombreux sous-produits agricoles et de résidus de récolte ;
- Races de ruminants très adaptées aux conditions agro-climatiques de la zone géographique ;
- Elevage des petits ruminants qui s'appuie sur les moutons djallonkés et les chèvres guinéennes qui sont des espèces très rustiques et d'une précocité

et prolificité meilleures que celles présentées par les races sahéliennes ;

- Aviculture traditionnelle qui s'appuie sur un cheptel important de plus de 1 251 494 sujets ;
- Aviculture moderne qui se développe à travers de petites exploitations individuelles ou familiales ;
- Apiculture développée entretenues par une bonne pluviométrie et présentant diverses espèces ligneuses propices à un bon épanouissement des colonies d'abeilles et présentent ainsi d'énormes potentialités mellifères.

X.6.2. CONTRAINTES

Principales contraintes du secteur :

- Faible maillage en postes vétérinaires ;
- Manque de formation des éleveurs en général ;
- Faible productivité des races locales ;
- Faible exploitation intensive du cheptel ;
- Divagation du bétail ;
- Vol du bétail.

X.6.3. PERSPECTIVES

- Recensement du cheptel pour propulser ce secteur ;
- Formation des agents ;
- Disponibilité des outils de travail.

Conclusion

Le rôle de l'élevage sur l'économie de la région n'est plus à démontrer du fait de l'importance et de la diversité du cheptel en sus des conditions favorables à ce type d'activité. Il fait donc partie des secteurs prioritaires sur lesquels on peut agir pour créer plus de richesse et, par conséquent, réduire la pauvreté. Le commerce du miel a généré un chiffre d'affaire de 80 797 500 FCFA, alors que les cuirs et les peaux ont engendré des revenus d'une valeur de 21 721 250 FCFA. En outre, l'élevage contribue considérablement à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population (par la production de lait, d'œufs, de poulets de chair, de miel et de viande). Fort de ce constat, l'Etat a enclenché un processus de modernisation du secteur par : l'introduction de nouvelles races (insémination artificielle) en vue d'accélérer la pratique d'un élevage intensif et d'améliorer les productions animales, la lutte contre l'insécurité alimentaire du bétail par la mise à la disposition des éleveurs des aliments subventionnés et la prévention contre certaines pathologies qui affectent le bétail.

Toutefois, compte tenu des potentialités de la zone, l'élevage devrait jouer un rôle plus important en vue d'être la locomotive du développement de la région.

CHAPITRE XI : PECHE ET AQUACULTURE

Introduction

La pêche et l'aquaculture demeurent, pour une bonne partie de la population sénégalaise, une ressource de première importance, qu'il s'agisse de l'alimentation, de la nutrition ou des revenus générés par les emplois. Le secteur de la pêche représente une source importante de devises pour le pays avec 14,63% des recettes d'exportations de biens. Les activités de capture contribuent à hauteur de 3,2% au PIB courant (source : Revue sectorielle du Ministère de la pêche et de l'Economie maritime, 2016). Ainsi, elles occupent une place de choix dans la politique de développement du Sénégal, notamment dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) avec l'ambition de l'Etat de : (i) valoriser les ressources halieutiques à travers l'érection de pôles industriels intégrés de transformation industrielle et artisanale et (ii) de développer une aquaculture compétitive avec une production de 30 000 tonnes de produits aquacoles en 2018.

A l'instar des régions côtières du pays, Sédhiou dispose d'importantes ressources halieutiques. Les captures en 2016 s'élèvent à 3 227 372 kg pour une valeur commerciale de 4 512 180 353 de FCFA. En outre, 2 tonnes de poissons ont été générés par la filière aquacole. Toutefois, la pêche reste de type artisanal avec une flotte de 5 142 pirogues.

Ce chapitre fait l'état des lieux des sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la région en 2016.

Il sera d'abord question d'analyser les statistiques de la pêche pour l'année 2016 à travers les moyens de production (acteurs et embarcation de pêche), la production halieutique (les captures) et la destination de la production (consommation locale et mareyage). Ensuite, nous aborderons le sous-secteur de l'aquaculture (fermes aquacoles, production, etc.). Enfin, nous terminerons par un diagnostic du secteur.

XI.1. PECHE : SERVICES TECHNIQUES, INFRASTRUCTURES ET MOYENS DE PRODUCTION

XI.1.1. SERVICES TECHNIQUES

L'effectif du personnel des services techniques de Pêche connait un accroissement par rapport à 2015 de 2 agents techniques des pêches, ce qui ramène le personnel au nombre de 5 personnes.

Tableau XI.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRPS		Sédhiou		Goudomp		Bounkiling		Région	
		Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016
Ingénieur des Pêches	Masc	1	1	0	0	0	0	0	0	**1**	**1**
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	**1**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**
Agent technique des pêches	Masc.	0	0	0	0	**1**	**1**	**0**	**1**	**1**	**2**
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**0**	**1**	**2**
Ensemble	Masc.	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**0**	**1**	**3**	**4**
	Fem.	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Tot.	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**0**	**1**	**3**	**4**

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2016

Cet effectif est constitué d'un (1) Ingénieur des Pêches, d'un (1) Technicien Supérieur des Pêches et de deux (2) Agents Techniques des Pêches.
Il est à signaler que l'effectif du personnel des services techniques de Pêche ne compte pas de femmes.

XI.1.2. AUTRES INTERVENANTS

A côté des services techniques, il existe d'autres intervenants dans le sous-secteur de la pêche comme l'illustre le tableau ci -dessous.

Tableau XI.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc…)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
Cadre de Concertation des Pêches du Boudié-Balantacounda	Association	Pêche, Pisciculture, Environnement	Départements de Goudomp et Sédhiou
Cadre de Concertation des Pêches du Brassou	Association	Pêche, Pisciculture, Environnement	Départements de Goudomp et Sédhiou
Cadre de Concertation des Pêches du	Association	Pêche, Pisciculture, Environnement	Département de Sédhiou

Soungrougrou			
Idée Casamance	Organisation Non Gouvernementale	Développement durable des zones littorales	Arrondissement de Djibabouya
USAID Comfish	Programme de développement	Gestion des ressources halieutiques	Département de Goudomp
PRAO - CRODT	PRAO : Programme régional des pêches de l'Afrique de l'Ouest (Banque mondiale). CRODT : Centre de recherches océanographiques Dakar - Thiaroye	Aménagement des pêcheries de crevettes côtières	Département de Goudomp

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2016

Les Cadres de Concertations des Pêches interviennent notamment dans la surveillance concertée des pêches et la protection de l'environnement, sous l'impulsion notamment de l'ONG « IDEE Casamance » ainsi que du programme USAID Comfish. En effet, ces deux organismes interviennent respectivement dans le développement durable des zones littorales et dans la gestion durable des ressources halieutiques.

Le projet PRAO - CRODT intervient dans l'aménagement des pêcheries de crevettes côtières dans le cadre d'un programme élargi au niveau national.

XI.1.3. INFRASTRUCTURES

Dans la région de Sédhiou, le manque d'infrastructures de pêche pose un réel problème pour le développement de ce sous-secteur.

Il n'existe encore qu'une seule structure destinée à la transformation de produits halieutiques (fumage) basée à Goudomp ; elle est constituée d'une batterie de fours et d'aires de stockage dont deux (02) bâtiments de 60 fumoirs qui sont fonctionnels.

Tableau XI.3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Goudomp		Région	
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016
Unités de transformation de produits halieutiques	1	1	1	1

Source : Service Régional des pêches et de la surveillance de Sédhiou, 2016

Il faut néanmoins noter que de gros efforts sont en train d'être déployés avec la construction d'un quai de débarquement moderne à Goudomp démarré en décembre 2016.

Par ailleurs, la construction de complexes frigorifiques à Sédhiou et à Bounkiling est

en perspective.

XI.1.4. MOYENS DE PRODUCTION

XI.1.4.1 Acteurs de la pêche

Dans la région, le secteur de la pêche occupe près de 8 882 ménages, dont 1 590 concernent les pêcheurs au nombre de 4 600 permanents et des milliers de temporaires (Source : Enquête cadre UEMOA, 2012).

Graphique XI.1 : Répartition des pêcheurs selon la nationalité par circonscription administrative

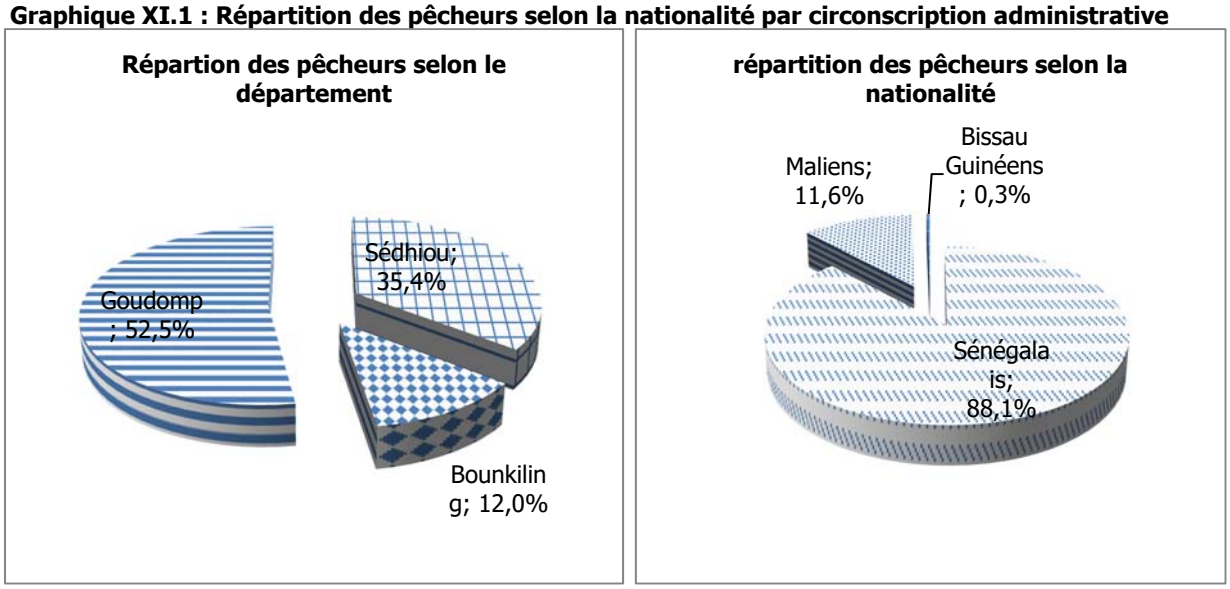

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2016

Parmi les pêcheurs en activité au niveau dans la région de Sédhiou, 88,1% sont des Sénégalais et 548 étrangers soit 11,9% (Maliens et Bissau Guinéens).
Différentes catégories professionnelles sont répertoriées : pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, charpentiers, actuellement organisées en 23 organisations professionnelles.

Graphique XI.2 : Répartition des acteurs de la pêche selon la catégorie socioprofessionnelle

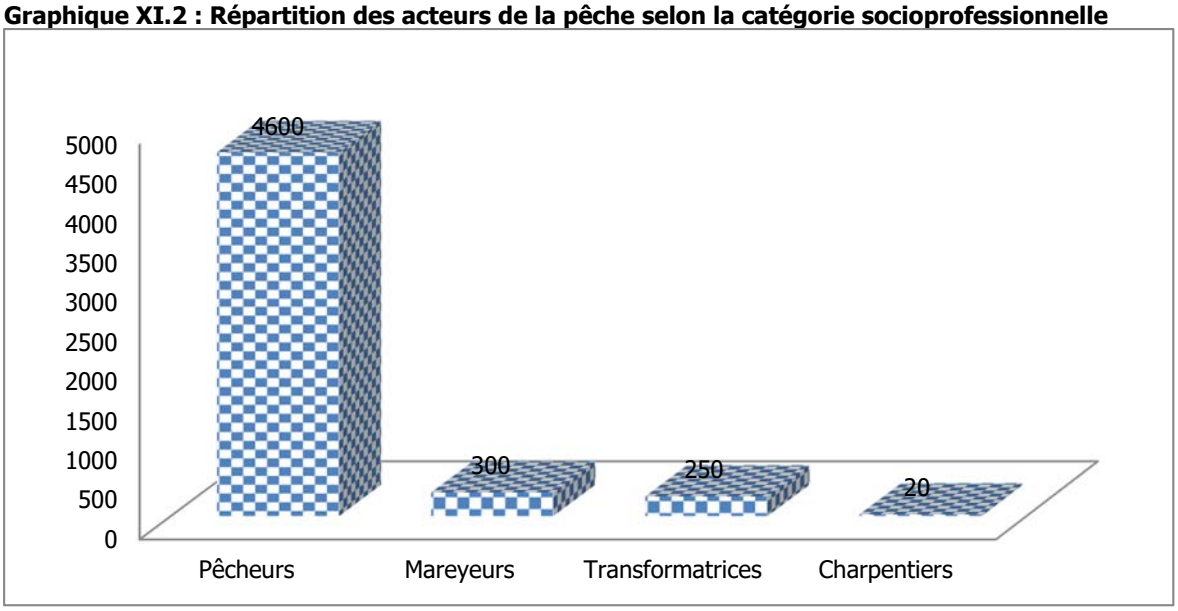

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2016

En sus des pêcheurs, 300 mareyeurs, 250 femmes transformatrices de produits halieutiques et 20 charpentiers interviennent dans le secteur.

XI.1.4.2 Parc piroguier

Le parc piroguier de la région de Sédhiou est marqué par une prédominance des pirogues de type monoxyle, (longueur entre 8 et 13 m, avec une moyenne de 9 m).
Sur les 5 142 unités recensées en 2012 pour la pêche continentale au niveau national, la région de Sédhiou comptabilise 18,1% de cet effectif, soit 930 pirogues (enquête UEMOA ; 2012).
Suivant le département, près de la moitié des pirogues se trouve à Goudomp alors que Sédhiou abrite 35,4%. Une centaine (100) de pirogues est utilisée dans le transport avec un déploiement de cette activité sur quelques 35 sites de traversée, de part et d'autre du fleuve Casamance et de son affluent le Sougrougrou.

Tableau XI.4 : Répartition des pirogues selon la circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Nombre de pirogues	329	54	547	930
Nombre de moteurs	49	6	87	142
Taux	14,9%	11,1%	15,9%	15,3%

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2016

La motorisation est assez faible dans la région, sur les 930 pirogues, 142 sont motorisées, soit un taux de 15,3%.Les départements de Goudomp et Sédhiou comptent respectivement 15,9% 14,9% de pirogues motorisés. Ce niveau de motorisation va s'améliorer à travers le programme de subvention de moteurs initié

par le Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime qui vise à subventionner des moteurs pour la région.

XI.1.5. PRODUCTION

La production annuelle halieutique en 2016 est évaluée à 3 227 372 kg, pour une valeur commerciale de 4 512 180 353 de francs CFA. Cette situation affiche une légère hausse des captures par rapport à l'année 2015 de 2,8 % en volume et de + 48% en valeur.

La contribution respective des différentes localités départementales se présente comme suit :

- Département de Goudomp : 69 % des captures globales de la région ;
- Département de Sédhiou : 26% ;
- Département de Bounkiling : 5%.

Les captures globales sont constituées de 55 % de poissons et 45% de crustacés (notamment la crevette).

Il faut noter que cette hausse plus marquée pour la valeur commerciale est entrainée par l'augmentation des captures de crevettes de + 49% ; en effet, ces produits dits nobles sont essentiellement destinés aux usines de transformation basées à Ziguinchor et Dakar, pour l'exportation vers l'UE.

Parmi les crustacés, figurent des captures accessoires de crabes à hauteur de 40 450 Kg ; ce produit de faible valeur commerciale au niveau local présente néanmoins un potentiel pouvant être valorisé.

Les captures de crustacés sont majoritairement réalisées par le département de Goudomp avec 68,9% de la production régionale.

La valeur commerciale s'élève à près de 4 milliards et demi de FCFA. Ainsi, l'essentiel de cette manne financière est attribuée à Goudomp, du fait de la valeur commerciale spécifique relativement élevée des crevettes.

Tableau XI.5 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type d'espèces capturées, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	ANNEE	Poissons		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur (million FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (million FCFA)
Sédhiou	**Année 2015**	403,2	222,2	262,2	655,6
	Année 2016	606,9	290,4	858,3	910,7
Bounkiling	**Année 2015**	202,9	93,4	32,5	64,9
	Année 2016	145	69,5	145	69,5
Goudomp	**Année 2015**	1734,4	1397,5	604	1 207,9

	Année 2016	688,5	439,2	2223,7	3509,7
Région	**Année 2015**	2340,5	1713,1	898,7	1928,4
	Année 2016	1440,4	799,1	3227	4489,9
	Variation %	-38,5%	-53,4%	259,1%	132,8%

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2016

Par rapport à 2015, la production de poissons a connu une forte baisse (-38,5%) sous l'effet de la chute des captures du département de Goudomp (1 734,4 tonnes en 2015 contre 688,5 tonnes en 2016).

A l'instar de la production, les revenus de la commercialisation ont aussi substantiellement fléchi en passant de 1 713,1 à 799,1 millions, soit un repli de 53,4%.

Cependant, la production de crustacés a fortement augmenté. Elle est ressortie à 3 227 tonnes en 2016 contre 898,7 tonnes en 2015, soit un accroissement de 259,1%. Les captures de 2015 ont été multipliées par 3,3 à Sédhiou, 4,5 à Bounkiling et 3,7 à Goudomp.

XI.1.6. VENTILATION DE LA PRODUCTION

XI.1.6.1 Les ventes locales

Les produits destinés à la consommation locale sont constitués surtout de poissons frais dont la quantité est estimée à 1 001,4 tonnes, soit 32 % des captures, contre 829,4 en 2015.

L'approvisionnement des ménages en poissons a augmenté de 20,7% par rapport à 2015, faisant ressortir ainsi l'augmentation des besoins de la population locale.

XI.1.6.2 Le mareyage vers l'extérieur

La quantité de produits destinés au mareyage en frais s'élève à 219 025 Kg, en 2016, soit 68% des captures. Cette part est essentiellement constituée de crevettes, produits livrés aux industries de transformation basées à Ziguinchor, Dakar et Mbour.

Tableau XI.6 : Ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination (tonnes)

Destinations	**Poissons**			**Crustacés**			**TOTAL**		
	Année 2015	**Année 2016**	**Variation %**	**Année 2015**	**Année 2016**	**Variation %**	**2015**	**2016**	**Variation %**
Consommation locale	829,4	1001,4	20,7	92,2	69,2	-24,9	921,6	1070,6	16,16
Mareyage	1091,7	219,02	-79,9	714,4	1753,7	+145,4	1806,1	1972,72	9,22

Transformation artisanale	153,4	-		-	-	-	153,4	-	-
Total	**2074,5**	**1220,42**	-41,2	**806,5**	**1822,9**		**2881,1**	**3043,32**	**5,6 %**

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2016

XI.1.7. TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ARTISANALE

Les activités de transformation artisanale sont surtout pratiquées au niveau de Goudomp et sont principalement axées sur le fumage du poisson. Les produits issus de cette activité ont connu un essor à travers la sous-région (Guinée Bissau ; Mali ; Guinée Conakry ; Burkina Faso).

En 2015, la quantité des produits transformés a atteint 153,4 tonnes, pour une valeur commerciale de 183,6 millions FCFA. La répartition selon le type de produit laisse apparaitre une prédominance des « métorah » (116,6 tonnes), suivis des « tambadiang » (32,2 tonnes). Les produits « guédji » arrivent en dernière position avec 4,6 tonnes.

En 2016, cette filière est marquée par un arrêt des activités, notamment au niveau de Goudomp, en dépit de l'existence d'unités de fumage fonctionnelles.

Cette situation serait principalement engendrée par des difficultés d'approvisionnement en matière première, par manque de moyens techniques d'accompagnement et d'accès au financement.

Tableau XI.7 : Répartition et évolution des quantités et valeurs des produits transformés selon le type

Type de Produits transformés	Année 2015	
	Poids (tonne)	Valeur (millions FCFA)
Guédj	4,6	2,3
Métorah	116,6	174,9
Tambadiang	32,2	6,4
Total	153,4	183,6

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2015

XI.2. AQUACULTURE : INSFRASTRUCTURE, PRODUCTION ET PROMOTEURS

XI.2.1. INFRASTRUCTURES AQUACOLES

Le tableau qui suit représente la situation des fermes aquacoles selon les circonscriptions administratives de la région. Le département de Sédhiou dispose de 9 fermes piscicoles dont 4 en étangs, 3 en cages et 2 en bassins en béton. Ledit département compte comme infrastructures, 25 cages flottantes d'un volume de 250 m^3, 6 étangs d'une superficie de 3000 m^2 et 3 bassins en bétons de 22 m^3 de volume.

A Goudomp, les statistiques font ressortir la présence de 5 fermes piscicoles dont 2 en cages, 1 en étangs et 2 en bassins en béton. Les volumes ou superficies s'établissement respectivement à 100 m^3, 1800 m^2 et 66 m^3.

Tableau XI.8 : Répartition des infrastructures aquacoles selon le type par circonscriptions administratives

Circonscription administrative	Infrastructure	Nombre	Superficie totale (m^2) ou volume total (m^3)
Sédhiou	**Cages**	25	250
	Etangs	6	3000
	Bassins en bétons	3	22
Bounkiling	**Cages**	35	20
	Etangs	5	1800
	Bassins en béton	14	40
Goudomp ounkiling	**Cages**	10	100
	Etangs	3	1800
	Bassins en bétons	4	66
Région	**Cages**	70	370
	Etangs	14	6600
	Bassins en bétons	21	128

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2016

Concernant le département de Bounkiling, l'analyse du tableau met en évidence la présence de 6 fermes piscicoles dont 2 fermes en étangs, 2 en cages et 2 en bassins en béton. Les 35 cases disposent d'un volume de 20 m^3, alors que les 5 étangs ont une surface de 1800 m^2.

XI.2.2. ETAT DES INFRASTRUCTURES AQUACOLES

Le secteur de l'aquaculture est assez dynamique dans la région. En effet, 75,9% des infrastructures sont fonctionnelles à Bounkiling. Cette proportion est plus faible à Goudomp (23,5%) où seules les fermes en bassins en béton sont fonctionnelles et à Sédhiou (17,6%) où les fermes en étangs et celui en bassins en béton sont en activité. Concernant les réalisations à faire dans le domaine, elles s'établissent à 44,1% à Sédhiou et à 29,4% à Goudomp. Elles sont plus faibles à Bounkiling (9,3%).

Graphique XI.3 : Situation des fermes aquacoles selon la circonscription administrative

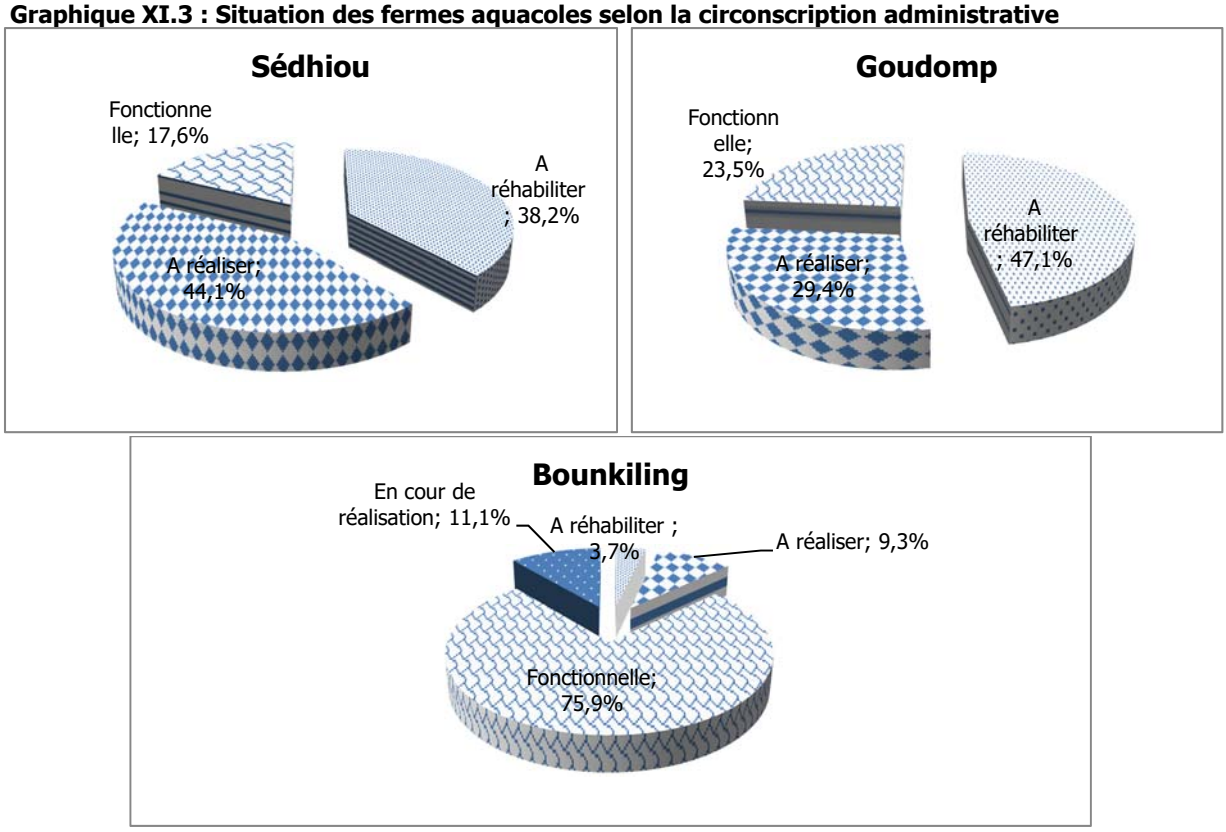

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2016

Dans le même sillage, certaines infrastructures nécessitent des réhabilitations. Lesquelles infrastructures s'établissent à 38,2% à Sédhiou et 47,1% à Goudomp. Par contre, à Bounkiling, en sus des réhabilitations (3,7%), 11,1% des infrastructures sont en cours de réalisation.

XI.2.3. PRODUCTION AQUACOLE

La production aquacole dans la région de Sédhiou se fait plus fréquemment dans des étangs bien qu'il existe des cages flottantes et des bassins en béton. De ce fait, 14,4 ha ont été aménagés pour 2,04 ha empoissonnés, soit un taux de 14,1%. Les récoltes partielles de 2016 au niveau des fermes s'établissent à 2 tonnes sur les 16 tonnes produites, soit un taux de 12,5%. Le kilogramme de poisson s'échange contre 2000 FCFA, ce qui a permis de générer une somme de 4 000 000 FCFA en 2016.

Tableau XI.9 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Sédhiou

Indicateurs	Année 2015	Année 2016	Variation %
Nombre de plans d'eau empoissonnés	3	0	-100,0%

Superficie piscicole totale aménagée (ha)	0,01	14,43	110014,5%
Superficie totale empoissonnée (ha)	3,43	2,04	-40,6%
Quantité empoissonnée (Tonne)	2	2,6	30,0%
Quantité de poissons récoltée (Tonne)	1,6	2	25,0%
Prix de vente du produit (franc/kg)	2000	2000	0,0%
Aliment local et importé (Tonne)	2,8	39	1292,9%

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2016

Comparativement à 2015, les superficies piscicoles aménagées ont connu une hausse substantielle en passant de 0,01 ha à 14,43 ha. Toutefois, les superficies empoisonnées se sont repliées de 40,6%. Les récoltes se sont accrues de 25,0%.

XI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de pêche :
   - ❖ Densité du réseau hydrographique et diversité des espèces biologiques ;
   - ❖ Existence de sites et conditions favorables au développement de l'aquaculture ;
   - ❖ Existence des services techniques et partenaires d'encadrement de la pêche et de l'aquaculture ;
   - ❖ Existence de cadres de concertations des pêches actives dans la gestion des ressources et des écosystèmes ;
   - ❖ Opportunités de reconversion des pêcheurs dans l'aquaculture (baisse de la pression sur les ressources naturelles).

2. En matière d'aquaculture :
   - ❖ Potentialité hydro climatique : cours d'eau et plans d'eau ;
   - ❖ Présence de nombreuses tannes favorables à l'aménagement d'infrastructures de production (étangs) ;
   - ❖ Existence de sous-produits agricoles (comme intrants à la production d'aliment) ;
   - ❖ Existence de main d'œuvre locale ;
   - ❖ Existence de marchés (forte demande de poisson).

XI.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de pêche :
   - ❖ Impacts négatifs récurrents du changement climatique et des actions anthropiques ;
   - ❖ Dégradation des écosystèmes aquatiques et des ressources halieutiques ;
   - ❖ Méconnaissance du potentiel halieutique ;
   - ❖ Non maitrise de l'effort de pêche, défaut d'immatriculation et vétusté des pirogues ;
   - ❖ Absence d'infrastructures de base pour le débarquement, et la conservation des produits ;
   - ❖ Manque d'organisation et de formation des acteurs et accès difficile aux financements ;
   - ❖ Insuffisance du personnel d'encadrement technique ;
   - ❖ Vétusté des locaux du service des pêches, insuffisance des équipements de bureau et des moyens logistiques.

2. En matière d'aquaculture :
   - ❖ Lenteurs des procédures administratives (délibérations) par les conseils départementaux concernés ;
   - ❖ Non-respect des délais par les entreprises sélectionnées ;
   - ❖ Absence d'organisations faitières des producteurs aquacoles ;
   - ❖ Faible implication du secteur privé ;
   - ❖ Absence de PME de fabrication d'aliment pour poisson ;
   - ❖ Absence d'accompagnement (investissement) des collectivités locales dans le secteur aquacole pour accompagner la vision de l'Etat ;
   - ❖ Coût élevé des aménagements d'infrastructures de production ;
   - ❖ Difficulté d'accès aux lignes de crédit.

XI.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière de pêche :

- ❖ Construction de deux complexes frigorifiques dans les communes de Sédhiou et de Bounkiling ;
- ❖ Aménagement d'un quai de pêche dans la commune de Goudomp ;
- ❖ Aménagement de deux débarcadères à Marsassoum et à Simbandi Brassou ;
- ❖ Construction du service régional des pêches de Sédhiou;
- ❖ Construction d'un marché central au poisson à Sédhiou ;
- ❖ Restauration des écosystèmes dégradés et régénération des ressources : dragage et reprofilage de certains plans d'eau, reboisement de la mangrove, empoissonnement des plans d'eau.

2. En matière d'aquaculture :

- Mise en place d'une station de production d'alevins ;
- Mise en place d'une ferme piscicole de qualité avec 80 bassins en béton et une écloserie à SEFA par le PRODAC ;
- Mise en place d'un pôle aquacole de 50 étangs dont 40 de 1000 m^2 et 10 de 600 m^2 + annexes, installation d'une unité de fabrique d'aliment ;
- Mise en place d'une unité semi-industrielle de fabrique d'aliment pour poisson ;
- Implantation d'une ferme piscicole de 30 cages flottantes à Bona ;
- Implantation d'une ferme piscicole de grossissement de 50 cages flottantes à Djibanar ;
- Aménagement d'une ferme piscicole de pré grossissement en étangs à Djibanar ;
- Aménagement d'une ferme piscicole de pré grossissement en étangs à Diaroumé ;
- Mise en place d'une ferme piscicole de grossissement en étang à Djiragone.

Conclusion

Le secteur de la pêche reste dynamique dans la région, eu égard aux acteurs qui s'y activent (8 882 ménages) et aux ressources générées (799,1 millions FCFA pour la commercialisation du poisson et 4 489,9 millions FCFA pour les crustacés). Toutefois, l'activité est dominée par la pêche artisanale avec un parc piroguier estimé à 5 142 pirogues. A l'instar de la pêche, l'aquaculture de la région dispose de réelles potentialités. Parmi les 16 tonnes de poissons produites en 2015, seulement 2 tonnes ont été récoltées pour un revenu de plus 4 000 000 FCFA.

Nonobstant ces atouts, un certain nombre de contraintes empêchent le secteur de jouer convenablement son rôle dans l'économie de la région.

CHAPITRE XII : RESSOURCES NATURELLES

Introduction

La région de Sédhiou, à l'instar des autres régions du sud du Sénégal, renferme d'importantes réserves forestières et fauniques.
Elle compte 12 forêts classées d'une superficie de 84 493 hectares, soit un taux de classement de 11,5%.
Toutefois, les ressources naturelles de la région subissent une intense dégradation, suite à des facteurs d'ordre anthropiques. En effet, la pratique de l'agriculture extensive, les feux de brousse et l'accroissement démographique entrainent une détérioration des surfaces forestières, une perte de la biodiversité et un appauvrissement accéléré des sols. Conscients de l'importance des ressources naturelles de la région dans la réduction de la pauvreté et le développement durable, des projets et programmes sont mis en œuvre par les autorités, afin que ce secteur puisse continuer à jouer pleinement son rôle. Ainsi, le Projet de gestion durable et participative des énergies traditionnelles de substitution (PROGEDE 2), le Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance (PRGTE) interviennent dans la région dans l'aménagement de forêts, le reboisement, la sensibilisation et la formation.
Ce chapitre présente le secteur des ressources naturelles en faisant la situation des services techniques et autres intervenants, de la gestion du domaine forestier, de l'exploitation des forêts, de la gestion de la faune et de la chasse, etc.

XII.1. SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

XII.1.1. SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques sont chargés, entre autres, de mettre en œuvre, au niveau régional, les programmes et politiques définis par les autorités.
Le personnel des services des eaux et forêts de la région s'établit à 49 en 2016. Le Secteur de Bounkiling dispose de 19 agents contre 17 pour Goudomp et 11 pour Sédhiou. Concernant l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF), son effectif se chiffre à 7 agents.
Selon le diplôme, 6,1% (3 agents) sont des Ingénieurs des Eaux et Forêts (IEF), 18,4% sont des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts (ITEF) et 36,7% des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ATEF).
Suivant le sexe, les hommes prédominent avec 93,9% contre 6,1% pour les femmes.

Tableau XII.1: Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	5IREF[1]		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016
Ingénieur des Eaux et Forêts	**Masc.**	1	2	0	0	0	1	0	0	1	3
ITEF[2]	**Masc.**	2	3	1	1	0	2	1	2	4	8
	Fem.	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Total	2	4	1	1	0	2	1	2	4	9
Agent technique des Eaux et Forêts	**Masc.**	1	1	5	5	7	7	3	5	16	18
	Fem.	0	1	0	1	0	0	0	1	0	3
	Total	1	2	5	6	7	7	3	6	16	21
Autres	**Masc.**	0	0	0	3	0	9	0	7	0	19
	Fem.	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2
	Total	0	0	0	4	0	10	0	7	0	21
Ensemble	**Masc.**	4	7	6	11	7	18	5	16	22	52
	Fem.	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
	Total	4	7	6	11	7	18	6	17	23	53

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

L'effectif du personnel des services des eaux et forêts de la région a plus que doublé en passant de 23 en 2015 à 53 en 2016, soit une hausse de 140,9%.

Cette situation est due à la hausse des IEF (+200,0%), des ITEF (+125,0%) et des ATEF (+5,9%).

XII.1.2. AUTRES INTERVENANTS

Pour mener à bien leur mission, les services techniques des eaux et forêts, au-delà de l'exécution des projets et programmes de l'Etat, collaborent avec d'autres intervenants.

Tableau XII.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
PADEC	Programme	Aménagement forestiers	Fc de Boudhie

IREF = Inspection Régionale des Eaux et Forêts

[5] ITEF = Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts

PROGEDE 2	Projet	Aménagement forestiers	Bounkiling, Sédhiou
PRGTE	Projet	Reboisement mangroves	Zone de Diénde
PAPSEN	Programme	Aménagement des valles	Région de Sédhiou
PRODAC	programme	Domaines agent communautaires	Zone de Diénde

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

Le Programme d'Appui au Développement de la Casamance (PADEC) et le Projet de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles de Substitution (PROGEDE2) interviennent dans le domaine de l'aménagement des forêts dans le Boudhie pour le premier cité, à Bounkiling et à Sédhiou pour le second. Dans le Diéndé (département de Sédhiou), le PRGTE intervient dans le reboisement de la mangrove, alors que dans le cadre du PRODAC, des agents communautaires sont formés.
Le Programme PAPSEN intervient sur toute l'étendue du territoire régional dans l'aménagement des vallées pour le développement de la riziculture.

XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

Le domaine forestier de la région est riche de 12 forêts classées d'une superficie de 84 493 hectares et de forêts communautaires dont trois (3) d'entre elles ont fait l'objet d'aménagement.

Tableau XII.3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Sédhiou	2726 ,8	9	62023	8 ,5
Bounkiling	2829 ,4	0	0	0,0
Goudomp	1773 ,9	3	22470	3,1
Région	**7330,0**	**12**	**84 493**	**11 ,5**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

Le taux de classement de la région s'établit à 11,5%. L'essentiel de ces massifs sont localisés dans le département de Sédhiou, puisqu'il concentre 73,4% de la superficie totale des forêts classées contre 26,6% pour Goudomp. Il est à noter qu'il n y a aucune forêt classée à Bounkiling.

XII.2.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

La région de Sédhiou, à l'instar de la plupart des régions du Sénégal, est également exposée aux feux de brousse. De vastes zones de pâturages sont souvent la proie des flammes qui mettent à nu, à leur passage, le tapis herbacé. Cette situation est à l'origine de la raréfaction des ressources fourragères et de la destruction des habitats

sauvages d'où l'urgence d'engager des actions préventives et curatives pour endiguer le phénomène.

XII.2.2.1 Lutte préventive

Dans le cadre de la prévention des feux de brousse, des comités villageois sont formés à travers toute la région.

Graphique XII.1 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

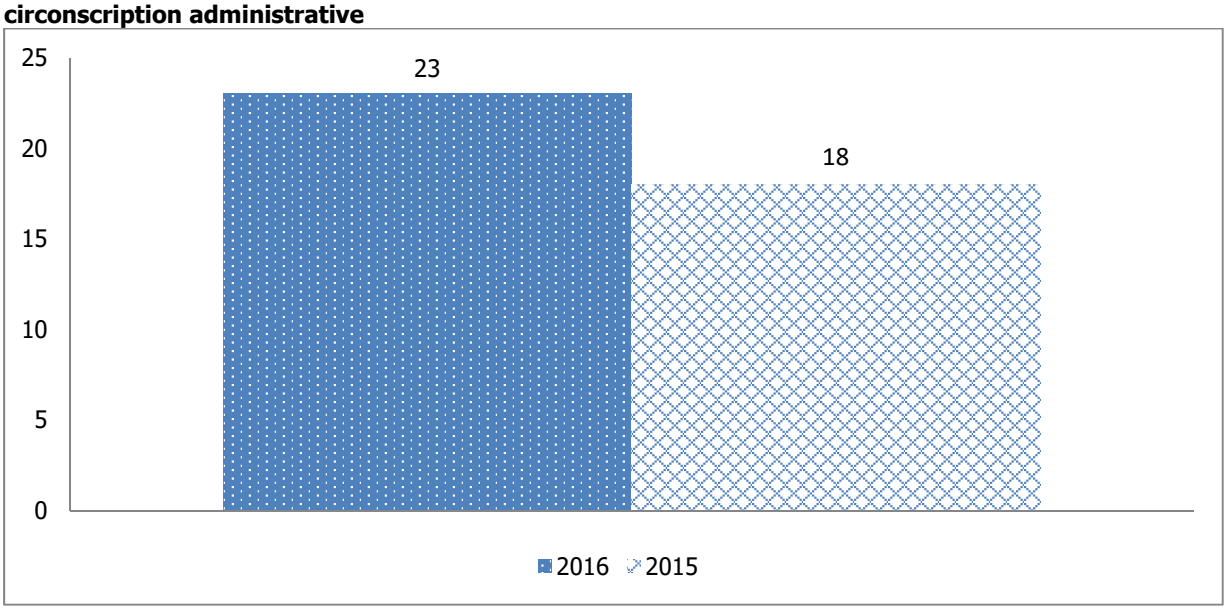

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

Au total, 23 comités ont été mis en place dans la région en 2016, soit une hausse en valeur absolue de 5 comités par rapport à 2015.

Dans le même sillage, les services forestiers de la région ont tenu des séances d'animation et de formation afin, d'une part, de sensibiliser la population sur les effets des feux de brousse, et d'autre part, de leur permettre d'avoir des techniques pour lutter contre ces feux.

Tableau XII.4 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation	Personnes touchées
		Nombre	Nombre
Sédhiou	**Année 2015**	-	-
	Année 2016	65	2504
Bounkiling	**Année 2015**	69	1166
	Année 2016	98	1470
Goudomp	**Année 2015**	-	-
	Année 2016	9	178
Région	**Année 2015**	**69**	**1166**
	Année 2016	**172**	**4152**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

Ces dites séances ont touché 4 152 personnes en 2016 contre 1 166 pour l'année 2015, soit un accroissement de 256,1% sous l'effet de la hausse du nombre de séances d'animation qui passent de 69 à 172. Malgré un plus grand nombre de séances d'animation tenues à Bounkiling, la population touchée est plus fort'e à Sédhiou.

XII.2.2.2 Lutte active

En matière d'ouverture et de réhabilitation de pare feux, les services en charge des eaux et forêts ont fait des efforts. En effet, le réseau total de pare feux en 2016 s'établit à 179,1 km dont 64,1 km nouvellement réalisés et 115 autres km réhabilités. Avec 72,8 km, le département de Goudomp concentre 40,6% du réseau des pare feux de la région ; il est suivi par Bounkiling (18,4%).
Concernant les feux précoces, 64,1 km, le long des axes routiers, ont été traités pour une superficie totale de 12 772,6 ha.

Tableau XII.5 : Situation et évolution des pare feux et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Circonscription administrative								
	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation %
Réseau de pare feux									
Pare feux ouverts (km)	-	22 ,5	-	33	38,8	8 ,6	-	64 ,1	
Pare feux réhabilités (km)	34	-	115	-	34	-	183	115	-37,2
Total réseau pare feux (km)	34	22 ,5	115	33	72,8	8,6	221,8	179,1	-20,7
Feux précoces									
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces	-	-	-	-	-	-	148, 39	64 ,1	-56,8
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces	6467	4853	3921	7481	3559 ,5	438 ,6	13947 ,5	12772 ,6	-8,3

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

Par rapport à 2015, les réhabilitations de pare feux ont connus un repli de 37,2%. Dans le même sillage, la longueur des axes routiers traités tout comme les superficies concernées ont enregistré des baisses respectives de 56,8% et 8,3%.
Le tableau suivant rend compte de la situation des feux de brousse signalés dans la région au cours des années 2015 et 2016.

Tableau XII.6 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2015		Année 2016		Variation %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Sédhiou	25	5680	24	2660	-4	-53,2
Bounkiling	18	5196	43	6334	138,9	21,9
Goudomp	20	8187	70	28448 ,7	250	247,5
Région	**63**	**19063**	**137**	**37442 ,7**	**117,5**	**96,4**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

En 2016, les feux de brousse ont connu un accroissement aussi bien en superficies qu'en nombre. En effet, les cas de feux ont plus que doublé en passant de 63 en 2015 à 137 en 2016. Dans le même sillage, les surfaces brûlées se sont accrues de 96,4%
(19 063 ha en 2015 contre 37 442,7 ha en 2016). La hausse est tirée par le département de Goudomp où les surfaces brulées ont plus que triplé sous l'effet de l'accroissement des cas de feux (20 cas en 2015 contre 70 en 2016). Ledit département est le plus touché par le fléau, puisque 76,0% des surfaces affectées par les feux s'y trouvent. Ces statistiques, qui confirment celles de 2014 et de 2015 (avec respectivement 57,1% et 42,9% des surfaces brûlées par les feux), montrent l'attention toute particulière qu'il faut accorder à ce département dans la lutte contre ce fléau.
En ce qui concerne Bounkilling, la hausse du nombre de cas de feux de brousse (+138,9%) ne s'est pas accompagnée d'une croissance proportionnelle des superficies brûlées (+21,9%).
Par contre, pour le département de Sédhiou, les superficies ravagées par les feux ont drastiquement baissé entre 2015 et 2016 (-53,2%).
Cette situation peut être due au fait que : (i) Goudomp est le département disposant du plus grand domaine classé (26,6%) ce qui rend plus difficile la surveillance, (ii) l'essentiel des séances d'animation soient tenues dans les deux autres départements (9 tenues en en 2016 soit 5,2% du total régional), etc.

XII.2.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

XII.2.3.1 Production de plants

La répartition de la production de plants par type de pépinières en 2016 montre une prééminence des régies. En effet, sur 200 818 plants produits en 2016, 111 435 proviennent des régies, soit une proportion de 55,5%. Elles sont suivies par les pépinières privées ou individuelles avec 72 489 plants produits, soit 36,1%. Les pépinières villageoises et communautaires représentent respectivement 6,2% et 2,3%.

Selon le département, Sédhiou dispose de 50,7% de la production régionale de plants contre 29,4% pour Bounkiling et 19,9% pour Goudomp.

Tableau XII.7 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016
Régie	**pépinières**	2	2	3	7	1	1	6	10
	plants	74979	67199	86414	31111	42596	13125	203989	111435
Villageoises	**pépinières**	4	9	-	0	0	1	4	10
	plants	4375	11710	0	0	0	650	4375	12360
Communautaires	**pépinières**	1	4	2	-	0	-	3	4
	plants	108	4534	6899	0	0	0	7007	4534
Privées / Individuelles	**pépinières**	42	79	20	6	4	92	66	177
	plants	61236	18390	80249	27899	139843	26200	281328	72489
Total	**pépinières**	49	94	25	13	27	94	101	201
	plants	140698	101833	173562	59010	182439	39975	496699	200818

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

En dépit de la hausse du nombre de pépinières (+99,0%), la production de plants a connu un fléchissement de 59,6% en passant de 496 699 en 2015 à 200 818 en 2016. Cette situation est due à la baisse de la production des régies (-45,4%) et des pépinières individuelles ou collectives (-74,2%). Toutefois, la hausse de la production des pépinières villageoises (+182,5) a atténué l'ampleur du repli observé au niveau régional.

Le graphique suivant met en exergue la situation de la production de plants suivant l'espèce. Il y ressort que l'essentiel des plants produits en 2016 au niveau de la région sont de type fruitier forestier (61,7%) ; elles sont suivies par les plants forestiers (32,0%). Les plants de types fruitier et ornemental représentent respectivement 3,4% et 3,0%.

Graphique XII.2 : Evolution du nombre de plants produits selon l'espèce

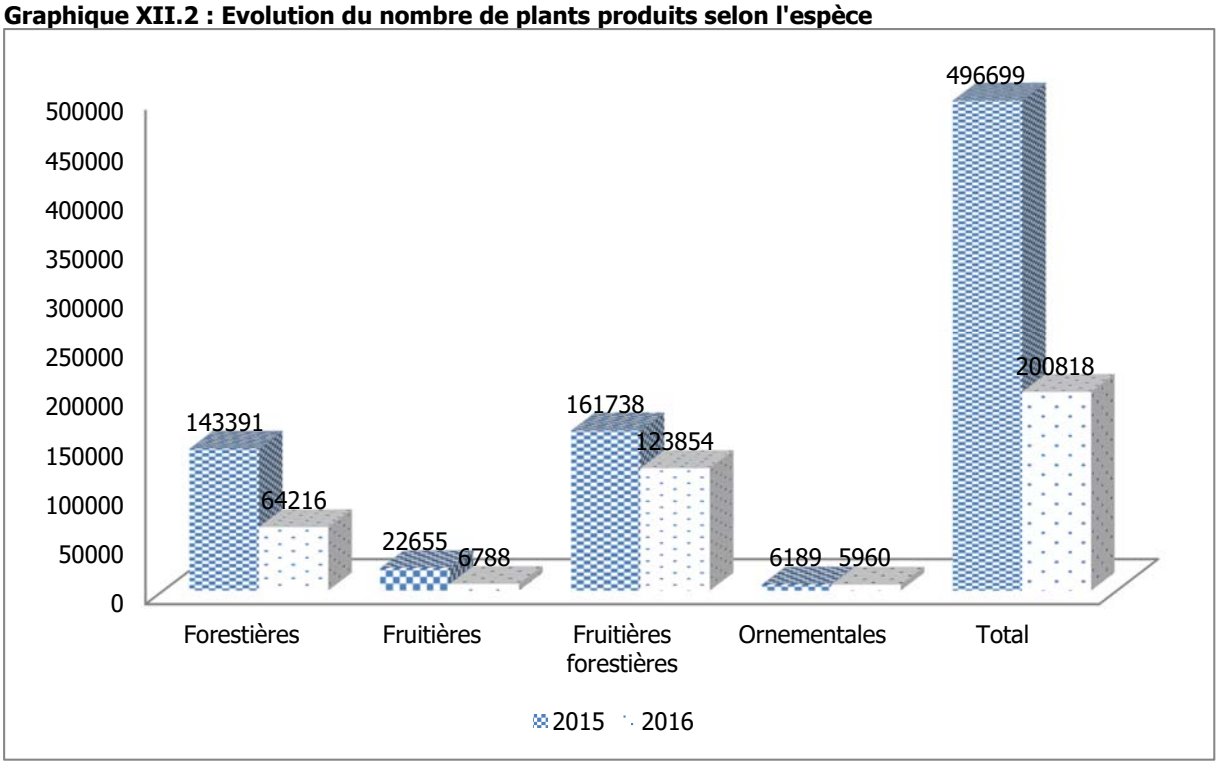

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

Comparée à l'année 2015, la production de plants de type forestier, fruitier, fruitier forestier et ornemental s'est repliée de 55,2%, 70,0%, 23,4% et 3,7% respectivement.

Tableau XII.8 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation

Type de plantation	Espèces				
	Forestières	Fruitières	Fruitières forestières	Ornementales	Total
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Régie	57807	4604	43814	5210	111435
	51,9%	4,1%	39,3%	4,7%	100,0%
Villageois	609	680	11071	0	12360
	4,9%	5,5%	89,6%	0,0%	100,0%
Communautaire	790	357	2787	600	4534
	17,4%	7,9%	61,5%	13,2%	100,0%
Privé / Individuelle	5010	1147	66182	150	72489
	6,9%	1,6%	91,3%	0,2%	100,0%
Total	**64216**	**6788**	**123854**	**596**	**200818**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

Pour les plantations villageoises, 89,6% des plants produits sont de type fruitier forestier contre 5,5% pour les espèces de type fruitier et 4,9% pour celles forestières. Dans le même sillage, 61,5% de la production communautaire est de type fruitier forestier. Concernant les plantations privées ou individuelles, ce taux atteint 91,3%. Cependant, pour les régies, la production de plantes de type forestier prédomine (51,9%).

XII.2.3.2 Plantations réalisées

Le bilan des activités de reboisement dans la région répond à la politique forestière du Sénégal qui accorde à ladite activité une importance particulière au vu du rôle capital qu'elles jouent dans le dispositif de lutte contre la désertification et de l'amendement des sols.

Tableau XII.9 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation %
Plantations massives (ha)	233	442 ,7	77	142,2	327,5	169, 3	637,5	754,1	18,3
Plantations linéaires (km)	27	41,5	24 ,0	17,6	37,3	7,7	88,3	66,9	-24,3
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	1,7	62,9	37	3,9	17	5,6	55,7	72,4	30

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

En 2016, 754,1 hectares ont été plantés dans la région de Sédhiou. Ce niveau constitue une hausse de 18,3% comparé à 2015, date à laquelle 637,5 hectares ont été plantés. Il existe un écart important entre les départements en ce qui concerne les superficies des plantations massives avec un maximum de 442,7 ha atteint à Sédhiou et un minimum de 142,2 ha à Bounkiling.

Même si les plantations linéaires ont connu une baisse de 24,3% entre 2015 et 2016, les réalisations des services forestiers dans ce domaine sont remarquables. En effet, les plantations linéaires ont atteint 66,9 km avec une prédominance du département de Sédhiou (41,5 km). De 54 ha en 2015, le nombre d'hectares reboisés pour la conservation et la réhabilitation des sols atteint 72,5 ha en 2016, soit une hausse de 34,3 %. Cette tendance à la hausse est favorisée par la situation du département de Sédhiou. En effet, un accroissement de 3600,0 % (1,7 ha en 2015 contre 62,9 ha) y est obtenu.

XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES

Les productions forestières de la région s'établissent à 8 300 quintaux pour le charbon de bois, 1 116 m^3 pour le bois d'œuvre, 10 800 stères pour le bois d'artisanat et

10 800 stères pour le bois de chauffe.

Tableau XII.10 : Evolution des quantités de la production forestière par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
		Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation %
Charbon de bois	**Qté (quintaux)**	14400	5650	3000	2650	-	-	17400	8300	-52,3
Bois d'œuvre	**Qté (m^3)**	500	372	100	372	121	372	721	1116	54,8
Bois d'artisanat	**Qté (stères)**	1200	4020	4020	5700	240	1080	5460	10800	97,8
Bois de chauffe	**Qté (stères)**	1200	4020	420	5700	240	1080	1860	10800	480,6

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

Excepté le charbon de bois qui a enregistré une baisse de 52,3%, les productions du bois d'œuvre, du bois d'artisanat et du bois de chauffe se sont accrues de 54,8% pour le premier, 97,8 pour le deuxième et 480,6% pour le dernier.

XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.4.1. POTENTIEL FAUNIQUE

Le principe de l'amodiation consiste, dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir, à attribuer, en dehors des aires protégées, un territoire de chasse à aménager sur lequel le droit de chasse, exclusivement dévolu à l'Etat, est loué à une personne physique ou morale. Cette location par l'Etat de ses droits de chasse est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier de charge.

Sept zones amodiées d'une superficie de 183 201 ha sont répertoriées dans la région en 2016.

Tableau XII.11 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Sédhiou	3	5	66,7%	105000	107754	2,6%
Bounkiling	1	2	100,0%	53201	75447	41,8%
Région	**4**	**7**	**75,0%**	**158201**	**183201**	**15,8%**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

Comparé à 2015, les zones amodiées de la région ont augmenté aussi bien en nombre qu'en superficie. En effet, elles passent de 5 en 2015 à 7 en 2016, soit une hausse de 75,0%. Les superficies ont connu un accroissement de 15,8%.

XII.4.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

Pour pratiquer l'activité de chasse dans les zones amodiées, 178 chasseurs ont reçu des permis de chasse.

Tableau XII.12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative

Désignation	Sédhiou		Bounkiling		Région	
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016
Nombre de chasseurs	100	100	54	78	154	178
Nombre de pièces de gibiers à poils abattus	09	30	10	40	19	70
Nombre de pièces de gibiers à plumes abattus	5554	3379	2775	1352	8329	4731

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

Au total, 470 pièces de gibiers à poils ont été abattues contre 4 731 pièces de gibiers à plumes.
Selon le département, l'essentiel des pièces de gibiers à plumes (3 379) sont abattus à Sédhiou. En revanche, pour les gibiers à poils, les abattages sont plus importants à Bounkiling (40).

XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.5.1. ATOUTS

Les principaux atouts du secteur sont :

- Environnement propice à l'exploitation forestière ;
- Existence de ressources naturelles et végétales ;
- Existence de mangrove et d'un domaine classé (12 forêts classées) ;
- Existence d'une demande en produits forestiers ;
- Existence d'activités diversifiées (chasse amodiée, exploitation des ligneux) ;
- Existence de partenaires pour l'aménagement des forêts.

XII.5.2. CONTRAINTES

Les contraintes qui pèsent sur le développement de la foresterie sont multiples :

- Assèchement des mares ;
- Braconnage ;
- Destruction des habitats par les feux de brousse ;
- Exploitation clandestine ;
- Feux de brousse.

XII.5.3. PERSPECTIVES

En perspectives, il est envisagé :

- D'aménager de façon participative les ressources naturelles ;
- De renforcer les capacités des collectivités locales en matière de gestion des ressources naturelles ;
- De développer le service forestier régional privé.

Conclusion

Avec un taux de classement de 11,5%, la région est en deçà de la moyenne nationale qui tourne autour de 35,7%. Pour préserver la forêt contre les feux de brousse et l'exploitation abusive, des actions de sensibilisation et de formation ont été entreprises (172 en 2016). En outre, beaucoup d'actions de reboisement ont été menées dans la lutte contre la désertification mais aussi dans la gestion de la faune. Toutefois, il urge de trouver des solutions à la dégradation de l'habitat de la faune consécutive à l'exploitation frauduleuse et aux défrichements sauvages.

CHAPITRE XIII : ENVIRONNEMENT

Introduction

L'environnement peut être considéré comme l'ensemble des éléments naturels et artificiels autour duquel se déroule la vie humaine. En dépit de son importance, il subit des dégradations prononcées dues à la pollution, aux effets du développement urbain, à l'élevage extensif, aux mauvaises pratiques culturales et à l'exploitation forestière. La protection de l'environnement est devenue donc une préoccupation majeure prise en compte dans l'agenda des Nations Unies pour aspirer à un développement durable (mode de développement qui a pour but de produire des richesses mais sans pour autant dégrader l'environnement). Ainsi, au niveau international, les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent des mesures importantes pour bâtir une expansion économique qui préserve les écosystèmes et prend en compte les questions du changement climatique. Au plan national, les préoccupations environnementales occupent une place de choix dans les programmes de l'Etat central et des collectivités locales.

A l'instar du pays, l'environnement et les ressources naturelles de la région de Sédhiou se sont fortement dégradés au cours de ces dernières années. Cette dégradation se manifeste par l'infertilité des sols, la raréfaction des ressources végétales et fauniques, la salinisation des ressources en eau dans certains endroits impactant négativement sur l'agriculture. Par ailleurs, l'insalubrité continue d'augmenter compte tenu de la mauvaise gestion des ordures ménagères et particulièrement les déchets plastiques. Toutefois, la région bénéficie des initiatives prises par l'Etat qui visent à donner à la population un cadre de vie plus attrayant. Il y a, entre autres initiatives, le Programme National de Gestion des Déchets (PNGD) et la loi sur l'interdiction des sachets plastiques qui est entrée en vigueur.

La Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de la région, service déconcentré en charge du secteur, a pour, entre autres objectifs, de protéger l'environnement, notamment dans la prévention et la lutte contre les activités polluantes qui peuvent mettre en cause le cadre de vie des populations et la qualité de l'environnement.

Le présent chapitre analyse la situation de l'environnement dans la région à travers la préservation et l'amélioration du cadre de vie, la gestion des pollutions et des installations classées pour la protection de l'environnement.

XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XIII.1.1. COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS

Sédhiou, à l'instar de beaucoup de régions du Sénégal, connaît d'énormes difficultés en matière de gestion des déchets ménagers. Elle connait ainsi un déficit criard de structures chargées de la collecte des ordures ménagères.

Graphique XIII.1 : Mode d'évacuation des ordures ménagères

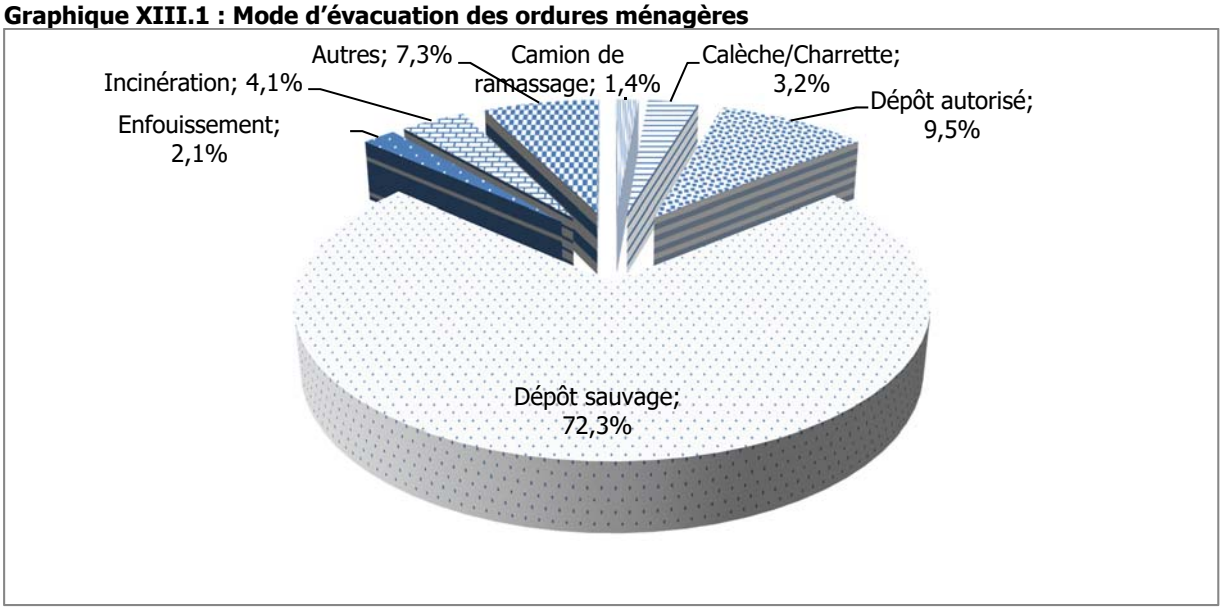

Source : RGPHAE, 2013

Selon les résultats issus du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013, le dépôt sauvage constitue le principal mode d'évacuation des ordures de la région (72,3%). Toutefois, 9,5% des ménages utilisent les dépôts autorisés comme mode d'évacuation des déchets.
De même, le recours à l'incinération est relativement fréquent dans la région (4,1%). En ce qui concerne la calèche ou la charrette, elle évacue en général 3,2% des ordures ménagères dans la région.

XIII.2. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Dans le cadre de la gestion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), un certain nombre de structures a été enregistré particulièrement au niveau des communes départementales. Il s'agit de boulangeries, de dépôts de gaz, de stations-services, de scieries, etc. Les ICPE identifiées sont toutes rangées dans la deuxième classe, c'est-à-dire présentant moins de dangers et d'inconvénients pour l'environnement.

Tableau XIII.1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe par circonscription administrative

Nature ICPE	Classe	Département

		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016
Scieries	**2ième**	1	1	1	1	1	1	3	3
Stations-services	**2ième**	2	2	3	3	0	0	5	5
Boulangeries	**2ième**	1	1	0	0	1	1	2	2
Dépôts de gaz butane	**2ième**	1	1	1	1	0	0	2	2
Total		**5**	**5**	**5**	**5**	**2**	**2**	**12**	**12**

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés de Sédhiou, 2016

Comme en 2015, le nombre d'ICPE s'établit à 12 en 2016. La répartition par département laisse apparaitre une faible représentation de Goudomp. En effet, il dispose de 2 ICPE (une scierie et une boulangerie). Les deux autres départements enregistrent chacun 5 structures. Bounkiling a 3 stations-services, une scierie et un dépôt de gaz. Sédhiou, par contre, dispose au moins d'une structure pour chaque type ICPE.

XIII.3. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige soit une étude d'impact légère (EIL) ou une étude d'impact approfondie (EIA).

Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes.

Graphique XIII.2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative

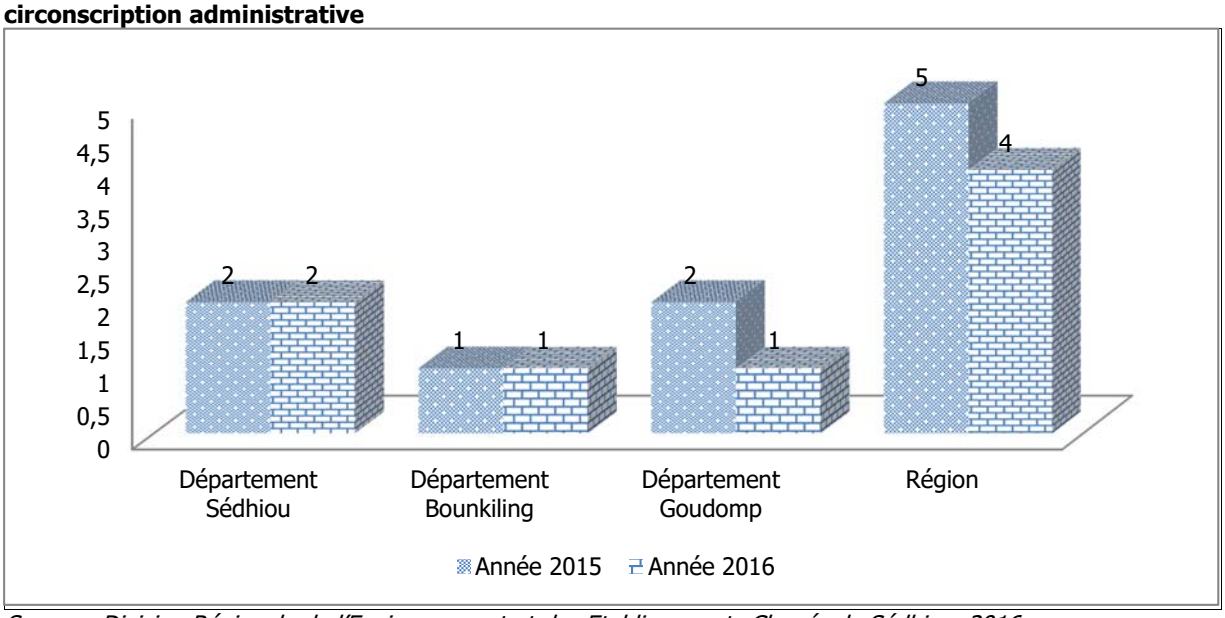

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés de Sédhiou, 2016

Au total, 4 études d'impact ont été réalisées dans la région en 2016, soit un repli de 20,0% sous l'effet de la baisse observée à Goudomp, puisque dans les autres départements, la situation reste inchangée.

XIII.4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

A l'instar de la plupart des régions du Sénégal, Sédhiou subit fortement l'impact des changements climatiques. Les impacts potentiels de ces changements climatiques sont :

- L'irrégularité des pluies ;
- La dégradation des sols avec le phénomène de salinisation causant une baisse du potentiel agronomique des sols ;
- La déforestation et la désertification ;
- La raréfaction des ressources halieutiques ;
- Une perte de biodiversité, etc.

XIII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.5.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Malgré les multiples agressions exercées sur l'environnement et les ressources naturelles de la région, le secteur présente des potentialités considérables qui sont :

- L'absence d'une pollution industrielle ;
- L'absence de sites contaminés, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et de la santé des populations ;

- L'appui de l'Etat à travers des projets et programmes ;
- L'accompagnement des collectivités locales ;
- L'existence de partenaires appuyant les initiatives de lutte contre les changements climatiques.

XIII.5.2. CONTRAINTES

Les contraintes notées sont :

- Le manque de moyens logistiques pour lutter efficacement contre les agressions sur l'environnement et mener à bien les missions régaliennes de protection de l'environnement ;
- L'insuffisance des ressources humaines ;
- L'insuffisance de communication et de sensibilisation sur l'environnement dans le développement durable ;
- Les dépôts sauvages ;
- Les mauvaises pratiques agro-sylvo-pastorales.

Conclusion

Le bilan de ces dernières années en matière de gestion de l'environnement s'est révélé positif au regard de l'impact des nombreuses initiatives prises par les autorités. Le nombre important d'EIE réalisées dans la région en prélude de l'exécution des projets mettent en exergue la place que les autorités accordent à la protection de l'environnement.
Toutefois, il convient de souligner que des efforts restent à faire, notamment en matière de gestion des ordures ménagères.

CHAPITRE XIV : EMPLOI ET TRAVAIL

Introduction

Eu égard à son importance, la question de l'emploi doit être au cœur de l'élaboration des politiques économiques et des plans de développement pour créer des possibilités de travail décent mais également d'instaurer une croissance plus soutenue. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime que plus de 600 millions (40 millions emplois/an) de nouveaux emplois doivent être créés d'ici à 2030 pour suivre le rythme auquel s'accroît la population mondiale en âge de travailler.

Au Sénégal, la problématique de l'emploi est au centre des préoccupations des autorités, notamment à travers le PSE. La résorption du chômage passe par une connaissance éclairée du marché de l'emploi. Ainsi, la Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale (DGTSS) et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) s'attellent à la production de statistiques de l'emploi de manière à avoir un système d'information sur le marché du travail et favoriser une prise de décision avisée.

Le rapport annuel de la DGTSS analyse la dynamique du marché du travail en mettant l'accent sur les fluctuations des établissements et des emplois induits.

En 2011, l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II), réalisée par l'ANSD, contenait un module « emploi » très détaillé qui permet le suivi des principaux indicateurs d'emploi et d'activité.

Le Recensement Général des Entreprises (RGE) de même que l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES), démarrée depuis 2014 et qui se réalise actuellement sur une base trimestrielle, donnent des informations actualisées sur le marché du travail.

Dans la région de Sédhiou, la population en âge de travailler est évaluée à 248 343 pour un taux d'occupation de 30%.

L'IRTSS et le SRSD sont les services déconcentrés de l'Etat qui se chargent de la production et de la gestion des statistiques du travail, des entreprises et associations. Lesquelles statistiques sont indispensables pour avoir un système d'information structuré à la disposition des décideurs et des utilisateurs privés locaux. L'IRTSS de Sédhiou produit un document de contribution au rapport national de la DGTSS.

Le SRSD procède à l'immatriculation au NINEA (Numéro d'Immatriculation National des Entreprises et Associations).

Ce chapitre évalue la force de travail disponible dans la région et décrit les différentes activités économiques et de la dynamique de la création d'entreprises dans la région.

XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL

La population en âge de travailler (personnes dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans) s'établit à 214 676 dont 110 758 femmes et 103 918 hommes, soit un taux de 41,8%. Elle est à peu près répartie dans les trois départements dans les mêmes proportions.

Tableau XIV.1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Population en âge de travailler		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Sédhiou	34,0%	34,0%	**34,0%**
Bounkiling	31,9%	31,5%	**31,7%**
Goudomp	34,1%	34,5%	**34,3%**
Région	**103918**	**110758**	**214676**

Source : ANSD. Données de projection, 2015

Le tableau qui suit donne la situation de l'occupation dans la région. L'horizon référentiel est élargi aux 12 derniers mois pour déterminer l'indicateur suivant l'activité habituelle, puisque l'activité est souvent marquée par des phénomènes saisonniers que la mesure sur les sept (7) jours précédents le passage de l'enquêteur, ne permet pas de cerner.

Le taux d'occupation est estimé à 30,0% par l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) dans la population des 15 ans ou plus. Cet indicateur mesure la part des personnes occupées, c'est-à-dire ayant un emploi parmi les personnes en âge de travailler à savoir celles ayant au moins 15 ans. Toutefois, pour utiliser l'indicateur à des fins de comparaisons ou pour cerner d'autres réalités sénégalaises (travail des enfants), l'indicateur est mesuré pour les personnes âgées de 10 ans et plus.

Ainsi, le taux d'occupation habituel des personnes âgées de 10 ans et plus est évalué à 24,4% au niveau régional contre 39,8% pour le niveau national.

Graphique XIV.1 : Evolution du taux d'occupation dans la région

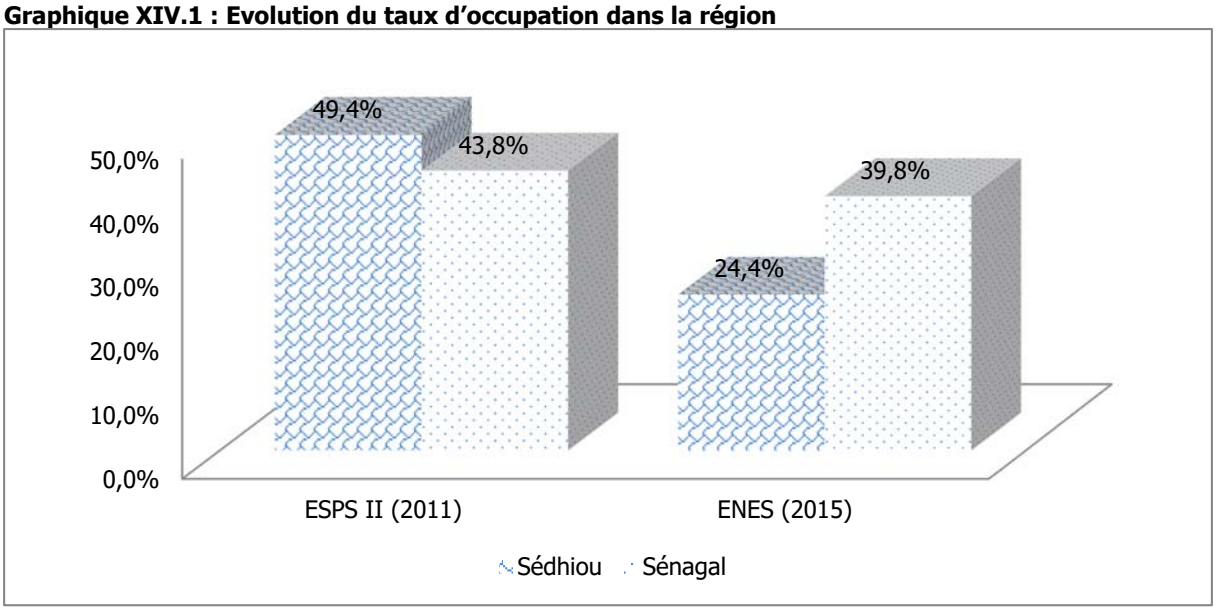

Source : ANSD. ENES, 2015

Au niveau national, le taux d'occupation habituelle a connu une baisse de 4 points entre 2011 et 2015. Par contre, pour la région de Sedhiou, l'indicateur s'est substantiellement replié en passant de 49,4% en 2011 à 24,4% en 2015, soit une baisse de 25 points en 4 ans.

Le tableau qui suit mesure l'activité dans la région. Il y ressort d'après l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) que le taux d'activité est estimé à 24,3% pour les 15 ans ou plus ; ce taux désignant le rapport entre les actifs ou main-d'œuvre et la population en âge de travailler, c'est-à-dire âgée de 15 ans ou plus. Pour les personnes âgées de 10 ans ou plus, le taux d'activité est de 42,8%. Ce taux a baissé entre 2011 et 2015 dans la région de Sédhiou en passant 51,2% à 31,7%. Le phénomène de l'exode vers les autres centres urbains du pays peut expliquer ce repli.

Tableau XIV.2 : Evolution des taux d'activité et de chômage dans la région

Circonscription administrative		Taux d'activité en %		Taux de chômage en %	
		10 ans et +	15 ans et +	10 ans et +	15 ans et +
ESPS II (1)	**Sédhiou**	51,2		3,6	
	Sénégal	48,8		10,2	
ENES (2)	**Sédhiou**	31,7	42,8	23,1	**24,3**
	Sénégal	47	59,6	15,3	**15,7**
Variation (2)-(1)	**Sédhiou**	**-19,5**		**19,5**	
	Sénégal	**-1,8**		**5,1**	

Source : ANSD. ENES, 2015

Selon le Bureau international du Travail (BIT), un chômeur est un actif sans emploi au courant de la semaine de référence, qui est activement à la recherche d'un travail et qui est immédiatement disponible ou est disposé à en occuper un dans les deux semaines suivant la date de l'interview. Le taux de chômage est obtenu en

rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 15 ans ou plus. Il est estimé à 24,3% au niveau régional pour une moyenne nationale de 15,7%.

XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

XIV.2.1. Ouvertures et fermetures d'établissements

Le tableau suivant donne la situation de l'activité économique de la région à travers les établissements ouverts dans chaque secteur d'activité. Les données de ce tableau sont obtenues en faisant un appariement des informations statistiques de l'IRTSS et du SRSD de Sédhiou.
268 établissements ont été ouverts dans la région en 2016 contre 185 en 2015, soit une hausse de 44,8% sous les effets des différents accroissements obtenus dans les trois départements (+44,9% à Sédhiou, +9,2% à Bounkiling et +173% à Goudomp). Par ailleurs, 86,2% des établissements ouverts sont à Sédhiou contre 8,2% pour Bounkilng et 5,6% pour Goudomp.

Tableau XIV.3 : Distribution et évolution des établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative

Activité principale	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Agriculture-horticulture-maraichage	120	9	7	136
Commerce	74	8	5	87
Travaux de génie civil	6			6
Elevage	13	1		14
Restauration	5	1		6
Hébergement	3			3
Fabrication article textile	3			3
Construction bâtiment	4			4
Autres	4	3	2	9
Total 2016	**231**	**22**	**15**	**268**
Total 2015	**159**	**20**	**5**	**185**
Variation %	**44,9**	**9,2**	**173**	**44,8**

Source : ANSD (NINEA et RNEA) et IRTSS de Sédhiou, 2016

Sur les 268 établissements déclarés ouverts en 2016, 50,7% sont dans le secteur de l'agriculture, 32,5% dans le commerce, 5,2% dans l'élevage, 2,2% dans la restauration et 3,4% dans d'autres secteurs d'activités.

Graphique XIV.2 : Répartition des entreprises selon l'activité principale

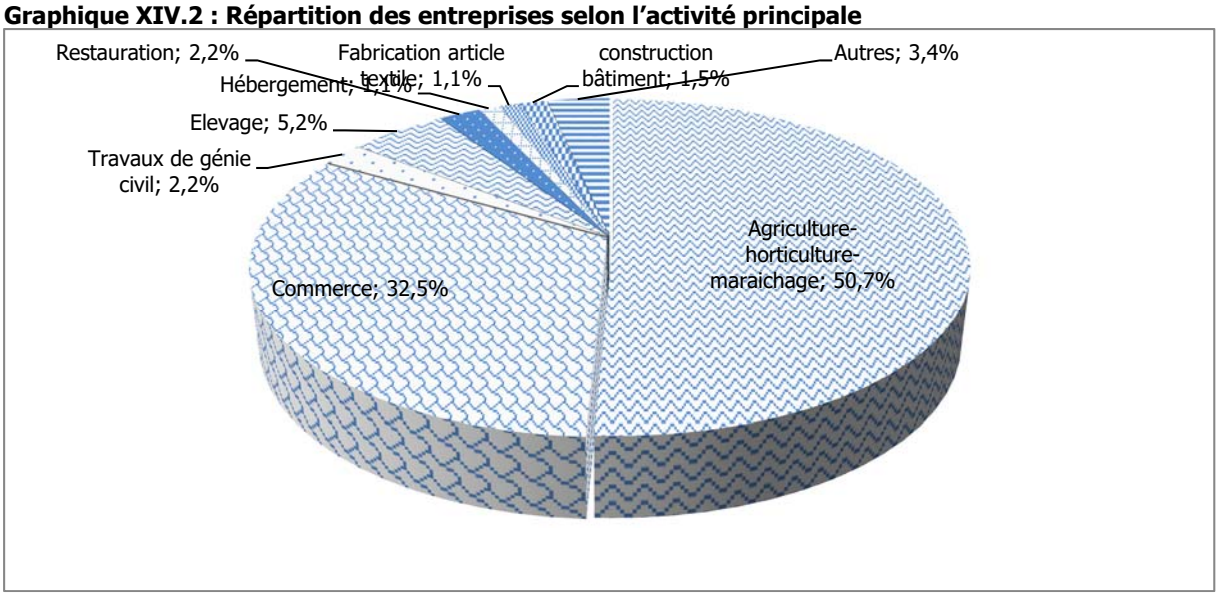

Source : ANSD (NINEA et RNEA) et IRTSS de Sédhiou, 2016

Ces établissements ouverts sont enregistrés sous différents statuts juridiques qui sont :

- **Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE)** qui est constitué par deux ou plusieurs personnes physiques ou morales pour une durée déterminée avec comme but exclusif de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou accroître les résultats de cette activité ;
- **La Société à Responsabilité Limitée (SARL)** est constituée par un individu (SARL unipersonnelle) ou entre deux ou plusieurs associés. Cette désignation concerne les unités dont le capital social est d'au moins un million (1.000.000) FCFA ;
- **L'Entreprise Individuelle (EI)** est une forme juridique qui concerne les personnes physiques dotée d'une personnalité juridique et désirant exercer une activité économique.

Tableau XIV.4 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique

Régime juridique	Nombre de NINEA créés		
	2015	2016	Variation %
Autres Associations Assimilées (AAA)	0	2	Nd
Entreprise individuelle (EI)	128	189	47,7
Groupement d'Intérêt Economique (GIE)	55	71	29,1
Société à Responsabilité Limitée (SARL)	2	5	150,0
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SUARL)	0	1	Nd
TOTAL	**185**	**268**	**44,9**

Source : ANSD (NINEA et RNEA) et IRTSS de Sédhiou, 2016

Le tableau ci-dessous met en exergue la forte tendance des établissements nouvellement ouverts à s'inscrire sous le régime d'Entreprise Individuelle. En effet, 7 entreprises sur 10 (70,5%) nouvellement créées se sont enregistrées sous ce régime juridique. Avec 71 nouvelles créations, soit 26,5% du nombre total d'établissements nouvellement ouverts, les Groupements d'Intérêt Economique constituent la deuxième forme la plus utilisée. Il faut noter également la présence de 5 nouveaux établissements enregistrés sous le statut « Société à Responsabilité Limitée », de deux associations et d'une Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SUARL).
Par rapport à 2015, les EI ont enregistré une hausse de 47,7% contre 29,1% pour les GIE.

XIV.2.2. SITUATION GLOBALE

Lors du Recensement Général des Entreprises (RGE 2016), il a été dénombré dans la région de Sédhiou 14 058 unités économiques, soit 3,4% du total national. Par forme d'exploitation, 99,8% des unités recensées sont informelles contre 0,2% pour le formel.
Près de la moitié des unités économiques (6113) se trouvent dans le département de Goudomp contre 5420 et 2525 unités pour Sédhiou et Bounkiling respectivement.
Par forme juridique, 99,3% des unités recensées dans la région sont des personnes physiques. La même tendance se reproduit au niveau départemental (la proportion des personnes morales est en deçà de 1% dans les trois départements).

Tableau XIV.5 : Répartition des unités économiques par circonscription administrative selon la forme juridique (%)

Circonscriptions administratives	Personne morale	Personne physique	Total
Sédhiou	0,9	99,1	100,0
Bounkiling	0,7	99,3	100,0
Goudomp	0,6	99,4	100,0
Ensemble	0,7	99,3	100,0

Source : ANSD. RGE, 2016

La répartition des unités économiques selon le régime juridique montre une plus forte présence des entreprises individuelles (82,9%) suivies des Groupements d'Intérêt économique (GIE) (15,5%). Par contre, les Sociétés à Responsabilité limitée (SARL) (0,5%), les Sociétés anonymes (SA) (0,2%) et les Sociétés unipersonnelles à Responsabilité limitée (SUARL) (0,2%) sont les moins représentées.

Tableau XIV.6 : Répartition des unités économiques par circonscription administrative selon le régime juridique (%)

Circonscriptions administratives	Entreprise individuelle	SUARL	SA	SARL	GIE	Autres formes	Total

						juridiques	
Sédhiou	85,2	0,3	0,3	0,3	13,2	0,6	100,0
Bounkiling	82,9	0,0	0,0	1,0	14,3	1,9	100,0
Goudomp	78,5	0,0	0,0	0,6	20,9	0,0	100,0
Ensemble	82,9	0,2	0,2	0,5	15,5	0,7	100,0

Source : ANSD. RGE 2016

Cette prépondérance des entreprises individuelles se reproduit au niveau départemental. Les Sociétés à Responsabilité limitée (SARL), les Sociétés anonymes (SA) et les Sociétés unipersonnelles à Responsabilité limitée (SUARL) ne dépassent pas la proportion de 0,6%, quel que soit le département considéré. Les personnes morales sont majoritairement des Groupements d'Intérêt économique (GIE) qui représentent 20,9% des unités économiques à Goudomp, 14,3 % à Bounkiling et 13,2% à Sédhiou.

Graphique XIV.3 : Répartition des entreprises selon la branche d'activité

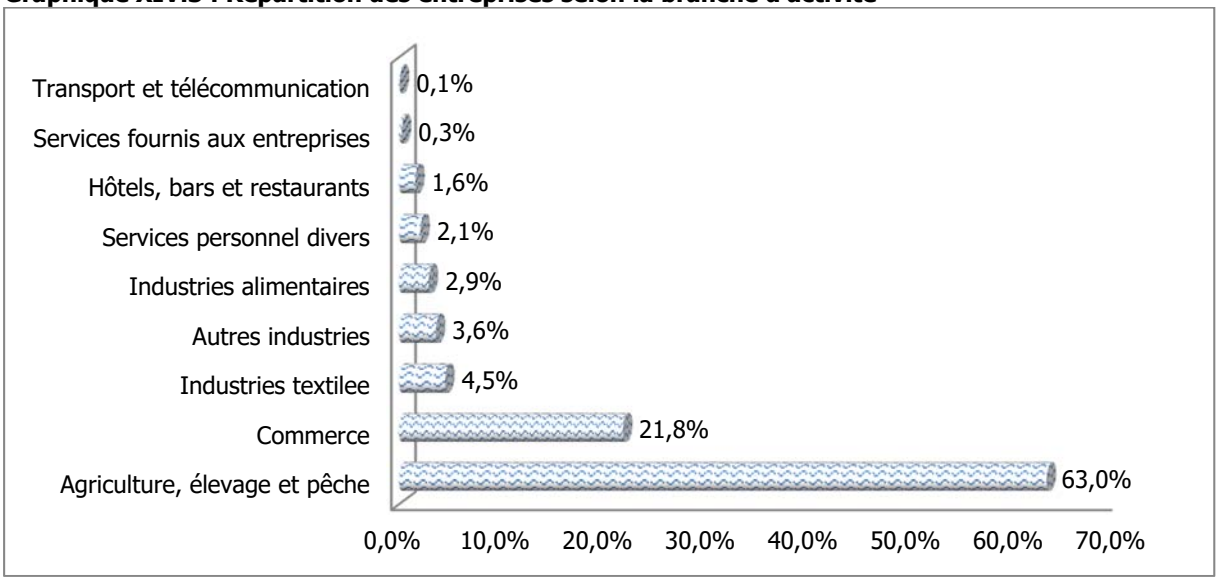

Source : ANSD. RGE, 2016

Selon la branche d'activités, la répartition du nombre d'entreprises laisse entrevoir une prédominance de l'agriculture au sens large avec un peu moins des deux tiers des unités économiques de la région (63,0%) et dans une moindre mesure les unités évoluant dans le commerce (21,8%). Les autres branches d'activité représentent chacune moins de 5%.

Au cours de l'année 2016, un établissement a connu des difficultés ; ce qui l'a conduit à une cessation d'activités ou à une fermeture.

Graphique XIV.4 : Evolution du nombre d'établissements fermés ou en cessation d'activité dans la région entre 2015 et 2016

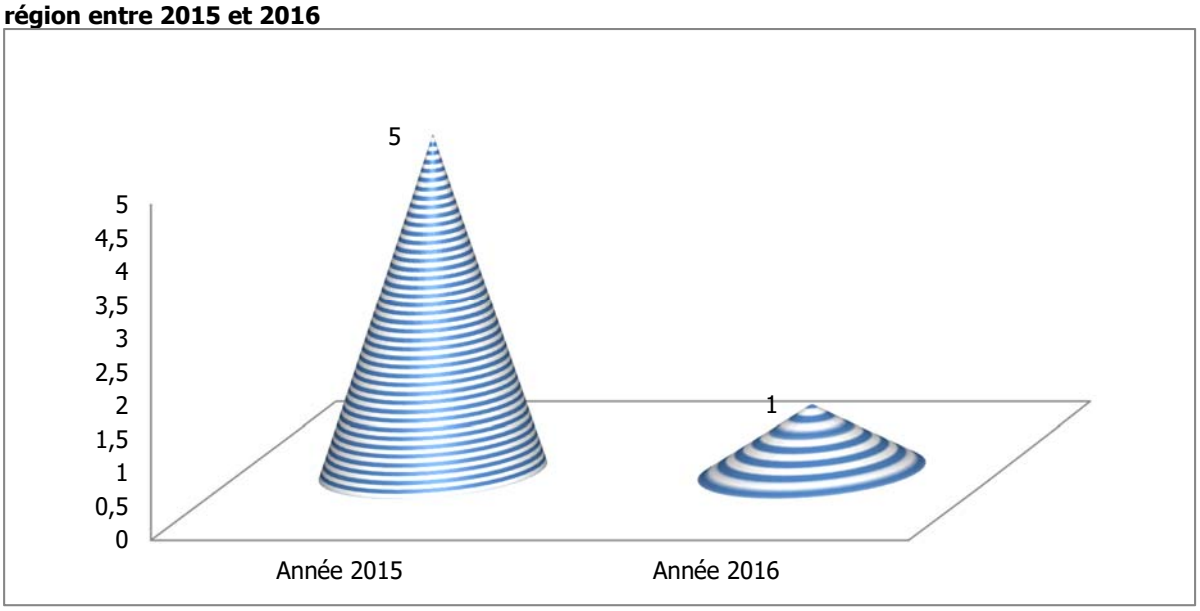

Source : IRTSS de Sédhiou, 2016

En 2015, 5 fermetures ou cessation d'activités ont été enregistrées par l'IRTSS de Sédhiou, soit une baisse de 60,0% en 2016. Toutefois, de façon globale, la question de la situation d'activité actuelle des entreprises a été prise en compte dans le RGE. La situation actuelle d'arrêt momentané d'une entreprise correspond à une suspension des activités pendant quelques temps. Il s'agira alors de voir l'état actuel d'activité de l'entreprise (en activité ou en cessation d'activité temporaire). Quel que soit le département considéré, il apparait que la quasi-totalité des unités rencontrées sont effectivement en activité et non en cessation temporaire.

Tableau XIV.7 : Répartition des unités économiques selon l'état d'activités par circonscription administrative (%)

Circonscriptions administratives	Actif	En arrêt momentané	Total
Sédhiou	99,95	0,05	100
Bounkiling	99,90	0,10	100
Goudomp	99,92	0,08	100

Source : ANSD. RGE, 2016

L'analyse de la répartition des entreprises actives montre que la plus grande de ces dernières est localisée dans le département de Goudomp avec une part de 43,5%. Il s'en suit celui de Sédhiou avec 38,5% et les 18,0% restants se trouvent à Bounkiling. Le facteur explicatif des arrêts momentanés d'entreprises enregistrés dans la région est le manque de fonds.

XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le contrat de travail est un type de contrat par lequel une personne (employée) s'engage à effectuer un travail pour un employeur moyennant une rémunération. Les contrats de travail enregistrés sont de deux types :

- Les contrats à durée indéterminée (CDI) ;

- Les contrats à durée déterminée (CDD).

Cependant, les statistiques de l'IRTSS ne donnent que la répartition par sexe.

Tableau XIV.8 : Répartition des contrats de travail selon le sexe du bénéficiaire

Année	Homme	Femme	Ensemble
Année 2015	71	24	95
Année 2016	191	48	239
Variation en %	169,0	100,0	151,6

Source : IRTSS de Sédhiou, 2016

En 2016, l'IRTSS de Sédhiou a enregistré 239 contrats de travail contre 95 en 2015, soit une hausse de 151,6%. La distribution des contrats de travail selon le sexe met en exergue la prédominance des hommes sur les femmes. En effet, 191 hommes ont bénéficié d'un contrat de travail contre 48 femmes.

XIV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Variété des initiatives surtout dans l'agriculture, le commerce et la restauration ;
- Disponibilité de la main d'œuvre.

XIV.4.2. CONTRAINTES

- Manques d'information sur les conditions d'ouverture d'un établissement ;
- Manque de fonds pour financer les activités des entreprises ;
- Manque de formation de la main d'œuvre.

Conclusion

La résorption du chômage est au centre de toute économie qui aspire à une émergence. Fort de ce constat, l'Etat du Sénégal, à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), vise à atteindre cet objectif dans les moyen et long termes. Les préalables, à savoir la disposition d'informations détaillées sur le marché du travail, ont été assurés par des structures comme l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et la Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale (DGTSS). Ainsi, la population régionale en âge de travailler est évaluée à 214676 Pour les statistiques des entreprises, 268 établissements ont été ouverts en 2016 et un seul a fermé durant la même année. Le RGE évalue le nombre total d'unités économiques de la région à 14 058 en 2016.

Au total, 239 contrats ont été enregistrés dans la région au cours de l'année 2016. En dépit de ces résultats parfois encourageants obtenus sur le marché du travail, il urge de trouver une solution structurelle à la précarité des emplois créés dans la

région (la proportion de l'emploi salarié est 11,1% selon ENES 2015).

CHAPITRE XV : TRANSPORT

Introduction

Le transport joue un rôle essentiel dans le développement économique du pays, partant, dans le bien-être de la population.
A travers sa tâche principale consistant à assurer le déplacement des personnes et la circulation des biens, il a un impact considérable sur la vie de nombreuses personnes en contribuant à la création d'emplois (directs et indirects), au développement d'autres secteurs, au désenclavement des populations et à l'accessibilité des services sociaux. La région de Sédhiou dispose de réels atouts économiques dont le développement est assujetti à l'amélioration du transport.
En effet, sa position géographique fait d'elle une zone de transit dans le cadre des échanges commerciaux entre le Sénégal et certains pays limitrophes (Gambie et Guinée Bissau) mais aussi entre la région et les autres localités du pays. De même, la région de Sédhiou est un réservoir de ressources naturelles diverses et abondantes.
En dépit de ces potentialités, certaines parties de la région sont enclavées. En outre, les systèmes de transport (routier, aérien et fluvial) y sont faiblement développés.
Pour relever ces défis et valoriser le potentiel économique de la région, des initiatives sont prises par l'Etat du Sénégal appuyé par certains partenaires comme le Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC), le Programme d'Appui au Programme National d'Investissement de l'Agriculture du Sénégal (PAPSEN) et le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), etc. Le PPDC et le PAPSEN interviennent surtout dans le traitement des points critiques.
Toutefois, le projet phare de la région dans le domaine reste la construction de la boucle du Boudié qui va coûter 46 milliards FCFA et dont les travaux vont démarrer en 2017.
Le présent chapitre analyse les transports terrestres de la région à travers les infrastructures routières et le parc automobile.

XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES

Le transport terrestre désigne le transport routier et ferroviaire des personnes et des marchandises. Le transport routier s'exerce sur la route et . le transport ferroviaire par le biais du chemin de fer. Toutefois, ce dernier type de transport n'existe pas encore dans la région.

XV.1.1. LE TRANSPORT ROUTIER

XV.1.1.1 Classification du réseau routier

Le décret n°2012-1440 du 14 décembre 2012 portant classification du réseau routier national distingue quatre (4) classes de routes dont la hiérarchie est la suivante :

- Une route nationale (N) assure la liaison entre les capitales régionales et les localités ayant un intérêt national ou international ;
- Une route régionale (R) assure la liaison entre les chefs–lieux de département ou les localités présentant un intérêt régional ;
- Une route départementale (D) assure la liaison entre différents chefs-lieux d'arrondissement ou des localités présentant un intérêt pour le département ;
- Une voie urbaine (VU) est constituée par les axes principaux des communes.

XV.1.1.2 Réseau routier

Le réseau routier, d'une longueur estimée à 1569 km, se compose comme suit :

- 354 Km de routes nationales ;
- 223 Km de routes régionales ;
- 363 Km de routes départementales ;
- 64 Km de voiries urbaines ;
- 570 km de routes non classées.

Tableau XV.1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016
Nationales	Bitumées (km)	95	95	94	94	111	111	300	300
	Non bitumées (km)	54	54	0	0	0	0	54	54
	Total (km)	149	149	94	94	111	111	354	354
Régionales	Bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non bitumées (km)	88	88	135	135	0	0	223	223
	Total (km)	88	88	135	135	0	0	223	223
Départementales	Bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non bitumées (km)	117	117	135	135	111	111	356	363
	Total (km)	117	117	135	135	111	111	356	363
Non classées	Bitumées (km)	2	2	0	0	0	0	2	2
	Non bitumées (km)	165	165	194	233	150	172	509	570

	Total (km)	167	167	194	233	150	172	511	572
Voiries urbaines	**Bitumées (km)**	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non bitumées (km)	19	19	13	13	33	33	64	64
	Total (km)	19	19	13	13	33	33	64	64
Ensemble	**Bitumées (km)**	96	96	94	94	111	111	302	302
	Non bitumées (km)	443	443	456	456	294	294	1206	1267
	Total (km)	539	539	550	550	405	405	1508	1569

Source : Service Régional des Routes de Sédhiou, 2016

Par rapport à 2015, le réseau routier de la région a connu une hausse de 4,0% sous l'effet de l'accroissement des routes non classées (+11,4%) dans les départements de Bounkiling et Goudomp.

Il ressort de l'analyse de ces statistiques globales du réseau que le système routier de la région est constitué essentiellement de routes non bitumées (8 km sur 10 de route de la région sont non bitumées).

Graphique XV.1 : Répartition du réseau routier de la région selon l'état

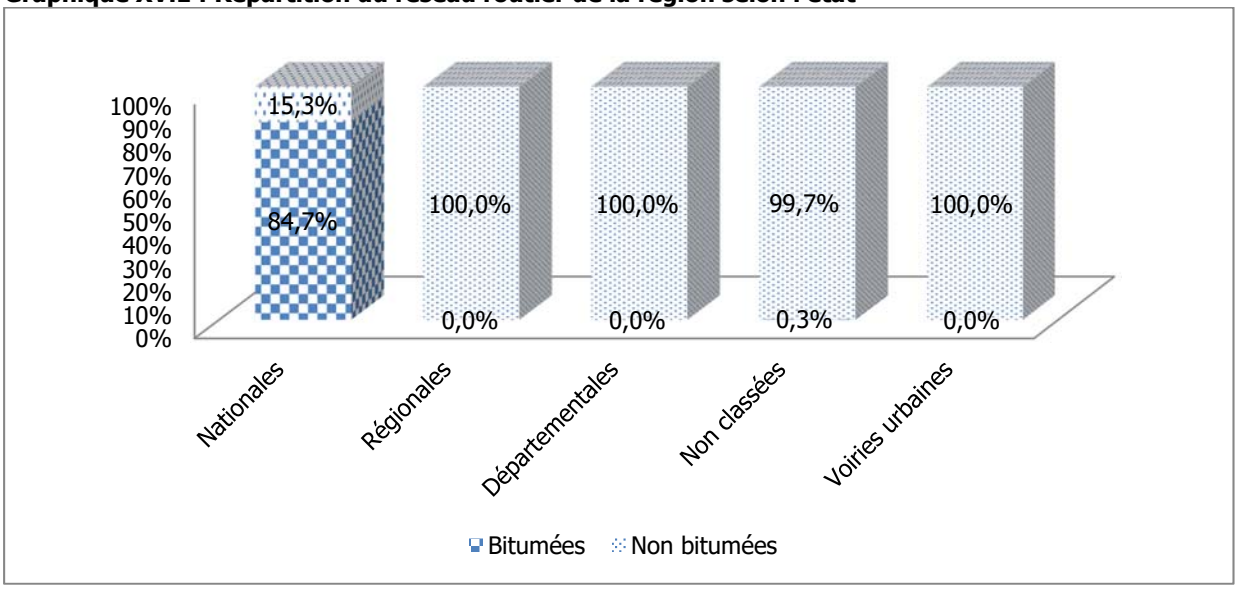

Source : Service Régional des Routes de Sédhiou, 2016

A part les routes nationales, longues de 302 km et bitumées à hauteur de 84,7%, toutes les autres routes de la région sont non bitumées.

Tableau XV.2 : Projets en cours dans la région

Nature	Linéaire (km)	Département
Piste Kéréwane – Boussimballo	21	Sédhiou
Piste Diaroumé – Toubamoricounda	29,5	Bounkiling
Piste Sénoba – Sassita	14	Bounkiling
Piste Médina Wandifa - Djinani	25	Bounkiling

Piste Djibanar-Bafata	12,8	Goudomp
Piste Singhere-Kaour	5,5	Goudomp
Piste Singhere-Mangacounda	4,9	Goudomp
SAMINE-MARSAYE	10,5	Goudomp

Source : Service Régional des Routes de Sédhiou, 2016

Des projets sont en cours de réalisation pour désenclaver certaines parties de la région. Dans le département de Sédhiou, la piste de Kéréwane-Boussimballo (21 km) est en cours de réalisation.
En outre, pour désenclaver certaines zones de production dans les départements de Bounkiling et Goudomp, respectivement 3 et 4 tronçons y sont en cours de réalisation.

XV.1.2 TYPES DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL

XV.1.1.3 Transports voyageurs : urbain et interurbain

- ✓ **Le transport urbain**

Le transport urbain est assuré par des vélo-taxi et par des véhicules à traction animale.

- ✓ **Le transport interurbain**

Le transport interurbain est organisé à partir des gares routières implantées dans la région. Il assure le déplacement de voyageurs à l'intérieur de la région et vers les régions limitrophes et la Gambie. Les principales destinations sont Ziguinchor, Kolda Madina Wabdifa, etc.
La destination Dakar est desservie par des bus à partir de la ville de Sédhiou.

XV.1.1.4 Transport de marchandises

A l'image du transport des voyageurs, le transport des marchandises est assuré par les charrettes, les vélo-taxi et certains types de véhicules spécialisés. Le ravitaillement en marchandises se fait à partir de Ziguinchor et plus généralement à partir de Dakar.

XV.1.1.5 Transport fluvial

Une centaine de pirogues et des bacs sont utilisés dans le transport avec un déploiement de cette activité sur quelque 35 sites de traversée, de part et d'autre du fleuve Casamance et de son affluent le Sougrougrou.

XV.2. PARC AUTOMOBILE ET PERMIS DE CONDUIRE

XV.2.1. NOUVELLES IMMATRICULATIONS

Le parc automobile en 2016 (nombre de véhicules immatriculés à Sédhiou) s'établit à 130 véhicules. Il est dominé par les deux roues (motos) avec 47 immatriculations ; suivent les voitures particulières (36) et les autocars (18 immatriculations).
. Le parc compte également 11 camions, 10 camionnettes et un tracteur.

Graphique XV.2 : Répartition du parc automobile selon le type de véhicule

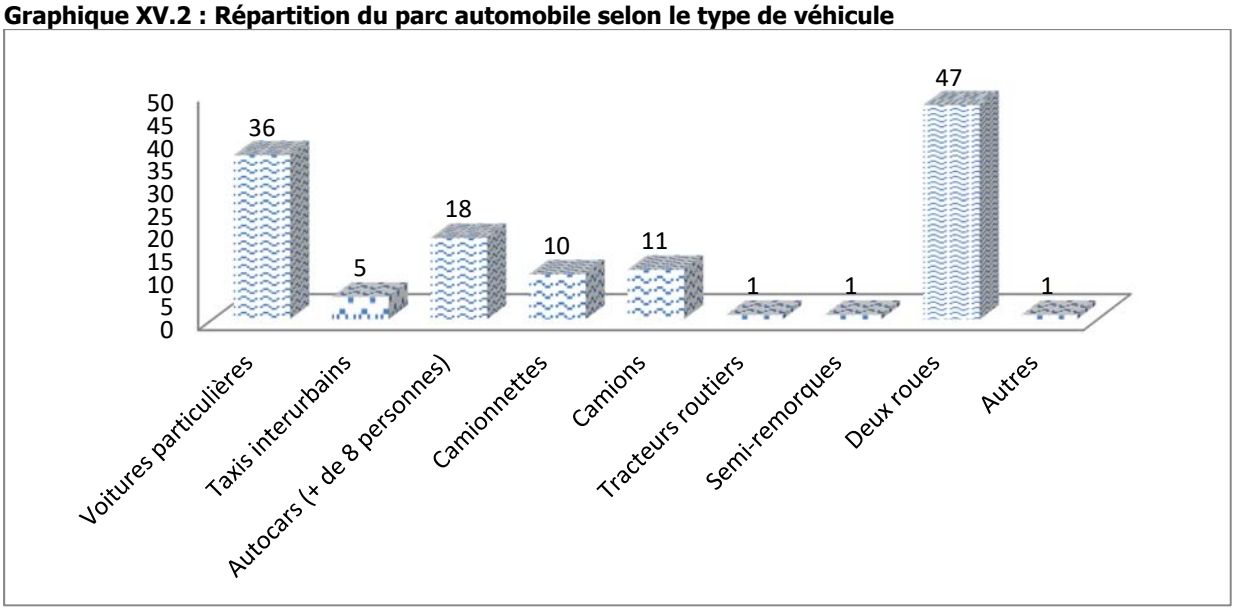

Source : Service Régional des Transports de Kolda, 2016

La répartition selon l'âge fait état d'une prédominance des véhicules de plus de 10 ans (69) contre 47 pour les nouveaux qui sont essentiellement des motos.
Les véhicules dont l'âge est compris entre 6 et 10 ans se chiffrent à 14 soit 10,8% du parc de 2016.

Tableau XV.3 : Répartition du parc automobile selon le type de véhicule et l'âge

Type de Véhicule	Age des véhicules		
	De 0 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans
Voitures particulières		9	27
Taxis interurbains		3	5
Autocars (+ de 8 personnes)			15
Camionnettes		1	9
Camions		1	10
Tracteurs routiers			1
Semi-remorques			1
Deux roues	47		
Autres			1
Total	47	14	69

Source : Service Régional des Transports de Kolda, 2016

Au total, 61 véhicules ont été nouvellement immatriculés dans la région. Les motos (77,0%) et les voitures particulières (14,8%) prédominent. Trois autocars, un camion et une camionnette complètent le lot des nouvelles immatriculations.

Tableau XV.4 : Répartition des véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Types de Véhicules immatriculés	Année 2016
Voitures particulières	9
Autocars (+ de 8 personnes)	3
Camionnettes	1
Camions	1
Deux roues (motos)	47
Total	**61**

Source : Service Régional des Transports de Kolda, 2016

Selon l'état des véhicules nouvellement immatriculés, 77% des véhicules sont neufs contre 23% pour les occasions.

Graphique XV.3 : Répartition des véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

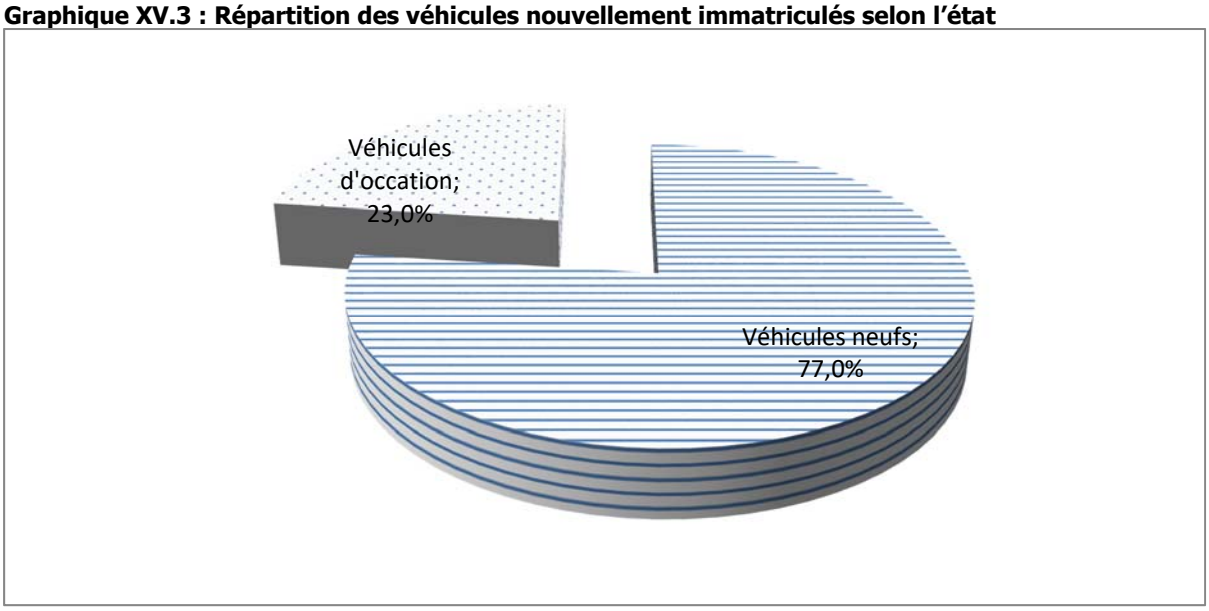

Source : Service Régional des Transports de Kolda, 2016

XV.2.2. PERMIS DE CONDUIRE

Le tableau donne la répartition des inscrits et des admis au code de la route et la conduite en 2016. Il y ressort que 260 candidats ont été déclarés admis au code de la route sur 415 inscrits, soit au de réussite de 62,7%. Pour la conduite, le taux s'établit à 63,2% (258 admis sur 408 inscrits).

Tableau XV.5 : Répartition des inscrits et d'admis aux examens de code de la route et de la conduite selon le type de permis

Type de permis	Code de la route			Conduite		
	Inscrits	admis	taux	Inscrits	admis	taux

Véhicules légers	140	90	64,3%	220	115	52,3%
Poids lourds	190	150	78,9%	100	98	98,0%
Transport en commun	85	20	23,5%	88	45	51,1%
Ensemble	415	260	62,7%	408	258	63,2%

Source : Service Régional des Transports de Kolda, 2016

Selon le type de permis, l'essentiel des inscrits au code de la route optent pour les poids lourds (190) et les véhicules légers (140). De même, pour la conduite, 115 personnes se sont inscrites pour le permis des véhicules légers contre 98 pour les poids lourds.

XV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV.3.1. ATOUTS

Les principaux atouts du transport sont :

- La situation géographie de région ;
- La proximité avec la Gambie ;
- La demande importante en transport interurbain et intra-urbain ;
- L'existence de vélos-taxis ;
- L'existence de charrette pour le transport de marchandises ;
- L'existence de bus « horaires » entre Dakar et Sédhiou.

XV.3.2. CONTRAINTES

Les principales contraintes du transport sont :

- La vétusté du parc automobile ;
- L'insuffisance du réseau routier intra urbain et inter urbain ;
- L'insuffisance des pistes de production ;
- La méconnaissance du code de la route par les conducteurs de vélos taxis ;
- Le coût élevé du transport.

XV.3.3. PERSPECTIVES

- Bitumage de la boucle du Boudié ;
- Construction de plusieurs pistes pour désenclaver les zones de production.

Conclusion

Le transport est incontournable dans le processus de transformation de l'économie de la région. Son développement peut avoir un effet d'entrainement sur beaucoup de secteurs.

Conscient des enjeux d'un développement cohérent du transport pour l'essor économique et social, l'Etat du Sénégal a entrepris des programmes qui vont

permettre de réhabiliter, de bitumer ou d'aménager des routes et des pistes à caractère intégrateur pour favoriser les échanges entre la région et les pays limitrophes mais aussi faciliter la collecte et l'évacuation des produits agricoles et halieutiques vers d'autres grands centres commerciaux (Ziguinchor et Kolda). En dépit de ces initiatives, le transport n'est pas encore développé dans la région au regard des moyens de transports utilisés surtout dans les centres urbains.

Pour transformer l'économie de la région et lui permettre de devenir un carrefour dans le commerce intérieur du Sénégal, vu sa situation géographique, son poids dans la production agricole (anacarde et riz pluvial), halieutique (poisson et crustacés), entre autres, il est important d'avoir un bon maillage en routes bitumées et en pistes.

CHAPITRE XVI : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE

Introduction

L'accès à une énergie, surtout l'électricité, représente une opportunité incroyable et un impératif pour le développement économique (l'amélioration des résultats scolaires, les informations à travers les radios et télévisions deviennent plus accessibles, les consultations médicales sont de meilleure qualité, l'économie se développe grâce à l'installation d'unités comme les ateliers de couture, de menuiseries de bois et métallique, etc.). Toutefois, une bonne partie de la population de la région n'ont pas accès à l'électricité en dépit des efforts de l'Etat et de certains partenaires comme le Programme pour la Promotion des Energies Renouvelables, de l'Electrification rurale et de l'Approvisionnement Durables en Combustible Domestique (PERACOD) et le projet Electrification Rurale Sénégal (ERSEN).
Concernant les ressources minières, elles sont des biens précieux, des facteurs de progrès qui jouent un rôle important dans le succès économique des nations et le bien-être de l'homme. Ainsi, l'extraction de ces ressources doit être faite dans une transparence totale.
Dans ce sillage, le Sénégal a obtenu le statut de « Pays candidat » à l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et s'engage à publier régulièrement les recettes tirées de l'exploitation des industries extractives et les paiements versés à l'Etat par les compagnies.
A part les indices de phosphate constatés dans trois localité de la région, elle ne dispose que de sable et de latérite comme ressources minières.
Dans le domaine industriel, aucune grande unité de production n'est répertoriée dans la région. Il y a toutefois des initiatives dans ce sens qui peuvent s'avérer payantes à l'avenir.
Ce chapitre se donne comme objectif d'analyser les secteurs des mines, de l'énergie et de l'industrie de la région.

XVI.1. INDUSTRIE

Les unités existantes, sont constituées essentiellement par l'usine de Transformation du sésame de Faoune (département de Bounkiling), l'unité de transformation des produits halieutiques (fumage et séchage) de Goudomp (Département de Goudomp), l'usine de fabrication des aliments COA-ID de Sédhiou, la fromagerie de Sédhiou (département de Sédhiou), les scieries de Gyls (Tanaff) et de Koussy (source : PRDI).
A côté de ces informations spécifiques, le Recensement Général des Entreprises (RGE) a fourni des données plus larges sur les unités économiques de la région. Ainsi, il a été recensé à cet effet 14 058 unités économiques en 2016 dont 97,3% de personnes physiques et 0,7% de personnes morales. A l'instar du niveau national, le

tissu économique de la région est fortement dominé par les PME qui regroupent les entreprenants, les très petites, les petites et les moyennes entreprises. En effet, la répartition des unités économiques recensées laisse apparaitre une forte prédominance des très petites entreprises (71,7%). Viennent ensuite les entreprenants (28,2%), les petites entreprises (0,1%). Selon cette classification, il n'y a aucune moyenne ou grande entreprise dans la région.
La répartition de ces unités, selon la forme d'exploitation, met en exergue la prééminence du secteur informel (près de 9 unités économiques sur 10).
Dans la région de Sédhiou, 78,4% des personnes morales recensées ont un capital social de moins d'un million. En outre, les personnes morales dont le capital social est compris entre 1 et 10 millions y représentent près de 15,5%. Pour les unités dont le capital social est compris entre 10 et 100 millions et plus de 100 millions, elles représentent respectivement 5,2% et 1,0%.
Pour les personnes physiques, il apparait, selon les données, qu'il n'est pas nécessaire de disposer de beaucoup de ressources pour démarrer une activité économique. En effet, 64,2% des personnes physiques ont démarré leurs activités avec moins de 100 000 FCFA. 11,8% disposaient de montants compris entre 100 000 et 250 000 FCFA comme fonds de démarrage. Il y a seulement 9,0% qui ont démarré avec plus de 1 000 000 de FCFA.

XVI.2. MINES

XVI.2.1. SITUATION DES CARRIERES ET DES MINES

Sédhiou est l'une des régions du pays les moins dotées en ressources minières. En effet, la région ne dispose que de sable et de latérite comme ressources minières. Toutefois, ces deux matériaux jouent un rôle important dans la construction des bâtiments et des routes.

Tableau XVI.1 : Situation des carrières

Type	Nombre	Localisation
Sable	7	Diende, Diatouma, Kandiadiou, Faoune, Diendieme, Diattacounda, kaour, Boumouda, Medina Wandifa, Sare Mody, Diannah Bah
Total année 2015	12	
Total année 2016	12	

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie de Sédhiou, 2016

L'analyse de ce tableau montre qu'il existe 7 carrières de sable réparties sur l'ensemble du territoire régional.
Les carrières existantes sont les carrières traditionnelles et on les retrouve à Diende, Diatouma, Kandiadiou, Faoune, Diendieme, Diattacounda, Kaour, Boumouda, Médina Wandifa, Saré Mody, Diannah Bah.

XVI.2.2. PRODUCTION DES MINES ET CARRIERES

La production en volume de sable et de latérite ainsi que les revenus financiers générés par ces activités sont contenus dans le tableau qui suit.

Tableau XVI.2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	Année 2015		Année 2016		Variation	
	Volume (en m³)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume (en m³)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume	Valeur
Latérite	8900	1780000	8050	1610000	-9,6%	-9,6%
Sable	1400	140000	4300	430000	207,1%	207,1%
Total	**10300**	**1920000**	**12350**	**2040000**	**19,9%**	**6,3%**

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie de Sédhiou, 2016

Avec une production de 8 900 m³ en 2015, la production de latérite a légèrement baissé pour atteindre 8 050 m³ en 2016, soit un repli de 9,6%. Quant aux ressources générées par l'exploitation de cette ressource, elles passent de 1 780 000 F CFA en 2015 à 1 610 000 F CFA en 2016. Par contre, la production de sable a connu une augmentation substantielle. En effet, le volume de production de 2015 a été multiplié par 3 (1 400 m³ en 2015 contre 4 300 m³ en 2016). Cette importante progression peut être expliquée par la forte demande due aux nombreux chantiers de construction constatés dans la région.

XVI.3. ENERGIE

XVI.3.1. ENERGIE ELECTRIQUE

Cette partie concerne la production et les abonnés de la SENELEC au niveau de la région de Sédhiou.

XVI.3.1.1 production

Le tableau suivant met en exergue la puissance installée, c'est-à-dire le nombre de mégawatts mis en service.

Tableau XVI.3 : Evolution de la puissance installée et de l'énergie non distribuée à la clientèle entre 2014 et 2015

Production	Zone			
	Urbain		Rural	
	2015	2016	2015	2016
Puissance Installée en MW	2,2	4	ND	1,72

Source : SENELEC de Sédhiou, 2016

Le nombre de mégawatts mis en service est passé de 2,2 en 2015 à 4 mégawatts en 2016, soit une hausse 81,8%. Cette forte hausse est expliquée par la mise en place, en 2016, d'une nouvelle centrale d'une capacité de 1,8 MW (celle de Bacoum).

XVI.3.1.2 abonnés

Une bonne partie de la fourniture électrique de la région de Sédhiou est assurée par la SENELEC dont l'électricité est produite à partir de la centrale de Boutoute (région de Ziguinchor) et de deux centrales secondaires installées à Marssassoum et à Bacoum.

Le nombre d'abonnés au réseau de la SENELEC est de 10 000 clients dont 7 036 en zone urbaine et 2 964 en zone rurale. L'électrification rurale est encore timide dans la région. En effet, 139 villages ont accès à l'électricité ou à l'énergie solaire. Au total, un chiffre d'affaires de l'ordre de 87 millions FCFA est généré chaque année par la SENELEC au niveau de la région de Sédhiou.

XVI.3.2. AUTRES SOURCES D'ENERGIE

XVI.3.2.1 Produits pétroliers

Le stockage et la distribution des hydrocarbures sont assurés au niveau de la région par 5 stations-services. L'ensemble de ces stations se trouvent dans les départements de Sédhiou et de Bounkiling. En effet, respectivement 2 et 3 stations-services se trouvent dans ces départements.

Tableau XVI.4 : Evolution du nombre de stations-service par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de stations-service		
	2015	2016	Variation %
Sédhiou	2	2	**0,0%**
Bounkiling	3	3	**0,0%**
Région	5	5	**0,0%**

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés de Sédhiou, 2016

Le nombre de stations-services dont dispose la région n'a pas connu de changement entre 2015 et 2016 (5 stations).

XVI.3.2.2 Energie pour la cuisson

Les habitudes des ménages de la région en matière d'usage de combustible pour la cuisson sont marquées par l'usage essentiel du bois de chauffe, du charbon et du gaz dans une moindre mesure.

En effet, selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), seuls 1,4% des ménages de la région utilisent le gaz pour la cuisson. Par contre, pour le bois, 91,3% ménages de la région sont concernés contre 50,4% pour le niveau national. De même, 6,8% des ménages utilisent le charbon comme combustible, alors que la moyenne nationale est de 14,8%. Pour lutter contre ces pratiques qui sont sources de déforestation, l'Etat se lance dans une logique de diversification et de substitution des combustibles à travers une solution alternative consistant à développer et à disséminer des bio digesteurs sur l'ensemble du territoire régionale. Dans le cadre du Programme National de Bio gaz Domestique (PNB), il est annoncé l'installation dans la région de

500 bio-digesteurs subventionnés par l'Etat du Sénégal. D'autres initiatives pour la promotion des énergies renouvelables sont notées dans la région.

XVI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVI.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de mines :
   - ❖ Bonne qualité des matériaux pour la construction ;
   - ❖ Existence de site pouvant abriter des carrières de sable.

2. En matière d'énergie :
   - ❖ Disponibilité des ressources forestières ;
   - ❖ Présence de projets et programmes intervenant dans le secteur ;
   - ❖ Disponibilité de sources d'énergie renouvelable ;
   - ❖ Existence de lignes moyenne tension pouvant alimenter la région.

3. En matière d'industrie :
   - ❖ Existence de matières premières ;
   - ❖ Existence de main d'œuvre ;
   - ❖ Existence de petites entreprises et d'initiatives individuelles.

XVI.4.2. CONTRAINTES

1. En matière de mines :
   - ❖ Exploitation clandestine des carrières (absence d'autorisation) ;
   - ❖ Absence de moyens de contrôle dans les carrières.

2. En matière d'énergie :
   - ❖ Insuffisance du réseau électrique ;
   - ❖ Faible valorisation des énergies renouvelables ;
   - ❖ Poteaux électriques en bois ;
   - ❖ Faible taux d'électrification rural.

3. En matière d'industrie :
   - ❖ Enclavement de beaucoup de localités de la région.

XVI.4.3. PERSPECTIVES

1. En matière de mines :
   - ❖ Des indices de phosphate dont les gisements sont en profondeur de 80m, 86m et 124m sont identifiés respectivement au niveau de Tanaff, Saamine et Diannah Malary.

2. En matière d'énergie :

- 500 bio digesteurs vont être installés dans région par le PNB ;
- Electrification de beaucoup de villages de la région dans le cadre du PUDC.

Conclusion

La région de Sédhiou ne dispose pas encore d'unité industrielle. Elle n'est pas non plus nantie en matière de ressources minières. Le sable et la latérite, même si des indices de phosphate y sont découverts, restent les seules ressources minières en cours d'extraction dans la région. Dans le domaine de l'énergie, des initiatives sont prises par les autorités en collaboration avec des partenaires techniques et financiers pour inverser la tendance. Puisque l'accès à l'électricité est faible dans la région surtout en milieu rural est en deçà de 30,0% et que le bois de chauffe reste le principal combustible utilisé pour la cuisson (91,3%% des ménages). Toutefois, le PNB ainsi que les autres initiatives qui sont notées dans la région peuvent donner aux ménages une certaine autonomie énergétique.

CHAPITRE XVII : COMMERCE ET ARTISANAT

Introduction

Le commerce joue un rôle essentiel dans la distribution et l'échange de marchandises, d'une part, à l'intérieur de la région et, d'autre part, entre la région et les localités limitrophes. L'échange de biens et de services entre agents constitue une dimension particulièrement importante de l'activité économique. C'est une branche de l'économie qui a une forte propension à créer des emplois au Sénégal (9,8% en 2015[6]). La valorisation de l'activité commerciale au Sénégal en général et dans la région en particulier pourrait être une solution pour lutter contre le chômage et la pauvreté (70,2% des employés du secteur sont rémunérés, soit en espèce ou en nature ou bien d'autres avantages[7]).

Le secteur de l'artisanat est aussi une composante importante de l'activité économique de la région et du pays de façon générale. Afin d'impliquer ce secteur dans le processus de l'émergence économique du pays, les pouvoirs publics ont pris l'option d'ouvrir la commande de l'Etat et 15% du mobilier national à la production artisanale.

Toutefois, la faible capacité financière et matérielle en plus d'un poids informel important réduisent les chances des artisans de la région pour saisir cette belle opportunité.

Ce chapitre se donne comme objectif d'analyser les secteurs du commerce et de l'artisanat de la région à travers respectivement les marchés, les acteurs, les principales denrées consommées, la qualité des matériels utilisés par les commerçants et les inscrits à la chambre de métiers.

XVII.1. COMMERCE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique (INSEE) définit le commerce comme étant une activité qui consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures).

XVII.1.1. MARCHES ET ACTEURS

Les marchés sont, par excellence, les lieux dédiés à l'activité de commerce laquelle activité est exercée par les commerçants.

[6] Source : Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
[7] Source : Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal

XVII.1.1.1 Marchés

Comme en 2015, un nombre de 21 marchés est répertorié dans la région de Sédhiou avec 11 permanents et 10 hebdomadaires. Goudomp dispose de 42,9% des marchés, 33,3% pour Bounkiling et 23,9% pour Sédhiou. pP, Bounkiling et Goudomp ont le même nombre de marchés hebdomadaires (4 marchés chacun). Tous types confondus, le département de Sédhiou a moins de marchés que les deux autres.

Tableau XVII.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Sédhiou	**2015**	3	2	5
	2016	3	2	5
Bounkiling	**2015**	3	4	7
	2016	3	4	7
Goudomp	**2015**	5	4	9
	2016	5	4	9
Région	**2015**	**11**	**10**	**21**
	2016	**11**	**10**	**21**

Source : Service Régional du Commerce, 2016

XVII.1.1.2 Commerçants

La région est marquée par l'absence totale de grossiste. Toutefois, 343 commerçants y exercent leur activité. 9 commerçants sur 10 (91,3%) sont des détaillants pour seulement 1 commerçant sur 10 pour les demi-grossistes. Contrairement aux marchés, le département de Sédhiou dispose de la majorité des commerçants (41,7%). Cependant, le département de Goudomp abrite le plus demi-grossistes (12 soit 40,0%) que les autres départements.

Tableau XVII.2: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	½ Grossistes	Détaillants	Total
Sédhiou	**2015**	9	129	138
	2016	11	132	143
Bounkiling	**2015**	6	86	92
	2016	7	88	95
Goudomp	**2015**	11	92	103
	2016	12	93	105
Région	**2015**	**26**	**307**	**333**
	2016	**30**	**313**	**343**
	Variation %	**15,4**	**2,0**	**3,0**

Source : Service Régional du Commerce, 2016

De 333 en 2015, le nombre de commerçants passe à 343 en 2016, soit une hausse de 3,0%. Cette situation est due à l'accroissement de 3,0% des détaillants et surtout de l'augmentation substantielle des demi-grossistes qui passent de 26 à 30, soit une hausse de 15,0%. Le sous-secteur des demi-grossistes est très dynamique dans la région. En 5 ans (2011 à 2016), ils passent de 11 à 30, soit 19 demi-grossistes durant la période. Le département de Goudomp connait la plus la forte croissance du

nombre de commerces de demi-gros ouvert. En effet, en 5 ans, 9 demi-grossistes supplémentaires y sont dénombrés.

XVII.1.2. COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES

XVII.1.2.1 Stocks

A l'image du reste du pays, les populations de la région sont de grands consommateurs de riz. En 2016, 37 795 tonnes de riz ont été injectées dans la région. Le riz non parfumé reste la variété la plus prisée par la population. En effet, 91,0% du riz consommé est de cette variété ; elle est suivie par le riz parfumé avec 6,0%. Le riz local représente 3,0% de la consommation de la région. Le prix pourrait être le facteur explicatif de ce constat, puisque le riz non parfumé coûte moins cher.
La répartition par département révèle que Sédhiou prédomine avec 50,9% du riz consommé contre 28,5% pour Bounkiling et 20,6% pour Goudomp. La consommation de sucre de 2016 s'établit à 495 tonnes dont 64,2% en morceaux et 35,8% cristallisé. Concernant le ciment et le gaz butane, respectivement 23 202 et 26 832 tonnes ont été injectées dans le marché local.

Tableau XVII.3 : Evolution des stocks en tonne des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
Produits/Année	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**Variation %**
Riz brisé parfumé	220	975	35	491	46	820	301	2286	659,5
Riz brisé non parfumé	15370	17750	9248	9920	10350	6707	34968	34377	-1,7
Riz local	475	525	341	372	202	265	1018	1162	14,1
Sucre en morceaux	54	95	12	79	17	144	83	318	283,1
Sucre Cristallisé	94	72	11	78	14	27	119	177	48,7
Lait en Poudre	89	92	70	88	63	48	222	228	2,7
Ciment SOCOCIM	5650	5920	4125	1170	350	2120	10125	9210	-9,0
Ciment SAHEL	6266	6852	6804	3620	3600	3520	16670	13992	-16,1
Gaz Butane de 6 kg	9870	9828	2800	6740	4200	3324	16870	19892	17,9
Gaz Butane de 2,7 kg	2550	3580	280	1640	328	1720	3158	6940	119,8

Source : Service Régional du Commerce, 2016

Par rapport à 2015, la consommation de riz a connu une nette augmentation en passant de 35 127 à 37 795 tonnes, soit une hausse de 7,6%. Cette situation peut être expliquée par la forte hausse de la consommation du riz parfumé (+659,5%) et local (+14,1%). Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 15,6%, la

consommation de riz s'est substantiellement accrue durant ces trois dernières années (24 440 tonnes en 2013). A ce rythme, la consommation de riz devrait doubler à partir de l'année 2017. En ce qui concerne le sucre, les statistiques de 2015 et 2016 révèlent une certaine préférence des populations pour le sucre en morceaux (+25,2% contre -15,3% pour le sucre cristallisé). Ce même constat est fait pour la consommation du gaz butane avec la hausse pour les bonbonnes de 6 kg (+7,1%) contre 2,1% de baisse pour les 2,7 kg.

XVII.1.2.2 Prix

Il ressort du tableau que globalement les prix ne connaissent pas une grande variabilité selon le département. Le kilogramme de riz local s'échange contre 400 FCFA. Pour le riz non parfumé, le kilogramme coûte 280 FCFA, soit 2/3 du prix du riz parfumé. Le sucre en morceaux est plus cher dans la région (800 contre 600 FCFA pour le sucre cristallisé).

Tableau XVII.4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
Produits/Année	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**Variation %**
Riz brisé parfumé / kg	450	450	450	450	450	450	**450**	**450**	**0,0**
Riz brisé non parfumé / kg	280	280	280	280	280	280	**280**	**280**	**0,0**
Riz local / kg	400	400	400	400	400	400	**400**	**400**	**0,0**
Sucre en morceaux / kg	800	1000	800	1000	800	1000	**800**	**1000**	**25,0**
Sucre Cristallisé / kg	600	600	600	600	600	600	**600**	**600**	**0,0**
Lait en Poudre / kg	2800	2800	2800	2800	2800	2800	**2800**	**2800**	**0,0**
Huile en fût / litre	920	920	920	920	920	920	**920**	**920**	**0,0**
Ciment / tonne	80000	75000	80000	75000	80000	75000	**80000**	**75000**	**-6,3**
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3480	3480	3480	3480	3490	3480	**3480**	**3480**	**0,0**
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1670	1670	1670	1670	1670	1670	**1670**	**1670**	**0,0**

Source : Service Régional du Commerce, 2016

Les prix des denrées de grande consommation sont, dans l'ensemble, stables dans le temps. Seules les structures des prix du sucre en morceaux et du ciment ont changé entre 2015 et 2016. Le prix du sucre a connu une hausse de 25,0% qui pourrait être expliquée par la forte demande de cette denrée. Quant au ciment, le prix de la tonne passe de 80 000 à 75 000 FCFA, soit un repli de 6,3%.

XVII.1.3. VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS

La plupart des opérations de ventes nécessitent l'utilisation de bons instruments de mesure. Les opérations de vérification ont pour objet d'écarter tout risque de fraude, afin d'instaurer un commerce plus juste. Dans le même sillage, les produits de consommation humaine sont soumis à des contrôles réguliers.

XVII.1.3.1 Vérification des instruments de mesure

Durant de l'année 2016, 602 instruments de mesure ont été vérifiés par le Service Régional du Commerce dont 509 admis contre 93 refusés, soit un taux de refus de 15,4%. Comme en 2013, l'essentiel des vérifications concerne les balances (281), les bascules (52), les poids (325), les distributeurs d'huile comestible (59) et les distributeurs de carburant (8). Dans l'ensemble, les instruments utilisés dans la région sont assez fiables, même s'il reste encore des efforts à faire dans ce sens. Pour les refus, le maximum est obtenu avec les bascules (17,3%) et le minimum avec les poids (12,4%).

Graphique XVII.1 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

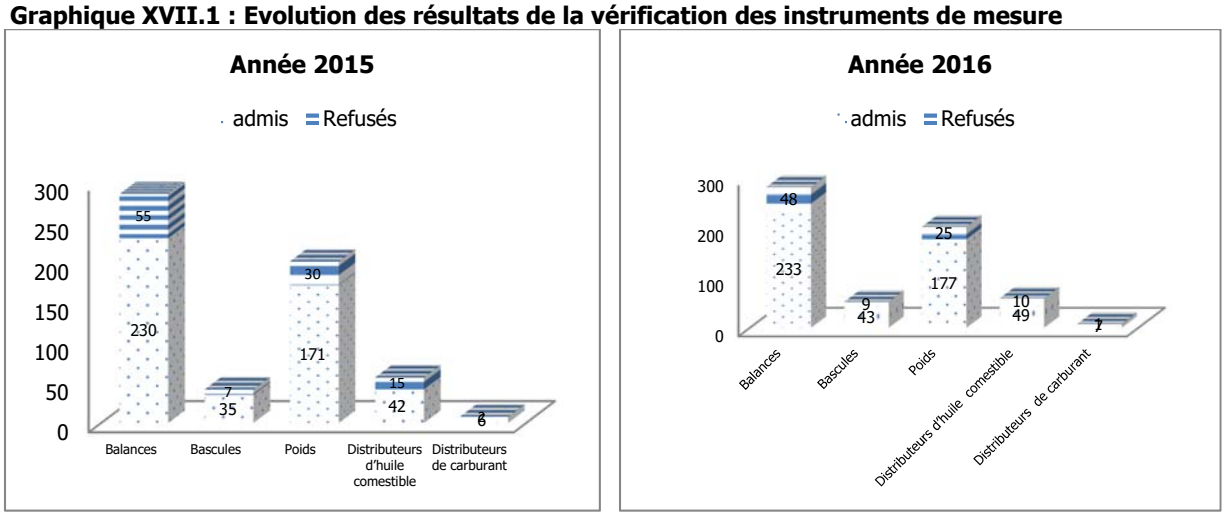

Source : Service Régional du Commerce, 2016

Le taux de refus global a fléchi de 3 points (18,4% en 2015 contre 15,4% en 2016). La plus grande performance est réalisée avec les distributeurs de carburant (baisse de 12,5 points du taux de refus). Dans le même sillage, la qualité des distributeurs d'huile comestible s'est aussi améliorée (baisse de 9,4 points du taux de refus).

XVII.1.3.2 Contrôle de la qualité des produits

Compte tenu de l'importance du sel iodé dans l'alimentation de la population, le Service Régional du Commerce procède de façon régulière à des tests de contrôle sur le sel. Ces tests lui permettent de déceler une 'éventuelle consommation de sel non iodé. En 2015, 267 tests ont été réalisés avec 122 résultats positifs et 145 négatifs.

Tableau XVII.5 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de tests effectués	Résultats positifs		Résultats négatifs
			Nb	Taux	
Sédhiou	**2015**	100	47	47,0%	53
Bounkiling	**2015**	85	38	44,7%	47
Goudomp	**2015**	82	37	45,1%	45
Région	**2015**	**267**	**122**	**45,7%**	**145**

Source : Service Régional du Commerce, 2016

Le département de Sédhiou reste celui où les populations souffrent le plus de cette carence en iode dans le sel consommé. Sur les 100 tests réalisés dans ce département 47 sont positifs, soit un taux de 47,0%. Le département de Goudomp est aussi frappé par le phénomène, puisque seuls 45,1% des tests y sont positifs contre 44,7% pour Bounkiling.

XVII.2. ARTISANAT

L'artisanat se définit comme l'activité de production de produits ou services grâce à un savoir-faire particulier et hors contexte industriel. Ce secteur, très présent dans la région de Sédhiou, y occupe une place importante dans l'économie.

XVII.2.1. CORPS DE METIERS REPERTORIES

Les corps de métiers du secteur de l'artisanat de la région sont classés en trois sections : production, service et art. Les résultats de ce classement sont contenus dans le tableau qui suit.

Tableau XVII.6 : Les corps de métier

Section Production	Section Service	Section Art
Menuiserie ébéniste	Mécanique auto	Couture-broderie
Menuiserie métallique	Carrosserie automobile	Teinturerie
Forgeage	Fonçage de puits	Sculpture sur bois
Fabrique instruments de musique	Peinture	
Transformation fruits et légumes	Réparation cycles et vélomoteurs	
Cordonnerie	Vulcanisation	
Boulangerie	Electricité bâtiment, ferraillage	
Moulage	Entretien des réfrigérateurs	
Restauration	Boucherie	
Poterie	Plomberie	
Couture confection	Photographie	

	Coiffure tressage
	Réparation-radio-télévision
	Charpenterie
	Carrelage
	Entretien des horloges-portables

Source : Chambre des Métiers de Sédhiou, 2016

XVII.2.2. ARTISANS INSCRITS A LA CHAMBRE DE METIERS

Il faut noter d'emblée qu'aucun GIE d'artisans n'est inscrit à la Chambre des Métiers alors que la mutualisation des forces est importante surtout dans le contexte actuel où l'Etat octroie une part de la commande publique aux acteurs locaux. Toutes les entreprises enregistrées à la Chambre des Métiers sont donc de type individuel et se chiffrent à 47 en 2016. 8 artisans sur 10 (80,9%) sont dans la section production et sont basés dans le département de Sédhiou. La section service n'a enregistré que 3 nouveaux inscrits avec 2 à Goudomp et 1 à Sédhiou. Dans la section art, sur 6 inscrits, 5 sont à Sédhiou contre 1 à Bounkiling. La répartition par département révèle une prédominance de Sédhiou (76,6%), suivi de Goudomp avec 12,8% et de Bounkiling avec 10,6%.

Tableau XVII.7 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle		
		2015	2016	Variation %
Sédhiou	Production	56	30	-46,4
	Service	30	1	-96,7
	Art	4	5	25,0
Bounkiling	Production	22	4	-81,8
	Service	2	0	-100,0
	Art	1	1	0,0
Goudomp	Production	34	4	-88,2
	Service	4	2	-50,0
	Art	2	0	-100,0
Total	**Production**	**112**	**38**	**-66,1**
	Service	**36**	**3**	**-91,7**
	Art	**7**	**6**	**-14,3**

Source : Chambre des Métiers de Sédhiou, 2016

Comparé à 2015, l'effectif des nouveaux inscrits a fortement chuté en passant de 155 à 47 soit une baisse de 69,7%. Les sections service et production sont plus touchés avec des replis respectifs de 91,7% et 66,1%. Ces informations mettent en exergue la nécessité de continuer la sensibilisation auprès des artisans pour les inciter à s'inscrire à la Chambre des Métiers.

XVII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.3.1. ATOUTS

1. Du commerce :
   - Opportunités de valorisation des ressources locales : anacarde, banane, mangue, miel, orange, citron ;
   - [2]Disponibilité en ressources en eau pour le développement de l'agriculture ;
   - Disponibilité de marchés permanents et hebdomadaires ;
   - Potentiel de carrefour commercial de la sous-région.

2. De l'artisanat :
   - Existence de chambre de métiers ;
   - Présence des IMF pour accompagner les petites et moyennes entreprises ;
   - Position géographique de la région ;
   - Disponibilité de produits agro-sylvo-pastoraux ;
   - Existence de loumas.

XVII.3.2. CONTRAINTES

1. Du commerce :
   - enclavement de la région ;
   - Déficit en infrastructures de références fonctionnelles ;
   - Infrastructures routières peu développées ;
   - Pouvoir d'achat faible des populations ;
   - Sous équipements des producteurs.

2. De l'artisanat :
   - Forte domination du secteur informel ;
   - Vétusté de l'équipement dans les ateliers ;
   - Insuffisance d'espaces de promotion des produits artisanaux ;
   - Faiblesse des capacités d'endettement et de garantie des artisans de la région.

XVII.3.3. PERSPECTIVES

1. Du commerce :
- Développement d'unités agroindustrielles ;
- Des niches d'emplois non exploités dans les ressources agro sylvo pastorales ;
- Mise en place d'une centrale électrique ;
- Mise en place des domaines agricoles communautaires.

Conclusion

L'analyse du secteur du commerce et de l'artisanat révèle leur dynamisme et leur rôle important dans le développement économique de la région. Ils peuvent être une solution pour lutter contre le chômage vu le nombre de personnes qui s'y activent. Cependant, tout le potentiel desdits secteurs est loin d'être valorisé en raison du déficit organisationnel des acteurs, des difficultés de transport et du poids important de l'informel.

CHAPITRE XVIII : JEUNESSE ET SPORTS

Introduction

La jeunesse constitue un formidable potentiel de développement économique. Toutefois, les défis à relever restent énormes, puisque 628 millions de jeunes de 15 à 24 ans à travers le monde sont sans emploi, sans formation et sans éducation.
La structure par âge de la population de Sédhiou présente les caractéristiques d'une population très jeune. L'âge moyen de la population est de 21 ans et la moitié de la population à 16 ans (âge médian). Ces caractéristiques susmentionnées de la population ne sont pas particulières à la région de Sédhiou ; d'où l'importance pour l'Etat du Sénégal de mettre en place des infrastructures de loisir, de développer et de diversifier la pratique sportive.
Le sport est une activité qui requiert un effort physique et/ou mental et qui est encadré par un certain nombre de règles se pratiquant sous forme de jeux individuels ou collectifs. La plupart du temps, l'activité sportive se déroule dans un cadre compétitif.
L'Etat du Sénégal, dans sa volonté de bâtir un système sportif performant, a mis en place le Programme de Développement des Infrastructures Sportives (PDIS). Ledit plan, qui constitue la nouvelle politique sportive du Sénégal, s'articule autour de quatre orientations stratégiques : (i) promotion des ressources humaines ; (ii) modernisation de la gouvernance sportive ; (iii) renforcement et diversification du financement du sport et (iv) réalisation d'infrastructures de qualité en nombre suffisant. A l'instar des autres régions du Sénégal, Sédhiou va disposer d'un stade régional (en cours de construction). Des efforts importants restent cependant à consentir pour doter la région en infrastructure socio-éducatives.
Les secteurs de la jeunesse et celui des sports sont gérés au niveau régional par le Service Régional de la jeunesse (SRJ) et le Service Régional des Sports (SRS) respectivement.
Le présent chapitre analyse les secteurs de la jeunesse et des sports en 2016 à travers les associations de jeunes, les disciplines sportives et les pratiquants.

XVIII.1. JEUNESSE

XVIII.1.1. ASSOCIATIONS DE JEUNES

Les associations de jeunesse de la région sont essentiellement constituées de mouvements de jeunes à caractère national, d'associations affiliées au mouvement « navétane » et d'autres associations de jeune déclarées. Les statistiques disponibles concernent seulement le département de Sédhiou.

Tableau XVIII.1 : Evolution du nombre d'associations de jeunes de selon le type, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane[8] »	Autres associations déclarées	Total
Département de Sédhiou	**2015**	7	19	13	39
	2016	7	11	22	30
	Variation %	0	-42,1	69,2	-23,1

Source : Service Régional de la Jeunesse de Sédhiou, 2016

Comparé à 2015, le nombre d'association de jeunes du département a connu une baisse en passant de 39 à 30 en 2016 soit un repli de 23,1% sous l'effet de fléchissement du nombre associations affiliées au mouvement « navetane » (19 en 2015 contre 11 en 2016). Toutefois, il n y a pas eu de changement quant au nombre d'associations de jeunes à caractère national (7 en 2015 et 2016). Par contre, les autres associations ont substantiellement augmenté en passant de 13 à 22 soit une hausse de 69,2%.

XVIII.2. SPORT

XVIII.2.1. DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUEES

Les disciples sportives pratiquées dans la région sont nombreuses et variées, il s'agit, notamment :

- de l'athlétisme ;
- du football ;
- du handball ;
- du volleyball ;
- des arts martiaux ;
- du sport travailliste ;
- des sports de vacances.

Tableau XVIII.2: Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nombre de clubs	Nombre de licenciés (dont nb de filles)	observations
Athlétisme	**Ligue régionale**	1	97	
Football	**Ligue régionale**	20	932 *(dont 49 filles)*	La pratique du football pendant les « Navétanes » est exclue
Basketball	**Ligue régionale**	4	89 (*dont 17 filles*)	

[8] Navétane : championnat de football populaire organisé pendant les grandes vacances scolaires.

Handball	**Ligue régionale**	2	35 (*dont 15 filles*)	
Volleyball	**Collectif de Gestion**	1	0	Ce collectif gère la pratique du volleyball en attendant la régularisation des Clubs en instance
Arts martiaux (*Karaté, Taekwondo et Viet Vo Dao)*	**Collectif de Gestion**	8	27	Ce collectif gère les arts martiaux en attendant la régularisation des Clubs en instance Ici les licences sont appelées *Passeports*
Randonnée pédestre	**Comité de Gestion**	1	0	En instance de régularisation
Sport travailliste	**Comité de gestion**	8	0	Le joueur est identifié par carte d´identité vu que son nom est inscrit sur une liste authentifiée par son chef de corporation.
Lutte	**Comité de gestion**	2	10	Les lutteurs sont titulaires d´une licence d´amateur. Ici les clubs sont dénommés *Ecuries*
Sports de vacances	**ORCAV**	425	10 366	Toutes Catégories confondues

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2016

Au total, neuf disciplines sportives sont pratiquées dans la région avec une prédominance des sports des vacances. En effet, 425 clubs s'activent dans les sports de vacances, soit 90%. Les arts martiaux regroupent 8 clubs dont 5 dans le karaté, 2 dans le taekwondo et un dans le viet vo dao. L'essentiel des disciplines est géré par des comités. Cependant, l'athlétisme, le football, le basketball et le handball disposent d'une ligue régionale comme structure de gestion, alors que les sports de vacances sont du ressort de l'ORCAV.

XVIII.2.2. INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Comme infrastructures sportives, la région dispose de terrains de football, de basketball, de handball, de plateaux multifonctionnels et d'une arène de lutte.

Tableau XVIII.3 : Répartition du nombre d'infrastructures sportives de la région

Stade et terrain clôturés	Plateau Multifonctionnel	Terrain de football	Terrain de basketball	Terrain de handball	Terrain de volleyball	Terrain vague	Arène de lutte	Dojo	Total
12	**11**	**7 (terrains aménagés)**	**2**	**1**	**3**	**45**	**3**	**3**	**87**

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2016

Il ressort de ce tableau que la région dispose de 87 structures à vocation sportive. L'essentiel de ces structures sont des terrains vagues (45). Toutefois, on dénombre 12 terrains clôturés, 11 plateaux multifonctionnels, 3 arènes de lutte, 2 terrains de basket, etc.

Tableau XVIII.4 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Stades municipaux		Total
Sédhiou	**2015**	**1**	(*terrain clôturé en réhabilitation)*	**1**
	2016	**1**	(*terrain clôturé)*	**1**
Bounkiling	**2015**	**1**	(*terrain clôturé)*	**1**
	2016	**1**	(*terrain clôturé)*	**1**
Goudomp	**2015**	**1**	(*terrain clôturé)*	**1**
	2016	**1**	(*terrain clôturé)*	**1**
Région	**2015**	**3**		**3**
	2016	**3**		**3**

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2016

Erigée en capitale régionale depuis 2008, Sédhiou ne dispose pas encore de stade régional. En revanche, elle abrite 3 stades municipaux en forme de terrains clôturés.

XVIII.2.3. ASSOCIATIONS ET CENTRES DE FORMATION SPORTIVE

Les associations et centres de formation sportive recensés dans la région s'activent dans les disciplines qui suivent : (i) football ; (ii) handball ; (iii) basketball ; (iv) Volleyball ; (v) athlétisme et (vi) arts martiaux.

Tableau XVIII.5 : Evolution des associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Circonscriptions administratives							
	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016
ASC	180	180	125	125	120	120	425	425
Equipe de football	8	8	0	0	12	12	20	20
Equipe de basketball	1	1	0	0	1	1	2	2
Equipe de handball	1	1	0	0	0	0	1	1
Club de karaté	1	1	0	0	1	1	2	2
Club de Taekwondo	1	1	0	0	0	0	1	1
Club d'Athlétisme	1	1	0	0	0	0	1	1
Club de Viet vodao	1	1	0	0	0	0	1	1
Total	**194**	**194**	**125**	**125**	**134**	**134**	**453**	**453**

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2016

En 2016, 453 associations et centres de formation sportive ont été répertoriés dans la région de Sédhiou. Le département de Sédhiou concentre l'essentiel des associations sportives (194), soit 42,8% ; il est suivi par Goudomp avec 29,6% contre 27,6% pour Bounkiling.
Les tendances selon les disciplines montrent que les ASC (93,8%) et les équipes de football (4,4%) prédominent. Néanmoins, 2 équipes de basketball existent dans la région.

XVIII.2.4. PRATIQUANTS

Les informations contenues dans tableau ci-dessous concernent les statistiques sur les pratiquants de sport dans la région.

Tableau XVIII.6 : Répartition des licenciés selon la discipline et le sexe

Disciplines sportives	Année 2016		
	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés
Athlétisme	7	0	7
Football	883	49	932
Basketball	72	17	89
Handball	20	15	35
Karaté	-	-	19
Taekwondo	-	-	8
Sports de vacances	-	-	10 366

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2016

Les sports de vacances restent la discipline la plus pratiquée avec 9 licenciés sur 10. Ils sont suivis par le football avec 8,1% des licenciés.
Même si les hommes restent plus nombreux à la pratique du sport, il est important de noter la présence des femmes dans certaines disciplines (football, basketball et handball).

XVIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de jeunesse :
   - ❖ Population composée à majorité de jeunes ;
   - ❖ Engagement des jeunes dans des cadres d'échange et de partage comme des associations et des groupes informels ;
   - ❖ Investissement des jeunes dans les métiers de la culture, la musique et l'art ;
   - ❖ Engouement dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux ;

- ❖ Existence de projets et programmes mis en place au profit des jeunes.

2. En matière de sport :
   - ❖ Population composée en majorité de jeunes ;
   - ❖ Existence d'un service Régional et de Services Départementaux ;
   - ❖ Collaboration entre le Service des sports et certains acteurs du mouvement associatif dans la gestion de la pratique sportive ;
   - ❖ Organisation régulière de compétitions sportives, notamment dans le domaine du handball, du football avec le championnat civil et du championnat populaire appelé « Navétanes ».

XVIII.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de jeunesse :
   - ❖ Manque d'infrastructures qui répondent aux besoins des jeunes en matière d'épanouissements et d'expressions de leurs talents ;
   - ❖ Exode massif des jeunes surtout les élèves durant les vacances scolaires ;
   - ❖ Retard noté dans le démarrage effectif de certains projets, probables niches d'emploi pour les jeunes comme les fermes agricoles et aquacoles.

2. En matière de sport :
   - ❖ Inexistence de stades régional, départemental et communal ;
   - ❖ Déficit de mobilité urbaine et rurale dû à l'enclavement de la région ;
   - ❖ Manque de personnel technique et administratif au niveau des Services Départementaux et du Service Régional des Sports ;
   - ❖ Manque de locaux ou sièges pour abriter les structures du mouvement associatif ;
   - ❖ Manque de structures de détection, de formation et de suivi des jeunes sportifs.

XVIII.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière de jeunesse :
   - ❖ Rencontre avec les instances de jeunesse pour élaborer un plan de travail ;
   - ❖ Lancement prochain de certains projets, notamment dans l'aquaculture ;
   - ❖ Préparation des Vacances citoyennes Edition 2017.

2. En matière de sport :
   - ❖ Construction d'un stade régional à Sédhiou (en cours).

Conclusion

La population de la région de Sédhiou connait une structure par âge caractérisée par la prédominance des jeunes. Elle enregistre une moyenne d'âge de 21 ans et un âge médian de 16 ans. Ainsi, des investissements, notamment en infrastructures sportives ou de loisirs, sont nécessaires pour l'épanouissement des jeunes.
Cependant, la région se caractérise par un manque criard d'infrastructures sportives et de jeunesse de qualité.
Il urge donc de faire un plaidoyer auprès des autorités compétentes pour le redémarrage des chantiers entamés comme le stade régional.

CHAPITRE XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

Introduction

La culture et le tourisme constituent des piliers importants du développement économique. La culture, à travers le patrimoine culturel (musique traditionnelle, jeux de l'esprit, sites religieux…) et les sites historiques, dispose de réels atouts qui pourraient être exploités et valorisés à des fins touristiques. Le tourisme est un secteur transversal qui peut impacter sur beaucoup d'autres domaines d'activités et avoir un effet d'entrainement sur l'ensemble de l'économie d'un pays. Pour les pays faiblement industrialisés comme le nôtre, le patrimoine culturel et naturel, qui attire maints touristes, constitue une ressource pour le développement. En effet, l'activité touristique est une source de création d'emplois et de génération de devises.
L'Etat, à travers le changement de paradigme opéré dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), ambitionne d'accueillir 3 millions de touristes par an. Dans ce sillage, il entend valoriser nos potentialités culturelles, afin de stimuler la créativité et le talent des artistes pour accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique.
La région de Sédhiou occupe depuis toujours une place importante dans la civilisation mandingue au Sénégal et dans la sous-région. Elle demeure encore une escale obligée pour tous les grands artistes de l'espace mandingue.
Malgré l'organisation de journées culturelles de dimension internationale à Sédhiou et l'organisation récente du « festival Balenbugër », le potentiel culturel de Sédhiou reste faiblement valorisé.
Cependant des initiatives sont en train d'être prises par les autorités locales et administratives pour redynamiser la culture au niveau de la région, afin de favoriser le tourisme culturel et cultuel à travers les sites et monuments historiques chargés d'enseignements.
Dans le présent chapitre, il sera procédé à une analyse des secteurs de la culture et du tourisme dans la région de Sédhiou.

XIX.1. TOURISME

XIX.1.1. SITUATION DES RECEPTIFS

Les statistiques de la Direction de la Règlementation du Tourisme (DRT) du Ministère du Tourisme et des Transports aériens (MTTA) établissent le nombre de réceptifs de la région de Sédhiou à 3 en 2013. Ces statistiques placent la région à la quatorzième position, comparée aux régions touristiques du pays comme Dakar (173 réceptifs), Thiès (193), Ziguinchor (122), Saint-Louis (67) et Fatick (65). Beaucoup d'efforts

restent à faire dans la région pour lui permettre de disposer d'infrastructures touristiques.
Toutefois, selon les données issues du Plan Régional de Développement (PRDI) de la région, 9 réceptifs (hôtels et campements) ont été recensés à Sédhiou.

Graphique XIX.1 : Répartition des réceptifs par circonscription administratives

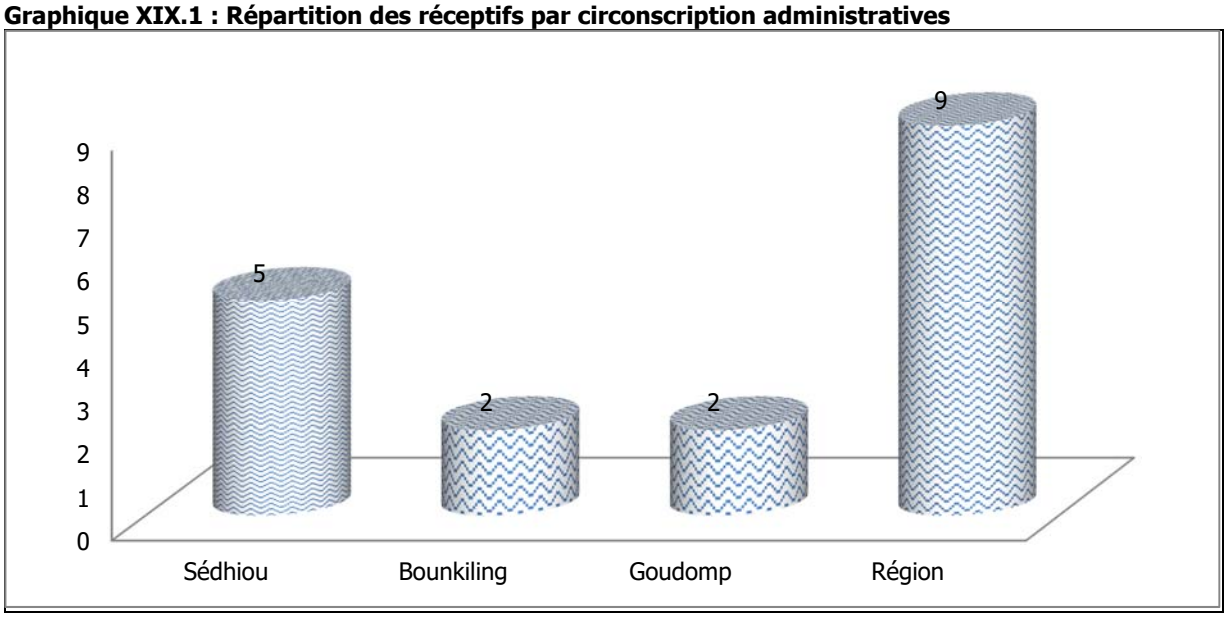

Source : PRDI. Agence Régionale de Développement de Sédhiou, 2013

La répartition du nombre de réceptifs selon le département montre que Sédhiou est plus doté en structures d'accueil avec 5 réceptifs contre 2 pour chacun des deux autres départements.
Le nombre de lits disponibles dans les réceptifs de la région se chiffre à 52 en 2013. Cette faible dotation en lits est différente de la situation observée dans les autres régions du pays comme Thiès (11944 lits), Dakar (10550), Ziguinchor (4386), Saint-Louis (2182) et Fatick (1840).

XIX.2. CULTURE ET LOISIRS

XIX.2.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

La région se caractérise par un manque criard d'infrastructures culturelles. La situation des infrastructures socio-culturelles est consignée dans le tableau ci-dessous (XIX.1). Il ressort de celui-ci que la région dispose de 2 studios d'enregistrement privés et d'une salle de spectacle à l'état de construction. De même, le terrain devant abriter le centre culturel régional est déjà acquis sur délibération du conseil municipal de Sédhiou.

Tableau XIX.1 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Département Sédhiou		Région	
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016
salle et aire de spectacle *(en construction)*	0	1	0	1
Centre culturel *(Terrain déjà disponible)*	0	1	0	1
Studio d'enregistrement (*privés*)	0	2	0	2
Total	**0**	**4**	**0**	**4**

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2016

Au total, 4 infrastructures culturelles ont été identifiées dans la région dont 2 sont disponibles. Elles sont toutes dans le département de Sédhiou.

XIX.2.2. PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel est composé du patrimoine matériel et immatériel.

XIX.2.2.1 Patrimoine matériel

Le patrimoine matériel est constitué des sites et monuments historiques dont certains sont en état de dégradation avancée.

Tableau XIX.2 : Liste des sites et monuments historiques de la région, par département

Département	Sites et monuments historiques	Observations
Sédhiou	L'Ile du diable	Pas mise en valeur
	Le Fort Pinet Laprade	Etat de dégradation avancée
	La Caverne de Badougha	Pas mise en valeur
	La Grande Mosquée de Sédhiou	--
Bounkiling	La maison du chef de canton à Inor	---
	Les ruines du Tata de Fodé Kaba Doumbouya	---
	Le Kéléfayakolong à Bona	--
Goudomp	La source de Diattacounda	Site Aménagé par le conseil municipal
	Le Sanctuaire marial de Temento	Erosion côtière
	La Grande Mosquée de Baghère	En réhabilitation par le MC
	La grande Mosquée de Karantaba	En réhabilitation par le MC

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2016

La région de Sédhiou compte 11 sites historiques et culturels (liste non exhaustive). Leur répartition dans l'espace connait une certaine disparité. En effet, les sites sont concentrés pour l'essentiel dans les départements de Sédhiou (36,4%) et Goudomp (36,4%). Bounkiling est le moins pourvu avec 3 sites historiques, soit 27,3%.

XIX.2.2.2 Patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel de la région concerne les traditions ou les expressions héritées des ancêtres et transmises à la nouvelle génération, comme les traditions

orales véhiculées par les griots et communicateurs traditionnels, les contes et légendes et le savoir-faire local nécessaires à l'artisanat traditionnel.

Tableau XIX.3 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
Le Diambadong	Danse mandingue
Le Kingdong	Danse mandingue
Le Madiba	Danse mandingue
Le DimbaDiassa	Rituel mandingue
Le Kankurang	Masque mandingue
Le Ndiockta	Danse balante
Le Kalingtène	Danse funèbre diola
L'EkumbaKaramba	Masque diola

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2016

La tradition mandingue occupe une place importante dans celle de la région. En effet, le « Diambadong » et le « Kingdong » sont deux danses très répandues. En outre, le « Dimba Diassa » et le « Kankurang » constituent des rituels mandingues très populaires dans tout le pays. A l'instar des Mandingues, les Balantes, les Diolas, les Mankagnes, les Baïnounks, les Manjacks… ont eux aussi des rituels très connus au Sénégal.

XIX.2.3. ACTIVITES CULTURELLES

L'agenda culturel de 2016 de la région est bien fourni. Le tableau ci-dessous donne la situation des différentes activités qui y sont tenues durant l'année.

Tableau XIX.4 : Répertoire des activités culturelles de la région en année 2016

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
05 mars 2016	Nuit du rire	Sédhiou	Organisée par la Troupe théâtrale Tessito.
21 mars 2016	Nuit du Conte et de la Poésie	Sédhiou	Organisée par l'association TaalingTaaling
27 mars 2016	Journée Mondiale du Théâtre	Faoune	Centre culturel régional et Arcots
2 au 4 avril 2016	Festival des musiques et arts de rue de Sédhiou	Sédhiou	Association des artistes musiciens de Sédhiou
23 avril 2016	Journée Mondiale du Livre et du droit d'auteur	Sédhiou	Centre culturel et Cercle des écrivains et poètes de sédhiou (CEPS)
29 avril 2016	Journée internationale de la danse	Diattacounda	Centre culturel régional et commune de Diattacounda
21juin 2016	Fête de la Musique	Sédhiou	Centre culturel régional de Sédhiou

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2016

L'essentiel des activités culturelles de la région se sont tenues à Sédhiou durant la période mars-Juin 2016. Elles commencent avec la Nuit du Rire ou « Jelendiri suutoo » en Mandiague.

Le second semestre de 2016 a vu le démarrage du projet de pré-inventaire du patrimoine culturel immatériel.
La dernière activité concerne la Fête de la musique tenue le 21 juin 2016 au centre culturel.

XIX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIX.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de tourisme :

   - Existence de zones amodiées ;
   - Présence de nombreuses espèces animales ;
   - Riche patrimoine culturel et historique ;
   - Position de carrefour de la région.

2. En matière de culture :

   - Existence d'un riche patrimoine culturel ;
   - Existence d'événements culturels phares.

XIX.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de tourisme :

   - Non inscription de la région sur la carte touristique du Sénégal ;
   - Faible valorisation du patrimoine culturel et historique de la région ;
   - Non recensement du patrimoine historique et culturel de la région ;
   - Insuffisance de réceptifs touristiques ;
   - Absence de services, de structures d'encadrement et de promotion.

2. En matière de culture :

   - Faiblesse de l'offre en infrastructures culturelles et de loisirs ;
   - Faiblesse des initiatives culturelles et d'agenda culturel dans les différentes collectivités locales ;
   - Irrégularité des événements culturels phares, bouleversant du coup la fiabilité de l'agenda ;
   - Manque de moyens matériel et logistique au profit des acteurs culturels.

XIX.3.3. PERSPECTIVES

3. En matière de culture :

   - Réhabilitation des mosquées de Baghère et Karantaba (en cours) ;

- Construction d'un complexe culturel régional ;
- Relance des journées culturelles de Sédhiou ;
- Pré-inventaire et mise en valeur du patrimoine culturel immatériel.

Conclusion

L'intégration de la culture dans les politiques touristiques est importante dans la mesure où elle constitue une source d'attraction pour les touristes. La région de Sédhiou regorge d'énormes potentialités culturelles. Le patrimoine immatériel est constitué de rites et d'expressions culturelles. Quant au patrimoine matériel, il est composé de sites et de monuments historiques. Toutes ces potentialités devraient permettre à la région de rayonner sur le plan culturel. Toutefois, le secteur rencontre des difficultés, du fait du manque d'infrastructures et de formation des acteurs. Dans le domaine du tourisme, la région n'est pas encore inscrite sur la carte touristique du Sénégal. A l'instar du secteur culturel, le tourisme est caractérisé par un manque d'infrastructures avec seulement 9 réceptifs en 2013.

CHAPITRE XX : POSTE ET SFD

Introduction

La mobilisation de l'épargne intérieure est indispensable pour satisfaire les besoins de financement de l'économie face aux contraintes et aux limites de l'endettement extérieur. Dans ce sillage, l'activité des SFD, qui consiste essentiellement à collecter de l'épargne et octroyer du crédit à des personnes à faibles revenus et qui n'ont généralement pas accès aux banques traditionnels, peut y jouer un grand rôle. A côté d'un système bancaire traditionnel très faible dans la région, les SFD jouent un rôle important dans la micro finance. Elles consistent à créer et diffuser des services financiers de proximité en faveur des personnes qui n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels.

L'Etat du Sénégal, à travers la Direction de la Règlementation et de la Supervision des Système Financiers Décentralisés (DRS-SFD), a un rôle de protecteur de la clientèle mais aussi d'encadrement du secteur.

Quant à la Poste, elle est un service qui consiste à assurer le transport et la distribution de courrier ou de colis, de transfert d'argent, entre autres.

Pour plus d'efficacité dans les interventions, le Groupe Poste Sénégal dispose de deux filiales :

- ✓ Poste finances qui gère les services financiers et les produits associés ;
- ✓ EMS-SENEGAL qui s'occupe du courrier express national et international.

Poste finances est une structure autonome dédiée à la gestion des services de chèques postaux et de Caisse d'Epargne.

EMS ou Express Mail Service est une activité postale par moyen physique. Il consiste en la collecte, le transport et la distribution des correspondances, des documents ou marchandises au niveau national et international.

Le présent chapitre analyse en premier lieu les activités postales. Et, en deuxième lieu, il passe en revue la finance au niveau régional en mettant le focus sur les SFD.

XX.1. POSTE

La Poste a pour, entre autres missions, de fournir des services postaux dans tout le territoire. Pour cela, elle :

- ✓ collecte, transporte et livre des articles de correspondance ;
- ✓ collecte et transfère de l'argent.

XX.1.1. COUVERTURE

Le nombre de bureaux de poste s'établit à 6 en 2016 dont 3 à Sédhiou, 2 à Goudomp et 1 à Bounkiling. Quant aux boites postales, 218 sont attribuées et 700 installées.

Selon le département, Sédhiou dispose de 54,1% des boites attribuées contre 36,7% pour Goudomp et 9,2% pour Bounkiling.

Tableau XX.1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boîtes postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre bureaux de poste	Nombre boites postales installées	Nombre boites postales attribuées
Sédhiou	**Année 2015**	3	400	112
	Année 2016	3	400	118
	Variation en %	0,0	0,0	5,4
Bounkiling	**Année 2015**	1	100	22
	Année 2016	1	100	20
	Variation en %	0,0	0,0	-9,1
Goudomp	**Année 2015**	1	200	88
	Année 2016	2	200	80
	Variation en %	100,0	0,0	-9,1
Région	**Année 2015**	**5**	**700**	**222**
	Année 2016	**6**	**700**	**218**
	Variation en %	**20,0**	**0,0**	**-1,8**

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2016

Par rapport à 2015, le nombre de bureaux de poste a connu une hausse de 20%, suite à la deuxième structure mise en place à Goudomp en 2016.
Entre 2015 et 2016, le nombre de boites postales installées est resté constant (700). Par contre, le nombre de boites postales attribuées est passé de 222 en 2015 à 218 en 2016, soit un repli de 1,8% sous l'effet des baisses enregistrées à Goudomp (-9,1%) et à Bounkiling (-9,1%), puisqu'une hausse de 5,4% a été obtenue à Sédhiou.

XX.1.2. MANDATS EMIS

Le montant des mandats émis par la poste de la région s'établissent à 1 730,8 millions de FCFA en 2016. La répartition par département laisse apparaitre une prédominance de Sédhiou avec 47,2% contre 28,5% pour Bounkiling et 24,3% pour Goudomp.

Tableau XX.2 : Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Circonscriptions administratives								
	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation en %

Poste-One	693,8	286,6	123,1	148,6	135,9	149,8	952,9	585,0	-38,6
Versement CCP	326,2	349,6	143,3	219,2	208,3	195,2	677,8	764,0	12,7
CNE	20,5	19,5	20,4	22,8	25,2	28,6	66,1	71,0	7,4
WESTERN UNION	101,7	160,7	60,7	102,8	12,6	46,2	174,9	309,7	77,1
MONEY EXPRESS	0	0,4	0	0	0	0,4	0	0,85	nd
TFP1	0	0	0	0	0	0,2	0	0	nd
TMS	0	0	0	0	0,3	0	0	0	nd
Total	**1142,1**	**816,9**	**347,5**	**493,5**	**382,4**	**420,4**	**1872,0**	**1730,8**	**-7,5**

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2016

Comparés à 2015, les montants des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent ont connu un repli. Ce montant est passé de 1 872,8 millions FCFA en 2015 à 1 730,8 millions FCFA en 2016, soit une baisse de 7,5%.

Toutes les structures de transfert d'argent ont connu cette tendance à la hausse à l'exception de Poste-one qui a vu les montants émis passer de 952,9 millions en 2015 à 585,0 millions en 2016, soit une baisse de 38,6%.

XX.1.3. MANDATS PAYES

Les mandats payés en 2016 se chiffrent à 3 179,8 millions de FCFA dont 1 945,9 millions pour Sédhiou, 616,1 millions pour Bounkiling et 617,8 pour Goudomp.

Tableau XX.3 : Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Circonscriptions administratives								
	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation en %
Poste-One	524,5	266,3	249,4	130,1	229,7	177,0	1003,6	573,4	-42,9
CCP Payé	126,3	158	51,9	49,5	55,6	34,6	233,9	242,1	3,5
Remboursement CNE	23	23,0	19,8	25,8	23,3	22,9	66,2	71,8	8,5
WESTERN UNION	725,0	702,1	183,1	196,6	161,0	152,3	1069,2	1051,0	-1,7
MONEY EXPRESS	314,7	133,0	63,4	29,4	60,7	31,7	438,8	194,2	-55,7
CMT	185,4	180,8	49,9	42,7	30,5	36	265,9	259,5	-2,4
BRED	0	0	0	0	1,1	1,6	1,1	1,6	45,5
IFS/IMO	1,6	2,5	0,9	0,9	0	0,1	1,7	2,7	58,8
TFP1	69,3	480,1	20,3	141,9	11,9	161,4	101,6	783,4	671,1
Total	**1970**	**1945,9**	**637,9**	**616,1**	**573,9**	**617,8**	**3181,9**	**3179,8**	**-0,1**

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2016

L'évolution du montant des mandats payés par la poste montre une baisse globale de 0,1% entre 2015 et 2016. Cette diminution est imputable à la baisse enregistrée dans certaines structures telles que Poste One (-42,9%), de WESTERN UNION (-1,7%) et Money Express (-55,7%). On note cependant une forte hausse (+671,1%) des mandats payés via TFP1, IFS/IMO (+58,8%) et BRED (+45,5%).

XX.1.4. ORIGINE ET DESTINATION DES MANDATS

Le tableau qui suit met en exergue la provenance et la destination des mandats payés et émis par la Poste régionale. Il en ressort que l'essentiel des flux financiers payés par la Poste de la région provient du reste du monde (62,1% des mandats payés). Les mandats en provenance du Sénégal représentent 27,9% en 2016.
Concernant les mandats émis à partir de la Poste de la région, 82,0% restent au pays contre 18,0% pour le reste du monde.

Tableau XX.4 : Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative

Désignation		Circonscriptions administratives								
		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
		Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation en %
Provenance	Sénégal	673,9	447,4	321,1	205,4	308,6	234,6	1303,7	887,4	-31,9
	Reste du monde	1296,1	1498,5	316,9	410,7	265,4	383,2	1878,3	1947,4	3,7
	Total	1970,0	1945,9	637,9	616,1	573,9	617,8	3181,9	3179,8	-0,1
Destination	Sénégal	1040,4	655,8	286,8	390,7	369,5	373,6	1696,8	1420,1	-16,3
	Reste du monde	101,7	161,1	60,7	102,9	12,9	46,8	175,3	218,2	24,5
	Total	1142,1	816,9	347,5	493,5	382,4	420,4	1872,0	1730,8	-7,5

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2016

L'analyse de l'évolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination montre une faible diminution entre 2015 et 2016.
En effet, le repli de 0,1% des mandats payés s'explique par la forte baisse du flux en provenance du Sénégal (-31,9%) en dépit de la progression des fonds émis par le reste du monde (+3,7%).
Dans la même veine, les mandats émis à partir de la région ont fléchi (-7,5%). Cette baisse pourrait être expliquée par les replis des montants à destination du Sénégal (-16,3%), puisque ceux destinés au reste du monde ont forte augmentés (+24,5%).

XX.1.5. TRAFIC POSTAL

Le tableau qui suit donne la situation du trafic de la Poste de la région entre 2015 et 2016. Le trafic postal a été dominé par les lettres recommandées expédiées (2 423) et recommandées reçues (1 534). Les dépêches reçues (1 088) et expédiées (1 088) ainsi que le Paquet Recommandé Reçu (1 061) sont aussi importants dans le trafic.

Tableau XX.5 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Circonscriptions administratives								
	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
	Année 205	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation en %
Dépêches Expédiées	468	468	152	152	468	468	1088	1088	0,0

Dépêches Reçues	468	468	152	152	468	468	1088	1088	0,0
Lettres Recommandées Expédiées	920	836	231	176	540	522	1691	1534	-9,3
Lettres Recommandées Reçues	1340	1220	421	398	836	805	2597	2423	-6,7
Paquets Recommandés Expédiés	426	348	78	69	213	197	717	614	-14,4
Paquets Recommandés Reçus	652	598	87	91	380	372	1119	1061	-5,2
VD Expédiées	2	2	0	1	1	1	3	4	33,3
VD Reçues	8	6	1	1	3	2	12	9	-25,0
Colis Expédiés	221	189	46	54	49	54	316	297	-6,0
Colis Reçus	378	412	51	62	168	187	597	661	10,7
EMS Expédiés	8	10	2	3	2	4	12	17	41,7
EMS Reçus	69	86	21	19	28	39	118	144	22,0

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2016

L'analyse du trafic postal par nature montre que la plupart des rubriques ont connu des baisses entre 2015 et 2016. Toutefois, les EMS expédiés (+41,7%) et reçus (+22,0%), les colis reçus (+10,7%) et les VD expédiés (+33,3%) se sont accrus durant la même période.

XX.2. SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

Les SFD se caractérisent par une proximité géographique, financière et sociale et s'activent dans la micro finance. Cette dernière regroupe une large palette de services financiers allant de la fourniture de micro prêts, de l'appui d'une activité productive, à la mobilisation de l'épargne des acteurs économiques qui n'ont généralement pas accès à des services financiers classiques.

XX.2.1 COUVERTURE EN SFD DE LA REGION

Le tableau ci-après donne la situation du secteur dans la région en 2015. Aucune nouvelle structure faitière n'a été enregistrée entre 2014 et 2015. Toutefois, 5 affiliations sont obtenues en 2015 contre 14 Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (IMCEC) isolées.

Tableau XX.6 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	2014	2015	Variation %
Faitière	0	0	nd
SFD affiliés	0	5	100
IMCEC isolées	0	14	100
SFD inscrits	0	19	100

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2015

Comparé à 2014, les SFD inscrits ont substantiellement augmenté en passant de 0 à 19 en 2015.
Concernant les sociétaires, ils s'établissent à 35 972 dont 17 487 hommes (48,6%) contre 13 954 femmes et 3 531 pour les personnes morales.
Suivant les départements, Sédhiou prédomine avec 47,6% des sociétaires ; il est suivi par Goudomp (28,7%) et Bounkiling (23,7%).

Tableau XX.7 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative

Circonscription administrative	2014				2015				Variation %			
	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total
Sédhiou	6547	6047	1966	14560	7792	7086	2255	17133	19,0	17,2	14,7	17,7
Bounkiling	3049	3227	1019	7296	3773	3599	144	8516	23,7	11,5	-85,9	16,7
Goudomp	4934	2578	1020	8532	5922	3269	1132	10323	20,0	26,8	11,0	21,0
Région	14530	11852	4005	30388	17487	13954	3531	35972	20,4	17,7	-11,8	18,4

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2015

Le nombre de sociétaires est passé de 30 388 en 2014 à 35 972 en 2015, soit une hausse de 18,4%. Cette hausse globale cache certaines disparités selon le type de sociétaire. L'effectif des adhérents hommes a connu une augmentation 20,4% contre 17,7% chez les femmes. En revanche, pour les personnes morales, l'effectifs des adhérents de 2015 est moins important que celui de 2014 d'où le repli, de 11,8%, noté durant la période. En l'espace de quatre années (2011-2015), le nombre de sociétaires a plus que doublé dans la région (15 015 sociétaires en 2011 contre 35 972 en 2015).

XX.2.1. EPARGNE ET CREDITS

L'ensemble des structures du SFD de la région se sont implantées dans les zones urbaines. Au total, 20 239 épargnants ont été recensés en 2015 pour 8 186 crédits en cours et 5 948 crédits accordés.

Tableau XX.8 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2014	2015	Variation %
Nombre d'épargnants	**Nombre épargnants**	**19 146**	**20 239**	**5,7**
	Hommes	9 667	9 845	**1,8**
	Femmes	7 347	8 049	**9,6**

	Personnes morales	2 132	2 344	**9,9**
Nombre de crédits en cours	**Nombre crédits en cours**	7 572	8 186	**8,1**
	Hommes	4 609	4 696	**1,9**
	Femmes	2 103	2 588	**23,1**
	Personnes morales	860	902	**4,9**
Nombre de crédits accordés	**Nombre crédits accorés**	5 923	5 948	**0,4**
	Hommes	4 087	3 737	**-8,6**
	Femmes	1 569	1 936	**23,4**
	Personnes morales	267	274	**2,6**

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2015

Le nombre d'épargnants connait une tendance haussière dans la région entre 2014 et 2015. En effet, de 19 146 en 2014, l'effectif des épargnants passe à 20 239 en 2015, soit une hausse de 5,7%. Des disparités sont notées selon le sexe ou la nature de l'épargnant. Chez les hommes, la hausse est de 1,8%, alors que chez les femmes, elle de 9,6%. Dans le même sillage, l'effectif des personnes morales a augmenté de 9,9%. En revanche, le nombre de crédits accordés aux hommes s'est replié en 2015. En effet, 5 948 hommes ont vu leur demande de crédit accordée en 2015 contre 5 923 en 2014, soit une baisse de 8,6%. Par contre, chez les femmes et les personnes morales, les statistiques (crédits accordés) se sont accrues respectivement de 23,4% et 2,6%. Cette situation peut être expliquée par la régularité dans les paiements des crédits par les femmes et les personnes morales.

Les montants de l'épargne collectée, des crédits en cours et des crédits accordés sont contenus dans le tableau qui suit. Il y ressort qu'un montant de 3 498 535 697 FCFA a été collecté en 2015. L'essentiel de cette somme provient des femmes (2 015 844 188 FCFA), soit 57,6% contre 33,9% pour les hommes et 8,5% pour les personnes morales.

L'encours de crédit s'établit à 5 435 573 346 FCFA dont 2 279 429 650 FCFA pour les hommes et 2 517 034 755 FCFA pour les femmes.

Pour les crédits accordés, la somme atteint 2 791 563 773 FCFA.

Tableau XX.9 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2014	2015	Variation %
Epargne collectée	**Epargne collectée**	2 854 817 087	3 498 535 697	22,5
	Hommes	820 564 856	1 187 057 852	44,7
	Femmes	1 483 007 406	2 015 844 188	35,9
	Personnes morales	551 244 825	295 633 657	-46,4
Encours de	**encours de crédit**	5 096 942 762	5 435 573 346	6,6

crédit	**Hommes**	1 924 176 287	2 279 429 650	18,5
	Femmes	2 552 783 211	2 517 034 755	-1,4
	Personnes morales	619 983 264	639 108 941	3,1
Crédits accordés	**montant des crédits accordés**	2 739 826 534	2 791 563 773	1,9
	Hommes	1 856 658 084	1 820 033 894	-2,0
	Femmes	555 373 441	571 427 938	2,9
	Personnes morales	327 795 008	400 101 941	22,1

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2015

Dans le sillage de la hausse notée chez les épargnants, l'épargne collectée par les SFD de la région a connu une augmentation marquée par des disparités selon le type d'épargnant. En effet, l'épargne déposée par les hommes s'est accrue de 44,7% et celle des femmes de 35,9%. Cependant, les personnes morales ont épargné moins en 2015 (-46,4%). Par contre, les montants de l'encourt de crédit ont sensiblement augmenté par rapport à 2014 (+6,6%). De même, les montants des crédits accordés ont connu une hausse de 1,9% en passant de 2 739 826 534 FCFA en 2014 à 2 791 563 773 FCFA en 2015. Les crédits accordés aux hommes ont baissé de 2% alors que pour les femmes et les personnes morales des hausses respectivement de 2,9% et 22,1% ont été enregistrées.

Tableau XX.10 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative

Désignation	Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %	2014	2015	Variation %
Encours d'épargne (en million de FCFA)	1348	1576	16,9	714	787	10,2	792	1135	43,3	2 854	3 498	22,6
Dépôts à vue	431	473	9,7	141	160	13,5	146	236	61,6	718	869	21,0
Dépôts à terme	278	380	36,7	214	237	10,7	154	226	46,8	646	843	30,5
Autres dépôts	639	722	13,0	359	391	8,9	492	674	37,0	1 490	1 787	19,9
Encours de crédits (en million de FCFA)	3017	3288	9,0	840	847	0,8	1240	1030	-16,9	5 097	5 165	1,3
Court terme	737	851	15,5	296	310	4,7	258	310	20,2	1 291	1 471	13,9

Moyen terme	518	546	5,4	119	120	0,8	100	95	-5,0	737	761	3,3
Long terme	1709	1843	7,8	418	394	-5,7	880	893	1,5	3 007	3 130	4,1
Crédits en souffrance	53	49	-7,5	7	22	214,3	2	4	100,0	62	75	21,0

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2015

L'encourt d'épargne a connu une hausse de 22,6% entre 2014 et 2015. Cette augmentation est imputable à la hausse des dépôts à vue et à terme et des autres dépôts qui ont enregistré des accroissements respectifs de 21,0%, 30,5% et 19,9%. L'augmentation de l'encours de crédit entre 2014 et 2015 est due à la hausse des crédits à court terme (+13,9%), des crédits à moyen terme (+3,3%), des crédits à long terme (+4,1%) et des crédits en souffrance respectivement (+21,0%). Cette hausse des crédits en souffrance est tirée par les départements de Bounkiling (+214,3%) et Goudomp (+100%), puisque qu'elles sont en baisse à Sédhiou (-7,5%).

XX.2.2. OBJET ET SECTEURS D'ACTIVITES BENEFICIAIRES DES CREDITS ACCORDES

Le tableau ci-dessous fait la situation des crédits accordés selon l'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires.

Tableau XX.11 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence

Désignation	2014	2015	Variation %
Objet des crédits accordés			
Montant des crédits accordés par objet	**2 739 826 534**	**2791563773**	**1,9**
Crédits immobiliers	16 607 409	14 900 340	**-10,3**
Crédits d'équipement	215 256 890	185 660 399	**-13,7**
Crédits à la consommation	24 937 450	41 763 000	**67,5**
Crédits de trésorerie	2 369 588 780	2 538 587 645	**7,1**
Autres	113 436 004	10 652 382	**-90,6**
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés			
Montant des crédits accordés par secteur d'activités	**2 739 826 534**	**2 791 563 773**	**1,9**
Agriculture, sylviculture et pêche	214 992 707	190 260 525	**-11,5**
Industries extractives	203 521	102 484	**-49,6**
Industries manufacturées	78 488 328	77 235 433	**-1,6**
BTP	64 188 282	47 196 405	**-26,5**

Commerce, restaurants, hôtels	2 037 561 332	2 165 050 936	**6,3**
Électricité, gaz, eau	133 501	192 549	**44,2**
Transport, entrepôts et communication	70 118 690	68 411 871	**-2,4**
Assurances, services aux entreprises	117 974 761	136 198 778	**15,4**
Immobilier	20 474 741	27 689 140	**35,2**
Services divers	135 690 671	79 225 652	**-41,6**

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2015

La répartition des crédits selon leur objet révèle que le crédit de trésorerie est l'activité la plus financée par les SFD de la région avec 90,9% en 2015. Par rapport à 2014, les montants des crédits de trésorerie sont passés de 2 369 588 780 FCFA à 2 538 587 645 FCFA soit une hausse de 7,1%. Les crédits d'équipement suivent avec 6,7% du financement accordés par les SFD en 2015. Toutefois, les montants accordés ont baissé de 13,7%.

Les crédits à la consommation ont augmenté 67,5%. Ils représentent par ailleurs 1,5% des crédits accordés en 2015.

Quant aux secteurs d'activité, le « Commerce, restaurants et hôtels» concentre 77,5% des crédits octroyés par les SFD de la région. Les crédits accordés au dit secteur ont augmenté de 6,3% par rapport à 2014.

Ce secteur, avec « l'électricité, gaz, eau » (+44,2%), « l'assurance, services aux entreprises » (+15,4%) et « l'immobilier » (+35,2%), font partie par ailleurs des secteurs les plus dynamiques dans le marché financier de la région, puisque les crédits qui leur sont accordés ont augmenté.

XX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XX.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Forte demande en services financiers surtout en zone rurale ;
- Existence d'un réel besoin de financement.

XX.3.2. CONTRAINTES

- Insuffisance de l'offre de services financiers ;
- Taux d'intérêt élevé des crédits.

Conclusion

En dépit d'une couverture encore faible (6 bureaux), la poste joue un rôle important dans la région. Les montants des mandats payés s'établissent à 3 179,8 millions de FCFA en 2016 contre 1 730,8 millions pour les mandats émis à partir de la région.

Dans le même sillage, le système financier décentralisé (SFD) est incontournable dans le fonctionnement de l'économie de la région.

En effet, les crédits octroyés à une dizaine de secteurs d'activités dépassent 2 milliards de FCFA en 2015. A cela, s'ajoute le rôle incontournable qu'ils jouent dans la mobilisation de l'épargne des agents économiques de la région (3 498 millions de FCFA en 2015). Compte tenu du fait que le système bancaire traditionnel est faible dans la région, les SFD constituent une alternative pour booster l'économie de la région. Toutefois, les bénéficiaires des crédits doivent faire des efforts dans le remboursement à bonne date, puisque les crédits en souffrance s'établissaient à 75 millions en 2015.

CHAPITRE XXI : SAISIES DOUANIERES

Introduction

La Douane est une institution fiscale et budgétaire. Elle a pour mission la perception des droits et taxes dus à l'entrée de marchandises sur le territoire. Elle fournit ainsi à l'Etat une bonne partie de ses ressources budgétaires.
Dans le prolongement de cette mission, la Douane a un rôle socio-économique. Elle protège l'économie nationale en assurant la surveillance des échanges extérieurs. Ainsi, les marchandises qui franchissent la frontière sont assujetties à des droits et taxes dont les taux sont modulés de manière à rendre les produits locaux compétitifs.
En outre, la Douane sénégalaise prête assistance à d'autres administrations par sa présence permanente aux frontières.
A l'instar du niveau national, la Douane de Sédhiou est un organe de supervision, de coordination et de contrôle de l'activité des unités de surveillance relevant de sa compétence.
Elle est composée de la Brigade Mobile de Sédhiou et des deux Postes de Tanaff et Sénoba.

XXI.1. SITUATION DE LA FRAUDE

Dans le cadre de sa mission de surveillance des échanges extérieurs, la Douane a procédé en 2016 à des saisies de produits qui rentrent irrégulièrement à l'intérieur du territoire national via la région de Sédhiou.

XXI.1.1. TENDANCES DES SAISIES DOUANIERES

Durant l'année 2016, une importante quantité de produits d'une valeur totale de 13 821 500 FCFA a été saisie par la Subdivision. Entre autres produits saisis, il y a l'huile, le sucre, la tomate, le chanvre indien, des motos jakarta et divers autres produits.

Graphique XXI.1 : Répartition de la valeur marchande selon le type de produit

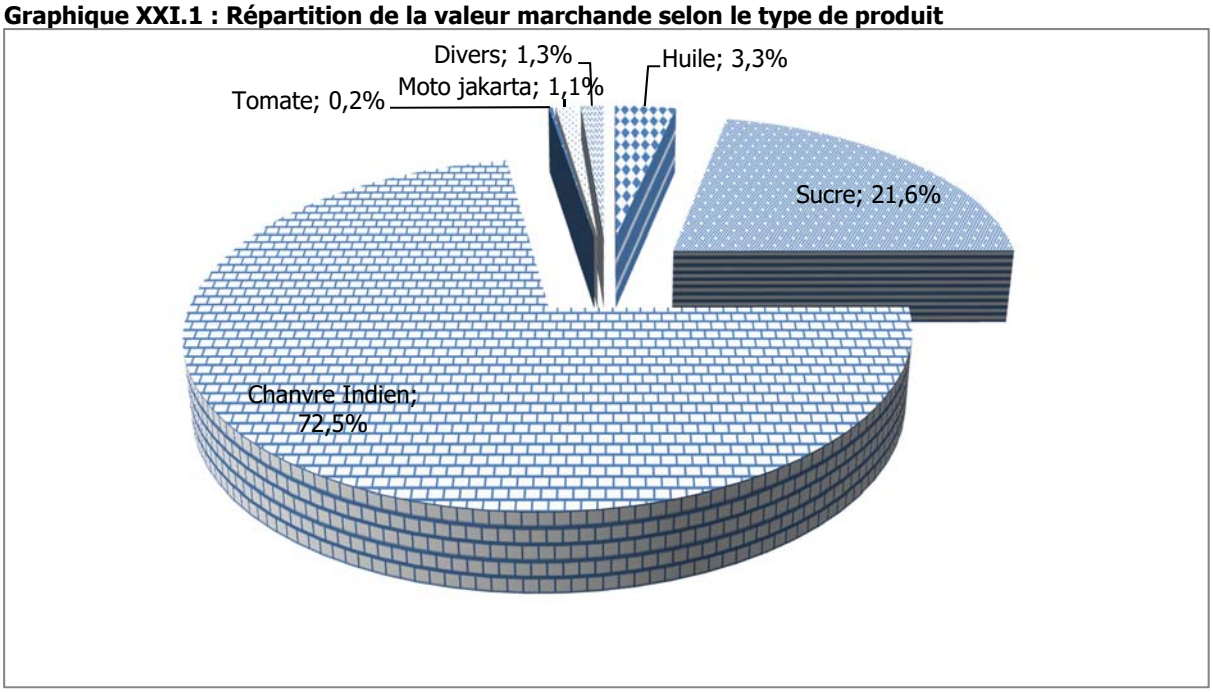

Source : Subdivision des Douanes de Kolda, 2016

En 2016, 167 kilogrammes de chanvre indien d'une valeur de 10 020 000 FCFA ont été saisis par les services de la Douane de la région soit 72,5% du total. La valeur des saisies de sucre est estimée à 2 984 500 FCFA, soit 21,6% du global le plaçant au deuxième rang juste derrière le chanvre Indien.

Avec respectivement 3,3%, 1,1% et 0,2% des saisies totales, l'huile, les motos jakarta et les tomates continuent d'attirer l'attention des agents de la Douane de la région. A l'instar des produits cités ci-haut, le commerce illicite concerne aussi divers autres produits (allumettes et cuisses de poulet).

XXI.1.2. EVOLUTION DES SAISIES DOUANIERES

Comparée à l'année 2015, la valeur marchande des produits saisis a enregistré un repli de 40,7% sous l'effet de la baisse de toutes les saisies.

En baisse de 84,8%, la valeur de l'huile saisie passe de 3 038 000 FCFA en 2015 à 462 000 FCFA en 2016. Sous l'effet de la diminution des quantités (6 cartons en 2015 contre 2 en 2016), les saisies de tomates se sont repliées de 66,7%.

Tableau XXI.1 : Evolution des saisies douanières selon le type de produit

Saisies	Quantité saisie		Valeur marchande FCFA		
	2015	2016	2015	2016	Variation %
Huile	217 BIDONS	33 BIDONS	3 038 000	46 2000	-84,8
Sucre	220 SACS	127 SACS	5 170 000	2 984 500	-42,3
Chanvre Indien	237 KG	167 KG	14 220 000	10 020 000	-29,5
Tomate	06 CARTONS	02 CARTONS	90 000	30 000	-66,7

Moto jakarta	2	1	300 000	150 000	-50,0
Divers	32 CARTONS DE CUISSES DE POULET+01 CARTON ALLUMETTE	07 CARTONS THE+07 CARTONS DE CUISSES DE POULET	500 000	175 000	-65,0
Total			**23 318 000**	**13 821 500**	**-40,7**

Source : Subdivision des Douanes de Kolda, 2016

La même tendance baissière est notée pour la valeur marchande du chanvre indien estimée à 14 220 000 F CFA en 2015 et 10 020 000 F CFA en 2016, soit une régression de 29,5%. Ceci est dû à la baisse des quantités saisies qui passent de 237 kg en 2015 à 167 kg en 2016. Evaluées à 150 000 FCFA en 2016, les saisies douanières de moto jakarta ont chuté par rapport à l'année 2015.
De même, les saisies de sucre frauduleux, passant de 5 170 000 F CFA en 2015 à 2 984 500 F CFA en 2016, ont connu une baisse de 42,3%. Cette situation est due à la réduction du nombre de sacs saisis qui passe de 220 en 2015 à 127 sacs en 2016.

XXI.1.3. AFFAIRES CONTENTIEUSES

Le tableau qui suit fait la situation des affaires contentieuses et les recettes qui en découlent.

Tableau XXI.2 : Répartition des affaires contentieuses selon la brigade en 2016

Brigade	Nombre d'Affaires Contentieuses	Recettes contentieuses (FCFA)
BM Sédhiou	8	150 000
Poste Tanaff	14	0
Poste Sénoba	7	0
Total 2016	**29**	**150 000**

Source : Subdivision des Douanes de Kolda, 2016

Au cours de l'année 2016, 29 affaires contentieuses ont été constatées par les services de la Douane de Sédhiou dont 8 pour la Brigade Mobile de Sédhiou, 14 pour le Poste de Douanes de Tanaff et 7 pour celui de Sénoba. Les recettes contentieuses issues de ces affaires s'établissent à 150 000 FCFA.

XXI.1.4. PERSONNEL DES DOUANES DE SEDHIOU

Suivant la structure, le personnel des Douanes de la région est réparti comme suit : 5 agents à la Brigade Mobile de Sédhiou, 6 au Poste de Tanaff et 5 au Poste de Sénoba**.**

Tableau XXI.3 : Répartition du personnel des douanes de la région selon la Hiérarchie

Unité	Hiérarchie		
	C	D	Total
BM SEDHIOU	4	1	5

Poste TANAFF	2	4	6
Poste SENOBA	3	2	5
TOTAL	**9**	**7**	**16**

Source : Subdivision des Douanes de Kolda, 2016

Sur les 16 agents de la région de Sédhiou, 9 sont de la hiérarchie C et 7 de la hiérarchie D.

XXI.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XXI.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Position géographique de la région ;
- Développement des échanges commerciaux avec certains pays limitrophes.

XXI.2.2. CONTRAINTES

- Déficit de personnel ;
- Vétusté des locaux de l'ensemble de certaines unités.

Conclusion

La Douane joue un rôle important dans la protection de nos entreprises et le financement de l'économie sénégalaise. A l'instar du niveau national, la Douane de la région assure un control permanent et rigoureux des marchandises qui franchissent les frontières du Sénégal via la région. Toutefois, vu l'ampleur des tâches qui l'attendent et la position stratégique de la région de Sédhiou, il serait important d'augmenter ses effectifs et de mettre plus de moyens à sa disposition.

CONCLUSION GENERALE

Face à des besoins de plus en plus pressants en données, l'ANSD, au-delà de la production, utilise plusieurs canaux pour mettre à la disposition des utilisateurs l'information statistique.

La présente SES est un moyen de diffuser les informations statistiques sur les secteurs d'activité de la région. Au total, 32 secteurs, regroupés en 20 chapitres, ont été touchés.

Dans le domaine démographique, les projections de 2016 évaluent la population régionale à 500 064 dont 50,7% d'hommes contre 49,3% de femmes. 47,3% de la population a moins de 15 ans et l'essentiel de cette population vit en zone rurale (80,8%).

Concernant l'éducation et la formation, la région compte 966 structures d'accueil des élèves. Des efforts restent à faire cependant pour améliorer l'environnement scolaire Toutefois, les indicateurs (TBS, TBA, etc.) se sont améliorés dans la région. L'un des défis majeurs du secteur est l'orientation des élèves dans les séries scientifiques, puisque la proportion est toujours faible (11,9%).

A l'instar de l'éducation, la santé est dynamique dans la région en dépit de la stagnation du nombre de structures pour le public (155). Le taux d'achèvement du CPN a évolué, de même que le taux d'accouchement par un personnel qualifié (39% en 2015 à 42% en 2016). Pour le PEV, le taux de couverture vaccinale a dépassé la cible pour presque tous les antigènes.

Concernant l'hygiène publique, 9 865 concessions et 3 247 ERP ont été visités. Et dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation, 45 316 IEC ont été menées, soit une hausse de 64,5%.

Dans le domaine de l'assistance, des appuis scolaires, économiques et autres subventions ont permis de secourir des personnes vulnérables. Dans la même veine, 15 201 ménages bénéficient de bourse de sécurité familiale. Quant aux sapeurs-pompiers, 311 sorties pour assistance ont été effectuées en 2016.

Sur le plan juridique, 111 écroués ont été enregistrés à la MAC. Le vol et le CBV constituent les principales infractions relevées. Pour les mineurs, 24 enfants en danger ou en conflit avec la loi ont été pris en charge par l'AEMO.

En dépit du manque criard d'infrastructures, le sport suscite un réel engouement auprès des jeunes qui constituent une frange importante de la région.

Dans le cadre de la protection de l'économie du pays, la Douane de la région a saisi des produits d'une valeur totale de 13 821 500 FCFA.

Concernant le commerce, 21 marchés sont répertoriés dans la région. Quant à la population commerçante, elle s'établit à 343. Le riz reste la denrée la plus échangée avec 36 633 tonnes en 2016.

Pour l'artisanat, 47 inscrits ont été enregistrés à la Chambre des métiers. Ils sont répartis dans les sections production, art et service.

Dans le secteur de l'emploi et du travail, la population en âge de travailler est évaluée à 248 343 personnes. L'enquête ENES estime le taux de chômage à 24,3% en 2015. Pour ce qui est des unités de production, le RGE les établit à 14 058 en 2016. Toutefois, pour les établissements nouvellement ouverts, 268 ont été immatriculés au NINEA par le SRSD. Dans le cadre de la sécurité de l'emploi, 239 contrats de travail ont été enregistrés par l'IRTSS.

Dans le secteur du transport, la longueur du réseau routier s'étend sur 1 569 km. Toutefois, beaucoup de sentiers sont en cours de réalisation dans la région. Pour les véhicules, 130 immatriculations ont été effectuées en 2016.

Concernant l'hydraulique, le taux d'accès par AEP s'établit à 35,5%. En milieu urbain, la SDE a produit 268 380 m^3 pour une consommation de 264 110 m^3. En zone rurale, 49 forages et des puits modernes assurent le ravitaillement de la population en eau.

Contrairement à l'hydraulique, l'assainissement n'a pas enregistré des évolutions significatives. En effet, le taux de défécation à l'aire libre se chiffre à 12% et 67,8% des ménages ont la nature comme mode d'évacuation des eaux usées (source : RGPHAE).

Dans le domaine de la foresterie, la région dispose de 12 forêts classées d'une superficie de 84 493 ha, soit un taux de classement de 11,5%. En outre, 3 forêts communautaires y ont été aménagées.

La culture et le tourisme sont deux secteurs clef qui peinent à jouer pleinement leur rôle. La région dispose de 9 réceptifs (hôtels et campements) pour 52 lits.

CHAPITRE XXII : ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la Population par localité en 2016

NOM DE LOCALITE	Homme	Femme	Ensemble
DEPARTEMENT SEDHIOU	**84976**	**82080**	**167056**
COM. SEDHIOU	13762	12968	26730
COM. MARSASSOUM	4110	3651	7759
COM. DIANAH MALARY	1753	1631	3385
ARRONDISSEMENT DIENDE	28079	28555	56634
CR. DIENDE	6846	6930	13776
CR. SAKAR	4852	5115	9966
CR. DIANNAH BA	3791	4163	7955
CR. KOUSSY	4743	4511	9254
CR. OUDOUCAR	5674	5756	11430
CR. SAMA KANTA PEULH	2173	2079	4251
ARRONDISSEMENT DJIBABOUYA	17240	16293	33532
CR. BENET- BIJINI	6146	5828	11974
CR. SANSAMBA	7771	7449	15220
CR. DJIBABOUYA	3324	3016	6339
ARRONDISSEMENT DJIREDJI	20033	18983	39015
CR. BAMBALI	9640	9491	19131
CR. DJIREDJI	10392	9492	19884
DEPARTEMENT BOUNKILING	**81854**	**78840**	**160694**
COM. BOUNKILING	3710	3373	7083
COM. MADINA WANDIFA	6953	6521	13473
COM. N'DIAMACOUTA	4009	3916	7925
ARRONDISSEMENT BOGHAL	28907	28057	56964
CR. N'DIAMALATHIEL	8156	8058	16214
CR. BOGHAL	7003	6853	13855
CR. TANKON	11642	11209	22851
CR. DJINANY	2106	1937	4044
ARRONDISSEMENT BONA	14998	14262	29260
CR. BONA	4995	4756	9751
CR. DIACOUNDA	4195	3980	8174
CR. INOR	4873	4658	9530
CR. KANDION MANGANA	937	868	1805
ARRONDISSEMENT DIAROUME	23277	22712	45989
CR. DIAROUME	10143	9646	19789
CR. DIAMBATY	5505	5836	11342
CR. FAOUNE	7629	7230	14859
DEPARTEMENT GOUDOMP	**86481**	**85833**	**172315**

COM. GOUDOMP	7316	6890	14206
COM. DIATTACOUNDA	2565	2243	4809
COM. SAMINE	2795	2556	5352
COM. TANAFF	2854	2479	5333
ARRONDISSEMENT DJIBANAR	34410	33628	68038
CR. DJIBANAR	5801	5842	11644
CR. KAOUR	2701	2581	5282
CR. MANGAROUNGOU SANTO	6947	6834	13782
CR. SIMBADI BALANTE	12020	11727	23747
CR. YARANG BALANTE	6940	6645	13584
ARRONDISSEMENT KARANTABA	12948	13351	26298
CR. KARANTABA	7798	7935	15732
CR. KOLIBANTANG	5151	5416	10567
ARRONDISSEMENT SIMBANDI BRASSOU	23593	24686	48278
CR. NIAGHA	6578	7026	13605
CR. SIMBANDI BRASSOU	8272	8404	16676
CR. BAGHERE	5796	6123	11919
CR. DIOUBOUDOU	2947	3133	6079

Source : Données de projection, 2016

Annexe 2 : Fiche synoptique de la démographie

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES	ANNEE 2016
FECONDITE	
Indice Synthétique de Fécondité	6,3
MORTALITE DES ENFANTS (nombre de décès pour 1000 naissance vivantes)	
Infantile	52
Juvénile	28
Infanto-juvénile	78
POPULATION	
Pourcentage 0-4	18,4%
Pourcentage 5-14	28,9%
Pourcentage 15-49	43,4%
Pourcentage 15-64	49,7%
Pourcentage 65 et plus	3,3%
Pourcentage femmes 15-49 (FAR)	21,5%
Rapport de masculinité	102,5%
Rapport de dépendance	49,7%

Source : Données de projection et EDS, 2016

Annexe 3 : Fiche synoptique de la santé

INDICATEURS DE SANTE	ANNEE 2016
STRUCTURES SANITAIRES	
Centres de santé	3
Postes de santé complète	48
Cases de santé	93
Hôpital	1
COUVERTURE EN STRUCTURES DE SANTE	
Poste de santé	1/9 805 hts
Centre de santé	1/166 688 hts
Hôpital	1/500 064 hts
PERSONNEL SOIGNANT	
Médecins	12
Sages-femmes	76
Infirmiers	31
COUVERTURE EN PERSONNEL MEDICAL	
Nombre d'habitants par médecin	1/41 672 hbts
Nombre d'habitants par infirmier	1/6 580 hbts
Nombre de sages-femmes par FAR (femme en âge de reproduction)	1/1 592 FAR

Source : Région Médicale de Sédhiou et Données de projection, 2016

Annexe 4 : Fiche synoptique de l'éducation

INDICATEURS DE l'EDUCATION	ANNEE 2016
STRUCTURES D'ACCUEIL	
Préscolaire	180
Elémentaire	488
Moyen	66
Secondaire	33
EFFECTIFS DES ELEVES	
Préscolaire	12 945
Elémentaire	95 369
Moyen	30 178
Secondaire	11 035
PERSONNEL ENSEIGNANT	
Préscolaire	379
Elémentaire	2 605
Moyen	1 003
Secondaire	593
INDICATEURS D'ACCES ET DE PERFORMANCE	
TBPS	25,8%
TBA du primaire	135,8%
TBS du primaire	106,4%
TAP du primaire	72,2%

Taux de réussite au CFEE	40,1%
TBS du Moyen	61,8%
Nb d'admis au BFEM	4 495
TBS du Secondaire	34,3%
Nb d'admis au Bac	970

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2016

Annexe 5 : Fiche synoptique du travail et de l'emploi

INDICATEURS DU MARCHE DU TRAVAIL	ANNEE 2016
EMPLOI ET CHOMAGE	
Population en âge de travailler	248343 (1)
Taux d'activité	42,8% (2)
Population salariée	11,1% (2)
Taux de chômage	24,3% (2)
SECURITE DU TRAVAIL	
Contrat de travail	239 (3)
OUVERTURE D'ETABLISSEMENTS (NINEA)	
Autres Associations Assimilées (AAA)	2
Entreprise individuelle (EI)	189
Groupement d'Intérêt Economique (GIE)	71
Société à Responsabilité Limitée (SARL)	5
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SUARL)	1
TOTAL	**268 (4)**

Source : (1) Données de projection, 2016
(2) ANSD, ENES 2015
(3) IRTSS Sédhiou, 2016
(4) ANSD (NINEA et RNEA), 2016

Annexe 6 : Répartition de la population carcérale par tranche d'âge suivant l'infraction commise

Groupe d'âge	[19 ; 25 ans[			[26 ; 35 ans[			[36 ; 45 ans[			[46 ; 55 ans[			56 ans et plus			Ensemble		
Infractions	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens	**H**	**F**	**Ens**
CBV	12	1	13	21	0	21	6	2	8	3	0	3	3	0	3	**45**	**3**	**48**
Viol	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**	**0**	**2**
Vol	28	0	28	0	0	10	0	0	7	0	0	0	0	0	1	**46**	**0**	**46**
Escroquerie	2	0	2	2	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	**5**	**0**	**5**
Recel	0	0	0	5	0	5	4	0	4	0	0	0	0	0	0	**9**	**0**	**9**
Usage, trafic de drogue	0	0	0	0	0	0	4	0	4	6	0	6	1	0	1	**11**	**0**	**11**
Coupe illicite de bois	3	0	3	7	0	7	3	0	3	3	0	3	0	0	0	**16**	**0**	**16**

Violence et voies de fait	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	**1**	**0**	**1**
Autres	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	**1**	**0**	**1**
Ensemble	**19**	**1**	**48**	**35**	**0**	**45**	**18**	**2**	**27**	**13**	**0**	**13**	**5**	**0**	**6**	**136**	**3**	**139**

Source : Maison d'Arrêt et Correction de Sédhiou, 2016

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ANSD. Enquête Démographique et de Santé (EDS), 2016
2. ARD Sédhiou (2013). Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) 2013-2018
3. Sénégal. Ministère de l'Education. Annuaire Statistique National 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014
4. UNESCO. Indicateurs de l'éducation, 2009
5. ANSD. Recensement Général des Entreprise, 2016
6. Plan Sénégal Emergent
7. ANSD. Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, 2015
8. ANSD. Rapport définitif RGPHAE, 2013
9. ANSD. Situation Economique et Sociale de la région de Diourbel, 2010
10. DSRSFD. Rapport sur les données consolidées, 2015
11. ANSD. Situation Economique et Sociale de la région de Sédhiou, 2014 et 2015
12. ANSD. Situation Economique et Sociale de la région de Saint-Louis, 2008
13. ANSD. Situation Economique et Sociale de la région de Ziguinchor, 2010
14. SRPS. Rapport (statistique) pêche, 2016